

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



**XVII^e
CONFERENCE
HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**

7 – 11 mai

2007

MONACO

**COMPTE RENDU DES
SEANCES
VOLUME 1**

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



XVII^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
Monaco, 7 – 11 mai 2007

COMPTE RENDU DES SEANCES

VOLUME 1

Publié par le
Bureau hydrographique international
4, Quai Antoine 1er
B.P. 445 - MC 98011 MONACO Cedex
Principauté de Monaco
Télécopie : (377) 93 10 81 40
Mél : info@ihb.mc
Site Web : www.iho.shom.fr

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

LISTE DES ETATS MEMBRES (2007)

- * ALGERIE
- * ALLEMAGNE
- * ARABIE SAOUDITE
- * ARGENTINE
- * AUSTRALIE
- * BAHREIN
- * BANGLADESH
- * BELGIQUE
- * BRESIL
- * CANADA
- * CHILI
- * CHINE
- * CHYPRE
- * COLOMBIE
- CONGO (Rép. dém. du)
- * COREE (Rép. de)
- * COREE (Rép. Pop. dém. de)
- * CROATIE
- * CUBA
- * DANEMARK
- * EGYPTE
- EMIRATS ARABES UNIS
- * EQUATEUR
- * ESPAGNE
- * ESTONIE
- * ETATS UNIS D'AMERIQUE
- * FEDERATION DE RUSSIE
- * FIDJI
- * FINLANDE
- * FRANCE
- * GRECE
- GUATEMALA
- * INDE
- * INDONESIE
- * ISLANDE
- * ITALIE
- JAMAÏQUE
- * JAPON
- * KOWEÏT
- * LETTONIE
- * MALAISIE
- * MAROC
- * MAURICE
- * MEXIQUE
- * MONACO
- * MOZAMBIQUE
- * MYANMAR
- * NIGERIA
- * NORVEGE
- * NOUVELLE-ZELANDE
- * OMAN
- * PAKISTAN
- * PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
- * PAYS-BAS
- * PEROU
- * PHILIPPINES
- * POLOGNE
- * PORTUGAL
- * REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
- REPUBLIQUE DOMINICAINE
- * REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
- * REPUBLIQUE SUD AFRICAINE
- * ROUMANIE
- * ROYAUME-UNI
- * SERBIE
- * SINGAPOUR
- * SLOVENIE
- * SRI LANKA
- * SUEDE
- SURINAME
- * THAILANDE
- * TONGA
- TRINITE-ET-TOBAGO
- * TUNISIE
- * TURQUIE
- * UKRAINE
- * URUGUAY
- * VENEZUELA

* Représentés à la XVIIe Conférence hydrographique internationale.



**XVIIth INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC CONFERENCE
XVII^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**

Voir Liste des Participants de la page 3 à la page 18

VOLUME I

TABLE DES MATIERES – VOLUME I

	Page
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
Description générale	1
Liste des Participants	3
Ordre du jour.....	19
Programme	23
Postes officiels de la Conférence	27
Liste des Exposants	28
DISCOURS D'OUVERTURE	
Par le Président du Comité de direction	29
Par le Président de la XVIIe Conférence hydrographique internationale.....	32
Par SAS. le Prince Albert II de Monaco	34
PROPOSITIONS	
Propositions soumises à la Conférence	37
DECISIONS	
Décisions de la Conférence	97
COMPTES RENDUS ANALYTIQUES	
Commission des Finances	113
Séances plénières	125

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

DESCRIPTION GENERALE DE LA CONFERENCE

La XVIIe Conférence hydrographique internationale a eu lieu à l'Auditorium Rainier III de Monaco, du 7 au 11 mai 2007 avec la participation de 248 délégués venus de 71 Etats membres et de 36 observateurs d'Etats non membres de l'OHI et d'organisations internationales. Une réunion de la Commission des finances a eu lieu le 5 mai. Deux expositions, une des Etats membres de l'OHI et une du secteur privé, ont été organisées en parallèle, du 7 au 10 mai.

Au cours de la première séance plénière, dans la matinée du 7 mai, le Dr Wynford Williams (RU) et le Dr Savithri Narayanan, hydrographe fédéral du Canada, ont été élus respectivement président et vice-président de la Conférence.

La Conférence a été ouverte le lundi 7 mai par SAS le Prince Albert II qui a également remis la médaille « Prince Albert Ier » pour l'hydrographie au VA A. Maratos ; le prix de l'Association cartographique internationale a été attribué à l'Australie. Le Président du Comité de direction et le président de la Conférence ont prononcé des discours d'ouverture. Au cours de la cérémonie d'ouverture, en tant que nouveaux Etats membres de l'OHI, l'Arabie saoudite, la Roumanie et Maurice ont officiellement présenté leurs drapeaux à l'Organisation. L'amiral Michael L. Abramov, Chef d'Etat-major de la marine de la Fédération de Russie s'est adressé, dans un discours, à la Conférence. A l'issue de la cérémonie d'ouverture, SAS le Prince Albert II a inauguré l'exposition commerciale et s'est rendu sur les différents stands des exposants.

Vingt-quatre propositions faites par le SPWG, les Etats membres et le Bureau ont été approuvées pendant la Conférence. Il convient de noter que la Conférence a approuvé les amendements aux Règlements général et financier ainsi qu'aux Règles de procédure de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission des finances, lesquelles seront mises en œuvre lorsque la nouvelle structure de l'Organisation aura été approuvée par les Etats membres, conformément à l'Article XXI de la Convention relative à l'OHI. Par ailleurs, la Conférence a approuvé le programme de travail et le budget de l'Organisation pour la prochaine période quinquennale et a examiné les différents rapports sur les travaux effectués par l'Organisation au cours des 5 dernières années. La Conférence a approuvé deux Résolutions auxquelles les Etats membres devraient se conformer et les Principes WEND afin que l'OHI puisse parvenir à une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriées pour les ENC, d'ici 2010 et à l'appui des prescriptions relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS par l'OMI, ce qui contribuera à accélérer la production des ENC.

Un élément important de l'ordre du jour de la XVIIe Conférence HI a été l'élection du nouveau Comité de direction. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 11 mai : le vice-amiral Alexandros MARATOS (Grèce) a été élu Président et le capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili) ainsi que le capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) ont été élus Directeurs pour la période 2007-2012.

Les bâtiments hydrographiques suivants ont fait escale dans le port de Monaco pendant la Conférence : le HMS ECHO (RU), le GALETEA (Italie) et le SNELLIUS (Pays-Bas).

La Conférence a adopté une Résolution afin de remercier SAS le Prince Albert II et le gouvernement de Monaco pour le soutien apporté à cet important événement. Des remerciements ont également été adressés à tous les délégués nationaux et internationaux pour leur contribution aux discussions ainsi qu'au personnel du BHI qui a travaillé avec grande efficacité pour faire de la Conférence un succès.

La Conférence a décidé d'organiser une Conférence hydrographique internationale début juin 2009, dont le principal thème sera d'examiner et d'approuver un plan stratégique amendé/amélioré.

CONF.17/G/04 Rev.5

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATES DES ETATS MEMBRES

ALGERIA/ALGERIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Lt. Colonel Mohamed MOULOUDJ, Head, Naval Forces Hydrographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Abdelkader MENASRI, Head, Hydrographic Support Office

Cdr. Djamel BENYAHIA, Head Hydrographic Surveys

ARGENTINA/ARGENTINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Andres Roque DI VINCENZO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Jorge César LAPENTA, Head, Hydrographic Department

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Rod NAIRN, RAN, Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Robert WARD, RAN, Deputy Hydrographer

Mr. Jasbir RANDHAWA, Manager, External Relations

BAHRAIN - BAHREÏN

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Khalid A. Hameed ALHAMMADI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Naji Sabt SALIM SABT

Cdr. (Retd.) Oli GRAVGAARD

BANGLADESH

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Mohammad Habibur RAHMAN BHUIYAN, (C), psc, BN

BELGIUM/BELGIQUE

Head of Delegation/Chef de delegation

Mr. Guido DUMON, Head, Flemish Hydrography

BRAZIL/BRESIL

Head of Delegation/Chef de délégation

Vice Admiral Edison LAWRENCE Mariath Dantas, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Carlos Alberto PÉGAS Ferreira

Captain (Retd.) Carlos Augusto MEDEIROS de Albuquerque

Captain (Retd.) Wesley CAVALHEIRO Wandermurem

CANADA

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Savithri NARAYANAN, Dominion Hydrographer and Director General, CHS

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Sean HINDS, Senior Advisor, Hydrography

Mr. Dale NICHOLSON, Regional Director, Hydrography

Mr. Abdelaziz SAHEB-ETTABA, Counsel

CHILE/CHILI

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Jorge L. IBARRA, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Enrique SILVA

CHINA/CHINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Heping ZHENG

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Binsheng XU

Ms. Tingying BAI

Mr. Kwok-Chu NG, Hong Kong Hydrographic Office

Mr. Chung Kwong YEUNG

Mr. Vun Leong TONG, Macau

Mr. Chunming XU

Mr. Jiansheng YUAN

COLOMBIA/COLOMBIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Daniel IRIARTE ALVIRA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Ivan Fernando CASTRO MERCADO

CROATIA/CROATIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Zvonko GRŽETIĆ, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Željko BRADARIĆ

CUBA

Head of Delegation/Chef de délégation

Colonel Eloy Luís ALUM ORTIZ, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Angel ACANDA REYES

CYPRUS/CHYPRE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Christos ZENONOS, Chief Hydrographer

DENMARK/DANEMARK

Head of Delegations/Chef de délégation

Mr. Svend ESKILDSEN, Director General

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jesper JARMBÆK, Director General

Cdr. Lars HANSEN

Mr. J. P. HARTMANN

ECUADOR/EQUATEUR

Head of Delegation/Chef de délégation

Cdr. Mario PROAÑO SILVA, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Carlos ZAPATA

EGYPT/EGYPTE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Elmoghanny ASHRAF

ESTONIA/ESTONIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Toivo PRELA, Deputy Director General, EMA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. Vaido KRAAV

Dr. Jaan LUTT

Mr. Tõnis SIILANARUSK

FIJI/FIDJI

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Felix MAHARAJ, Chief Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Sunil KUMAR, Technical Officer (Cartography)

FINLAND/FINLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Jukka VARONEN, National Hydrographer, Head of Hydrographic Surveys Division

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms. Tiina TUURNALA, Director, Hydrographic Department
Mr. Jarmo MÄKINEN, Deputy Director, Head of Chart Division
Mr. Juha KORHONEN, Assistant Hydrographer

FRANCE

Head of Delegation/Chef de délégation

IGA Gilles BESSERO, Director, SHOM

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

IGA Michel LE GOUIC, Deputy Directeur/Directeur adjoint
CRC Richard LUIGI, Head of Administration/Chef du Bureau administration
ICETA Yves GUILLAM, Head of External relations/Chef du Bureau études générales
ICETA (Retd.) Jean-Louis BOUET-LEBOEUF, Senior International Consultant/
Chargé de mission
EV2 Hélène LECORNU, Public Relations/Chargé de Communication
Mr. Jean LAPORTE

GERMANY/ALLEMAGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Prof. Peter EHLERS, President and Professor

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Horst HECHT
Ms. Ingelore HERING
Prof. Dr. Dietmar GRUENREICH
Dr. Hans-Werner SCHENKE
Prof. Dr. Delf EGGE
Prof. Dr. Rainer LAGONI

GREECE/GRECE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Anastasios SKLAVIDIS

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ambassador Alexandros RALLIS
Dr. Emmanuel GOUNARIS, Minister Counsellor, Ministry of Foreign Affairs
Mr. Ioannis PAPAIOANNOU

ICELAND/ISLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Hilmar HELGASON, Hydrographer

INDIA/INDE

Head of Delegation/Chef de delegation

Rear Admiral B.R. RAO, Chief Hydrographer

INDONESIA/INDONESIE

Head of Delegation/Chef de delegation

Admiral Willem RAMPANGILEI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain MAGHONI, Head of Survey Division

Captain ESTU PRABOWO, Group of Research

Commander TRISMADI

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN/REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. S. Ali ESTIRI, Director General of Maritime Affairs, Ports and Shipping Organization, PSO

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Ali MORADI, Senior Marine Safety Officer, PSO

Mr. M. Hassan KHODAMMOHAMMADI, Head of Hydrography Section, NCC

Mr. M. Hossein MOSHIRI, Hydrographer, NCC

Mr. M. Hassan NAMI, President, National Geographical Organization, NGO

Mr. Hamid MASOUMI, Head of Cartography, NGO

Captain Ali-Reza RIAHI-NABI, NGO

Mr. Bahman TAJFIROOZ, Darya Tarsim Consulting Engineers

Mr. Gholamreza RAHIMI, Darya Tarsim Consulting Engineers

ITALY/ITALIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Pierpaolo CAGNETTI, Director, Italian Hydrographic Institute

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Enrico ANTONINO

Commander Paolo LUSIANI

Lt. Cdr. Alessandro NOBILI

Mrs. Paola PRESCIUTTINI

JAPAN/JAPON

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Hideo NISHIDA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Dr. Shigeru KATO

Dr. Arata SENGOKU

Mr. Hiroyuki IWAKI

Mr. Shigeru NAKABAYASHI

Dr. Shoichi OSHIMA

Mr. Koji YONETANI, Counsellor, Embassy of Japan in France

**KOREA, DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF/ COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE
DEMOCRATIQUE DE**

Head of Delegation/Chef de délégation

Vice-Admiral Gyong O JO, Director, Hydrographic Department of DPRK

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Myong Chol O, Vice-Director

Commander Kon Yong KIM, Researcher

KOREA, REPUBLIC OF/COREE, REPUBLIQUE DE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Young-wan SONG

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Yeong Jin YEON, Director General, NORI

Mr. Il CHUNG

Ms. Young-Ju OH

Ms. Eun-Ji SEO

Mr. Sok-Chang KWON

Mr. Joon-Ho JIN

Mr. Young-Bae KIM, Director, NORI

Mr. Yong HUH

Mr. Jung-Hyun KIM, International Affairs Officer, NORI

Mr. Su-Ho LEE

H.E.Mr. Young Won KIM

Dr. Ki-Suk LEE

Dr. Sung-Jae CHOO

Dr. Sang-Hyun SUH

KUWAIT/KOWEÏT

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Abdullatif Haji ABDULHADI, Controller of Arabian & International World
External Relations & Information Department

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jamal M.AL-KANDARI, Tech. Department-Transport Sector

Mr. Ali Abdullah AL-KANDARI, Head of Hydrographic Survey Section

LATVIA/LETONIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Ansis ZELTIŅŠ, Director, Maritime Administration of Latvia

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jānis KRASTIŅŠ, Head, Latvian Hydrographic Service

MALAYSIA/MALAISIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commander Bin Hassan ZAAIM, Deputy Director General

MAURITIUS/MAURICE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. RAMCHURN, Counsellor, Embassy of the Republic of Mauritius, Paris

MEXICO/MEXIQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commander Mario GONGORA, Director Hydrographic Office

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Cdr. Marco Antonio DIAZ, Chief, Department of Security, Navigation and Information

MONACO

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Robert CALCAGNO, Government Counsellor for Facilities, the Environment and Town Planning

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Laurent ANSELM, Advisor to HSH Prince Albert II and IHO Legal Advisory Committee Member (LAC)

Mr. Maurice GAZIELLO, Chairman of the IHO Finance Committee

Mr. Jean-Louis BISSUEL, Director, Maritime Affairs

Mr. Jean-Michel MANZONE, Technical Advisor, Department of Facilities, Urban Planning and Environment

Mr. Frédéric PARDO, Administrator Legal Affairs Department

MOROCCO/MAROC

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain M'hammed NABIL, Head of Hydrographic and Cartographic Division

MOZAMBIQUE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Select MUNDLOVO, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Humberto MUTEVUIE, Head of Hydrographic Department

MYANMAR

Head of Delegation/Chef de délégation

Commodore Maung OO LWIN, Senior Adviser, Myanmar National Hydrographic Centre

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Mang HAU THANG, Assistant Director, Ministry of Foreign Affairs

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Floor de HAAN, Hydrographer, Royal Netherlands Navy, RNLN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

PgD NT Erwin WORMGOOR

NEW ZEALAND/NOUVELLE- ZELANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. John SPITTAL, National Topographer/Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Geoff HOWARD, Senior Manager, National Hydrographic Services in NZ
Lt. Cdr. David FIELD, Military Hydrographic Representation

NIGERIA

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Achinge MAIHA M.

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commodore (Retd.) Joe ABULU O.
Cdr. Nuhu BALA J.

NORWAY/NORVEGE

Head of Delegation/Chef de délégation

Commander Frode KLEPSVIK, Commander/Hydrographer

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Terje LANGVIK, Commander/Dep. Hydrographer
Mr. Kjell Magne OLSEN, International Co-ordinator
Mr. Kurt ELLINGSEN, Assistant Director, Norwegian Ministry of Environment
Mr. Chr. Tore SVENSEN, Assistant Director, Norwegian Mapping Authority, NMA

OMAN

Head of Delegation/Chef de délégation

Eng. Qasim AL SHIZAWI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Richard DOBSON
Lt. Cdr. Khalid AL JABRI
Captain Ali AL RUZAIKI

PAKISTAN

Head of Delegation/Chef de délégation

Cdr. Fiaz HUSSAIN

PAPUA NEW GUINEA/PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Joseph KUNDA

PERU/PEROU

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Augusto ZEGARRA Oviedo

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Rodolfo SABLICH Luna Victoria

PHILIPPINES

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Audie A. VENTIREZ

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms. Georgia E. VENTURA

POLAND/POLOGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Piotr PERNACZYŃSKI, Chief, Hydrographic Office of the Polish Navy,
HOPN

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Henryk NITNER, Deputy Hydrographer

PORTUGAL

Head of Delegation/Chef de délégation

Vice-Admiral José Augusto de BRITO, General Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Commander Carlos Ventura SOARES, Director, Technical Services
Commander Fernando Freitas ARTILHEIRO, Head, Hydrographic Division
Miss Teresa SANCHES, International Relations

ROMANIA/ROUMANIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Cdr. Romeo BOȘNEAGU, Deputy Chief, Maritime Hydrographic Directorate

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Commander Eng. Octavian BUZATU, Head, ENC Section, Maritime Hydrographic
Directorate

RUSSIA/RUSSIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Admiral Michael L. ABRAMOV, Chief of Naval Staff

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Rear Admiral Sergey V. KOZLOV, Chief Department Navigation and Oceanography
Rear Admiral Sergey P. ALEXEEV, Chief Navigational and Hydrographic Research
Institute
Captain Yuriy POZHKOVA, Chief Oceanographic Section, Department of Navigation
and Oceanography

Captain Vadim M. SOBOLEV, Chief International Section
Captain Sergey V. TRAVIN, Chief Hydrographic Equipment Repair Factory
Mr. Gennady BATALIN, Chief Federal State Unitary Hydrographic Department
Mr. Anatoly MASSANYUK, Deputy Chief Federal State Unitary Hydrographic Department
Mr. Alexander KARASEV (MOFA)
Captain V. KOZLOV

SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE

Head of Delegation/Chef de délégation

Lt. General Morayyea Bin Hassan AL-SHAHRANI, Director of General Directorate of Military Survey

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Rear Admiral Abdul Rahman Bin Mohamed AL SHEHRI, Director Hydrographic Department
General Abdullah Bin Abderahman AL SUHAIBANI, Saudi Military Attaché in France
Captain Mohamed Bin Abdallah AL THUKAIR, General Directorate of Military Survey
Colonel Mohamed Bin Hamed AL HARBI, General Directorate of Military Survey

SERBIA /SERBIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Jasna MUŠKATIROVIĆ, Civ.Eng. Agency for Maintenance and Development of Inland Waterways (PLOVPUT)

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Tihomir STOŠIĆ, Hydrographic Surveyor

SINGAPORE/SINGAPOUR

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Parry OEI

Alternate and Advisor/Adjoint et conseille

Mr. Jamie CHEN

SLOVENIA / SLOVENIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Igor KARNICNIK

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Aljosa ZERJAL

SOUTH AFRICA (REPUBLIC OF)/AFRIQUE DU SUD (REPUBLIQUE D')

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Abri KAMPFER, Hydrographer, S.A. Navy

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Malcolm NELSON

Mr. Allan PETERSEN

SPAIN/ESPAGNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Fernando QUIRÓS CEBRIÁ, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Cdr. Juan AGUILAR CAVANILLAS

SRI LANKA

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Malawara A. ARIYAWANSA, Hydrographer

SWEDEN/SUEDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Åke MAGNUSSON, Head of Hydrographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Ms. Maria GELIN, Director

SYRIAN ARAB REPUBLIC/REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Head of Delegation/Chef de délégation

Eng . Ghefar BARAKAT

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mrs. Fairouz CHAMSIN, Head, Division General Relationship

THAILAND/THAÏLANDE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Prayuth NETRPRAPA, Deputy Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Captain Witoon TANTIGUN

TONGA

Head of Delegation/Chef de délégation

HE Sione Ngongo KIOA, Ambassador to the European Union

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Hon. Paul KARALUS, Minister of Transport, Kingdom of Tonga

TUNISIA/TUNISIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Captain Rachid ESSOUSSI, Head, Hydrographic and Oceanographic Service

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Jamel CHRIGUI
Lt. Haythem KHERIJI

TURKEY/TURQUIE

Head of Delegation/Chef de délégation

Rear Admiral Mustafa IPTEŞ, Director

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Lt. Bülent GÜRSES

UKRAINE

Head of Delegation/Chef de délégation

Dr. Sergiy SYMONENKO, Head State Hydrographic Institution of Ukraine

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mrs. Oksana SHELUDKO, Head, International Relations Section
Mr. Oleksandr BORYS, Head, Charting Branch
Mr. Oleg MARCHENKO
Mr. Mykola TSYMBAL

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Head of Delegation/Chef de délégation

Mr. Mike ROBINSON, Chief Executive

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Rear Admiral Ian MONCRIEFF, National Hydrographer
Mrs. Liz DUNN
Captain Mike BARRITT
Mr. Chris SMITH
Mr. Bob HOOTON
Mr. Joe COLLINS
Mrs. Chris WALTON
Mrs. June THOMPSON
Captain Vaughan NAIL
Mr. Alan MAIDMENT, Vice-Chairman of the IHO Finance Committee

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Head of Delegation/Chef de delegation

Rear Admiral Christian ANDREASEN, (Ret.), NOAA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller

Mr. Peter DOHERTY
Mr. Steven KEATING
Mr. Steven DEBRECHT
Rear Admiral Timothy McGEE, NMOC
Captain John COUSINS, NMOC
Mr. Max VAN NORDEN
Captain Steve BARNUM, NOAA
Commander Gerd GLANG, NOAA
Ms. Meg DANLEY, NOAA

Ms. Denise WEBSTER, General Counsel, NGA
Mr. Keith ALEXANDER, Technical Advisor
Cdr. Brian CONNON, Technical Advisor, USN
Ms. Kathryn MORRIS, Technical Advisor, NOAA
Mr. Robert GREER, Technical Advisor, USA/Navy
Mr. John CARVIL, Technical Advisor, USA/Navy
Lt. David R. MARINO, NMOC
Mr. Ted FARIS, USA/State
Mr. Rob YOUNG, Counsel

URUGUAY

Head of Delegation/Chef de délégation
Captain Orestes PEREYRA

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller
Captain Gustavo MUSSO

VENEZUELA

Head of Delegation/Chef de délégation
Captain Ana Rosensil SUAREZ

Alternate and Advisor/Adjoint et conseiller
Commander Jesús JIMÉNEZ MUÑOZ

OBSERVATEURS

OBSERVATEURS DES 2 ETATS EN ATTENTE DE LA QUALITE D'ETAT MEMBRE

IRELAND/IRLANDE

Captain Michael PURCELL, Nautical Surveyor

QATAR

Mr. Ahmad MUSAED AL MOHANNADI
Mr. Vldan JANKOVIC, Head of Hydrographic Section
Captain Nael Mohammed Abdullah AL-KHALIDI, Legal Officer in Qatar Coast &
Borders Security Department

OBSERVATEURS DE 8 ETATS NON MEMBRES

ANGOLA

Mr. Salustiano F.P. FERREIRA, Instituto Marítimo Portuário de Angola (IMPA)
Mr. Manuel NARCISO, Hydrographic Specialist, IMPA

BENIN

Mr. Lazare GNONLONFIN, Technical Director, Port Authority of Cotonou
Mr. Célestin NOUDOFININ, Head of Hydrographic and Topographic Department

GUINEA/GUINEE

Mr. Bah SOULEYMANE, Head of Hydrographic Department, Port Authority of
Conakry

LIBYA/LIBYE

Cdr. Abualla AZABI
Cdr. Abulalem GHALYA

LITHUANIA/LITHUANIE

Mr. Evaldas ZACHAREVICIUS, Director, Lithuanian Maritime Safety Administration
Mr. Viktoras LIULYS, Head, Lighthouse and Hydrographic Department

MALTA/MALTE

Mr. Joseph BIANCO, Hydrographer

SENEGAL

Mr. Mamadou THIOUB, Head of Subdivision of Lights and Buoys
Representative from Ministry Maritime Economy

VIETNAM

Mr. Doi TRAN NGOC, Deputy Director General of MSC-1
Mr. Thuan NGUYEN VAN, Deputy General of MSC-2
Mr. Anh PHAM TUAN

OBSERVATEURS DE 10 ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ASSOCIATION HYDROGRAPHIQUE JAPONAISE (JHA)

Dr. Kunio YASHIMA
Mr. Shigeshi MIMURA

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE GEODESIE (AIG) *

Mr. Torsten KRUUSE, IALA Secretary General

COMITE INTERNATIONAL RADIO-MARITIME (CIRM) *

Mr. Tor SVANES

COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO (COI)

Dr. Dmitri TRAVIN
Dr. Thorkild AARUP

DIVISION DES AFFAIRES OCEANIQUES ET DU DROIT DE LA MER DES NATIONS UNIES (DOALOS)

Mr. Robert SANDEV, GIS Officer

FEDERATION INTERNATIONALE DES GEOMETRES (FIG)

Mr. Gordon JOHNSTON
Mr. Andrew LEYZACK

INSTITUT PANAMERICAIN DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE (IPGH)

Mr. Paul R. COOPER

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

Mr. Gurpreet SINGHOTA, Head, Operational Safety Section, Maritime Safety Division

**ORGANISATION REGIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
MARIN (ROPME)**

Dr. Hassan MOHAMMADI, Co-ordinator

UNIVERSITE DE PLYMOUTH

Mrs. Barbara BOND

* = *Organisations internationales non gouvernementales (OING) accréditées*

ANCIENS PRESIDENTS/DIRECTEURS DU BHI

Contre-amiral Sir David HASLAM
Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Vice-amiral Alfredo CIVETTA
M. Adam J. KERR
Contre-amiral Neil GUY

CONF.17/G/01 Rev.5

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCESDate: **05 mai 2007**Lieu : **Auditorium Rainier III, Monaco**

Point	Description	Document
COMMISSION DES FINANCES		
A	Examen du Rapport financier de l'OHI 2002-2006.	CONF.17/F/01 rev.1
B	Examen du Budget quinquennal de l'OHI pour la période 2008-2012.	CONF.17/F/02 rev.3 (Réf. Doc: CONF.17/REP/01 rev.1)
C	Examen du Budget de l'OHI pour 2008.	CONF.17/F/03
D	Examen du Rapport du Groupe de travail sur les salaires du Secrétaire-général et des Directeurs, dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI. Lettre du SHOM (France)	CONF.17/F/04 rev.1 CONF.17/F/05
E	Désignation du Commissaire aux comptes indépendant.	(Info. Doc. Lettre du Commissaire aux comptes actuel faisant part de son intention de se maintenir)

ORDRE DU JOUR DE LA XVIIe CONFERENCEDates: **07 - 11 mai 2007**Lieu : **Auditorium Rainier III, Monaco**

Point	Description	Document
1	DEROULEMENT DE LA CONFERENCE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation de bienvenue prononcée par le Président du Comité de direction. • Confirmation de l'élection du Président et élection du Vice-président de la Conférence. • Election du Président et du Vice-président de la Commission des finances. • Etablissement de la Commission d'éligibilité. • Désignation des rapporteurs. • Désignation des scrutateurs. • Adoption de l'ordre du jour et du programme • Approbation de la table des tonnages. 	CONF.17/G/01 rev.5 CONF.17/G/03 rev.2
2	CEREMONIE D'OUVERTURE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Discours d'ouverture du Président du Comité de direction. • Discours d'ouverture du Président de la Conférence. • Discours d'ouverture par SAS le Prince Albert II de Monaco. <ul style="list-style-type: none"> a) Remise de la médaille "Albert 1er" (Vice-amiral A. Maratos). b) Prix de l'exposition cartographique de l'OHI organisée à l'occasion de la CCI 2005 (Australie). • Présentation des drapeaux des nouveaux Etats membres (Maurice, Myanmar, Roumanie et Arabie saoudite). 	CONF.17/MISC/01 CONF.17/MISC/02 CONF.17/MISC/03

	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des expositions. • Photographie. 	
EXAMEN DES PROPOSITIONS		
	<p>a) Présentées par le SPWG:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition 1 Prise en compte du rapport du SPWG • Proposition 2 Approbation d'un plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI • Proposition 3 Approbation du Règlement général amendé de l'OHI • Proposition 4 Approbation du Règlement financier amendé de l'OHI • Proposition 5 Approbation des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI • Proposition 6 Approbation des Règles de procédure du Conseil de l'OHI • Proposition 7 Approbation des Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI • Proposition 8 Approbation de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI • Proposition 9 Entrée en vigueur anticipée de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI • Proposition 10 Présidence des Comités HSSC et IRCC • Proposition 11 Procédure pour la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI • Proposition 12 Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI • Proposition 13 Modifications d'ordre rédactionnel à l'Accord de siège • Proposition 14 Amendements à la Résolution technique TI.1 <p>b) Présentées par les Etats membres de l'OHI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition 15 Approbation d'un nouveau mandat et de nouvelles règles de procédure pour le SPWG de l'OHI (RETIREE) • Proposition 16 Modification de l'article 6 du Règlement général et de l'article 5 des Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI concernant les observateurs, aux fins de conformité avec la Décision No.5 de la 3e CHIE • Proposition 17 Annulation d'une Décision de la Conférence 	<p>CONF.17/G/02 CONF.17/DOC.01</p> <p>CONF.17/DOC.01</p> <p>CONF.17/DOC.02</p> <p>CONF.17/DOC.03</p> <p>CONF.17/DOC.04</p> <p>CONF.17/DOC.05</p> <p>CONF.17/DOC.06</p> <p>CONF.17/DOC.01</p> <p>(Réf. Doc. OHI M-1)</p> <p>(Réf. Doc. OHI M-3)</p> <p>CONF.17/G/02</p> <p>(Réf. Doc. OHI M-1)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition 18 Mise à disposition de responsables régionaux dans le cadre des efforts de renforcement de capacités <p>c) Présentée par le BHI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition 19 Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI 	CONF.17/G/02
4	EXAMEN DES RAPPORTS	
	Examen des rapports sur le Programme de travail 2002-2007	
	a) Programme 1 Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales	CONF.17/WP.1
	b) Programme 2 Renforcement des capacités et coopération technique	CONF.17/WP.2
	c) Programme 3 Soutien apporté aux techniques et aux normes	CONF.17/WP.3
	d) Programme 4 Gestion de l'information et relations publiques	CONF.17/WP.4
	e) Programme 5 Développement général de l'Organisation	CONF.17/WP.5
5	PROGRAMME DE TRAVAIL 2008-2012	
	Approbation du Programme de travail proposé pour la période 2008-2012	CONF.17/REP/01 rev.1
6	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES	
	a) Présentation du Rapport de la Commission des finances	CONF.17/F/REP
	b) Approbation du Rapport financier de l'OHI 2002-2006	CONF.17/F/01 rev.1
	c) Approbation du Budget quinquennal de l'OHI 2008-2012	CONF.17/F/02 rev.3
	d) Désignation du Commissaire aux comptes indépendant	CONF.17/F/04 rev.1
	e) Approbation du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire-général et des Directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI	
7	RAPPORT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE	CONF.17/E/REP
8	ELECTION DES DIRECTEURS	(Réf. Doc. OHI M-1)
9	QUESTIONS DIVERSES	

10	CEREMONIE DE CLOTURE	
	<ul style="list-style-type: none">• Date de la prochaine Conférence• Places attribuées aux délégués lors de la prochaine Conférence• Questions diverses<ol style="list-style-type: none">a) Remise du prix pour l'exposition cartographiqueb) Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le pays hôtec) Déclaration des Directeurs sortants et des nouveaux Directeurs• Clôture par le Président de la Conférence.	

PROGRAMME

Tous les événements se dérouleront à l'Auditorium Rainier III, sauf indication contraire.

Samedi 05 mai	08:00 - 18:00	Enregistrement des délégués (Auditorium rez-de-chaussée)	Auditorium
	09:00 - 12:30	Réunion de la Commission des finances	Auditorium
	14:00 - 17:30	Réunion de la Commission des finances (suite) Production des Rapports	Auditorium
Dimanche 06 mai	10:00 - 18:00	Enregistrement des délégués (suite)	Auditorium
	18:00 - 19:00	Réunion des Chefs de délégation	BHI
		Désignation du Vice-président de la Conférence	BHI
		Désignation de la Commission d'éligibilité	BHI
		Information sur le programme de la Conférence	BHI
	19:00 - 20:00	Dégustation de vins et fromages (Chef des délégations avec leurs épouses)	BHI
Lundi 07 mai	08:00 -	Enregistrement des délégués (suite)	Auditorium
	08:45 - 09:45	Déroulement de la Conférence	Auditorium
		Allocution de bienvenue prononcée par le Président du Comité de direction	Auditorium
		Confirmation de l'élection du Président et élection du Vice-président de la Conférence	Auditorium
		Election du Président et du Vice-président de la Commission des finances	Auditorium
		Etablissement de la Commission d'éligibilité	Auditorium
		Désignation des rapporteurs	Auditorium
		Désignation des scrutateurs	Auditorium
		Adoption de l'ordre du jour	Auditorium
		Approbation de la table des tonnages	Auditorium
	10:00 - 10:45	Cérémonie d'ouverture	Auditorium
		Discours d'ouverture du Président du Comité de direction	Auditorium
		Discours d'ouverture du Président de la Conférence	Auditorium
		Discours d'ouverture par SAS le Prince Albert II de Monaco	Auditorium
		Remise de la Médaille "Albert 1er"	Auditorium
		Prix de l'exposition cartographique de l'OHI organisée à l'occasion de la Conférence cartographique internationale 2005	Auditorium
		Présentation des drapeaux des nouveaux Etats membres	Auditorium
	10:45 - 11:45	Ouverture et visite de l'exposition commerciale et de l'exposition cartographique de l'OHI	Auditorium
	12:00 - 12:30	Photographie	Casino
	12:30 - 14:00	Pause-déjeuner	
	14:00 - 15:30	Examen des propositions	Auditorium
		Proposition 1 - Prise en compte du rapport du SPWG	Auditorium
		Proposition 2 - Approbation d'un plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI	Auditorium
15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium	

16:00 - 17:30	Examen des propositions (suite)	Auditorium
	Proposition 3 - Approbation du Règlement général amendé de l'OHI	Auditorium
	Proposition 4 - Approbation du Règlement financier amendé de l'OHI	Auditorium
18:30 - 20:30	Réception des exposants commerciaux	Auditorium

Mardi 08 mai	09:00 - 10:30	Examen des Propositions (suite)	Auditorium
		Proposition 5 - Approbation des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI	Auditorium
		Proposition 6 - Approbation des Règles de procédure du Conseil de l'OHI	Auditorium
		Proposition 7 - Approbation des Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI	Auditorium
	10:30 - 11:00	Pause-café	Auditorium
	11:00 - 12:30	Examen des Propositions (suite)	Auditorium
		Proposition 8 - Approbation de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI	Auditorium
		Proposition 9 - Entrée en vigueur anticipée de la restructuration des Comités et autres groupes	Auditorium
		Proposition 10 - Présidence des Comités HSSC et IRCC	Auditorium
	12:30 - 14:00	Pause-déjeuner	Auditorium
	14:00 - 15:30	Examen des Propositions (suite)	Auditorium
		Proposition 11 - Procédure pour la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI	Auditorium
		Proposition 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI	Auditorium
		Proposition 13 - Modifications d'ordre rédactionnel à l'Accord de siège	Auditorium
	15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium
	16:00 - 17:30	Examen des Propositions (suite)	Auditorium
		Proposition 14 – Amendements à la Résolution technique T1.1	Auditorium
		Proposition 15 - Approbation d'un nouveau mandat et de nouvelles Règles de procédures pour le SPWG de l'OHI (RETIREE)	Auditorium
		Proposition 16 - Modification de l'article 6 du Règlement général et de l'article 5 des Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI concernant les observateurs, aux fins de conformité avec la Décision No.5 de la 3e CHIE	Auditorium
	18:30 - 20:30	Réception du RU (nombre de places limités - sur invitation seulement)	A bord
20:00 - 21:30	Réception de l'Arabie saoudite (sur invitation seulement)	BHI	

Mercredi 09 mai	09:00 - 10:30	Examen des Propositions (suite)	Auditorium
		Proposition 17 - Annulation d'une Décision de la Conférence	Auditorium
		Proposition 18 - Mise à disposition de responsables régionaux dans le cadre des efforts de renforcement des capacités	Auditorium
		Proposition 19 - Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI	Auditorium
	10:30 - 11:00	Pause-café	Auditorium
	11:00 - 12:30	Examen des Rapports du Programme de travail	Auditorium
		Programme 1 - Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales	Auditorium
12:30 - 14:00	Pause-déjeuner	Auditorium	

14:00 - 15:30	Examen des Rapports du Programme de travail (suite)	Auditorium
	Programme 1 (suite)	Auditorium
15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium
16:00 - 17:30	Examen des Rapports du Programme de travail (suite)	Auditorium
	Programme 2 - Renforcement des capacités et coopération technique	Auditorium
	Programme 3 - Soutien apporté aux techniques et aux normes	Auditorium
18:30 - 20:00	Réception du Gouvernement monégasque	Hôtel de Paris

Jeudi 10 mai	09:00 - 10:30	Examen des Rapports du Programme de travail (suite)	Auditorium
		Programme 3 (suite)	Auditorium
	10:30 - 11:00	Pause-café	Auditorium
	11:00 - 12:30	Examen des Rapports du Programme de travail (suite)	Auditorium
		Programme 4 - Gestion de l'information et relations publiques	Auditorium
		Programme 5 - Développement général de l'Organisation	Auditorium
	12:30 - 14:00	Pause-déjeuner	Auditorium
	14:00 - 14:30	Approbation du programme de travail de l'OHI proposé pour la période 2008-2012	Auditorium
	14:30 - 15:30	Rapport de la Commission des finances	Auditorium
		Présentation du Rapport de la Commission des finances	Auditorium
		Approbation du Rapport financier de l'OHI 2002-2006	Auditorium
	15:30 - 16:00	Pause-café	Auditorium
	16:00	Clôture de l'Exposition commerciale et de l'Exposition cartographique	Auditorium
	16:00 - 17:30	Rapport de la Commission des finances (suite)	Auditorium
		Approbation du Budget quinquennal 2008-2012	Auditorium
		Désignation du Commissaire aux comptes indépendant	Auditorium
		Approbation du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire-général et des Directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI	Auditorium
18:30 - 20:30	Réception des candidats	BHI	

Vendredi 11 mai	09:00 - 09:30	Rapport de la Commission d'éligibilité	Auditorium
	09:30 - 12:00	Election des Directeurs	Auditorium
	12:00 - 13:00	Cérémonie de clôture	Auditorium
		Date de la prochaine Conférence	Auditorium
		Places attribuées aux délégués à la prochaine Conférence	Auditorium
		Questions diverses	Auditorium
		Remise du prix pour l'exposition cartographique	Auditorium
		Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le pays hôte	Auditorium
		Déclaration des Directeurs sortants et des nouveaux Directeurs	Auditorium
		Clôture par le Président de la Conférence.	Auditorium
	18:30 - 20:30	Réception offerte par le Président de la Conférence et par le BHI	BHI

**POSTES OFFICIELS DE LA XVII^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE**

PRESIDENT DE LA CONFERENCE Dr. Wyn WILLIAMS (Royaume-Uni)

VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE Dr. Savithri NARAYANAN (Canada)

RAPPORTEURS

**A LA XVII^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
5 - 11 mai 2007**

SESSION DE LA COMMISSION DES FINANCES		RAPPORTEUR
Sessions 1 & 2 de la CF <i>Samedi 5 mai</i>	(Matin & Après- midi)	Mlle Christine MEYNADIER

SESSION PLENIERE		RAPPORTEUR
Session Plénière 1 <i>Lundi 7 mai</i> Ouverture de la Conférence	(Matin (Après- midi)	Mme Elizabeth DUNN, SH du RU Capitaine de vaisseau Mike BARRITT, SH du RU
Session Plénière 2 <i>Mardi 8 mai</i>	(Matin) (Après- midi)	Capitaine de vaisseau Mike BARRITT, SH du RU M. Keith E. ALEXANDER, USA
Session Plénière 3 <i>Mercredi 9 mai</i>	(Matin) (Après- midi)	M. Keith E. ALEXANDER, USA M. Steven DEBRECHT, USA
Session Plénière 4 <i>Jeudi 10 mai</i>	(Matin) (Après- midi)	M. Steven DEBRECHT, USA M. Sean HINDS, CANADA
Session Plénière 5 <i>Vendredi 11 mai</i>	(Matin)	M. Sean HINDS, CANADA

**LISTE DES EXPOSANTS A LA
XVIIe CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**

Nom de la compagnie	Pays	Numéro de stand
Applanix Corporation	Canada	3
ATLAS Hydrographic GmbH	Allemagne	11
CARIS BV	Pays-Bas	12
C-MAP Norway AS	Norvège	22
EIVA a/s	Danemark	9
ESRI	USA	13/14
Eurocéanique	France	18
Fugro Offshore Survey	Royaume-Uni	27
Gardline Hydro	Royaume-Uni	16
GeoAcoustics Ltd	Royaume-Uni	21
Hydroservice AS	Norvège	23
HYPACK, Inc	USA	2
IIC Technologies, Inc	USA	19
INNOMAR Technologie GmbH	Allemagne	32
Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC)	France	17a
IVS 3D Inc	USA	7
iXSea	France	26
Knudsen Engineering Limited	Canada	10
Kongsberg Maritime	Norvège	4
L-3 Communications ELAC Nautik GmbH (Including Klein Associates Inc.)	Allemagne	6
Odom Hydrographic Systems, Inc	USA	5
Primar Stavanger	Norvège	25
QPS bv	Pays-Bas	1
Reed Business - Geo bv	Pays-Bas	17
Reson A/S	Danemark	15
SAIC	USA	8
SevenCs AG & Co. KG	Allemagne	24/33
Tenix LADS Corporation	Emirats arabes unis	20
T-Kartor Sweden AB	Suède	31
TSS (International) Ltd	Royaume-Uni	28
UKHO	Royaume-Uni	29/30

DISCOURS D'OUVERTURE

DISCOURS D'OUVERTURE

1. Le Président du Comité de direction du BHI
Vice-amiral Alexandros MARATOS
2. Le Président de la XVIIe Conférence hydrographique internationale
Dr. Wyn WILLIAMS
3. Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II de Monaco

CONF.17/MISC/01

**DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION DU BHI
Vice-amiral Alexandros MARATOS**

Monseigneur,
 Excellences,
 Distingués délégués et observateurs,
 Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande nostalgie que s'ouvre la XVIIe Conférence hydrographique internationale, sans le regretté Prince Rainier III dont la disparition a profondément attristé l'ensemble du Comité de direction, du personnel du Bureau hydrographique international et des Etats membres de l'Organisation. Je souhaite rendre hommage au Prince Rainier III et témoigner de l'immense gratitude que Lui voue l'Organisation hydrographique internationale pour l'appui constant qu'Il a apporté, tout au long de ses 56 années de règne, et qui a permis de maintenir la Principauté de Monaco au coeur des activités hydrographiques internationales et de leur essor. Restera gravée dans nos cœurs la mémoire d'un Prince fervent défenseur et partisan de l'hydrographie, que nous n'oublierons jamais.

Monseigneur, l'Assemblée aujourd'hui réunie et nous tous ici présents à cette cérémonie d'ouverture de la XVIIe Conférence hydrographique internationale sommes extrêmement privilégiés et reconnaissants de l'honneur que Vous nous faites en acceptant d'ouvrir officiellement notre Conférence. Par le passé, Vous avez pris part à nos conférences alors que Vous étiez Prince Héritaire, mais aujourd'hui Monseigneur, pour la première fois, c'est en tant que Prince Souverain que Vous allez officiellement ouvrir notre Conférence et nous formulons l'espoir qu'il continue d'en être ainsi, à l'avenir, pendant de nombreuses années. Puis-je me permettre, au nom de l'Organisation hydrographique internationale, de Vous exprimer notre plus profonde gratitude, à Vous Monseigneur ainsi qu'à Votre Gouvernement, pour l'intérêt et le soutien que Vous apportez à l'Organisation, et de Vous adresser nos plus sincères félicitations pour l'intérêt personnel que Vous manifestez et pour les efforts que Vous fournissez face aux problèmes environnementaux auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Vous êtes au premier rang des leaders qui prennent des initiatives globales pour la protection de l'environnement, en particulier dans l'Arctique. L'année dernière, à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'expédition du Prince Albert 1^{er} au pôle Nord, Vous avez marché dans les traces de votre bisaïeul, en atteignant le pôle Nord, pour attirer l'attention du monde entier sur les observations très importantes de cette zone qui exerce un impact non seulement sur le climat et l'environnement mais aussi sur la navigation et la sécurité. La Conférence aura l'opportunité de suivre en détail cet exploit dès mercredi, à l'occasion de la projection du film de l'expédition. Je tiens également à remercier leurs Excellences Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Ministres et autres dignitaires de Monaco qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à cette cérémonie d'ouverture.

Au nom du Comité de direction, je souhaite la bienvenue aux délégués de nos Etats membres et notamment à ceux qui viennent d'adhérer à l'Organisation, aux observateurs des pays qui ne sont pas encore membres de l'Organisation, aux observateurs des nombreuses importantes Organisations internationales avec lesquelles nous entretenons une coopération réciproque et fructueuse et bien sûr avec les représentants des sociétés qui, par la mise en œuvre de moyens considérables, ont organisé des expositions de leurs derniers produits destinés à l'hydrographie, l'océanographie, la navigation et la cartographie marine. Je souhaite tout particulièrement accueillir Messieurs les Ambassadeurs et Consuls ici présents à cette cérémonie d'ouverture.

Mesdames et Messieurs, Mes biens chers Collègues, la tradition veut que soient exposées, dans le discours d'ouverture du Président du Comité de direction, les activités et les réalisations de l'Organisation. Bien que n'ayant pas l'intention de vous présenter un compte rendu détaillé de ces dernières qui ont été expliquées aux Etats membres, dans les Rapports annuels généraux et financiers successifs, et qui seront débattues de manière plus approfondie au cours de la semaine à venir, je m'efforcerai cependant de faire ressortir quelques événements, parmi les plus importants de l'Organisation qui se sont déroulés depuis la XVI^e Conférence hydrographique internationale de 2002.

Un premier fait remarquable est l'adhésion des six nouveaux Etats membres suivants à l'Organisation : Koweït, Lettonie, Maurice, Myanmar, Roumanie et Arabie saoudite, ce qui porte le nombre total des Etats membres de l'OHI à 78. Il est également notable que le 14 décembre 2006, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ont établi la Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest, élargissant ainsi la couverture des Commissions hydrographiques régionales à toutes les parties des océans et renforçant par là le soutien à la sécurité de la navigation et à la protection de l'environnement dans les eaux de l'Atlantique sud-ouest.

Au cours de ces cinq dernières années, le plus important événement, pour l'Organisation, a indubitablement été la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2005. Cette Conférence extraordinaire qui reposait sur les activités du groupe de travail sur la planification stratégique, a approuvé un Protocole visant à amender la Convention, un nouveau modèle pour la structure de l'Organisation et une série de procédures de fonctionnement destinées à conserver les forces, à pallier les faiblesses et à mettre en œuvre la mission, la vision et les objectifs de l'Organisation, afin de lui permettre de devenir plus efficace, plus dynamique, plus réactive et plus souple, au moment où nous entrons dans le 21^e siècle, dans un environnement technologique où la mondialisation, les exigences et l'évolution se font toujours plus pressantes. Dans ce contexte, il incombe à la XVII^e Conférence hydrographique internationale de finaliser le processus d'amélioration de la structure de l'Organisation, en approuvant les modifications proposées aux Règlement général, au Règlement financier et aux Règles de procédure.

En 2003 l'Organisation a célébré, ici à Monaco, en Votre présence, Monseigneur, le centenaire de la GEBCO, le projet de cartes océaniques de plus longue date établi, à l'initiative duquel se trouve le Prince Albert 1^{er}, et qui est aujourd'hui poursuivi par l'OHI et la COI avec le soutien de nombreux volontaires qui s'y consacrent. Au moment d'entrer dans son second centenaire, le Comité directeur de la GEBCO assume la responsabilité d'étudier et de proposer des développements pour le projet de la GEBCO de manière à ce que les actuels et futurs besoins des utilisateurs soient mieux servis et afin de satisfaire aux demandes émergentes en produits bathymétriques à la fois nouveaux et plus exacts. Monseigneur, je dois Vous remercier, ainsi que Votre Gouvernement, pour le soutien que Vous nous apportez dans la progression et la satisfaction des besoins de la GEBCO. Je souhaite également remercier la « Nippon Foundation » japonaise qui a mis à disposition 3 000 000 US\$ pour former une nouvelle génération de spécialistes en bathymétrie, provenant notamment des Etats en voie de développement, afin de soutenir et de poursuivre la GEBCO et d'autres projets bathymétriques.

Le 21 juin 2006, nous avons célébré, pour la première fois, la « Journée mondiale de l'Hydrographie », à la suite de sa reconnaissance par l'Assemblée générale des Nations Unies qui a adopté, le 29 novembre 2005, la Résolution A/60/30. Cette résolution stipule entre autres au titre du point de l'ordre du jour sur les océans et le droit de la mer qu'[Elle] « Se félicite de l'adoption par l'Organisation hydrographique internationale d'une "Journée mondiale de l'Hydrographie", qui sera célébrée tous les ans, le 21 juin et dont le but sera de faire une publicité adéquate à ses travaux, à tout niveau, ainsi que d'accroître la couverture en information hydrographique, au niveau international. [Elle] demande instamment à tous les Etats de coopérer avec cette organisation dans le but de promouvoir la sécurité de la navigation, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et là où existent des zones maritimes vulnérables ou protégées ». La Journée mondiale de l'Hydrographie a été célébrée par les Services hydrographiques nationaux, dans le monde entier. A Monaco, cette fête a eu lieu au Bureau et nous vous remercions, Monseigneur, d'avoir bien voulu honorer de Votre présence cette célébration et d'avoir prononcé un discours très positif, mettant en relief l'importance de l'hydrographie.

En 2003, l'Organisation a mis en place un Comité, une stratégie et un fonds sur le renforcement des capacités afin de soutenir les Etats en voie de développement dans l'amélioration de leurs capacités hydrographiques et afin de fournir des opportunités de formation, répondant ainsi à l'une des questions stratégiques de l'Organisation, ainsi qu'approuvé par la 2^e Conférence hydrographique extraordinaire de mars 2000. Il convient de remercier la République de Corée pour son don annuel de 100 000 US\$, à l'appui des activités de renforcement des capacités de l'Organisation.

A la suite de la catastrophe du tsunami qui s'est produite dans l'océan Indien, le 26 décembre 2004, l'OHI a immédiatement répondu aux demandes et aux besoins qui sont apparus. Nous avons travaillé en étroite coopération avec l'OMI, l'AIMS, les Etats de la zone, les Etats membres de l'OHI et les Commissions hydrographiques régionales appropriées afin d'identifier les besoins associés à la navigation, à l'hydrographie et à la cartographie ainsi que d'organiser et de fournir un soutien. Lors d'une session spéciale des Etats membres, à la suite de la Conférence extraordinaire de 2005, la question a été examinée en détail et des mesures ont été adoptées pour mieux définir la manière dont l'OHI doit répondre aux catastrophes maritimes.

Au cours de ces cinq dernières années, de nombreux sujets d'intérêt pour l'Organisation ont été examinés comme par exemple : les améliorations aux normes techniques pour les levés hydrographiques, tout comme l'élaboration de la norme géospatiale de l'OHI pour les données hydrographiques, la S-100, à l'appui d'une plus grande variété de sources de données numériques, de produits et de clients associés à l'hydrographie, en comparaison avec la norme S-57, la production et la fourniture d'ENC, la coopération avec l'industrie maritime, la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime, l'organisation de séminaires sur l'application du Droit de la mer, la préparation d'une liste type des composantes de la marée, l'élaboration d'infrastructures sur les données géospatiales maritimes, la progression de la production et de la fourniture des Publications de l'OHI, notamment du Manuel d'hydrographie, les activités des Commissions hydrographiques régionales et la coopération avec les Organisations internationales. Parmi ces questions, au cours des cinq dernières années, certaines ont été bien avancées par l'Organisation, et nous les examinerons plus en détail cette semaine. Devront également être examinées et approuvées les modifications aux Règlements général et financier ainsi qu'aux Règles de procédure ; il conviendra par ailleurs d'approuver le Programme de travail et le Budget de l'Organisation pour la prochaine période quinquennale, 2008 – 2012.

L'examen des actions accomplies au cours du dernier quinquennat et de celles restant à entreprendre, montre que certaines questions organisationnelles, techniques, administratives et financières doivent être envisagées. Il serait néanmoins souhaitable que nous nous accordions tous pour reconnaître que les deux principaux thèmes, qui doivent de toute urgence être examinés et accompagnés de mesures, sont l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention et la fourniture d'une couverture mondiale complète en cartes électroniques de navigation de qualité. L'Organisation doit mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la nouvelle structure que la 3^e Conférence hydrographique extraordinaire a adoptée et je vous demande instamment de tout mettre en œuvre pour accélérer la

procédure d'approbation de votre pays. Après deux années, seulement 13 Etats membres sur les 49 nécessaires ont approuvé le Protocole visant à modifier la Convention, ce qui ne constitue pas une progression satisfaisante. L'OHI doit répondre à l'obligation d'assurer une couverture mondiale satisfaisante en ENC à l'appui des prescriptions d'emport obligatoire dans le cadre de la Convention SOLAS sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, afin de satisfaire aux demandes maritimes et de protéger la vie des navigateurs en mer. Pour y parvenir, les Services hydrographiques, les Commissions hydrographiques régionales, le Bureau, les RENC et les Comités, nous tous donc, devons travailler de manière encore plus étroite et efficace.

Faire partie des trois membres qui composent le Comité de direction du BHI, pour un mandat de cinq ans, au cours duquel de nombreuses décisions sont prises, nécessite une compréhension mutuelle et la capacité d'appréhender les points de vue des autres. Je tiens donc à remercier mes deux collègues, l'Amiral BARBOR et le Capitaine de vaisseau GORZIGLIA pour l'excellente coopération que nous avons entretenue. Nous n'avons jamais dû en arriver à un vote pour prendre une décision. Je souhaite également, au nom du Comité de direction, remercier chaleureusement le personnel du Bureau pour sa conscience professionnelle et pour son dévouement. Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des Etats membres pour l'intérêt constant qu'ils portent aux travaux de l'Organisation ainsi que pour leur participation et leur contribution à ces derniers, et leur soutien aux efforts et aux initiatives du Comité de direction. Enfin, je n'oublierai pas de remercier les représentants des Organisations internationales et de l'industrie pour leur participation, leur appui et leur contribution aux activités techniques de Notre Organisation.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, cette semaine nous allons discuter et décider de la manière de relever les importants et stimulants défis auxquels se trouve confrontée l'Organisation, et j'ai la conviction que grâce à nos efforts et à notre contribution, des décisions appropriées et nécessaires vont être prises et que les actions requises seront approuvées, pour que l'Organisation puisse réagir de manière adéquate compte tenu des demandes et des défis auxquels il lui faut faire face.

CONF.17/MISC/02

**DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE LA CONFERENCE
Dr. Wynn WILLIAMS (Royaume-Uni)**

Monseigneur,
Excellences,
Distingués délégués et observateurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et une joie de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de cette Conférence, pour une multitude de raisons, et je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'accorder quelques instants afin que je puisse vous exposer quatre de ces raisons.

Ma première raison est que cette Cérémonie constitue l'un des principaux événements marquants de cette Conférence que Son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II de Monaco a bien voulu honorer de sa présence. Nous lui en sommes extrêmement reconnaissants. Au nom de l'ensemble des Etats membres de l'Organisation hydrographique internationale, je souhaite Vous faire part, Monseigneur, de nos très respectueux remerciements pour Votre présence, parmi nous, ce matin. L'Organisation qui a bénéficié de l'assistance et de l'appui du Prince Rainier III, tout au long de son règne, est aujourd'hui extrêmement sensible à l'aide et au soutien si généreux que Vous manifestez envers elle. C'est grâce à Vous, Monseigneur, ainsi qu'au Prince Rainier III, que, non seulement pendant la semaine à venir mais également tout au long de l'année et au quotidien, Monaco s'affirme en tant que centre du monde

hydrographique. Les délégués des pays participants sont honorés d'y être associés, de se réunir à Monaco et d'y jouir d'un magnifique environnement, avec les remarquables installations et les nombreux agréments qu'offre Votre belle Principauté.

Je suis également ravi de cette opportunité qui m'est offerte parce que c'est la première fois, depuis 25 ans, que le Royaume-Uni assure la présidence de la Conférence. Le RU se réjouit que les Etats membres lui aient fait cet honneur et l'accepte humblement comme une reconnaissance envers son pays, et en particulier envers le Service hydrographique du RU qui met tout en oeuvre pour apporter sa contribution et son assistance, voire pour diriger certaines activités de l'OHI, afin de rendre les mers et les océans plus sûrs pour les hommes, les navires et les cargos et afin de leur offrir un environnement durable et exploitable. Le RU continue d'œuvrer pour améliorer la sécurité de la vie en mer, un objectif dont on pourra sensiblement se rapprocher grâce à un essor plus rapide des nouvelles technologies, des nouveaux produits et services actuellement développés par le RU et par l'ensemble des Etats ici présents.

La troisième raison consiste à démontrer qu'il existe bel et bien une vie après la retraite et de vous assurer, vous qui travaillez avec ardeur, que la vie après la retraite est en fait plutôt agréable. Il suffit de surmonter ce léger sentiment de culpabilité ! Il y a neuf mois, alors que je quittais mon poste de Directeur du SH du RU et d'hydrographe du RU, mon émotion était partagée entre un sentiment d'estime de soi non mérité dû au fait que j'allais être remplacé par deux personnes, et à la satisfaction de savoir que j'aurais la possibilité de rester en contact avec vous tous.

La quatrième raison pour laquelle j'ai aujourd'hui plaisir à être ici est tout simplement que cette Conférence est importante et qu'elle représente l'aboutissement d'années d'efforts, de la part de tous les Etats membres oeuvrant au sein du Groupe de travail sur la planification stratégique, consacrées à une réflexion approfondie sur le type d'organisation internationale dont la communauté hydrographique aura besoin à l'avenir. Comme le Président du BHI l'a indiqué, la Conférence extraordinaire a approuvé en 2005 un Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, un nouveau modèle de structure pour l'Organisation et un ensemble de procédures opérationnelles destinées à nous orienter vers une plus grande efficacité, réactivité et souplesse – afin de contribuer à la réalisation de notre mission, de notre vision et de nos objectifs. La XVIIe Conférence hydrographique internationale a pour tâche d'entériner le processus mis en place pour répondre aux défis du futur, en approuvant les modifications aux Règlements général et financier ainsi qu'aux Règles de procédure. Je suis convaincu que nous pouvons parvenir à un accord sur toutes les questions qui nous attendent et que nous y parviendrons. Nous sommes convenus que des changements sont nécessaires pour la future bonne marche de l'OHI, aussi je m'associe au Président du BHI pour demander à tous les délégués de faire tout leur possible dans leurs pays respectifs en vue d'accélérer les procédures d'approbation de ces changements au niveau national.

Cette Conférence est également importante en ce sens qu'elle nous rappelle que les modifications d'ordre organisationnel sont dues au fait que nous nous trouvons au cœur de rapides changements technologiques et commerciaux ; changements dans la façon de recueillir les données, de les évaluer et de les conserver, de les diffuser et de les visualiser. Alors que nous savons que les cartes de navigation et les publications papier feront partie de notre univers pendant de nombreuses années encore, le « centre de gravité » du transport maritime se déplace à grande vitesse vers la navigation numérique. Cette transition est favorisée par d'importants intérêts commerciaux, lesquels atténuent quelque peu, de manière intentionnelle, les différences entre données officielles et non officielles ce qui engendre, au sein de la communauté des utilisateurs, un sentiment de frustration vis-à-vis de notre apparente lenteur à réagir. Cette transition bénéficiera d'un élan supplémentaire, lorsque l'utilisation de l'ECDIS et des ENC deviendra obligatoire dans certaines zones et pour certains types de navire.

Au cours des débats de cette Conférence sur les progrès de la couverture en ENC et sur les questions relatives au WEND, nous devons garder au premier plan de nos préoccupations notre responsabilité envers ceux que nous servons tout au long de notre existence – les navigateurs en mer. Toutefois, nous devons faire des progrès rapides et concrets en fournissant un service de vecteurs numériques

intégrés, fiable, reconnu officiellement et continu, dans le cadre du marché SOLAS, sur les principales routes internationales. Tout au long de mon mandat d'Hydrographe du RU, ceci m'est apparu comme étant une question primordiale, et je sais que mes successeurs et d'aucuns ici partagent mon sentiment, aujourd'hui comme par le passé. Nous n'avons pas de temps pour la politique ni pour les rivalités et nous n'en avons aucun besoin. Tous les objectifs du WEND peuvent être atteints – et atteints rapidement - si nous travaillons en partenariat les uns avec les autres. Heureusement, l'histoire de l'OHI est celle d'une coopération réussie et je suis convaincu qu'il continuera d'en être ainsi.

Je terminerai sur cette note positive et j'ai, à présent, Monseigneur, le très grand honneur de Vous demander de bien vouloir ouvrir cette XVII^e Conférence hydrographique internationale.

Merci.

CONF.17/MISC/03

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO

Monsieur le Président,
Messieurs les Directeurs,
Messieurs les Chefs de Délégation,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

C'est un très grand plaisir pour moi de vous accueillir à l'occasion de cette XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale.

A l'heure d'ouvrir ses travaux, je ressens une fierté toute particulière et ce d'autant plus que les liens entre Monaco et l'hydrographie sont, vous le savez, anciens. Ils remontent en effet à mon trisaïeul, le Prince Albert I^{er}, qui, en son temps, a œuvré avec succès pour y implanter le Bureau hydrographique international, devenu Organisation hydrographique internationale.

Depuis lors, celle-ci, qui regroupe 78 Etats, n'a cessé de se développer. Elle est aujourd'hui reconnue, de la manière la plus large, sur le plan international, comme en témoigne le statut qui lui a été accordé par les Nations-Unies.

De fait, l'essor exceptionnel de votre organisation vous a amené à arrêter, lors d'une conférence extraordinaire réunie ici en 2005, une planification stratégique ambitieuse. Vous avez ainsi décidé d'engager une procédure d'amendement de la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale et mon Gouvernement y a donné les suites diplomatiques appropriées auprès des autorités compétentes de vos différents pays.

Le processus de modernisation initié voici deux ans est donc toujours en cours, et il vous appartiendra, lors de la présente conférence, de le poursuivre afin d'optimiser les règles administratives, financières et techniques qui vous gouvernent.

Mais je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour évoquer avec vous l'objet même de la science hydrographique.

Celle-ci demeure fidèle à sa vocation première qui est de contribuer à préserver la vie humaine en mer et, plus généralement, à sécuriser la navigation.

Les efforts que vous déployez dans ce cadre, en vue d'améliorer constamment la qualité et la précision des cartes marines et des documents nautiques, méritent d'être salués.

Les succès obtenus tiennent à l'efficacité de la coordination de l'action des services hydrographiques nationaux et de votre organisation. Mais je voudrais aussi rappeler le relais intermédiaire indispensable que constituent les commissions hydrographiques régionales. Grâce à la récente création de la Commission de l'Atlantique sud-ouest, celles-ci couvrent désormais toutes les parties des océans et je ne puis que m'en féliciter.

En usant de tous les moyens qu'offre la technologie contemporaine, vous n'avez de cesse de rechercher l'excellence afin de relever le défi de la sécurité des mers. Les accidents maritimes et les conséquences dramatiques qui peuvent en résulter, tant pour la vie des équipages que pour l'environnement, nous rappellent hélas trop souvent quels en sont les enjeux.

Complément naturel de l'océanographie, l'hydrographie est aussi un vecteur fondamental de la connaissance de la mer.

A ce titre, vous ne pouvez ignorer les changements qui affectent notre planète et ne sont pas sans incidence sur le milieu marin. C'est ainsi qu'à la suite du *tsunami* qui, en 2004, a gravement dévasté une partie du continent asiatique, vous avez été amenés à en tirer toutes les conséquences dans le domaine qui est le vôtre.

Vous savez également tout l'intérêt que je porte personnellement à l'environnement en général et aux mers et océans en particulier. Pour ce motif, j'ai souhaité me rendre en Arctique afin de constater par moi-même les effets du changement climatique. L'hydrographie permet sans aucun doute de mesurer et d'apprécier avec la plus grande précision l'étendue de ce phénomène alarmant face auquel notre génération doit prendre sans tarder toutes ses responsabilités.

C'est pourquoi votre science mérite d'être plus connue du grand public et je me réjouis de l'instauration de la journée mondiale de l'hydrographie dont l'utilité me paraît devoir être soulignée.

En conclusion, je déclare ouverte la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale en souhaitant que vos travaux soient des plus fructueux.

Je vous remercie.

PROPOSITIONS

LISTE DES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE

PRO No.	PROGRAMME DE TRAVAIL	NOM DE LA PROPOSITION	PRESENTEE PAR	Page
1	5	Prise en compte du rapport du SPWG.	SPWG	39
2	5	Approbation d'un plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI.	SPWG	41
3	5	Approbation du Règlement général amendé de l'OHI.	SPWG	44
4	5	Approbation du Règlement financier amendé de l'OHI.	SPWG	50
5	5	Approbation des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI.	SPWG	51
6	5	Approbation des Règles de procédure du Conseil de l'OHI.	SPWG	53
7	5	Approbation des Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI.	SPWG	55
8	5	Approbation de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI.	SPWG	57
9	5	Entrée en vigueur anticipée de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI.	SPWG	59
10	5	Présidence des Comités HSSC et IRCC.	SPWG	61
11	5	Procédures pour la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI.	SPWG	62
12	5	Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI.	SPWG	63
13	5	Modifications d'ordre rédactionnel à l'Accord de siège.	SPWG	66
14	5	Amendements à la Résolution technique T1.1.	SPWG	67
15	5	Approbation d'un nouveau mandat et de nouvelles règles de procédure pour le SPWG de l'OHI.	Australie <i>(retirée)</i>	70
16	5	Modification de l'article 6 du Règlement général et de l'article 5 des Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI concernant les observateurs, aux fins de conformité avec la Décision N°5 de la 3 ^e CHIE.	Allemagne	74
17	5	Annulation d'une Décision de la Conférence.	Espagne	77
18	2	Mise à disposition de responsables régionaux dans le cadre des efforts de renforcement des capacités.	RU	80

PRO No.	PROGRAMME DE TRAVAIL	NOM DE LA PROPOSITION	PRESENTEE PAR	Page
19	5	Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI.	BHI	84
20	3	Création d'un Groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures	Argentine	87
21	3	Résolution sur la couverture ENC eu égard aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS	Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède	89
22	3	Création d'un Groupe de travail sur l'élaboration de l'infrastructure des données spatiales maritimes	Royaume-Uni et Allemagne	92
23	3	Résolution sur la couverture, la mise à disposition, la cohérence et la qualité des cartes électroniques de navigation	Japon, Allemagne et Afrique du Sud	94
24		Resolution inviting contracting Parties to consider the entry into force of the Protocol of Amendments to the Convention as a matter of priority	Allemagne, Norvège, Danemark et Suède	95

PRO 1 – PRISE EN COMPTE DU RAPPORT DU SPWG

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Rapport du SPWG de l’OHI pour 2005-2006» (CONF.17/DOC.1)

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du «Rapport du SPWG de l’OHI pour 2005-2006»

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

La Croatie accepte pleinement le rapport du SPWG, remercie son président, l’ensemble des membres du SPWG, les délégués des CHR et les experts juridiques du SPWG qui ont fourni d’importants efforts et qui ont consacré beaucoup de temps à la préparation des documents et des propositions d’importance cruciale pour les travaux futurs de l’Organisation hydrographique internationale.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition soumise par le SPWG.

FRANCE

Les commentaires relatifs aux annexes I et L sont traités respectivement au titre des propositions No.8 et 12.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve la proposition.

USA

Les USA participent à toutes les sessions du SPWG et prennent bonne note du rapport.

En ce qui concerne la Section 8, les USA reconnaissent que les travaux du SPWG sont terminés et ils pensent que le SPWG devrait prendre fin en tant que groupe de travail.

En ce qui concerne l'Annexe H, les USA préféreraient que le HSSC et l'IRCC soient intitulés « Groupe des services et des normes hydrographiques » et « Groupe de coordination inter-régional » afin que les sous-comités proposés restent des « comités », ce qui leur permettrait de conserver les sous-comités, comme par exemple les sous-comités de la GEBCO.

Le paragraphe 2.b de l'Annexe L devrait inclure « les fleuves navigables et les grands lacs » lors de la modification des informations générales.

Pour ce qui est des « intérêts hydrographiques » et de la composition du Conseil, les USA sont d'accord, dans un premier temps, pour approuver le tonnage, mais sont ouverts à la révision des critères à condition que ceci ne soit pas complexe. Les USA sont favorables à ce que le sujet soit réexaminé par la seconde Assemblée, comme indiqué dans le compte rendu analytique du Rapport du SPWG.

PRO 2 - APPROBATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Il est demandé à la Conférence d'approuver le plan de mise en œuvre exposé ci-après :

Définition : la «date de ratification» est la date à laquelle les deux tiers des Etats membres ont approuvé les modifications à la Convention, conformément au paragraphe 3 de l'Article XXI de la Convention.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI

1. Transition de la Conférence à l'Assemblée

- i) *La planification des CHIE devrait prévoir le déroulement de conférences deux ans après une CHI. Les futures dates des CHI et des CHIE seraient donc 2007, 2009, 2012, 2014, etc.*
- ii) *Si la date de ratification remonte à plus de 3 mois avant la Conférence (qu'il s'agisse d'une CHI ou d'une CHIE), cette Conférence deviendra alors la 1^{ère} Assemblée.*
- iii) *Si la date de ratification remonte à moins de 3 mois avant la Conférence, la 1^{ère} Assemblée sera la prochaine Conférence (CHIE ou CHI) prévue à l'issue de celle qui doit se tenir dans un délai immédiat de trois mois. Dans ce cas, la Conférence entreprendra la sélection des membres du Conseil et chargera le BHI/Secrétariat de mener à bien les procédures de sélection par lettre circulaire.*

2. Création du Conseil

Deux tiers des sièges du Conseil seront attribués à la représentation régionale ; le tiers des sièges restant sera fonction des intérêts hydrographiques.

Etats membres non affiliés à une Commission hydrographique régionale

Afin de faciliter l'entière et équitable représentation des intérêts de chaque Etat membre de l'OHI, il importe que chaque Etat membre soit membre d'une CHR. Le SPWG encourage tous les Etats membres à créer ou à rejoindre des Commissions hydrographiques régionales. Actuellement, deux EM ne font pas partie d'une CHR.

3. Transition du Bureau hydrographique international (BHI) au Secrétariat

Au cours de la période entre la date de ratification et une date trois mois après la 1^{ère} Assemblée, le BHI doit avoir l'autorité requise et doit adopter les mesures nécessaires pour la transition du BHI au Secrétariat.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

Point 1

La France n'a pas d'objection au calendrier de principe proposé pour les sessions ordinaires et extraordinaires de la conférence dans la structure actuelle. Elle reconnaît néanmoins que la convention actuelle impose l'approbation par la majorité des Etats membres des réunions en session extraordinaire (article VI.1). La France suggère donc que cette clause soit formellement respectée en recherchant cette approbation lors de la clôture de la session ordinaire précédente, donc en particulier à l'occasion de la XVII^{ème} CHI. A contrario, cela n'interdit pas, si des circonstances imprévues le justifiaient, qu'une session extraordinaire soit convoquée à une autre date que celles proposées dans le plan de mise en œuvre.

Point 2

Le point 2 est conditionné par l'adoption du projet de règlement général (article 17 - voir PRO 03). A ce jour, seule la zone INT C1 n'est pas encore couverte par une commission hydrographique régionale. La France rappelle sa préférence, dans un souci de meilleure efficacité de l'organisation, que les zones géographiques couvertes par les CHR coïncident avec les régions cartographiques INT (cf. résolution technique T1.3- article 3) et suggère, si l'action prévue dans le programme de travail 2006 (item O 1.1.1) n'a pas abouti d'ici là, que la conférence invite le BHI à réunir les Etats membres concernés afin de promouvoir la formation dans les meilleurs délais d'une commission hydrographique régionale couvrant la zone INT C1.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni approuve cette proposition.

USA

Les USA approuvent le plan de mise en œuvre mais souhaitent que l'OHI trouve une solution qui permettrait à tous les Etats membres d'avoir la possibilité de participer au Conseil. Il ne convient pas que l'Organisation adopte un système qui exclue n'importe quel Etat membre en bonne position.

NOTE DU BHI

Au moment de la parution du "Livre rouge", tous les Etats membres de l'OHI font partie d'une Commission hydrographique régionale. La Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO) a été établie le 14 décembre 2006.

PRO 3 - APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL AMENDE DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Règlement général de l'OHI» (CONF.17/DOC.02)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte du «Règlement général de l'OHI». La mise en œuvre de ce Règlement dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

ALLEMAGNE

L'Article 7 décrit la possibilité de créer un groupe de travail d'experts juridiques. L'Allemagne ne voit pas pour quelle raison la création de ce groupe de travail juridique doit être expressément couverte par un Article en soi, lorsque tous les aspects qui concernent la création de groupes de travail sont réglementés d'une manière générale, dans le cadre de l'Article 6.

L'Allemagne propose de supprimer l'Article 7 dans son ensemble, et de procéder à une nouvelle numérotation des Articles restants.

AUSTRALIE

Ce commentaire doit être lu conjointement avec le commentaire de l'Australie sur la PRO 8 visant à rebaptiser le « Comité hydrographique sur l'Antarctique (CHA) » en « Commission hydrographique sur l'Antarctique ».

L'existence des Commissions hydrographiques régionales (CHR) est reconnue dans le Règlement général, lequel définit leurs objectifs et leurs méthodes, en des termes généraux. Il n'existe cependant aucune disposition semblable pour le CHA dans le Règlement général révisé. Cette référence est souhaitable afin de reconnaître officiellement l'existence continue de cet important organe qui sera placé sous l'égide du Comité de coordination inter-régional (IRCC).

Les CHR ont été reconnues par la Décision N°1 de la XV^e CHI qui a abouti à la Résolution Administrative T1.3. Le CHA a été établi par la Décision N°4 de la même conférence. Les statuts du CHA indiquent que *le Comité est établi conformément à la Résolution administrative T1.3 de l'OHI - Création de Commissions hydrographiques régionales (CHR)*. La Résolution T1.3 a servi de base à l'Article 9 du Règlement général révisé.

Bien que le CHA ait des caractéristiques similaires à celles d'une CHR, il ne peut pas fonctionner dans le cadre de l'Article 9 du Règlement général révisé étant donné que l'adhésion à celui-ci n'est pas ouverte à l'ensemble des Etats membres de l'OHI. Pour y adhérer, certaines qualifications particulières doivent être observées, avec notamment le fait que si les membres doivent être des Etats membres de l'OHI, ils doivent également avoir adhéré au Traité sur l'Antarctique et procurent des ressources et/ou des données à la couverture de l'OHI en cartes INT de la région M.

Tout comme l'Antarctique, il peut également y avoir d'autres régions qui, dans le futur, mériteront la création de Commissions hydrographiques spéciales, semblables à celle du CHA. Tout comme le CHA, ces Commissions assureraient la coordination et la promotion des activités hydrographiques dans des zones généralement non couvertes par une CHR. Etant donné que la Convention relative à l'OHI modifiée n'empêche pas d'hydrographier les fleuves, les mers ou les lacs intérieurs, il est possible que, dans le futur, des Commissions hydrographiques spéciales soient établies afin de couvrir des zones comme les lacs et les mers continentaux intérieurs, ou les principaux systèmes fluviaux avec un important accès au trafic et au commerce maritimes et une dépendance significative envers ces derniers.

Afin de reconnaître correctement le CHA et afin de permettre que d'autres Commissions hydrographiques régionales puissent être créées dans le futur, il est peut-être nécessaire d'ajouter un Article supplémentaire dans le Règlement général. Le projet suivant est tiré des statuts actuels du CHA et de l'Article 9 proposé du Règlement général révisé pour constituer la base d'un tel Article.

Commissions hydrographiques spéciales

ARTICLE 9 (bis)

- a) Les Commissions hydrographiques spéciales (CHS), comme la Commission hydrographique sur l'Antarctique, sont des organes constitués par les Etats membres et reconnus par l'Assemblée dans le but d'améliorer l'échange d'information, de promouvoir et de coordonner les levés hydrographiques et les questions associées à la cartographie marine dans des régions non couvertes par une Commission hydrographique régionale.
- b) Les CHS sont établies en vertu d'un accord entre leurs membres.
- c) Les CHS peuvent être constituées de membres à part entière et de membres associés, souhaitant tous contribuer aux objectifs de l'Organisation dans la région concernée.
- d) La qualité de membre à part entière est réservée aux Etats membres qui ont des droits reconnus dans la région concernée, qui apportent une contribution en ressources et/ou en données à la couverture de l'OHI en cartes INT ou à des mécanismes de cartographie similaires dans cette région, et qui deviennent signataires des statuts des CHS.
- e) La qualité de membre associé est ouverte à tout Etat non membre de l'OHI dont le gouvernement a reconnu les droits dans la région concernée et qui apporte une contribution en ressources et/ou en données à la couverture de l'OHI en cartes INT ou à des mécanismes similaires dans cette région, et qui deviennent signataires des Statuts des CHS.
- f) Le statut d'observateur au sein d'une CHS peut être octroyé à tout autre Etat membre de l'OHI, aux représentants de toute organisation nationale ou internationale, ainsi qu'à des experts, à titre individuel, participant du point de vue professionnel aux activités hydrographiques ou à la cartographie marine dans la région concernée soit en contribuant à ces activités soit en leur apportant un soutien, ou en tant qu'utilisateurs de produits dérivés.

Si le CHA est établi dans le cadre de l'IRCC avant que le Règlement général n'entre en vigueur, il sera peut-être également nécessaire de modifier le Règlement général existant pour reconnaître l'existence et les statuts des CHS, y compris le CHA, dans la période intérimaire.

BRESIL

Le Brésil a participé aux travaux du SPWG dont il a approuvé le rapport final. Le Brésil estime toutefois que le libellé de l'Article 17 c) n'est pas la meilleure expression de la définition des intérêts hydrographiques. Il pense que certains éléments objectifs et mesurables peuvent exprimer toutes les attentes des Etats membres. Ainsi, le point de vue du Brésil est que ce sujet doit rester à l'étude du futur groupe de travail, pour discussion dans le cadre de la Proposition 12.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition soumise par le SPWG.

FRANCE

La France approuve le projet sous réserve des remarques de forme indiquées dans les commentaires rédactionnels et des remarques de fond suivantes :

Commentaires généraux

La désignation des alinéas devrait être alignée sur celle adoptée pour la Convention [i.e. : (a), (b), etc., (i), (ii), etc.] au lieu de a), b), etc., i), ii), etc.)

ARTICLE 17

Un Etat membre peut décider de ne pas présenter sa candidature au titre de la commission hydrographique régionale (ou d'une des commissions hydrographiques régionales) dont il est membre, par exemple parce qu'il est assuré d'avoir un siège au titre des intérêts hydrographiques. Il a néanmoins le droit d'apporter son poids à la CHR, ou à une (et une seule) des CHR, dont il est membre. La rédaction proposée ne fait pas apparaître clairement comment il sera pris en compte pour le calcul des sièges alloués à chaque CHR. Pour éviter toute ambiguïté, la France suggère de remplacer les clauses 17 (b) (i) à 17 (b) (vii) par le texte suivant, qui distingue les notions d'éligibilité et de candidature :

- (i) Un Etat membre qui est membre à part entière d'une seule CHR est éligible, au titre de cette commission ;
- (ii) Un Etat membre qui est membre à part entière de plusieurs CHR doit choisir la CHR au titre de laquelle il est éligible, avec copie de son choix au Secrétaire général, au moins six mois avant la session ordinaire de l'Assemblée ;

- (iii) Un Etat membre ne peut présenter sa candidature qu'à la CHR au titre de laquelle il est éligible ; s'il fait acte de candidature auprès de cette CHR en vue de sa sélection, il en informe le Secrétaire général, au moins six mois avant la session ordinaire de l'Assemblée ;
- (iv) Le nombre de sièges attribués à chaque CHR doit être calculé par le Secrétaire général sur la base du nombre d'Etats membres éligibles au titre de chaque CHR, selon le principe de la répartition proportionnelle afin d'atteindre les deux tiers des sièges du Conseil requis prévus dans ce sous paragraphe b) ;
- (v) Pour déterminer le nombre de sièges du Conseil attribués à chaque CHR, le Secrétaire général doit s'assurer que tout Etat membre est compté comme membre à part entière d'une CHR, mais de pas plus d'une CHR.
- (vi) Chaque CHR doit informer le Secrétaire général, avant le dernier jour de chaque session ordinaire de l'Assemblée, du ou des Etat(s) membre(s) qu'elle a sélectionné(s) pour siéger au Conseil, parmi ceux admissibles à la sélection.

Formatted: Bullets and Numbering

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

ARTICLE 11

Les alinéas b) et c) de l'Article 11 du Règlement général constituent la même phrase que dans la Convention et devraient être supprimés.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

USA

ARTICLE 7

Cet article devrait être révisé pour lire, « Lorsqu'un avis juridique est recherché pour des questions relatives à l'interprétation et à l'application de la Convention relative à l'OHI, du Règlement financier, du Règlement général, des Règles de procédure de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission des finances, ou bien concernant l'exécution du programme de travail de l'Organisation, un groupe de travail d'experts juridiques issus de l'ensemble des Etats membres peut être créé par l'assemblée ou par les Etats membres, par correspondance ». Dans le libellé actuel, la création d'un groupe de travail est

facultative lorsqu'on recherche un avis juridique, ce qui n'était pas le but de la proposition des USA lors de la réunion du SPWG tenue en République de Corée.

ARTICLE 9

Cet Article devrait être révisé afin de simplifier la participation des Etats membres aux Commissions hydrographiques régionales. Les CHR devenant des organes régionaux de l'Organisation, les règles d'adhésion des nouveaux membres aux CHR pourraient être simplifiées de la même manière que l'Organisation le fait pour l'adhésion à l'OHI. Les USA pensent que l'Article 9 (e) « La qualité de membre à part entière est réservée aux Etats de la région » devrait être révisé par l'ajout de la phrase suivante « afin d'encourager la coordination entre les Etats membres, tous les Etats membres en bonne position dont le territoire se situe dans les limites d'une CHR peuvent y participer en tant que membres à part entière de la CHR ».

ARTICLE 17

L'Article 17 (b) (iii) stipule qu'

« Un Etat membre doit présenter sa candidature à la CHR en vue de sa sélection, avec copie de sa candidature au Secrétaire général, au moins six mois avant la session ordinaire de l'Assemblée ; »

Ceci implique que la CHR se soit réunie et qu'elle ait sélectionné le(s) candidat(s) pour siéger au Conseil au moins six mois avant l'Assemblée.

Cependant,

L'Article 17 (b) (vi) stipule que

« Trois mois avant la session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général informe tous les Etats membres du nombre de sièges attribués à chaque CHR et des Etats membres admissibles à la sélection par chaque CHR ; et »

Ceci signifie que, conformément au paragraphe iii, les CHR doivent communiquer leur(s) représentant(s) au Secrétaire général avant d'être réellement informées du nombre de sièges qui leur sera attribué. Ceci imposera de manière quasi sûre aux CHR de convoquer une réunion pour sélectionner leur(s) représentant(s) au Conseil dans les trois mois qui précèdent une Assemblée.

Les CHR ont besoin de savoir combien de sièges vont leur être attribués avant que les EM ne fassent connaître leurs souhaits quant aux nominations. Ceci implique que le Secrétaire général communique le nombre de sièges attribués, pour le Conseil, au plus tôt. Bien que ne pensant pas que le Secrétaire général ait besoin de savoir si une CHR a l'intention d'utiliser le(s) siège(s) qui lui sera (seront) attribué(s). Par ailleurs, il se peut que certaines CHR ne se réunissent pas dans l'année qui précède une Assemblée.

Etant donné que les membres du Conseil doivent principalement effectuer un mandat de trois, le nombre de sièges attribué à chaque CHR sera établi pour cette période. Il semblerait que ce chiffre soit relativement stable ; la raison pour laquelle le Secrétaire général ne peut pas informer les Etats membres du nombre de sièges attribués à chaque CHR à une date bien antérieure n'est pas claire. Si le nombre était communiqué plus tôt, les CHR pourraient prévoir une réunion à une date moins proche des dates de l'Assemblée, pour la(les) sélection(s) à ces importantes positions. En réalité, on ne comprend pas pourquoi le Secrétaire général ne pourrait pas annoncer ce nombre de sièges à la fin de l'Assemblée précédente.

Ceci pourrait être établi par la révision suivante :

ARTICLE 17

L'Article (b) (vi) pourrait stipuler qu'

« A la fin de chaque Assemblée, le Secrétaire général informe tous les Etats membres du nombre de sièges attribués à chaque CHR pour le mandat suivant et des Etats membres admissibles à la sélection par chaque CHR ; »

L'alinéa (vii)

prévoit qu'une CHR doit se mettre d'accord sur ses sélections pour le Conseil pendant l'Assemblée. Ceci peut s'avérer difficile si le nombre des Etats membres de la CHR souhaitant des sièges dépasse le nombre attribué à cette Commission. Si la procédure reste telle que proposée, les USA pensent qu'il doit y avoir une procédure établie en cas de non accord au sein d'une CHR. La phrase suivante devrait être ajoutée :

« Si la sélection n'est pas approuvée au sein d'une CHR, la sélection entre les Etats membres candidats sera déterminée par un tirage au sort des noms. »

ARTICLE 21

b)

Suggère la révision mineure suivante : « ...et par un haut représentant de l'Etat membre qui la présente. »

PRO 4 - APPROBATION DU REGLEMENT FINANCIER AMENDE DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Règlement financier de l'OHI» (CONF.17/DOC.03)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte du «Règlement financier de l'OHI». La mise en oeuvre de ce Règlement dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve le projet sous réserve des remarques de forme indiquées dans les commentaires rédactionnels.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

PRO 5 - APPROBATION DES REGLES DE PROCEDURE DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI» (CONF.17/DOC.04)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte des «Règles de procédure pour l'Assemblée de l'OHI». La mise en oeuvre de ces Règles de procédure dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**ALLEMAGNE****REGLE 8, REGLE 9**

Ces Règles définissent les conditions de la « Présence du public », en autorisant des personnes à assister aux sessions de l'Assemblée avec le consentement de cette dernière.

L'Allemagne est strictement opposée au fait de donner un rôle au sein de l'Assemblée à des personnes qui ne sont ni membres d'une délégation nationale ni observateurs (conformément aux Règles 5 et 6). La participation de ceux qui peuvent être invités à tout organe subsidiaire ou à toute entité subordonnée de l'OHI est clairement réglementée dans le cadre de l'Article 4 du Règlement général, et n'inclut pas un quelconque autre type de présence. L'inclusion de la « Présence du public » dans les Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI semble donc inconstitutionnelle et ne ferait qu'ouvrir des questions supplémentaires quant aux droits qu'une personne pourrait avoir, comme par exemple le droit de formuler des commentaires sur n'importe quel point de l'ordre du jour.

Si une personne est autorisée à participer aux sessions de l'Assemblée, cela devrait se faire par l'intermédiaire d'une délégation nationale ou d'une organisation dont le statut d'observateur a été accrédité, ou par le biais d'une fonction occupée au sein du BHI, comme par exemple celle de conseiller.

L'Allemagne demande de supprimer les Règles 8 et 9.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve le projet sous réserve des remarques de forme indiquées dans les commentaires rédactionnels.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

Invitation des observateurs

REGLE 5

La disposition qui prévoit que « Les observateurs reçoivent des exemplaires de tous les documents publiés pendant les sessions de l'Assemblée » devrait être révisée pour lire :

« Les observateurs peuvent recevoir les documents non classés confidentiels ».

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

PRO 6 - APPROBATION DES REGLES DE PROCEDURE DU CONSEIL DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Règles de procédure du Conseil de l'OHI» (CONF.17/DOC.05)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte des «Règles de procédure du Conseil de l'OHI». La mise en oeuvre de ces Règles de procédure dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**ALLEMAGNE**

Cette règle permet à des personnes d'assister aux sessions du Conseil avec le consentement de ce dernier.

L'Allemagne est strictement opposée au fait de donner un rôle au sein du Conseil à des personnes qui ne sont ni membres d'une délégation nationale ni observateurs (conformément aux Règles 4 et 5). La participation de ceux qui peuvent être invités à tout organe subsidiaire ou à toute entité subordonnée de l'OHI est clairement régie dans le cadre de l'Article 4 du Règlement général, et n'inclut pas un quelconque autre type de présence. L'inclusion de la « Présence du public » dans les Règles de procédure du Conseil de l'OHI semble donc, inconstitutionnelle et ne ferait qu'ouvrir des questions supplémentaires quant aux droits qu'une personne pourrait avoir, comme par exemple le droit de formuler des commentaires sur n'importe quel point de l'ordre du jour.

Si une personne est autorisée à participer aux sessions du Conseil, cela devrait se faire par l'intermédiaire d'une délégation nationale ou d'une organisation dont le statut d'observateur a été accordé, ou par le biais d'une fonction occupée au sein du BHI, comme par exemple celle de conseiller.

L'Allemagne demande de supprimer la Règle 7.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve le projet sous réserve des remarques de forme indiquées dans les commentaires rédactionnels.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

Invitation des observateurs

REGLE 4

La disposition qui prévoit que « Les observateurs reçoivent des exemplaires de tous les documents publiés pendant les sessions de l'Assemblée » devrait être révisée pour lire :

« Les observateurs peuvent recevoir les documents non classés confidentiels ».

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

PRO 7 - APPROBATION DES REGLES DE PROCEDURE DE LA COMMISSION DES FINANCES DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI» (CONF.17/DOC.06)

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte des «Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI». La mise en œuvre de ces Règles dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve le projet sous réserve des remarques de forme indiquées dans les commentaires rédactionnels.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

Invitation des observateurs

REGLE 4

La disposition qui prévoit que « Les observateurs reçoivent des exemplaires de tous les documents publiés pendant les sessions de l'Assemblée » devrait être révisée pour lire :

« Les observateurs peuvent recevoir les documents non classés confidentiels ».

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

PRO 8 - APPROBATION DE LA RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Mandats et Règles de procédure du HSSC et de l'IRCC». «Rapport du SPWG de l'OHI pour 2005-2006» (Annexe « I » au document CONF.17/DOC.1)

Il est demandé à la Conférence d'approuver la création des Comités «HSSC» et «IRCC», conformément aux mandats et aux Règles de procédure exposés dans les documents de la conférence mentionnés en référence.

NOTE EXPLICATIVE

Le SPWG a conclu que le transfert des organes subsidiaires existants vers une structure de deux principaux comités avec des institutions subordonnées pourrait intervenir avant la ratification de la Convention. Les mandats et Règles de procédure présentés ont été préparés par les présidents du CBC et du CHRIS et avalisés par le SPWG.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**AUSTRALIE**

Plutôt que de changer l'appellation de « Comité hydrographique sur l'Antarctique (CHA) » pour « *Sous-comité hydrographique sur l'Antarctique (SCHA)* », il est peut-être préférable d'adopter l'appellation « *Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)* ». Ceci permettrait d'éviter de modifier l'acronyme déjà établi et bien connu de cet organe qui continuerait d'être appelé « CHA ».

Le mandat et les Règles de procédure n'ont pas été fournis pour les organes (au niveau des Sous-comités) qui traitent de l'Antarctique et de la GEBCO. Ils ont été fournis pour toutes les autres principales entités subordonnées du HSSC et de l'IRCC. Dans la PRO 3, l'Australie a indiqué que la Commission hydrographique sur l'Antarctique devrait continuer d'être régie par ses propres statuts. Si cela est accepté par la 17^e CHI, cet organe ne nécessite pas de mandat et de règles de procédure. Dans tous les cas, le mandat et les Règles de procédure sont toujours requis pour la GEBCO.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

Par ailleurs, la Finlande fait le commentaire détaillé suivant :

La coordination des travaux des sous-comités et groupes de travail du Comité HSSC doit faire l'objet d'une attention particulière lors du développement plus détaillé de la structure et des travaux du HSSC, de ses sous-comités et groupes de travail.

FRANCE

Les textes proposés appellent les remarques suivantes :

- l'identification des changements à apporter après le passage dans la nouvelle structure doit être uniformisée au sein des textes relatifs à chaque comité et entre les deux comités, aussi bien dans la version anglaise que dans la version française (exemple : rédaction différente dans les deux préambules des deux mandats ; gestion des articles, distinction entre sessions ordinaires de l'Assemblée et réunions du Conseil, etc.) ;

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

- Le Comité ABLOS est établi pour exécuter une fonction importante, ainsi que le prévoit la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (UNCLOS). Il devrait être subordonné au Conseil et pas à un quelconque autre organe subsidiaire.
- La GEBCO devrait être entièrement respectée en raison de sa longue histoire et de ses aboutissements. Elle ne devrait pas être subordonnée à un quelconque autre organe subsidiaire.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

USA

Voir PRO 1 ci-dessus à propos de l'appellation.

PRO 9 – ENTREE EN VIGUEUR ANTICIPEE DE LA RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : "Mandat et Règles de procédure des comités HSSC et IRCC". "Rapport du SPWG de l'OHI pour 2005 - 2006" (CONF.17/DOC.1 Annexe "I")

Il est demandé à la Conférence d'approuver que le 1^{er} janvier 2009, au plus tard, soit la date d'entrée en vigueur de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI, comme proposé par le SPWG.

NOTE EXPLICATIVE

Le SPWG pense que la mise en œuvre anticipée de la nouvelle structure proposée pour les Comités et autres groupes de l'OHI ne constitue pas une violation de la Convention et est importante pour améliorer l'efficacité et le dynamisme de l'Organisation, et propose que la date de commencement de la nouvelle structure soit le 1^{er} janvier 2009.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France recommande de faire preuve de souplesse et propose que le comité de direction soit invité, en liaison avec les deux présidents des comités CHRIS et CBC, à planifier la transition de manière à ce que la nouvelle structure soit mise en place au plus tard le 1^{er} janvier 2009 (cf. rapport du SPWG, proposition 12 du paragraphe 9).

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

PRO 10 - PRESIDENCE DES COMITES HSSC ET IRCC

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Il est demandé à la Conférence d'approuver qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, au plus tard, le président du Comité CHRIS existant assume le rôle de président du HSSC et le président du CBC existant celui de président de l'IRCC, jusqu'à ce que les Comités élisent de nouveaux présidents.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve cette proposition, sous réserve de son commentaire sur la proposition 9 concernant la date d'entrée en vigueur.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

**PRO 11 - PROCEDURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUC-
TURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI**

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Il est demandé à la Conférence d'approuver que le BHI, en consultation avec les présidents du CHRIS et du CBC, fournisse les directives appropriées à la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI, au plus tard le 1^{er} janvier 2009.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve cette proposition, sous réserve de son commentaire sur la proposition 9 concernant la date visée.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

PRO 12 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A REVISER LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Référence : «Examen du statut et de l'avancement du plan stratégique et du programme de travail», «Rapport du SPWG de l'OHI pour 2005-2006» (Annexe « L » au doc CONF.17/DOC.1)

Il est demandé à la Conférence de créer un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI, à partir des commentaires suivants :

**GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DU DEVELOPPEMENT
DU PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI**

Nom proposé

Groupe de travail sur le plan stratégique de l'OHI (ISPWG)

Mandat

Réviser le plan stratégique de l'OHI existant à la lumière de la nouvelle Vision, de la nouvelle Mission et des nouveaux Objectifs de l'OHI.

Préparer un projet de plan stratégique révisé.

Présenter aux Etats membres, le projet de plan stratégique et toutes les recommandations qui s'y rapportent, au plus tard le 1^{er} janvier 2009.

Composition

Le groupe de travail sera composé de représentants désignés par les Commissions hydrographiques régionales. Chaque Etat membre peut y être représenté s'il le juge nécessaire. Le BHI sera représenté au sein du groupe de travail.

Président

Le Président et le Vice-président sont élus par la Conférence.

Méthode de travail

Le groupe de travail encourage la plus large participation possible, en menant essentiellement des travaux par correspondance, à l'aide de la technologie de l'information, et avec pas plus de deux réunions de l'ensemble des membres en face à face.

NOTE EXPLICATIVE

Le SPWG a examiné le plan stratégique qui a été approuvé lors de la 2^e CHIE d'avril 2000 et a conclu qu'une révision complète était nécessaire. La définition de l'hydrographie, la mission de l'OHI consistant à inclure « la sécurité ainsi que la sûreté et la protection environnementales », l'utilisation des données et des informations hydrographiques à des fins autres que la navigation, les « défis pour l'OHI » comme la production d'une couverture complète en ENC, les nouveaux développements intervenus en matière de renforcement des capacités, la participation active des diverses parties prenantes visant à soutenir le programme de travail technique de l'Organisation et enfin la référence

aux résolutions pertinentes de l'AG des NU concernant l'OHI, sont quelques-uns des aspects qui doivent être examinés dans le cadre de l'amélioration du plan stratégique.

Le groupe de travail qui œuvre en étroite coopération avec le Bureau présentera le plan stratégique révisé aux fins d'approbation, lors de la prochaine CHIE de 2009.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

AUSTRALIE

Les commentaires de l'Australie sur la PRO 12 devraient être lus conjointement avec nos commentaires sur la PRO 15 – *Approbation du nouveau mandat et des règles de procédure pour le SPWG de l'OHI*.

Cette proposition répond en grande partie à l'intention sous-jacente de l'Australie dans sa PRO 15. L'Australie est d'avis que le SPWG devrait entreprendre des travaux de révision du plan stratégique de l'OHI. Ceci semble approprié étant donné que le SPWG a identifié la nécessité d'un nouveau plan stratégique en première instance.

BRESIL

Comme indiqué en commentaire à la Proposition 3, le Brésil pense que les intérêts hydrographiques sont une question d'intérêt stratégique pour l'Organisation et que le groupe doit donc être constitué dans les mêmes conditions que celles du futur Conseil qui sera formé. L'évaluation de la composition du groupe doit faire partie de son mandat.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve cette proposition et suggère que la composition et la présidence du groupe de travail soient calquées sur celles retenues pour le groupe de travail sur la planification stratégique (un représentant désigné par chaque commission hydrographique régionale et possibilité pour tout Etat membre qui le souhaite de désigner un représentant à titre individuel ; président et vice-président élus par les membres). S'il apparaissait un risque que ce groupe de travail soit assimilé par une majorité à un « pré-conseil », dont la légitimité pourrait être contestée tant que le protocole des amendements à la convention n'est pas entré en vigueur, une alternative pourrait être de confier la présidence du groupe de travail au président du comité de direction de l'OHI, comme cela a déjà été pratiqué dans le passé.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas font les remarques suivantes concernant cette proposition :

L'importance de la révision du plan stratégique est incontestable. Compte tenu de la nature des questions stratégiques proposées, une étroite coordination avec le Comité de direction et les HSSC et IRCC proposés garantit l'uniformité et la transparence entre le plan stratégique et les futurs plans de travail. Cette approche favorise également l'acceptation du plan stratégique révisé lors de la CHIE de 2009. Si les propositions 8 et 9 sont approuvées, le GT proposé devra oeuvrer en coordination avec le Bureau et avec les HSSC et IRCC en développement.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve les propositions faites.

Le RU souhaiterait participer au groupe de travail chargé de la révision du plan stratégique de l'OHI, si ce dernier est approuvé par la Conférence.

PRO 13 - MODIFICATIONS D'ORDRE REDACTIONNEL A L'ACCORD DE SIEGE

Présentée par: Groupe de travail sur la planification stratégique

Il est demandé à la Conférence de charger le BHI, à la suite de l'approbation des modifications à la Convention relative à l'OHI, de contacter le Gouvernement monégasque afin d'apporter toutes les modifications éditoriales nécessaires à l'Accord de siège, et de présenter les résultats aux EM, par lettre circulaire.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition faite par le SPWG.

FRANCE

La France approuve cette proposition.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni approuve les propositions faites.

PRO 14 - AMENDEMENTS A LA RESOLUTION TECHNIQUE T1.1

Présentée par : Groupe de travail sur la planification stratégique

Il est demandé à la Conférence d'approuver le texte de la Résolution technique T1.1 amendée qui entrera en vigueur le 1er janvier 2009 et qui sera supprimée après l'entrée en vigueur des modifications à la Convention.

T1.1 FORMATION D'ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'ENTITÉS SUBORDONNÉES DE L'OHI

- 1.- *Reconnaissant que le paragraphe 7 de l'article VI de la Convention prévoit que la Conférence constitue ses propres commissions, et reconnaissant en outre que les articles 21 et 22 des Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales établissent dans les grandes lignes les procédures pour la formation d'organes subsidiaires, jugés nécessaires pour le bon déroulement de la Conférence,*
- 2.- *Reconnaissant, en outre, la nécessité de former des organes subsidiaires pour effectuer des travaux à caractère permanent dans la période intersession, entre les Conférences,*
- 3.- *Reconnaissant, en outre, l'intérêt pour l'OHI de faire usage des connaissances et de l'expérience particulières des Etats membres, en hydrographie et dans des domaines associés,*
- 4.- *Décide de la formation d'organes subsidiaires intersession, en plus de ceux qui peuvent être créés dans le cadre de l'article 21 des Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques, afin de contribuer aux travaux de l'OHI et à ceux du Bureau en particulier. Ces organes sont ouverts à tous les Etats membres.*
- 5.- *Les types d'organes subsidiaires suivants peuvent être établis conformément aux dispositions prévues au paragraphe 6 ci-dessous :*
 - a) *un comité est un organe subsidiaire dont la durée de vie probable est supérieure à l'intervalle entre deux sessions ordinaires consécutives de la Conférence;*
 - b) *un sous-comité est une entité subordonnée à un comité dont la durée de vie probable est supérieure à l'intervalle entre deux sessions ordinaires consécutives de la Conférence;*
ou
 - c) *un groupe de travail est une entité subordonnée constituée pour examiner un sujet particulier.*
- 6.- *Dispositions relatives aux organes subsidiaires intersession*
 - a) *Lors de l'établissement d'un organe subsidiaire, la Conférence doit déterminer le mandat et les règles de procédure relatifs à cet organe subsidiaire, lesquels doivent clairement définir, au minimum, ses objectifs, sa composition, la méthode de détermination de sa présidence et ses procédures de compte rendu.*

- b) *Lors de la proposition d'établissement d'un sous-comité, la Commission des finances ou tout organe subsidiaire doit préparer un projet de mandat et de règles de procédure pour ce sous-comité, lesquels doivent clairement définir, au minimum, ses objectifs, sa composition, la méthode de détermination de sa présidence et ses procédures de compte rendu.*
- c) *Lors de la proposition d'établissement d'un groupe de travail, la Commission des finances ou tout organe subsidiaire doit déterminer et approuver le mandat et les règles de procédure de ce groupe de travail, lesquels doivent clairement définir, au minimum, ses objectifs, sa composition, la méthode de détermination de sa présidence et ses procédures de compte rendu.*
- d) *Les projets de mandat et de règles de procédure préparés par la Commission des finances ou par tout organe subsidiaire, conformément au paragraphe (b) ci-dessus doivent être envoyés au BHI qui :*
- (i) les soumettra, par correspondance, à l'approbation des Etats membres, ou*
 - (ii) si ces projets sont reçus une année ou moins avant le jour d'ouverture de la prochaine session ordinaire de la Conférence, les soumettra à l'approbation de la Conférence.*

NOTE EXPLICATIVE

Les Articles 6 et 8 du Règlement général amendé concernent la création d'organes subsidiaires et d'entités subordonnées de l'OHI. Les modifications de la T 1.1 actuelle pour l'harmoniser avec les articles susmentionnés sont nécessaires dans la période de transition jusqu'à la ratification de la Convention et jusqu'à ce que la restructuration soit pleinement mise en œuvre.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le SPWG.

FRANCE

La France approuve cette proposition, sous réserve des remarques de forme indiquées dans les commentaires rédactionnels.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le groupe de travail sur la planification stratégique expose dans la Note explicative à la PRO 14 les raisons pour lesquelles il propose des changements à la RT1.1. Le Royaume-Uni est d'accord avec ce raisonnement.

Bien que le SH du RU participe activement aux travaux du SPWG, sur l'étude plus poussée du texte de la PRO 14 du SPWG, nous souhaitons formuler l'observation particulière suivante :

- Le paragraphe 5.d) contient une référence à la représentation de l'OHI au sein d'autres forums, ce qui, d'après le Royaume-Uni est inapproprié dans la Résolution technique T1.1. Il conviendrait mieux de l'insérer en tant que nouveau paragraphe sous T1.2. Ce changement est proposé pour s'assurer que les informations qu'il contient sont aisément accessibles dans le futur pour toute personne qui souhaiterait consulter la résolution appropriée sur les relations de l'OHI avec d'autres Organisations.

Il est donc proposer de :

- supprimer le paragraphe 5.d) de la PRO 14
- modifier la Résolution technique T1.2 en supprimant les deuxième et troisième phrases du paragraphe 3 et en ajoutant un nouveau paragraphe 3A, pour lire :
 - 3.- *lorsque l'importance de sujets d'intérêt commun le justifie, le Comité de direction peut proposer aux Etats membres la formation d'un organe consultatif composé de représentants de l'OHI et d'une ou de plusieurs organisation(s) externe(s).*
 - 3A.- *Les propositions relatives à la représentation de l'OHI au sein d'organes inter-organisationnels (entre autres les Comités restreints, les projets, les activités en coopération, etc.), conformément au paragraphe 3 ci-dessus ou à d'autres dispositions, seront soumises à la Conférence pour la formulation des principes régissant cette représentation et l'approbation du mandat conjoint.*

PRO 15 - APPROBATION DU NOUVEAU MANDAT ET DES REGLES DE PROCEDURE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OHI SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE

Présentée par : Australie

Il est demandé à la Conférence d'approuver le nouveau mandat et les nouvelles règles de procédure du Groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique, comme indiqué ci-dessous :

L'AUSTRALIE A RETIRE CETTE PROPOSITION

NOTE EXPLICATIVE

Le SPWG a mené à bien la majeure partie des tâches qui lui avaient été confiées par la 16^e CHI et par la 3e CHIE et, le rapport à la 8^e réunion du SPWG a donc suggéré de *«le dissoudre étant donné qu'aucune nouvelle tâche ne justifiant le maintien de ses travaux n'avait été trouvée»*.

L'Australie pense que la transition à la nouvelle structure de comités suggérée dans les Propositions 8 et 9 du SPWG à la 17^e Conférence HI sera plus souple et plus efficace si un organe provisoire assume certaines des fonctions du futur Conseil.

L'Australie propose que le SPWG soit désigné comme l'organe idoine pour assurer cette tâche en adoptant le mandat et les règles de procédure amendés proposés ci-dessous.

MANDAT PROPOSE POUR LE SPWG

1. Coordonner, pendant la période inter-conférence, en liaison avec le Comité de direction du BHI, les activités de l'Organisation dans le cadre du plan stratégique et du programme de travail;
2. Rendre compte, à chaque session ordinaire de la Conférence, des travaux de l'Organisation;
3. Préparer, avec le soutien du Comité de direction du BHI, des propositions concernant la stratégie globale et le programme de travail devant être adoptés par la Conférence;
4. Réviser les propositions soumises par les Comités et les Commissions hydrographiques régionales de l'OHI et les renvoyer:
 - à la Conférence pour toutes les questions se rapportant au programme d'action ou aux finances de l'Organisation;
 - en retour aux comités/commissions si cela est nécessaire ; ou
 - aux Etats membres pour adoption, par lettre circulaire du BHI;
5. Proposer à la Conférence la création d'organes subsidiaires; et
6. Réviser les projets d'accords entre l'Organisation et d'autres organisations, et les soumettre à la Conférence ou aux Etats membres par lettre circulaire du BHI, aux fins d'approbation;
7. Toute autre tâche pouvant lui être attribuée par la Conférence.

REGLES DE PROCEDURE PROPOSEES POUR LE SPWG

1. Le SPWG comprend des représentants désignés par les Commissions hydrographiques régionales de l'OHI. Les Etats membres peuvent y être représentés, à titre individuel, s'ils le jugent nécessaire.
2. Le SPWG demande l'assistance d'experts juridiques, lorsque cela est jugé nécessaire.
3. Le SPWG élit son président et son vice-président, et chacun des deux occupe ses fonctions jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de la Conférence ou jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

COMMENTAIRE DU BHI

Le Comité de direction du BHI exprime les préoccupations suivantes concernant cette proposition :

1. La plupart des points proposés du mandat (par exemple les points 1, 2, 3 et 6) sont de la responsabilité du Bureau, conformément aux Documents de base en vigueur. Leur éventuelle adoption constituerait une violation de la Convention et des Règlements en vigueur.
2. Ce mandat et ces règles de procédure proposés pour le SPWG conduiront à la création d'un «pseudo Conseil» qui pourrait avoir un effet négatif sur les travaux du Bureau et sur le futur Conseil dûment établi.
3. Le Conseil, en tant que composante importante de la nouvelle structure, doit être établi et doit fonctionner avec les autres organes de l'Organisation, lorsque les modifications de la Convention entreront en vigueur.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

ALLEMAGNE

L'Allemagne partage les préoccupations exprimées par le BHI. Toute révision du mandat actuel du SPWG se fera sur la base de l'Annexe L au rapport du SPWG concernant le statut et l'avancement du plan stratégique et du programme de travail (CONF.17/DOC.1), en tenant compte des points du mandat actuel qui ont été menés à bien.

AUSTRALIE

L'Australie approuve les commentaires du BHI sur les responsabilités existantes du BHI et n'a pas l'intention que le SPWG les usurpe.

L'Australie a indiqué, en commentaires à la PRO 12, que le SPWG devait réviser le plan stratégique de l'OHI. Ce faisant, il semble raisonnable de s'attendre à ce que le SPWG prenne en compte la progression et les réalisations générales de l'OHI et de son programme de travail. Ceci répond largement à l'intention manifestée par l'Australie dans sa PRO 15.

Dans ces circonstances, l'Australie retire la PRO 15.

BRESIL

Telle que la proposition est rédigée, bien qu'il existe des conflits de fonctions entre le SPWG et le BHI, le Brésil pense que le SPWG peut fonctionner avec le BHI comme conseiller, ce qui servira en quelque sorte d'essai pour la composition du futur Conseil.

CROATIE

La Croatie n'approuve pas cette proposition.

La Croatie approuve le commentaire du BHI sur cette proposition.

FINLANDE

La Finlande n'approuve pas la proposition présentée par l'Australie. La Finlande approuve les commentaires présentés par le BHI.

FRANCE

La France estime que la mise en œuvre de la proposition 12 apportera un soutien approprié au bureau jusqu'à la mise en place effective du Conseil et satisfera ainsi l'objectif de cette proposition.

GRECE

La Grèce approuve les commentaires formulés par le Comité de direction du BHI.

NORVEGE

La Norvège approuve les commentaires du BHI.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas font les remarques suivantes sur cette proposition :

L'importance d'une transition progressive vers la nouvelle structure devant être introduite à compter du 1^{er} janvier 2009 est incontestable. Quatre des sept amendements proposés pour le mandat reflètent la charge qui incombe actuellement au Comité de direction ; il est à la discrétion du Comité de direction d'identifier les éventuels inconvénients en matière de capacités et de demander l'approbation des EM en vue de l'établissement de groupes de travail subordonnés. On y gagnerait en efficacité si la Conférence chargeait le Comité de direction du reste du mandat proposé avant le 1^{er} janvier 2009. Ceci garantirait également une bonne coordination avec le GT stratégique, comme mentionné dans la Proposition 12.

ROYAUME-UNI

Le RU n'approuve pas cette proposition.

Le RU partage les préoccupations émises par le BHI en ce qui concerne cette proposition ; l'effet de l'adoption de la Proposition N° 15 serait de créer un Conseil à la dérobée. Par ailleurs, si la Proposition 12 est adoptée, un groupe de travail sera établi pour réviser le plan stratégique, ce que le RU considère comme les travaux stratégiques qui restent à accomplir.

USA

Les USA approuvent les commentaires du BHI.

PRO 16 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT GENERAL ET DE L'ARTICLE 5 DES REGLES DE PROCEDURE POUR LES CONFERENCES DE L'OHI CONCERNANT LES OBSERVATEURS, AFIN DE SE CONFORMER A LA DECISION No. 5 DE LA 3^e CHIE.

Présentée par : Allemagne

Référence : Décision No. 5 de la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire

PROPOSITION

La Conférence est invitée à approuver les modifications suivantes aux Documents de base à propos de la participation d'observateurs aux Conférences de l'OHI :

Article 6 du Règlement général

«Peuvent être invités par le Comité de direction à envoyer des observateurs à la Conférence :

(a) »

Remplacer les paragraphes (b) et (c) :

- (b) Les organisations internationales qui ont des activités en rapport avec celles du Bureau, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune. La liste des dites organisations est communiquée au préalable par le Comité de direction aux gouvernements membres de façon à leur permettre de formuler des observations ou de suggérer des additions.
- (c) Des organismes nationaux des gouvernements membres ayant déjà eu l'occasion ou étant susceptibles de collaborer avec le Bureau, dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

Pour lire :

- (b) *Les organisations intergouvernementales avec lesquelles un accord a été conclu ou bien avec lesquelles des dispositions particulières ont été prises, à raison d'un ou exceptionnellement deux observateurs chacune ; et*
- (c) *Les organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées, conformément aux directives régissant l'accréditation des organisations internationales non gouvernementales, à raison d'un observateur ou exceptionnellement de deux observateurs chacune.*

Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI, Article 5, Invitation des observateurs :

«Peuvent être invités par le Bureau à envoyer des observateurs à toute session de la Conférence :

(a)

(b) »

Remplacer les paragraphes (c) et (d) :

- (c) Les organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales qui ont des activités en rapport avec celles du Bureau, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune. La liste des dites organisations est communiquée au préalable à tous les Membres par le Bureau de façon à leur permettre de formuler des objections ou de suggérer des additions.
- (d) Des organismes nationaux des Membres ayant déjà eu l'occasion ou étant susceptibles de collaborer avec le Bureau, dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

Pour lire :

- (c) *Les organisations intergouvernementales avec lesquelles un accord a été conclu ou bien avec lesquelles des dispositions particulières ont été prises, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune ; et*
- (d) *Les organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées, conformément aux directives régissant l'accréditation des organisations internationales non gouvernementales, à raison d'un observateur ou exceptionnellement de deux observateurs chacune.*

NOTE EXPLICATIVE

La 3^e CHIE a pris la décision suivante :

DECISION No. 5 *ACCEPTATION DES PRINCIPES ETABLIS POUR LES REGLES REGISSANT L'ACCREDITATION DES OING. (PRO 5)*

La Conférence a accepté les principes établis pour les règles régissant l'accréditation des OING. La Conférence a également accepté, conformément à une proposition du Chili, d'appliquer les règles relatives à l'octroi du statut d'observateur aux OING, avec effet immédiat.

Par conséquent, les principes tels que convenus par la Conférence sont en vigueur et prévoient que :

- Seules les organisations internationales non gouvernementales (OING) satisfont aux conditions requises pour obtenir le statut d'observateur, ce qui ne permet donc pas d'octroyer le statut d'observateur aux ONG.
- Seules les OING qui ont été accréditées par l'OHI peuvent participer aux organes de l'OHI ; ceci concernera uniquement les organisations qui figurent en *italique* dans la liste jointe en annexe à la LCC No. 8.

Malheureusement, la Décision No. 5 n'a toujours pas été mise en œuvre dans les Documents de base. Par conséquent, les dispositions actuelles de l'Article 6 du Règlement général et des Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI permettant également la participation des ONG non accréditées, et des ONG nationales, n'ont pas été modifiées en fonction de la Décision N°5 et, bien qu'entrant en conflit, dans le détail, avec la Décision de la Conférence, celles-ci semblent également être toujours en vigueur jusqu'à la date de ratification des modifications à la Convention et à ses Documents de base associés. Ceci crée, ainsi que le prouve déjà la présente Conférence, une situation ambivalente.

Afin de remédier à cette ambivalence, il semble nécessaire de modifier les Documents de base actuels, le cas échéant, quant à l'invitation des observateurs, afin de se conformer aux dispositions des principes régissant l'accréditation des OING tels qu'adoptés par la 3^e CHIE, dans sa Décision N° 5.

Le texte proposé est issu du projet de Règlement général existant (à la date du 27 juin 2006). En l'absence de dispositions détaillées pour les comités et groupes de travail, dans la version existante des Documents de base, la modification susmentionnée est applicable uniquement aux Conférences de l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par l'Allemagne.

FRANCE

La France approuve cette proposition. Elle recommande d'adopter la rédaction définitive des deux paragraphes correspondants du Règlement général amendé, objet de la proposition 3.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve la proposition faite.

PRO 17 - ANNULATION D'UNE DECISION DE LA CONFERENCE

Présentée par : Espagne

Référence : Décision No. 5 de la Deuxième Conférence internationale extraordinaire (2000)

Il est demandé à la Conférence d'annuler la Décision No. 5 de la deuxième Conférence hydrographique internationale extraordinaire qui est la suivante :

«La Conférence a décidé d'organiser une Conférence hydrographique internationale extraordinaire entre deux Conférences ordinaires »

La Conférence a approuvé cette proposition mais a décidé d'organiser une Conférence hydrographique internationale extraordinaire en 2009 qui examinera le rapport de l'ISPGW (Groupe de travail sur le plan stratégique de l'OHI) et la progression de la ratification du Protocole visant à modifier la Convention.

NOTE EXPLICATIVE

La 2^e CHIE a estimé que la période existante de 5 ans entre deux conférences ordinaires était trop longue pour l'efficacité de l'Organisation et la progression rapide de ses travaux et a donc décidé de raccourcir cet intervalle en organisant une Conférence extraordinaire entre deux conférences ordinaires.

Cette décision a été contestée par certains pays comme étant anticonstitutionnelle, en raison de la signification du terme «extraordinaire».

Depuis lors (2000), la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2005 a approuvé une nouvelle structure pour l'OHI, incluant l'organisation d'une Assemblée tous les trois ans.

L'Espagne estime que la Décision No. 5 de la 2^e CHIE, est à présent remplacée par les décisions de la 3^e CHIE et propose donc de la supprimer.

Par ailleurs, on estime que dans la période intermédiaire qui précède l'entrée en vigueur de la nouvelle structure, le présent Article VI de la Convention contient les dispositions nécessaires pour l'organisation d'une Conférence extraordinaire qui pourrait être jugée utile par l'OHI.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES**AUSTRALIE**

L'Australie maintient son point de vue selon lequel il est inconstitutionnel de programmer une Conférence hydrographique internationale extraordinaire de manière permanente. L'Australie est d'avis que le mécanisme approprié pour convoquer une CHIE consiste à suivre la procédure exposée dans l'Article VI.1 de la Convention relative à l'OHI, et pense qu'une proposition distincte devrait être faite pour chaque occasion de tenir une CHIE.

BRESIL

Les modifications à la Convention ne sont toujours pas entrées en vigueur et il n'est pas prévu ou attendu qu'il en soit ainsi. L'annulation de la Décision N°5 de la seconde Conférence hydrographique internationale extraordinaire entraîne, pour le moment, une interruption des activités entreprises en 2002, ce qui rend l'OHI moins efficace et moins dynamique.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve les propositions présentées par l'Espagne.

FRANCE

La France ne pense pas qu'il soit nécessaire de donner suite à cette proposition, dans la mesure où les modalités de mise en œuvre de la décision incriminée respectent les dispositions des textes de portée supérieure en vigueur (cf. commentaires sur le point 1 de la proposition 2).

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

Cette Décision de la Conférence est nécessaire avant que la Convention modifiée n'entre en vigueur et la Décision perd de son effet automatiquement après l'entrée en vigueur, lorsque le mot « Conférence » de la Décision n'a plus de sens. Ceci signifie qu'il n'est pas nécessaire d'approuver cette proposition, et par conséquent le Japon n'approuve pas la Proposition No.17.

NORVEGE

La Norvège n'approuve pas cette proposition, étant donné que la Décision No. 5 de la 2^e CHIE n'est pas annulée et remplacée par la Décision de la 3^e CHIE jusqu'à ce que la Convention modifiée entre en vigueur.

ROYAUME-UNI

Le RU n'approuve pas cette proposition.

Le RU pense que les Conférences hydrographiques internationales extraordinaires devraient être maintenues entre les Conférences ordinaires successives, jusqu'à ce que la nouvelle structure de l'OHI entre en vigueur (avec une Assemblée tous les 3 ans).

USA

Dans la NOTE EXPLICATIVE : N'approuvent pas que la Décision N° 5 de la 2^e CHIE soit annulée et remplacée mais peut accepter sa suppression. Approuve le reste du contenu de la note.

PRO 18 – MISE A DISPOSITION DE RESPONSABLES REGIONAUX DANS LE CADRE DES EFFORTS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Présentée par : Royaume-Uni

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence de demander au CBC, en consultation avec les CHR, d'envisager de mettre à disposition, à temps partiel, du personnel aux fonctions de responsables régionaux afin d'assister les présidents des Commissions hydrographiques régionales (CHR) qui ont des ressources humaines limitées à l'appui des efforts de renforcement des capacités dans leurs régions. Il est suggéré de pourvoir ces postes en respectant l'ordre de priorité suivant : CHAtO, CHMAC, CHOIS, CHAIA et CHPSO.

NOTE EXPLICATIVE

1. Le Fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités reçoit actuellement des dons généreux des Etats membres, et la plus importante contrainte qui pèse sur cette activité, dans le cadre du Programme de travail 2, est la mise à disposition de ressources humaines. Bien que les Etats membres aient également apporté un généreux soutien au programme de l'OHI sur le renforcement des capacités en mettant à disposition du personnel avec des compétences idoines, les demandes s'accroissent à mesure que la stratégie de renouveau de l'Organisation s'accélère et que des propositions de plus en plus nombreuses sont approuvées par le Comité sur le renforcement des capacités (CBC).
2. Deux aspects particulièrement astreignants des efforts de renforcement des capacités sont la planification et la préparation de missions et d'ateliers de formation, ainsi que le suivi de ces activités. La pression qui y est associée retombe essentiellement sur les présidents des CHR. Dans de nombreuses CHR où les demandes d'assistance en matière de renforcement des capacités sont élevées, les présidents proviennent de Services hydrographiques de petite dimension avec des effectifs peu nombreux. Le secrétariat du BHI dispose de capacités limitées pour les soutenir.
3. En 2003-2007, à la fin des premières étapes du projet de mise à jour de la S-55, et en vertu de son rôle de vice-président du CBC de l'OHI, le RU a mis à la disposition de l'OHI, le capitaine de vaisseau M. K. Barritt (RN), à temps partiel, à l'appui du programme de renforcement des capacités. Il a pu assumer un important rôle de planification et de suivi pour plusieurs initiatives majeures en matière de renforcement des capacités. Cet exemple constitue la base de cette proposition à la Conférence hydrographique internationale.
4. Les efforts de renforcement des capacités seront vraisemblablement concentrés dans les régions de la CHAtO, de la CHMAC de la CHOIS, de la CHAIA, et de la CHPSO, et il est recommandé que la priorité consiste à mettre à leur disposition des « responsables régionaux ». S'il est souhaitable que ceux-ci soient en liaison avec les présidents des CHR, il n'est pas indispensable qu'ils soient basés au sein des régions concernées. La communication par courrier électronique permet à la majeure partie de la planification et à la plupart des discussions d'être conduites d'une manière ponctuelle, rentable et compétente.
5. L'OMI dispose de conseillers régionaux dans plusieurs des régions énumérées au paragraphe 4, et leur coopération a facilité un grand nombre de programmes récents de visites techniques de l'OHI. Les responsables régionaux de l'OHI pourraient travailler en étroite liaison avec leurs équivalents permanents de l'OMI, ce qui renforcerait le partenariat stratégique entre les deux organisations.

6. Il serait souhaitable que le personnel mis à la disposition de l'OHI pour ce rôle, le soit «à coût zéro». Toutefois, à mesure que le fonds CBC s'accroît, le financement d'un temps partiel pourrait être envisagé, éventuellement pour mener à bien une activité ou un projet spécifique. Cette fonction constituerait une excellente opportunité de développement de carrière.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

AUSTRALIE

L'Australie approuve le principe de cette PRO 18. Cependant, le champ d'activités et d'autres détails pratiques comme les conditions d'emploi, ainsi que les rôles et responsabilités du personnel régional n'ont pas été définis. Il conviendrait peut-être de charger le CBC d'examiner cette proposition plus avant et si elle est soutenue, le CBC devrait monter un dossier pour étude ultérieure par l'OHI.

BRESIL

Les activités du CBC dans le champ de l'OHI sont récentes et, au sein des Commissions hydrographiques régionales, en sont à une étape naissante. Il n'y a pas encore eu de discussion claire sur l'affectation du personnel.

Le Brésil estime que ce sujet doit être étudié par le Comité sur le renforcement des capacités et voté par la Conférence.

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

Hormis le fait que nous approuvons cette proposition avec tous les commentaires, nous pensons que la CHMMN devrait être ajoutée à la liste des priorités des Commissions régionales qui nécessitent l'assistance de responsables régionaux, étant donné qu'il s'agit de la plus grande Commission régionale qui regroupe des Services hydrographiques à différents stades de développement. Certains Etats membres, de par leur niveau d'organisation, leur budget et leurs intérêts hydrographiques, comptent parmi les principaux SH de l'OHI, mais nombre d'entre eux ne disposent même pas des ressources minimums pour la gestion du Service hydrographique. Pour certains Etats membres de la région, en raison de restrictions objectives, la prise en charge de l'organisation et une présidence de deux ans à la conférence de la CHMMN poseraient de sérieux problèmes financiers et organisationnels. Un autre facteur de limitation très important est le manque de personnel et des compétences inappropriées pour la gestion des questions hydrographiques complexes à l'ordre du jour de la CHMMN. Nous pensons que la tenue de la conférence sur une base annuelle ne ferait qu'aggraver ce problème. Nous proposons donc de modifier la proposition en ajoutant la CHMMN à la liste des priorités.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition et pense que la disponibilité des ENC est une question stratégique vitale pour l'OHI, lors des 2 ou 3 prochaines années. Ainsi, tous les moyens qui permettent d'encourager la production d'ENC devraient être mis en œuvre.

La Finlande propose que le principal point du mandat des responsables régionaux consiste à favoriser la production d'ENC. L'OHI pourra avoir un principal « Coordinateur de l'OHI pour les ENC » qui devrait contribuer au développement de la production d'ENC. Ce responsable devra suivre les actions convenues et en rendre régulièrement compte aux Etats membres. En outre, il pourra y avoir des responsables régionaux pour chaque zone.

La Finlande pense qu'il s'agit d'une mesure concrète de réponse à la demande faite par le sous-comité NAV de l'OMI, les comités WEND et le Groupe d'intérêt des ECDIS.

FRANCE

Tout en approuvant l'analyse qui sous-tend cette proposition, la France est préoccupée par le risque que la mise en place de responsables régionaux n'incite pas les présidents des commissions hydrographiques régionales à s'investir pleinement dans leur fonction. Elle recommande donc que cette proposition ne fasse pas l'objet d'une décision formelle de la Conférence mais soit renvoyée au comité sur le renforcement des capacités pour une étude au cas par cas des besoins des commissions hydrographiques régionales et des solutions envisageables pour les satisfaire, incluant notamment l'analyse de leur faisabilité et de leur impact sur le coût de fonctionnement de l'OHI.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

JAPON

Le Japon n'a pas bien saisi le sens de la proposition et demande des explications plus détaillées à son sujet, notamment en ce qui concerne l'aspect budgétaire de la question.

NORVEGE

Bien qu'étant d'accord avec l'objectif de cette proposition, la Norvège pense que la Conférence devrait se limiter à charger le CBC d'examiner la proposition comme un moyen, parmi d'autres, d'atteindre ses objectifs, en consultant également les CHR, et en faisant des comptes rendus aux Etats membres.

PAYS-BAS

Les Pays-Bas formulent les remarques suivantes à propos de cette proposition :

Comme résultat des initiatives du CBC de l'OHI, de nombreuses CHR participent maintenant à l'identification des objectifs régionaux du CBC avec les plans de travail associés. L'importance d'accroître ou de suivre le rythme de ce développement est incontestable. La CHR devrait avoir la responsabilité d'identifier les inconvénients de la capacité d'exécuter le plan de travail approuvé du CBC de la CHR et de résoudre cela d'abord au sein de la CHR puis, selon qu'il convient, en consultation avec le CBC de l'OHI ou l'IRCC. La proposition sur les responsables régionaux pourrait être facultative si elle était approuvée par la CHR, sans être indispensable. Cette approche reflète le futur mandat proposé pour l'IRCC, elle laisse les CHR impliquées et responsables du plan de travail et rend impossible la duplication des travaux.

ROYAUME-UNI

Le RU qui a présenté cette proposition, ne peut que l'approuver.

PRO 19 – CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A ETUDIER ET A PROPOSER UNE NOUVELLE EDITION DU REGLEMENT DU PERSONNEL DU BHI

Présentée par : BHI

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence d'approuver la création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI.

**GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE REVISER
LE REGLEMENT DU PERSONNEL DU BHI**

Nom

Groupe de travail sur le Règlement du personnel

Mandat

1. Effectuer une révision globale du Règlement du personnel du BHI
2. Proposer toute modification au Règlement du personnel nécessaire pour la bonne administration du BHI à l'aide de procédures uniformes et reconnues à l'échelle internationale.
3. Proposer toutes les modifications supplémentaires au Règlement du personnel qui seront nécessaires lors de la mise en œuvre de l'organisation du nouveau Secrétariat.
4. Fournir un rapport sur ses travaux, par lettre circulaire, aux Etats membres en 2009.

Président et Vice-président

A déterminer par cette Conférence.

Composition

Le groupe de travail est ouvert à tous les Etats membres.

Les Etats membres qui souhaitent y participer devront de préférence fournir des représentants ayant l'expérience requise dans l'administration du personnel.

Le BHI sera représenté au sein du groupe de travail.

Méthode de travail

Ce groupe de travail encouragera la plus large participation possible en menant essentiellement des travaux par correspondance à l'aide des technologies de l'information, et en n'organisant des réunions en face à face de l'ensemble des membres que lorsque cela sera nécessaire.

NOTE EXPLICATIVE

Le Règlement du personnel, publié pour la première fois en 1974, a connu une longue évolution, au travers de toute une série de décisions émanant généralement des Conférences et de modifications du Comité de direction, pour en arriver aujourd'hui à la 7^e Edition en vigueur. Un examen rapide du

document suffit pour mettre en évidence plusieurs erreurs et de nombreuses incohérences. Par ailleurs, la transition au Secrétariat de l'Organisation, spécifiée dans le cadre de la Convention modifiée de l'OHI, pourra demander d'importants changements à certaines dispositions du Règlement du personnel.

Bien que le BHI connaisse très bien la majorité des points inadéquats du document actuel, une perspective impartiale est justifiée pour un examen mesuré et une évaluation des répercussions financières de tous les changements proposés. En outre, l'examen de règlements du personnel d'organisations internationales semblables fournirait une référence concernant les normes actuelles, du point de vue des prestations et des règles. A cette fin, il est recommandé qu'un groupe de travail effectue, avec le soutien du BHI, un examen global du règlement du personnel, afin de proposer les changements nécessaires au Règlement du personnel pour gérer de manière efficace le BHI, par le biais de procédures homogènes et acceptées à l'échelle internationale, et de proposer des changements supplémentaires au Règlement du personnel qui seraient nécessaires dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Secrétariat.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

CROATIE

La Croatie approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande approuve la proposition présentée par le BHI.

FRANCE

La France soutient cette proposition. Elle recommande de veiller à ce que la composition du groupe de travail soit bien ciblée afin de réunir, avec le bureau, tout le spectre des compétences nécessaires pour mener à bien cette étude dans des conditions optimum.

GRECE

La Grèce approuve cette proposition.

NORVEGE

La Norvège approuve cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le RU approuve cette proposition.

Le RU souhaite participer au groupe de travail chargé d'étudier et de proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI, si la Conférence l'approuve.

USA

Aucun commentaire. Si le GT est formé, les USA souhaitent y participer.

PRO 20 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HYDROGRAPHIE ET LA CARTOGRAPHIE DES EAUX INTERIEURES

Présentée par : Argentine

Soutenue par : Le Brésil, l'Equateur, le Pérou, l'Afrique du Sud, l'Uruguay, les USA et le Venezuela.

PROPOSITION

Il est demandé à la Conférence de demander au CHRIS de créer un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures, d'établir un mandat et des règles de procédure en tenant compte des directives ci-dessous, et de rendre compte de ses travaux à la 4^e CHIE de 2009.

Ce groupe de travail aura pour objectif d'analyser et de recommander le niveau et la nature de la contribution de l'OHI à l'hydrographie et à la cartographie des eaux intérieures.

Le groupe de travail devra comprendre tous les organismes internationaux pertinents non membres de l'OHI dans ses délibérations, y compris l'IEHG.

La Conférence devra noter que ceci sera inclus dans les travaux de la 4^e CHIE.

NOTE EXPLICATIVE

La vision, la mission et les objectifs de l'OHI, tels qu'approuvés par la 3e CHIE, ne limitent pas les activités de l'OHI aux eaux océaniques et côtières. Au contraire, son champ d'action devrait être général et inclure toutes les eaux navigables.

Jusqu'à présent, quelles qu'en soient les raisons (aucun besoin exprimé, hétérogénéité des zones avec des traitements spécifiques, etc...), l'OHI n'a eu à s'occuper que des zones maritimes.

La navigation intérieure est en augmentation et prend une importance de plus en plus grande dans le monde entier, à la fois en termes de circulation des navires ou de capacité de transport.

Les mouvements de navires traversant les eaux de plus d'un pays augmentent et nécessitent des installations et des aides pour le voyage, y compris des normes minimums en ce qui concerne les informations relatives à la sécurité de la navigation ;

En 2003, un groupement de pays a créé un Groupe indépendant d'Harmonisation des cartes électroniques pour les eaux intérieures (IEHG - www.ccr-zkr.org; www.unece.org) et certains de ces pays ont participé activement aux réunions du WEND et du CHRIS.

Aujourd'hui, les normes relatives à l'hydrographie et à la cartographie marine pour les eaux intérieures constituent une lacune en ce qui concerne les devoirs de l'OHI.

Mandat

Le Groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures est chargé :

- a) D'identifier, dans le cadre de la Vision, de la Mission et des Objectifs de l'OHI, l'applicabilité/pertinence de l'implication de l'OHI dans la production de données hydrographiques et la fourniture de services hydrographiques dans les eaux intérieures.
- b) D'identifier les mesures que l'OHI devrait prendre pour contribuer à l'hydrographie et à la cartographie des eaux intérieures et proposer les organes de l'OHI qui devraient favoriser ces mesures.
- c) De proposer les résolutions techniques et/ou administratives appropriées qui devrait refléter la politique de l'OHI en ce qui concerne l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures.
- d) Présenter, par l'intermédiaire du BHI, un rapport à l'OHI avant le 15 décembre 2008.

Règles de procédure

1. Le Groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures est composé de représentants des Etats membres qui ont manifesté leur intention d'y participer. Le BHI prendra les dispositions nécessaires à la création de ce GT.
2. Le président et le vice-président sont élus par correspondance par le groupe de travail et choisis parmi les membres. Le groupe de travail aura également un Secrétaire, désigné par le Comité de direction du BHI.
3. Le GT aura son secrétariat permanent au BHI, Monaco. Le secrétariat assurera les services de secrétariat ainsi que les services administratifs nécessaires au recueil, à la conservation et à la diffusion des informations pour le compte du GT. Le Secrétaire fournira un résumé des activités du GT en vue de son insertion dans le Rapport annuel de l'OHI.
4. Le GT travaillera normalement, et de préférence, par correspondance. Si nécessaire, des réunions pourront être organisées.
5. Les décisions seront en règle générale prises par consensus. Si des votes sont nécessaires, les décisions seront prises à la majorité simple des membres du GT.

PRO 21 - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE ENC EU EGARD AUX PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EMPORT D'ECDIS

Présentée par : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède

Référence : Rapport technique de DNV « Effet de la couverture ENC sur la réduction des risques par l'ECDIS ».

Il est demandé à la Conférence d'appuyer la résolution suivante :

L'OHI

- Prenant en compte le fait que, même dans le domaine des cartes papier, il n'existe pas de couverture complète en cartes marines de bonne qualité.
- Tenant compte, en outre, du fait qu'il n'est pas envisageable d'espérer une couverture ENC complète pour l'ensemble des eaux du globe dans un futur prévisible.
- Constatant que la navigation est plus encombrée dans certaines zones et routes du globe que dans d'autres.
- Reconnaissant également la nécessité d'identifier les zones encombrées et d'assurer, au minimum, le plus rapidement possible une couverture ENC dans certaines zones.
- Ayant examiné le rapport de DNV sur « L'effet de la couverture en ENC sur la réduction des risques par l'ECDIS » qui indique :
 - Qu'une couverture significative en ENC appropriées est déjà à la disposition de la communauté maritime internationale.
 - Que la mise en oeuvre de l'ECDIS renforcera la sécurité à la mer, et
 - Que la mise en œuvre de l'ECDIS a un rapport coût/efficacité satisfaisant pour les nouveaux bâtiments aussi bien que pour les bâtiments existants et supérieurs à certaines dimensions.
- Notant que la Conférence réaffirme son adhésion aux Principes WEND.
- Appuie fermement les efforts de l'OMI en vue de mettre en place les prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS, en soulignant :
 - Qu'une couverture significative en ENC est déjà en place et sera améliorée d'ici 2010, comme indiqué dans le rapport du DNV et appuyé par les évaluations de l'OHI, et
 - Que l'approbation des prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS accélèrera davantage la production des ENC.

NOTE EXPLICATIVE

La 81e session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC81) a chargé le Sous-Comité de la sécurité de la navigation (NAV) d'examiner la mise en œuvre des prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS et de soumettre une proposition à cet effet au MSC. La tâche sera menée à bien au cours des deux prochaines réunions du NAV (NAV 53 et NAV 54).

Des discussions antérieures sur cette question ont eu lieu dans le cadre du NAV de l'OMI, d'autres organisations internationales ainsi que lors de conférences pertinentes et de forums du secteur privé (par exemple le Groupe d'intérêt des ECDIS). Il ressort clairement de ces discussions que la question de la **couverture ENC en général**, et celle de ce que représente « **une couverture ENC appropriée** », en particulier, sera une question majeure que l'OMI devra examiner.

L'OHI, qui est reconnue par l'OMI comme une organisation internationale compétente en matière de cartographie marine (réf. Voir SOLAS) a un rôle important à jouer dans les prochaines discussions qui s'y tiendront. On s'attend à ce qu'une intention ferme de l'OMI de mettre en œuvre les prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS encourage fortement les Etats, qui n'ont pas encore produit d'ENC des zones critiques situées dans leurs eaux nationales, à le faire dans les meilleurs délais.

L'OHI devra être prête à faire passer ce message à l'OMI de manière cohérente. Dans le but de contribuer à l'élaboration des discussions qui s'y dérouleront et d'en définir les bases, les Administrations maritimes et les Services hydrographiques du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ont chargé le DNV d'évaluer l'impact actuel de la couverture en ENC sur la sécurité de l'ECDIS. Une conclusion succincte du rapport, qui a été mis à disposition sur le site Web de l'OHI, est présentée à nouveau ci-dessous.

“Ce rapport présente une étude récente sur l'effet de réduction des risques des Systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) en vue d'améliorer la sécurité de la navigation à bord des cargos. De précédentes études avaient montré que l'ECDIS est une option de contrôle des risques d'un rapport coût efficacité satisfaisant pour les navires à passagers de grandes dimensions et pour certains cargos naviguant dans le cadre de commerces spécifiques. L'objectif de cette étude était double : 1) de tenir compte de la couverture actuelle en cartes de navigation électroniques (ENC) et d'ajuster l'effet de réduction des risques par l'ECDIS en conséquence et 2) d'élargir le champ d'application pour inclure tous les cargos d'âges et de dimensions différents (supérieures à 500 tonneaux de jauge brute). Cet objectif a été atteint à l'aide de trois approches complémentaires. D'abord, les données historiques réelles sur le trafic ont été superposées à la couverture actuelle en ENC pour évaluer l'étendue d'une couverture globale en ENC de qualité. Ensuite, onze routes spécifiques ont été analysées pour évaluer le potentiel de l'ECDIS dans la réduction des risques d'échouage, en tenant compte de la couverture actuelle en ENC. Enfin, la réduction moyenne du risque d'échouage a servi à évaluer le rapport coût efficacité de l'ECDIS pour différents types, dimensions et âges de navires.

L'étude sur la couverture réelle, actuelle et très prochaine, en ENC a montré que :

- a. La couverture globale en ENC de qualité dans les zones côtières se situe actuellement entre 84% et 96% et qu'elle devrait s'accroître pour atteindre les 87 – 98% d'ici quelques années.*
- b. La couverture en ENC de qualité le long de routes choisies varie entre un minimum de 28% et un maximum de 100% pour les routes représentatives choisies.*
- c. 36% des routes choisies (4 routes sur 11) ont déjà atteint une couverture en ENC à 100% dans les zones côtières.*

- d. *Pour 5 des 7 routes qui n'ont actuellement pas atteint une couverture à 100% en ENC, un accroissement de la couverture est prévu pour l'avenir proche.*
- e. *Les réductions de fréquence d'échouages prévisibles à partir de la mise en œuvre de l'ECDIS varient entre 11% et 38% en fonction des routes choisies. Cette variation s'explique par les variations dans la couverture en ENC.*
- f. *L'on s'attend à ce que l'ECDIS permette un résultat de 9.1×10^{-3} échouages évités par bateau et par année, en moyenne, avec un accroissement à 10.0×10^{-3} échouages évités par bateau et par an, dans un futur proche, lorsque la couverture en ENC étendue prévue sera disponible.*

L'évaluation du rapport coût-efficacité a révélé que le coût net lié au fait d'éviter un accident mortel (NCAF) était inférieur à 3 million de US\$ pour diverses combinaisons de types, dimensions et âges de navires. Pour la plupart de ces combinaisons, le NCAF < 0. A partir de l'analyse contenue dans le présent rapport, et des critères actuels du rapport coût-efficacité utilisés à l'OMI, les recommandations suivantes peuvent être proposées :

- i. *L'ECDIS devrait être rendu obligatoire pour tous les nouveaux pétroliers ayant un tonnage de 500 tonneaux de jauge brut ou supérieur.*
- ii. *L'ECDIS devrait être rendu obligatoire pour tous les nouveaux cargos, autres que les pétroliers, ayant un tonnage de 3 000 tonneaux de jauge brut ou supérieur.*
- iii. *L'ECDIS devrait être rendu obligatoire pour tous les pétroliers existants, avec un tonnage de 3 000 tonneaux de jauge brut ou supérieur.*
- iv. *L'ECDIS devrait être rendu obligatoire pour tous les cargos existants, autres que les pétroliers, ayant un tonnage de 10 000 tonneaux de jauge brut ou supérieur.*
- v. *Des dérogations peuvent être accordées aux pétroliers existants ayant un tonnage inférieur à 10 000 tonneaux de jauge brut et aux cargos existants, autres que les pétroliers, avec un tonnage brut inférieur à 50 000 lorsque ces navires vont être mis hors service dans les 5 années suivant la date de prise d'effet indiquée en iii) et iv) ci-dessus."*

PRO 22 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELABORATION DE L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES MARITIMES

Présentée par : Le Royaume-Uni et l'Allemagne

PROPOSITION

Il est demandé au CHRIS de créer un groupe de travail sur la contribution de la communauté hydrographique aux infrastructures des données spatiales nationales (NSDI), d'établir son mandat et ses Règles de procédure, en tenant compte des directives contenues dans l'Annexe, et de rendre compte de ses travaux à la 4^e CHIE de 2009.

NOTES EXPLICATIVES

En mars 2007, le Vice-amiral Maratos [Président du BHI] a déclaré que "Le SH occupe une place importante dans l'infrastructure des données géospaciales nationales et que l'OHI joue un grand rôle dans la coordination des besoins et des demandes pour la collecte, l'interopérabilité, la diffusion, l'accès, les normes, la sécurité, l'établissement des prix, les politiques générales ainsi que les modèles de financement en matière de données hydrographiques".

Au cours du Séminaire de l'OHI qui s'est tenu à Rostock, Allemagne, en novembre 2005, l'OHI a indiqué que l'élaboration et la gestion de la SDI incombent aux Etats membres et que le rôle du SH national au sein du NSDI sera défini par le pays concerné. Cependant, l'OHI souhaite accroître la prise de conscience de la valeur et des avantages qu'il y a à soutenir l'Infrastructure des données spatiales maritimes (MSDI) et la NSDI parmi les Etats membres.

L'OHI propose d'examiner les besoins des Etats membres et de fournir un soutien en matière de renforcement des capacités pour répondre aux demandes d'assistance. L'OHI déterminera également son rôle dans le cadre d'une Infrastructure des données spatiales globales (GSDI) évolutive.

La MSDI est la composante de la NSDI qui recouvre l'information géographique maritime et commerciale dans son sens le plus large, ce qui inclut généralement la topographie du fond marin, la géologie, l'infrastructure maritime (épaves, installations offshore, pipe lines et câbles, zones spécialement protégées, etc.), les limites administratives et juridiques, les zones protégées, les habitats marins et l'océanographie.

La SDI, à quelque niveau que ce soit, est un cadre regroupant des politiques dont le but est la création et l'interopérabilité de l'information. Elle est souvent liée à une stratégie nationale ou organisationnelle pour l'information géographique (GI). Une volonté et une coopération pratique doivent exister entre les organisations diverses qui créent, partagent et utilisent l'information afin de mettre en œuvre une politique globale. En outre, des étapes essentielles de construction dans le développement des NSDI fournissant un cadre pour l'acquisition, la gestion et la mise à jour des données sont également nécessaires, comme les systèmes de référence géodésiques, les normes pour l'information géographique et les métadonnées (S-100 de l'OHI, ISO 191xx, par exemple).

Les données sont au cœur de la SDI et, dans l'idéal, elles doivent être neutres quant à leur application permettant ainsi de répondre aux besoins du plus grand nombre possible d'utilisateurs.

L'OHI a la responsabilité d'élargir ses compétences étant donné son rôle de représentant de la communauté hydrographique et de faire en sorte que les intérêts des Etats membres soient représentés lors de la création des MSDI et NSDI. Des contacts avec les autres communautés maritimes pertinentes, plus particulièrement la Commission océanographique intergouvernementale (COI) sont nécessaires pour assurer une MSDI homogène.

Annexe I à la PRO 22**Mandat**

Le Groupe de travail sur l'infrastructure des données spatiales maritimes (MSDI-WG) est chargé :

1. D'identifier, conformément aux Objectifs, à la Mission et à la Vision de l'OHI, la pertinence de l'implication de l'OHI dans le développement de la SDI au sein des Etats membres.
2. D'examiner les questions techniques associées à l'interopérabilité au sein de la MSDI et des SDI basées à terre, en particulier :
 - Les systèmes de référence géodésique,
 - L'interopérabilité de la S-100 avec les SDI basées à terre,
 - L'interopérabilité de la S-100 avec les structures des données océanographiques, de biologie marine, géologiques et géophysiques et de recommander des solutions.
3. D'entretenir des contacts, selon qu'il convient, avec d'autres organes techniques pertinents tels que la COI, les centres de données mondiaux pour l'océanographie, la bathymétrie et la géophysique marine.
4. D'identifier les actions et les procédures que l'OHI devrait prendre pour contribuer au développement de l'infrastructure des données spatiales nationales (NSDI) et/ou de la MSDI à l'appui des Etats membres.
5. D'informer les Etats membres de l'OHI sur les avantages qu'il y a à créer des liens avec d'autres organes (OGC, ISO TC211, COI par exemple) pour faire en sorte que les membres de l'OHI soient les mieux placés pour répondre aux défis évolutifs associés à la gestion et au contrôle des données. Un soutien actif via le renforcement des capacités sera envisagé, le cas échéant.
6. De soumettre un rapport au CHRIS, avant le 31 décembre 2008.

Règles de procédure

1. Le Groupe de travail sur l'élaboration de l'infrastructure des données spatiales maritimes est composé des représentants des Etats membres qui ont exprimé le souhait d'y participer.
2. Le Président et le Vice-président sont élus par correspondance parmi les membres du GT. Un secrétaire est nommé par le Comité de direction du BHI.
3. Le GT a son secrétariat permanent au BHI, à Monaco. Le secrétariat fournit un soutien administratif et en matière de secrétariat pour recueillir, conserver et diffuser l'information pour le compte du GT. Le secrétaire fournit un résumé des activités du GT pour inclusion dans le rapport annuel de l'OHI.
4. Le GT travaille normalement par correspondance. Toutefois, des visites et des réunions de présentation peuvent être prévues (participation aux Commissions hydrographiques régionales par exemple).
5. Les décisions sont normalement prises par consensus. Lorsque requis, le vote s'effectue à la majorité simple des membres du GT.

PRO 23 - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE, LA MISE A DISPOSITION, LA COHERENCE ET LA QUALITE DES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION

Présentée par : Japon, Allemagne et Afrique du Sud

Référence : Principes WEND

Il est demandé à la Conférence d'approuver la résolution suivante :

La 17e Conférence hydrographique internationale,

Notant l'extension considérable de la couverture en ENC, au cours des années passées,

Prêtant attention aux commentaires du groupe d'intérêt maritime mondial sur les ENC,

Tenant compte des résultats des discussions tenues dans le cadre du WEND,

Notant également les considérations de l'OMI à propos des prescriptions relatives à l'emport obligatoire des ECDIS.

Notant que des efforts considérables sont requis pour satisfaire la couverture en ENC nécessaire pour l'emport obligatoire des ECDIS,

Reconnaissant la responsabilité qu'ont les Etats membres d'accélérer la production d'ENC afin d'améliorer la couverture,

Reconnaissant également la nécessité de développer des relations en coopération afin d'améliorer la capacité des Etats membres à produire des ENC,

Reconnaissant en outre, l'importance de l'initiative des CHR en tant que principaux acteurs de l'amélioration de la couverture et de la cohérence fournies,

Tire la conclusion suivante :

Les Etats membres doivent adhérer aux principes WEND et s'y conformer afin que l'OHI puisse parvenir, par l'intermédiaire de ses Etats membres ainsi que d'organismes régionaux et mondiaux dans le cadre desquels ils se réunissent, à une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriées pour les ENC, d'ici 2010.

**PRO 24 – RESOLUTION INVITANT LES PARTIES CONTRACTANTES A
CONSIDERER L'ENTREE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE VISANT A
MODIFIER LA CONVENTION COMME UNE QUESTION PRIORITAIRE**

Présentée par : Allemagne, Norvège, Danemark et Suède

LA CONFERENCE,

REITERANT l'extrême importance du Protocole visant à modifier la Convention en tant que condition préalable, indispensable à la modernisation de l'OHI,

NOTANT avec préoccupation qu'à ce jour seules 13 Parties contractantes ont approuvé le Protocole,

Encourage vivement les Parties contractantes à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'approuver le Protocole dans les meilleurs délais,

Charge le Président du Comité de direction du BHI d'informer les Parties contractantes, par la voie diplomatique, de cette résolution et de les inviter à considérer l'entrée en vigueur du Protocole comme une question prioritaire.

DECISIONS

TABLE DES MATIERES

DECISION	PROPOSITION CORRESP.	DESCRIPTION	Page
A. DECISIONS DE LA CONFERENCE RESULTANT DE L'APPROBATION DES PROPOSITIONS SOUMISES			
No.1	PRO 1	Groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique 2005-2006 (CONF.17/DOC.1)	99
No.2	PRO 2	Plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI (CONF.17/DOC.1)	99
No.3	PRO 3	Règlement général amendé de l'OHI (CONF.17/DOC.2)	100
No.4	PRO 4	Règlement financier amendé de l'OHI (CONF.17/DOC.3)	100
No.5	PRO 5	Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (CONF.17/DOC.4)	100
No.6	PRO 6	Règles de procédure du Conseil de l'OHI (CONF.17/DOC.5)	100
No.7	PRO 7	Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI (CONF.17/DOC.6)	100
No.8	PRO 8	Restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI (CONF.17/DOC.1)	100
No.9	PRO 9	Entrée en vigueur anticipée de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI	100
No.10	PRO 10	Présidence des comités HSSC et IRCC	101
No.11	PRO 11	Procédures pour la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI	101
No.12	PRO 12	Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI	101
No.13	PRO 13	Modifications d'ordre rédactionnel à l'Accord de siège	102
No.14	PRO 14	Amendements à la Résolution technique T1.1	102
No.15	PRO 16	Modification de l'article 6 du Règlement général et de l'article 5 des Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI	103
No.16	PRO 17	Annulation d'une Décision de la Conférence	104
No.17	PRO 18	Mise à disposition de responsables régionaux dans le cadre des efforts de renforcement des capacités.	104
No.18	PRO 19	Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI	105
No.19	PRO 20	Création d'un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures	105
No.20	PRO 23	Résolution sur la couverture, la mise à disposition, la cohérence et la qualité des cartes électroniques de navigation	106
No.21	PRO 21	Résolution sur la couverture ENC eu égard aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS	106

No.22	PRO 22	Création d'un groupe de travail sur l'élaboration de l'infrastructure des données spatiales maritimes	107
No.23	PRO 24	Encouragement de l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI	107
B. DECISIONS DE LA CONFERENCE RELATIVES A L'APPROBATION DES RAPPORTS PRESENTES			
No.24		Programme de travail de l'OHI 2008-2012 (CONF.17/REP/01 rev.1)	108
No.25		Rapport sur le Programme de travail de l'OHI No. 1 pour la période 2002-2007 (CONF.17/WP.1)	108
No.26		Rapport sur le programme de travail de l'OHI No. 2 pour la période 2002-2007 (CONF.17/WP.2)	108
No.27		Rapport sur le programme de travail de l'OHI No. 3 pour la période 2002-2007 (CONF.17/WP.3)	108
No.28		Rapport sur le programme de travail de l'OHI No. 4 pour la période 2002-2007 (CONF.17/WP.4)	110
No.29		Rapport sur le programme de travail de l'OHI No. 5 pour la période 2002-2007 (CONF.17/WP.5)	110
C. DECISIONS DE LA CONFERENCE RELATIVES AUX RAPPORTS FINANCIERS			
No.30		Rapport de la Commission des finances (CONF.17/REP)	110
No.31		Rapport financier pour la période 2002-2006	110
No.32		Budget quinquennal de l'OHI pour 2008-2012 (CONF.17/F/02 rev.3)	110
No.33		Rapport sur le budget de l'OHI pour 2008 (CONF.17/F/03 rev.1)	110
No.34		Rapport du groupe de travail sur les salaires du Secrétaire général et des directeurs	110
D. DECISIONS DIVERSES			
No.35		Rapport de la Commission d'éligibilité (CONF.17/E/REP)	110
No.36		Nouveau Comité de direction	110
No.37		Désignation du Commissaire aux comptes indépendant	111
No.38		Dates de la 4 ^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2009	111
No.39		Places attribuées aux délégués à la prochaine Conférence	111
No.40		Adoption d'une Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le Gouvernement de Monaco	111
Résolution adoptée par la XVIIe Conférence hydrographique internationale extraordinaire			112

**DECISIONS DE LA 17^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
EU EGARD AUX PROPOSITIONS SOUMISES**

A. DECISIONS DE LA CONFERENCE RESULTANT DE L'APPROBATION DES PROPOSITIONS PRESENTEES

DECISION No. 1 (PRO 1) - GROUPE DE TRAVAIL DE L'OHI SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE 2005-2006 (CONF.17/DOC.1)

La Conférence prend bonne note du rapport du groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique pour 2005-2006

DECISION No. 2 (PRO 2) - APPROBATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI (CONF.17/DOC.1)

La Conférence approuve le plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI comme suit :

PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI

Définition : la « date de ratification » est la date à laquelle les deux tiers des Etats membres ont approuvé les modifications à la Convention, conformément au paragraphe 3 de l'Article XXI de la Convention.

1. *Transition de la Conférence à l'Assemblée*

- i) *La planification des CHIE devrait prévoir le déroulement de conférences deux ans après une CHI. Les futures dates des CHI et des CHIE seraient donc 2007, 2009, 2012, etc.*
- ii) *Si la date de ratification remonte à plus de 3 mois avant la Conférence (qu'il s'agisse d'une CHI ou d'une CHIE), cette Conférence deviendra alors la 1^{ère} Assemblée.*
- iii) *Si la date de ratification remonte à moins de 3 mois avant la Conférence, la 1^{ère} Assemblée sera la prochaine Conférence (CHIE ou CHI) prévue à l'issue de celle qui doit se tenir dans un délai immédiat de trois mois. Dans ce cas, la Conférence entreprendra la sélection des membres du Conseil et chargera le BHI/Secrétariat de mener à bien les procédures de sélection par lettre circulaire.*

2. *Création du Conseil*

Deux tiers des sièges du Conseil seront attribués à la représentation régionale; le tiers des sièges restant sera fonction des intérêts hydrographiques.

Etats membres non affiliés à une Commission hydrographique régionale

Afin de faciliter l'entière et équitable représentation des intérêts de chaque Etat membre de l'OHI, il importe que chaque Etat membre soit membre d'une CHR. Le SPWG encourage tous les Etats membres à créer ou à rejoindre des Commissions hydrographiques régionales.

3. Transition du Bureau hydrographique international (BHI) au Secrétariat

Au cours de la période entre la date de ratification et trois mois après la 1ère Assemblée, le BHI doit avoir l'autorité requise et doit adopter les mesures nécessaires pour la transition du BHI au Secrétariat.

**DECISION No. 3 (PRO 3) - REGLEMENT GENERAL AMENDE DE L'OHI
(CONF.17/DOC.2)**

La Conférence a approuvé le texte du « Règlement général de l'OHI » avec les modifications proposées par l'Allemagne et par la France. La mise en œuvre de ce Règlement dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

**DECISION No. 4 (PRO 4) - REGLEMENT FINANCIER AMENDE DE L'OHI
(CONF.17/DOC.3)**

La Conférence a approuvé le texte du « Règlement financier de l'OHI ». La mise en œuvre de ce Règlement dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

**DECISION No. 5 (PRO 5) - REGLES DE PROCEDURE DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI
(CONF.17/DOC.4)**

La Conférence a approuvé le texte des « Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI » avec les modifications proposées par l'Allemagne. La mise en œuvre de ces Règles de procédure dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

**DECISION N° 6 (PRO 6) - REGLES DE PROCEDURE DU CONSEIL DE L'OHI
(CONF.17/DOC.5)**

La Conférence a approuvé le texte des « Règles de procédure du Conseil de l'OHI » avec les modifications proposées par l'Allemagne. La mise en œuvre de ces Règles de procédure dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

**DECISION No. 7 (PRO 7) - REGLES DE PROCEDURE DE LA COMMISSION DES
FINANCES DE L'OHI (CONF.17/DOC.6)**

La Conférence a approuvé le texte des « Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI » avec les modifications proposées par l'Allemagne. La mise en œuvre de ces Règles de procédure dépendra de l'entrée en vigueur des modifications à la Convention relative à l'OHI.

**DECISION No. 8 (PRO 8) - RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES
GROUPES DE L'OHI (CONF.17/DOC.1)**

La Conférence a approuvé la création des comités « HSSC » et « IRCC », conformément à l'Annexe I du « Rapport du SPWG de l'OHI pour 2005-2006 », et aux « Mandats et Règles de procédure des comités HSSC et IRCC ». Des travaux supplémentaires visant à harmoniser et à compléter le texte seront effectués par les présidents des comités CHRIS et CBC, en coopération avec le BHI.

**DECISION No. 9 (PRO 9) - ENTREE EN VIGUEUR ANTICIPEE DE LA
RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES
GROUPES DE L'OHI**

La Conférence a approuvé que le 1^{er} janvier 2009, au plus tard, soit la date d'entrée en vigueur de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI, comme proposé par le SPWG.

DECISION No. 10 (PRO 10) - PRESIDENCE DES COMITES HSSC ET IRCC

La Conférence a approuvé qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 au plus tard, le président du comité CHRIS existant assume le rôle de président du HSSC et le président du CBC existant celui de président de l'IRCC, jusqu'à ce que les comités élisent de nouveaux présidents.

DECISION No. 11 (PRO 11) - PROCEDURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI

La Conférence a approuvé que le BHI, en consultation avec les présidents du CHRIS et du CBC, prennent les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la restructuration des comités et autres groupes de l'OHI, au plus tard le 1^{er} janvier 2009.

DECISION No. 12 (PRO 12) - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A REVISER LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI

La Conférence a créé le *Groupe de travail sur le plan stratégique de l'OHI (ISPWG)* avec les caractéristiques suivantes:

Mandat

Réviser le plan stratégique de l'OHI existant à la lumière de la nouvelle Vision, de la nouvelle Mission et des nouveaux Objectifs de l'OHI.

Préparer un projet de plan stratégique révisé.

Présenter aux Etats membres, le projet de plan stratégique et toutes les recommandations qui s'y rapportent, au plus tard le 1^{er} janvier 2009.

Composition

Le groupe de travail sera composé de représentants désignés par les Commissions hydrographiques régionales. Chaque Etat membre peut y être représenté s'il le juge nécessaire. Le BHI sera représenté au sein du groupe de travail.

Président

Président : IGA G. Bessero (France)

*Vice-présidents : CV. De Haan (Pays-Bas)
CV. Cavalheiro (Brésil)*

Méthode de travail

Le groupe de travail encourage la plus large participation possible, en menant essentiellement des travaux par correspondance, à l'aide de la technologie de l'information, et avec pas plus de deux réunions de l'ensemble des membres en face à face.

DECISION No. 13 (PRO 13) - MODIFICATIONS D'ORDRE REDACTIONNEL A L'ACCORD DE SIEGE

La Conférence a approuvé de charger le président du BHI, à la suite de l'approbation des modifications à la Convention relative à l'OHI, de contacter le Gouvernement monégasque afin d'apporter toutes les modifications éditoriales nécessaires à l'Accord de siège, et de présenter les résultats aux EM, par lettre circulaire.

DECISION No. 14 (PRO 14) - AMENDEMENTS A LA RESOLUTION TECHNIQUE T1.1

La Conférence a approuvé le texte de la Résolution technique T1.1 amendée qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et qui sera supprimée après l'entrée en vigueur des modifications à la Convention.

T1.1 FORMATION D'ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'ENTITÉS SUBORDONNÉES DE L'OHI

- 1.- *Reconnaissant que le paragraphe 7 de l'article VI de la Convention prévoit que la Conférence constitue ses propres commissions, et reconnaissant en outre que les articles 21 et 22 des Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales établissent dans les grandes lignes les procédures pour la formation d'organes subsidiaires, jugés nécessaires pour le bon déroulement de la Conférence,*
- 2.- *Reconnaissant, en outre, la nécessité de former des organes subsidiaires pour effectuer des travaux à caractère permanent dans la période intersession, entre les Conférences,*
- 3.- *Reconnaissant, en outre, l'intérêt pour l'OHI de faire usage des connaissances et de l'expérience particulières des Etats membres, en hydrographie et dans des domaines associés,*
- 4.- *Décide de la formation d'organes subsidiaires intersession, en plus de ceux qui peuvent être créés dans le cadre de l'article 21 des Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques, afin de contribuer aux travaux de l'OHI et à ceux du Bureau en particulier. Ces organes sont ouverts à tous les Etats membres.*
- 5.- *Les types d'organes subsidiaires suivants peuvent être établis conformément aux dispositions prévues au paragraphe 6 ci-dessous :*
 - a) *un comité est un organe subsidiaire dont la durée de vie probable est supérieure à l'intervalle entre deux sessions ordinaires consécutives de la Conférence;*
 - b) *un sous-comité est une entité subordonnée à un comité dont la durée de vie probable est supérieure à l'intervalle entre deux sessions ordinaires consécutives de la Conférence;*
ou
 - c) *un groupe de travail est une entité subordonnée constituée pour examiner un sujet particulier.*
- 6.- *Dispositions relatives aux organes subsidiaires intersession*
 - a) *Lors de l'établissement d'un organe subsidiaire, la Conférence doit déterminer le mandat et les règles de procédure relatifs à cet organe subsidiaire, lesquels doivent clairement définir, au minimum, ses objectifs, sa composition, la méthode de détermination de sa présidence et ses procédures de compte rendu.*

- b) *Lors de la proposition d'établissement d'un sous-comité, la Commission des finances ou tout organe subsidiaire doit préparer un projet de mandat et de règles de procédure pour ce sous-comité, lesquels doivent clairement définir, au minimum, ses objectifs, sa composition, la méthode de détermination de sa présidence et ses procédures de compte rendu.*
- c) *Lors de la proposition d'établissement d'un groupe de travail, la Commission des finances ou tout organe subsidiaire doit déterminer et approuver le mandat et les règles de procédure de ce groupe de travail, lesquels doivent clairement définir, au minimum, ses objectifs, sa composition, la méthode de détermination de sa présidence et ses procédures de compte rendu.*
- d) *Les projets de mandat et de règles de procédure préparés par la Commission des finances ou par tout organe subsidiaire, conformément au paragraphe (b) ci-dessus doivent être envoyés au BHI qui :*
 - (i) *les soumettra, par correspondance, à l'approbation des Etats membres, ou*
 - (ii) *si ces projets sont reçus une année ou moins avant le jour d'ouverture de la prochaine session ordinaire de la Conférence, les soumettra à l'approbation de la Conférence.*

DECISION No. 15 (PRO 16) - MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT GENERAL ET DE L'ARTICLE 5 DES REGLES DE PROCEDURE POUR LES CONFERENCES DE L'OHI

La Conférence a approuvé les modifications suivantes aux Documents de base à propos de la participation d'observateurs aux Conférences de l'OHI:

REGLEMENT GENERAL - ARTICLE 6

«Peuvent être invités par le Comité de direction à envoyer des observateurs à la Conférence :

(a) »

Remplacer les paragraphes (b) et (c) :

- (b) Les organisations internationales qui ont des activités en rapport avec celles du Bureau, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune. La liste des dites organisations est communiquée au préalable par le Comité de direction aux gouvernements membres de façon à leur permettre de formuler des observations ou de suggérer des additions.
- (c) Des organismes nationaux des gouvernements membres ayant déjà eu l'occasion ou étant susceptibles de collaborer avec le Bureau, dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

Pour lire :

- (b) *Les organisations intergouvernementales avec lesquelles un accord a été conclu ou bien avec lesquelles des dispositions particulières ont été prises, à raison d'un ou exceptionnellement deux observateurs chacune ; et*
- (c) *Les organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées, conformément aux directives régissant l'accréditation des organisations internationales non gouvernementales, à raison d'un observateur ou exceptionnellement de deux observateurs chacune.*

REGLES DE PROCEDURE POUR LES CONFERENCES DE L'OHI, ARTICLE 5, INVITATION DES OBSERVATEURS :

«Peuvent être invités par le Bureau à envoyer des observateurs à toute session de la Conférence :

(a)

(b) »

Remplacer les paragraphes (c) et (d) :

(c) *Les organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales qui ont des activités en rapport avec celles du Bureau, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune. La liste des dites organisations est communiquée au préalable à tous les Membres par le Bureau de façon à leur permettre de formuler des objections ou de suggérer des additions.*

(d) *Des organismes nationaux des Membres ayant déjà eu l'occasion ou étant susceptibles de collaborer avec le Bureau, dans les conditions prévues au paragraphe précédent.*

Pour lire :

(c) *Les organisations intergouvernementales avec lesquelles un accord a été conclu ou bien avec lesquelles des dispositions particulières ont été prises, à raison d'un ou exceptionnellement de deux observateurs chacune ; et*

(d) *Les organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées, conformément aux directives régissant l'accréditation des organisations internationales non gouvernementales, à raison d'un observateur ou exceptionnellement de deux observateurs chacune.*

DECISION No. 16 (PRO 17) - ANNULATION D'UNE DECISION DE LA CONFERENCE

La Conférence a décidé d'annuler la Décision N° 5 de la deuxième Conférence hydrographique internationale extraordinaire qui est la suivante « La Conférence a décidé d'organiser une Conférence hydrographique internationale extraordinaire entre deux Conférences ordinaires ».

La Conférence a également décidé d'approuver la tenue d'une Conférence hydrographique internationale extraordinaire en 2009 qui examinera le rapport de l'ISPWG (Groupe de travail sur le plan stratégique de l'OHI), le rapport du groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures et la progression de la ratification du Protocole visant à modifier la Convention.

DECISION No. 17 (PRO 18) - MISE A DISPOSITION DE RESPONSABLES REGIONAUX DANS LE CADRE DES EFFORTS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La Conférence a accepté de demander au CBC, en consultation avec les CHR, d'envisager de mettre à disposition, à temps partiel, du personnel aux fonctions de responsables régionaux afin d'assister les présidents des Commissions hydrographiques régionales (CHR) qui ont des ressources humaines limitées à l'appui des efforts de renforcement des capacités dans leurs régions. Il est suggéré de pourvoir ces postes en respectant l'ordre de priorité suivant : CHAtO, CHMAC, CHOIS, CHAIA et CHPSO.

DECISION No. 18 (PRO 19) - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A ETUDIER ET A PROPOSER UNE NOUVELLE EDITION DU REGLEMENT DU PERSONNEL DU BHI

La Conférence a créé un *Groupe de travail sur le Règlement du personnel* avec le mandat suivant :

Mandat

1. *Effectuer une révision globale du Règlement du personnel du BHI*
2. *Proposer toute modification au Règlement du personnel nécessaire pour la bonne administration du BHI à l'aide de procédures uniformes et reconnues à l'échelle internationale.*
3. *Proposer toutes les modifications supplémentaires au Règlement du personnel qui seront nécessaires lors de la mise en œuvre de l'organisation du nouveau Secrétariat.*
4. *Fournir un rapport sur ses travaux, par lettre circulaire, aux Etats membres en 2009.*

Président et Vice-président

L'Allemagne et le RU, respectivement.

Composition

Le groupe de travail est ouvert à tous les Etats membres.

Les Etats membres qui souhaitent y participer devront de préférence fournir des représentants ayant l'expérience requise dans l'administration du personnel.

Le BHI sera représenté au sein du groupe de travail.

Méthode de travail

Ce groupe de travail encouragera la plus large participation possible en menant essentiellement des travaux par correspondance à l'aide des technologies de l'information, et en n'organisant des réunions en face à face de l'ensemble des membres que lorsque cela sera nécessaire.

DECISION No. 19 (PRO 20) - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HYDROGRAPHIE ET LA CARTOGRAPHIE DES EAUX INTERIEURES

La Conférence a approuvé de demander au CHRIS de créer un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures, d'établir son mandat et ses règles de procédure en tenant compte des directives ci-dessous, et de rendre compte de ses travaux à la 4^e CHIE de 2009.

- Ce groupe de travail aura pour objectif d'analyser et de recommander le niveau et la nature de la participation de l'OHI à l'hydrographie et à la cartographie des eaux intérieures.
- Le groupe de travail devra comprendre tous les organismes internationaux pertinents non membres de l'OHI dans ses délibérations, y compris l'IEHG.

DECISION No. 20 (PRO 23) - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE, LA MISE A DISPOSITION, LA COHERENCE ET LA QUALITE DES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION

La Conférence a approuvé la Résolution suivante :

La 17e Conférence hydrographique internationale,

- *Notant l'extension considérable de la couverture en ENC, au cours des années passées,*
- *Prêtant attention aux commentaires du groupe d'intérêt maritime mondial sur les ENC,*
- *Tenant compte des résultats des discussions tenues dans le cadre du WEND,*
- *Notant également les considérations de l'OMI à propos des prescriptions relatives à l'emport obligatoire des ECDIS,*
- *Notant que des efforts considérables sont requis pour satisfaire la couverture en ENC nécessaire pour l'emport obligatoire des ECDIS,*
- *Reconnaissant la responsabilité qu'ont les Etats membres d'accélérer la production d'ENC afin d'améliorer la couverture,*
- *Reconnaissant également la nécessité de développer des relations en coopération afin d'améliorer la capacité des Etats membres à produire des ENC,*
- *Reconnaissant en outre, l'importance de l'initiative des CHR en tant que principaux acteurs de l'amélioration de la couverture et de la cohérence fournies,*

Tire la conclusion suivante :

Les Etats membres doivent adhérer aux Principes WEND et s'y conformer afin que l'OHI puisse parvenir, par l'intermédiaire de ses Etats membres ainsi que d'organismes régionaux et mondiaux dans le cadre desquels ils se réunissent, à une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriées pour les ENC, d'ici 2010.

DECISION No. 21 (PRO 21) - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE EN ENC EU EGARD AUX PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EMPORT D'ECDIS

La Conférence a approuvé la Résolution suivante :

L'OHI

- *Prenant en compte le fait que, même dans le domaine des cartes papier, il n'existe pas de couverture complète en cartes marines de bonne qualité.*
- *Tenant compte, en outre, du fait qu'il n'est pas envisageable d'espérer une couverture ENC complète pour l'ensemble des eaux du globe dans un futur prévisible.*
- *Constatant que la navigation est plus encombrée dans certaines zones et routes du globe que dans d'autres.*

- *Reconnaissant également la nécessité d'identifier les zones encombrées et d'assurer, au minimum, le plus rapidement possible une couverture ENC dans certaines zones.*
- *Ayant examiné le rapport de DNV sur « L'effet de la couverture en ENC sur la réduction des risques par l'ECDIS » qui indique :*
 - *Qu'une couverture significative en ENC appropriées est déjà à la disposition de la communauté maritime internationale.*
 - *Que la mise en Royaume-Uni de l'ECDIS renforcera la sécurité à la mer, et*
 - *Que la mise en œuvre de l'ECDIS a un rapport coût/efficacité satisfaisant pour les nouveaux bâtiments aussi bien que pour les bâtiments existants et supérieurs à certaines dimensions.*
- *Notant que la Conférence réaffirme son adhésion aux Principes WEND.*
- *Appuie fermement les efforts de l'OMI en vue de mettre en place les prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS, en soulignant :*
 - *Qu'une couverture significative en ENC est déjà en place et sera améliorée d'ici 2010, comme indiqué dans le rapport du DNV et appuyé par les évaluations de l'OHI, et*
 - *Que l'approbation des prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS accélèrera davantage la production des ENC.*

DECISION No. 22 (PRO 22) - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELABORATION DE L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES MARITIMES

La Conférence a décidé de demandé au CHRIS de créer un groupe de travail sur la contribution de la communauté hydrographique à l'infrastructure des données spatiales (NSDI), d'établir son mandat et ses règles de procédure, en tenant compte des directives proposées (**Voir Document de la Conférence CONF.17/G02 Add.2 Page 4**) et de rendre compte de ses travaux à la 4^e CHIE de 2009.

DECISION No. 23 (PRO 24) - ENCOURAGEMENT DE L'APPROBATION DU PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION RELATIVE A L'OHI

La Conférence,

Réitérant l'extrême importance du Protocole visant à modifier la Convention en tant que condition préalable, indispensable à la modernisation de l'OHI,

Notant qu'à ce jour seules 13 Parties contractantes ont approuvé le Protocole,

Encourage vivement les Parties contractantes à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'approuver le Protocole dans les meilleurs délais,

Charge le Président du Comité de direction du BHI d'informer les Parties contractantes, par la voie diplomatique, de cette résolution et de les inviter à considérer l'entrée en vigueur du Protocole comme une question prioritaire.

B. DECISIONS DE LA CONFERENCE RELATIVES A L'APPROBATION DES RAPPORTS SOUMIS

DECISION No. 24 - PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2008-2012 (CONF.17/REP/01 rev.1)

La Conférence a approuvé le Programme de travail de l'OHI pour la période 2008 – 2012.

DECISION No. 25 - RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL No. 1 DE L'OHI POUR LA PERIODE 2002-2007 (CONF.17/WP.1)

La Conférence a approuvé le rapport sur le Programme de travail N° 1 de l'OHI pour la période 2002-2007.

DECISION No. 26 - RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL No. 2 DE L'OHI POUR LA PERIODE 2002-2007 (CONF.17/WP.2)

La Conférence a approuvé le rapport sur le Programme de travail N° 2 de l'OHI pour la période 2002-2007.

DECISION No. 27 - RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL No. 3 DE L'OHI POUR LA PERIODE 2002-2007 (CONF.17/WP.3)

La Conférence a approuvé le rapport sur le programme de travail No. 3 de l'OHI, pour la période 2002-2007, incluant les amendements, les approbations et les décisions qui suivent :

- A. Rapport du Comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND)
- B. Rapport du Comité de l'OHI sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS)
- C. Rapport du groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert (TSMAD)
- D. Rapport du groupe de travail sur la tenue à jour des signes conventionnels et des couleurs (C&SMWG)
- E. Rapport du groupe de travail sur la standardisation des cartes et sur les cartes papier (CSPCWG)
- F. Rapport du groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques (SNPWG)
- G. Rapport du groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG)
- H. Rapport du groupe d'harmonisation OHI-CEI des objets sur l'information maritime (HGMIO)
- I. Rapport sur les travaux portant sur la Publication S-23 sur les limites des océans et des mers
- J. Rapport du Comité sur le Dictionnaire hydrographique (S-32)
- K. Rapport du groupe de travail sur les normes pour les levés hydrographiques (S-44)
- L. Rapport du Comité de l'OHI sur les marées (TC)

Le rapport du TC a compris l'amendement suivant à la Résolution A 6.8.

Résolution A 6.8 de l'OHI

Modifier le texte pour lire :

A 6.8 BANQUES NATIONALES DES COMPOSANTES DE LA MAREE

- iv) *La liste des valeurs des composantes de la marée donnant des amplitudes en mètres et la situation Greenwich en degrés ainsi que la désignation de l'organisme responsable de l'analyse. (Les composantes de la marée devraient faire partie de celles qui figurent sur la liste standard préparée par le TC de l'OHI et publiée sur le site Web de l'OHI.)*

Voir également A 6.1, A 6.2

- M. Rapport du groupe de travail sur le Manuel d'hydrographie de l'OHI (MoHWG)
- N. Rapport sur la formation, y compris sur les relations avec l'AMI
- O. Rapport du Comité consultatif international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (CCI)

L'approbation du rapport du CCI a compris les éléments spécifiques suivants :

- a) *La Conférence a approuvé le fait que le Comité consultatif FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine développe un processus visant à l'homologation des dispositifs nationaux, régionaux ou industriels de certification individuelle, ainsi que la préparation des normes destinées à de tels dispositifs de certification individuelle.*
 - b) *La Conférence a approuvé le développement par le Comité consultatif OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de nouveaux mécanismes de recouvrement des coûts pour le financement partiel des activités importantes du CCI.*
- P. Rapport du Comité directeur mixte OHI-COI sur la carte bathymétrique générale des océans (GEBCO)

La Conférence a accueilli le nouveau mandat et les nouvelles Règles de procédure soumis par la GEBCO, mais n'a pas été en mesure de les approuver, étant donné que certaines incohérences ont été relevées dans le texte proposé. Il a donc été décidé de demander à la GEBCO davantage de détails sur le mandat et les Règles de procédure proposés et d'harmoniser encore les textes avant de les approuver. Cette procédure sera suivie par lettre circulaire.

- Q. Rapport du sous-comité sur la bathymétrie numérique (SCDB)
- R. Rapport du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN)
- S. Rapport du Centre de données OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB)
- T. Rapport du Comité consultatif sur les aspects hydrographiques, géodésiques et géo-scientifiques maritimes du droit de la mer (ABL0S)
- U. Rapport de la Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN)

DECISION No. 28 - RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL No. 4 DE L'OHI POUR LA PERIODE 2002-2007 (CONF.17/WP.4)

La Conférence a approuvé le rapport sur le Programme de travail No. 4 de l'OHI, pour la période 2002-2007.

DECISION No. 29 - RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL No. 5 DE L'OHI POUR LA PERIODE 2002-2007 (CONF.17/WP.5)

La Conférence a approuvé le rapport sur le Programme de travail No. 5 de l'OHI, pour la période 2002-2007.

C. DECISIONS DE LA CONFERENCE RELATIVES AUX RAPPORTS FINANCIERS

DECISION No. 30 - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CONF.17/F/REP)

La Conférence a approuvé le rapport de cette Commission.

DECISION No. 31 - RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE 2002 – 2006 (CONF.17/F/01 rev.1)

La Conférence a approuvé ce rapport.

DECISION No. 32 - RAPPORT SUR LE BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2008-2012 (CONF.17/F/02 rev. 3)

La Conférence a approuvé ce rapport avec les amendements proposés.

DECISION No. 33 - RAPPORT DU BUDGET DE L'OHI POUR 2008 (CONF.17/F/03 rev.1)

La Conférence a approuvé ce rapport.

DECISION No. 34 - RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SALAIRES DU SECRETAIRE GENERAL ET DES DIRECTEURS (CONF.17/F/04 rev.1)

La Conférence a approuvé ce rapport avec les amendements proposés.

D. DECISIONS DIVERSES

DECISION No. 35 - RAPPORT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE (CONF.17/E/REP)

La Conférence a approuvé le rapport de cette Commission

DECISION No. 36 - NOUVEAU COMITE DE DIRECTION

La Conférence a élu les membres suivants du Comité de direction :

- Vice-amiral Alexandros MARATOS (Grèce) - Président
- Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili) - Directeur I.

- Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) - Directeur II

DECISION No. 37 - NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

La Conférence a approuvé le rengagement du Commissaire aux comptes actuel (Cabinet Morel) pour la prochaine période quinquennale.

DECISION No. 38 - DATES DE LA 4^e CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE EXTRAORDINAIRE – 2009

La Conférence a décidé d'organiser la quatrième Conférence hydrographique internationale extraordinaire, au cours de la première semaine de juin 2009. Les dates seront annoncées aux Etats membres après consultation du CD du BHI avec le Gouvernement monégasque.

DECISION No. 39 - PLACES ATTRIBUEES A LA PROCHAINE CONFERENCE

La lettre « **W** » ayant été tirée au sort, les premières places attribuées à la 4^e CHIE seront celles des pays dont le nom commence par cette lettre.

DECISION No. 40 - ADOPTION D'UNE RESOLUTION EXPRIMANT LA RECONNAISSANCE DE L'OHI ENVERS LE GOUVERNEMENT DE MONACO

Une Résolution de la Conférence a été adoptée afin de transmettre à SAS le Prince Albert II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco la profonde reconnaissance de la Conférence pour leur généreuse hospitalité envers l'Organisation.

**RESOLUTION ADOPTEE PAR LA
XVIIe CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**

« La Conférence :

Reconnaissant la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du gouvernement de la Principauté de Monaco qui offrent l'hospitalité à l'Organisation hydrographique internationale ;

Appréciant la générosité de Son Altesse Sérénissime et du gouvernement de la Principauté de Monaco qui mettent les locaux à la disposition de l'Organisation, tout particulièrement les nouveaux et magnifiques bureaux achevés en septembre 1996 ;

Appréciant, en outre, la mise à la disposition de l'Auditorium RAINIER III à Monaco pour la XVIIe Conférence hydrographique internationale et les expositions y relatives ;

Appréciant, en outre, la possibilité pour les trois bâtiments faisant escale à l'occasion de la XVIIe Conférence hydrographique internationale d'utiliser les équipements du Port de Monaco ;

Exprime sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au gouvernement de la Principauté pour leur précieux concours et leur aimable hospitalité envers l'Organisation ; et

Demande à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au gouvernement de la Principauté de Monaco ses sentiments de gratitude les plus sincères. »

COMMISSION DES FINANCES

PRESIDENT : M. Maurice GAZIELLO (Monaco)

VICE-PRESIDENT : M. Alain LAIDMENT (Royaume-Uni)

RAPPORTEUR : Mlle Christine MEYNADIER (BHI)

TABLE DES MATIERES

Sujet	Page
PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
Rapport financier 2002-2006 (Point A de l'ordre du jour)	115
Budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2008-2012 (Point B de l'ordre du jour)	118
Budget de l'OHI pour 2008 (Point C de l'ordre du jour)	121
Rapport du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire général et des Directeurs (Point D de l'ordre du jour)	122
DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES	
Examen du Rapport du groupe de travail de la Commission des finances sur les grilles de salaires pour le Secrétaire général et les Directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI (<u>suite</u>) (Point D de l'ordre du jour)	123
Nomination du Commissaire aux comptes indépendant (Point E de l'ordre du jour)	124

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES**CONF.17/F/CR.1****1^e REUNION DE LA
COMMISSION DES FINANCES****5 mai 2007****0900-1230****Rapporteur : Melle Christine MEYNADIER (BHI)**SOMMAIRE

- Rapport financier 2002-2006 (Point A de l'ordre du jour)
- Budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2008-2012 (Point B de l'ordre du jour)
- Budget de l'OHI pour 2008 (Point C de l'ordre du jour)
- Rapport du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire général et des Directeurs (Point D de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT ouvre la réunion et accueille les délégués.

RAPPORT FINANCIER 2002-2006 (CONF.17/F/01 Rev.1) (Point A de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique que le Comité de direction a accordé la plus haute priorité à ce que soient exercés un contrôle et une gestion stricts des finances de l'Organisation; un système de reporting financier mensuel détaillant les recettes et les dépenses mensuelles a été établi afin de faciliter une meilleure conduite et un meilleur contrôle des finances.

Lors de la présentation du rapport du Comité de direction sur la gestion financière de l'Organisation pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2006, il attire l'attention sur certains points saillants, parmi lesquels : le maintien au niveau le plus faible possible de la valeur unitaire de la part; l'alignement des salaires des Directeurs, du personnel de Catégorie A et des Traducteurs avec les grilles de salaires des Nations Unies et l'approbation de l'alignement par les Etats membres; l'action prise afin de réduire la volatilité de l'exposition du Fonds de retraite interne aux risques du marché; les mesures prises pour intégrer les déplacements officiels non prévus dans le budget quinquennal; et l'issue positive des négociations permettant une augmentation des intérêts perçus sur les comptes bancaires. Il remercie les Etats membres pour le règlement régulier de leurs contributions tout au long de la période. D'une manière générale, la situation financière de l'Organisation est satisfaisante.

Le PRESIDENT prend note de la bonne santé financière de l'Organisation, étant donné qu'elle a réussi à maintenir la valeur de la part à un faible niveau, de l'augmentation régulière du nombre de parts de contributions et de l'augmentation qui en résulte dans les revenus, ainsi que des excédents budgétaires constatés pour chaque année de la période. Le seul point de préoccupation a concerné l'exposition des investissements du Fonds de retraite interne aux risques des marchés boursiers, mais les mesures prises à partir de 2002 ont permis au Fonds de retrouver une base saine.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) remercie le Comité de direction et le Comité restreint de la Commission des finances pour leur gestion financière de l'Organisation au

cours de la période 2002-2006. Le fait qu'ils aient réussi à contenir l'augmentation de la valeur de la part en-deça des projections faites a été très apprécié.

Il demande que des clarifications soient apportées sur deux points. En premier lieu, le paragraphe 3.1.7 du rapport n'explique pas clairement si l'allocation logement a été complètement rejetée ou si elle n'est simplement pas versée. En second lieu, il apprécierait que davantage de détails soient donnés sur les changements apportés aux critères des déplacements officiels.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION confirme que l'allocation logement existe toujours mais qu'aucun membre du personnel ne peut actuellement y prétendre. Le Règlement du personnel demande au Comité de direction d'établir des critères pour les déplacements officiels. Jusqu'en 2005, le Comité de direction prenait les décisions au cas par cas. Puis, après avoir consulté l'Organisation maritime internationale et certains Etats membres, le Comité de direction a introduit une politique selon laquelle les voyages d'une durée de plus de huit heures entre le dernier point de départ en Europe et la destination de la mission rempliraient les conditions requises pour voyager en « Business class », ce qui aboutirait à un accroissement des frais de déplacement estimé à environ 5% du montant des dépenses pour les voyages.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) indique que dans son pays l'autorisation de voyager en « Business Class » s'applique à partir de la quatorzième heure de voyage. Il suggère que soient publiés des critères relatifs aux déplacements officiels dans le Règlement du personnel.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION explique qu'il est mal aisé de publier un nouveau Règlement du personnel à chaque fois qu'une modification y est apportée. La politique des déplacements officiels a été communiquée sous couvert d'une instruction au personnel qui a été mise à la disposition de l'ensemble des Etats membres.

M. John SPITTAL (Nouvelle-Zélande) demande à partir de quel moment un Etat membre qui n'a pas réglé ses contributions depuis de nombreuses années, cesse d'être considéré comme membre de l'Organisation.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION répond que tout Etat membre qui n'a pas payé ses contributions depuis deux ans est privé des avantages et prérogatives que lui confère la Convention. Il peut participer aux réunions mais n'a pas le droit de vote tant qu'il ne s'est pas acquitté de ses contributions impayées. Le Comité de direction est en contact régulier avec les Etats suspendus, et recherche activement les moyens de rétablir leur statut de membre à part entière.

Le PRESIDENT précise que la politique de la Commission consistant à encourager les Etats membres ayant des contributions impayées à s'acquitter de ces dernières a manifestement porté ses fruits. Les contributions réglées s'élèvent à approximativement 88% de celles dues, un pourcentage élevé par comparaison à ceux d'autres organisations internationales comparables.

L'IGA Gilles BESSERO (France) félicite le Comité de direction pour sa bonne gestion financière au cours de la période examinée. Sur la question des déplacements officiels, la règle française retient la durée du vol mais ce n'est pas le seul critère retenu pour déterminer la classe dans laquelle s'effectue le voyage pour des déplacements officiels; la durée de la mission est également prise en compte. Il exprime le regret que les tableaux contenus dans le document CONF.17/F/01 Rev.1 n'aient pas été mis à disposition dans les deux langues officielles de l'Organisation.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente ses excuses pour n'avoir pas fourni les tableaux en français.

Les dépenses engendrées par les déplacements officiels au cours de la période quinquennale examinée s'élèvent à 930 000 euros, un excédent de dépenses de sept pour cent par comparaison aux 887 000 euros approuvés par les Etats membres dans le cadre de l'approbation budgétaire annuelle, soit 20%

comparés aux 773 00 euros approuvés lors de la XVIe Conférence de 2002. Ces dépenses excédentaires s'expliquent essentiellement par la nouvelle politique en matière de déplacements officiels, les réunions qui ont eu lieu à la suite de la création du Groupe de travail sur la planification stratégique et du Comité sur le renforcement des capacités, ainsi que diverses réunions extraordinaires, comme par exemple celles organisées après le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien.

Il remercie les Etats membres, notamment le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, qui ont assuré une représentation à certaines réunions du Bureau et de l'OHI, à coût nul pour l'Organisation.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) témoigne sa gratitude pour les explications utiles qui ont été fournies dans le rapport. Il demande de quelle manière les salaires des directeurs et du personnel seront alignés sur les salaires des Nations Unies, et quel serait l'impact relevant, dans le temps, de l'évolution des salaires en fonction du coût de la vie sur la base de la fonction publique monégasque.

Le PRESIDENT répond que l'échelle des salaires a été alignée sur celle des Nations Unies, conformément à la décision de la XVIe Conférence, mais qu'un certain nombre de modifications ont été apportées afin de se conformer aux recommandations du groupe de travail de la Commission des finances. Ces modifications ont été exposées au paragraphe 3.1.1 du rapport.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION explique que GCS (Global Consulting Services) a été chargé par le Bureau de faire une évaluation des postes du BHI, sur la base des descriptions de poste et des qualifications requises, et de faire des propositions en conséquence. D'une manière générale, le groupe de travail a accepté les propositions de GCS mais a recommandé d'intégrer, sur l'échelle des salaires, les directeurs, le personnel de Catégorie A et les traducteurs à un niveau en dessous. Le second élément de l'alignement des salaires est le facteur d'indemnité de poste qui est fixé chaque mois par les Nations Unies afin de tenir compte aussi bien des changements intervenant dans le coût de la vie que des variations dans les taux de change entre le dollar des USA et la monnaie nationale. Le groupe de travail a recommandé que le facteur d'indemnité de poste soit appliqué uniquement lors de l'engagement initial ou à l'occasion du réengagement du personnel (ce qui diverge de la pratique des Nations Unies) et que les salaires soient ajustés sur la base des montants du coût de la vie revus deux fois par an par les autorités monégasques. Les gratifications ont cessé d'être versées, conformément à la pratique des Nations Unies. Les propositions du groupe de travail, telles qu'exposées dans la Lettre circulaire N°5/2003, ont été approuvées par plus des deux tiers des Etats membres et sont à présent en vigueur.

Mme HERING (Allemagne) félicite le Bureau pour sa bonne gestion budgétaire, qui a conduit l'Organisation à une situation financière satisfaisante pour la prochaine période quinquennale. Sa délégation est satisfaite du rapport tel que présenté et des résultats qui y sont reflétés, y compris des dispositions prises en ce qui concerne les déplacements officiels et les salaires.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) précise que le transfert de ressources des Etats membres vers le Fonds pour le renforcement des capacités a constitué une surprise, étant donné que ce fonds était uniquement destiné à collecter des contributions volontaires. A l'issue d'un long débat, la XIIe Conférence avait conclu, dans sa Décision No. 38, que 1,5% des contributions pourrait être alloués en faveur de l'assistance technique en 1983. A sa connaissance, ce chiffre est toujours valable. Il sait que les fonds transférés pendant la précédente période quinquennale sont restés inférieurs à 1,5% et il souhaite attirer l'attention sur la limite qui, à moins qu'elle ne soit modifiée par la Conférence, devrait continuer d'être appliquée. Il propose que les contributions volontaires et les montants transférés à partir des contributions des Etats membres puissent apparaître sur deux lignes budgétaires distinctes.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique qu'il n'y aura aucun problème pour que deux lignes budgétaires distinctes couvrent, respectivement, une dotation au budget pour le renforcement des capacités et des dotations externes au Fonds. En 1982, 1,5% du budget a été affecté

au renforcement des capacités (approuvé au titre de l'assistance technique) pour l'année suivante. Le même pourcentage a été affecté depuis lors, sur une base annuelle et a, en réalité, été dépassé dans certains cas dans le passé, pour faire face aux besoins en matière de renforcement des capacités. L'augmentation a été couverte par les contributions volontaires ainsi qu'en provenance de montants transférés à partir de l'excédent budgétaire. Les activités correspondantes sont reflétées dans le programme de travail et communiquées aux Etats membres. Le pourcentage actuel de 1,5% n'a pas été expressément mentionné dans le budget mais pourra être inclus si la Commission des finances en décide ainsi.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur du BHI), en sa qualité de président du Comité sur le renforcement des capacités, rappelle qu'en 1982, lorsque le renforcement des capacités est apparu, pour la première fois, comme une question importante, la décision a été prise d'attribuer 1,5% du budget de 1983 à ces activités. Depuis lors, la situation a évolué et la question est à présent examinée non pas en termes de pourcentage fixe du budget mais plutôt en termes aussi bien d'objectifs de l'Organisation que de tâches à effectuer et de ressources requises pour répondre à ces besoins. Il rappelle la création du Comité sur le renforcement des capacités et du Fonds de l'OHI qui y correspond. Il ressort clairement de la résolution administrative appropriée qu'il n'y a pas de base budgétaire double pour les activités en matière de renforcement des capacités : une dotation budgétaire annuelle et des contributions volontaires. Les Commissions hydrographiques régionales ont commencé à identifier les besoins et à soumettre les demandes, et le Comité sur le renforcement des capacités a proposé un programme de travail en réponse à ces besoins.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) réaffirme le soutien de son gouvernement à la question du renforcement des capacités. L'intention originelle était de financer le programme de renforcement des capacités à partir de contributions volontaires. Les excédents budgétaires découlant d'une gestion saine et de l'accroissement des montants exigibles ne devraient pas être utilisés pour augmenter le Fonds pour le renforcement des capacités du moins sans l'approbation préalable des Etats membres.

Le PRESIDENT invite la Commission à approuver le Rapport financier pour la période 2002-2006.

Le rapport est approuvé.

**BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI PROPOSE POUR LA PERIODE 2008-2012
(CONF.17/F/02.rev.2)
(Point B de l'ordre du jour)**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, présente le budget quinquennal proposé pour la période 2008-2012 (CONF.17/F/02.rev.2) et indique que la principale préoccupation du Comité de direction, lors de la préparation du budget a été d'appliquer le principe de non accroissement de la valeur de la part, tel que décrit dans le paragraphe 1.1 du document. Même les accroissements minimaux prévus en 2011 et 2012 pourraient être évités si la situation financière de l'Organisation le permet alors. Les quatre sections du document de budget couvrent les revenus, y compris :

- les contributions des Etats membres et les intérêts des comptes bancaires,
- les dépenses incluant les dépenses de personnel, les dépenses de gestion courante et celles d'équipement,
- les fonds, incluant les dotations au fonds pour la GEBCO, au fonds d'impression, au fonds de rénovation, au fonds pour les Conférences HI, au fonds pour le déménagement du mobilier des directeurs et au fonds pour le renforcement des capacités, ainsi que
- des tableaux pour les propositions budgétaires, incluant des graphiques à secteurs.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) approuve la gestion responsable et prudente du BHI en matière de ressources et les efforts faits pour maintenir le niveau de la valeur unitaire de la part et d'éviter de futurs accroissements. En ce qui concerne les dépenses de personnel et l'alignement des salaires sur

ceux des grilles de salaires des Nations Unies, il croit comprendre qu'à un moment ou à un autre, les salaires seront alignés sur ceux des Nations Unies et que la proposition du groupe de travail de la Commission des finances (FCWG) sur les salaires propose des alignements périodiques des salaires, en tenant compte de l'inflation locale au lieu d'appliquer des ajustements de poste (comme aux Nations Unies).

Le PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION confirme que les salaires seront établis lors de l'engagement ou du réengagement selon les résultats de la mise en concurrence extérieure, à l'échelon applicable de la grille de salaires des Nations Unies, aux niveaux D-1, P-4 et P-1, en tenant compte du facteur d'indemnité de poste et de l'accroissement du taux d'inflation annuel attendu de 1,5% tel qu'appliqué dans la fonction publique monégasque. Dans le cadre de la période budgétaire quinquennale, l'avancement sera basé sur les échelles salariales existantes du Règlement du personnel, ce qui signifiera, pour les Directeurs, un accroissement de 3% approximativement, après trois années de service.

L'Ingénieur général BESSERO note, à propos des revenus, que l'on constate dans le paragraphe 1 du document budgétaire un accroissement de 2% dans la valeur unitaire de la part au cours des huit années précédentes, ce qui affaiblit quelque peu les arguments en faveur d'un accroissement anticipé de 4,5% pour la prochaine période quinquennale.

Sur la question des dépenses, il est difficile d'approuver un budget quinquennal alors que le programme de travail n'a pas encore été adopté. De plus, le budget tel que proposé, est basé sur l'hypothèse explicite qu'il n'a pas été prévu de changement de structure au cours de la période budgétaire. Cette hypothèse pourrait affecter de façon négative l'accélération de la ratification par les Etats membres du Protocole visant à modifier la Convention. L'impact budgétaire de la mise en oeuvre de ce changement de structure durant la période budgétaire, qu'il s'agisse de la rémunération du Comité de direction ou du cycle des conférences devrait être pris en compte. Compte tenu de récentes difficultés observées, il demande par ailleurs si le personnel affecté à la traduction est en nombre suffisant pour faire face à la charge de documents à traduire dans les langues de travail.

Le PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION répond qu'aucune difficulté majeure n'est anticipée quant aux conséquences des changements structurels. Tous les problèmes seront réglés au fur et à mesure. Il attire l'attention sur les graphiques à secteurs à la fin du document sur le budget, illustrant la répartition des coûts projetés, programme par programme. La réunion plénière traitera de toutes les répercussions budgétaires lors de l'examen des points ultérieurs de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT confirme que ces questions seront discutées dans le cadre du point D de l'ordre du jour mais étant donné qu'on ne peut pas se fier à l'adoption des propositions de changement structurel, leurs répercussions n'ont pas pu être incluses dans le budget à présent proposé.

Le PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ajoute que, en examinant les propositions du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires, il conviendra de se pencher sur les manières d'absorber tous les coûts supplémentaires, certainement sans augmentation dans les contributions. En ce qui concerne les modifications structurelles recommandées, la fréquence et le type de réunions, la situation qui en résultera sera sans aucun doute plus favorable du point de vue financier, que dans le passé, et pourrait être supportée par le budget présenté.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) adresse ses félicitations pour la présentation claire du budget et exprime son soutien au budget proposé.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) rappelle que les propositions de changements structurels du SPWG ont été adoptées lors de la troisième Conférence extraordinaire de l'OHI de 2005 à condition qu'elles ne comportent aucune augmentation budgétaire.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), revenant sur la question du financement en matière de renforcement des capacités, indique que le rapport du SPWG a entraîné une certaine confusion. Bien que des dispositions aient été prises pour que le fonds sur le renforcement des capacités repose en partie sur les contributions annuelles budgétaires et en partie sur les ressources volontaires, le transfert progressif des ressources budgétaires vers ce fonds est allé au-delà de la prévision originale fixée à la limite de 1,5%.

Le budget proposé comporte deux foyers de préoccupation : l'important accroissement dans les dépenses de voyages officiels et l'affectation des fonds au renforcement des capacités.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) exprime ses félicitations pour le budget proposé. Il partage néanmoins le point de vue du représentant français sur le fait que les propositions doivent refléter la possibilité qu'il y ait des changements dans la structure de l'OHI nécessitant la ratification des Etats membres. Les propositions financières doivent également être cohérentes avec le programme de travail 2008-2012. Le budget proposé ne peut pas être approuvé sans tenir compte de ces aspects. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il importe de noter que tous les pays n'ont pas les mêmes opportunités.

L'IGA BESSERO (France) propose qu'afin de ne pas retarder la ratification des changements structurels, le budget proposé soit amendé pour inclure une référence à la décision mentionnée par le représentant de la Norvège, à savoir que les changements ne doivent pas avoir de répercussions financières ou doivent dans le pire des cas entraîner des augmentations des coûts pouvant être absorbées par les propositions budgétaires actuelles. Il serait difficile d'approuver les dotations de renforcement des capacités dans le programme de travail 2008-2012 avant de traiter des activités pertinentes dans les séances plénières de la XVIIe Conférence.

Le PRESIDENT dit que les répercussions financières des modifications structurelles proposées qui ont un rapport sur les ajustements de salaires conséquents, ne sont pas reflétées dans le budget proposé. Elles apparaissent toutefois dans le document CONF.17/F/04, le rapport du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire général et des directeurs, qui sera examiné dans le cadre du point de l'ordre du jour D.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que le groupe de travail en a conclu qu'il y aura peu de répercussions financières, voire aucune, sur les modifications structurelles proposées si elles sont mises en œuvre au cours de la période 2008-2012, et que toutes les mesures nécessaires pour permettre des ajustements au budget proposé seront introduites par la suite. Il reconnaît qu'il serait utile de modifier le budget proposé conformément aux grandes lignes suggérées par le représentant français.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) approuve la modification proposée par le représentant de la France qui clarifierait la situation. Il convient de noter qu'il n'y aura aucune répercussion financière tant que la nouvelle structure, si elle est approuvée, ne sera pas opérationnelle, dès le 1^{er} janvier 2009.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) dit qu'il devrait exister une dotation budgétaire spécifique pour le renforcement des capacités, servant de capital initial pour attirer des fonds volontaires. La Commission des finances devrait, en principe, approuver cette dotation, et le montant réel sera déterminé lors de l'examen du programme de travail au cours des séances plénières de la XVIIe Conférence.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur du BHI) fait remarquer que le renforcement des capacités est une activité très importante et que les dotations révisées par la Commission ont été calculées sur la base des commentaires reçus des Etats membres, à partir des projets de propositions qui lui sont envoyés. De toute évidence, il est difficile d'approuver le budget proposé de manière isolée et les propositions devraient donc être lues avec celles contenues dans le programme de travail

2008-2012. Ce dernier indique que les dotations pour le renforcement des capacités sont prévues pour des activités clairement identifiées au cours des années concernées et qu'elles ont été proposées sur la base des suggestions faites par les Etats membres. La décision de 1982 d'affecter 1,5% du budget de 1983 affecté aux activités de renforcement des capacités (sous la dénomination assistance technique) doit être considérée comme l'approbation d'une augmentation par rapport aux dépenses préalables dans ce secteur, plutôt que comme un chiffre indiscutable; les activités en matière de renforcement des capacités ont certainement été entreprises avant cela, même si elles n'ont pas été prévues en tant que telles. Les propositions actuelles représentent 2,35% des contributions des Etats membres.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) approuve le point de vue exprimé par le représentant du Canada selon lequel la situation en matière de financement du renforcement des capacités devrait être clarifiée. Il approuve également que le budget soit modelé en fonction de l'examen des stratégies liées au programme.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il est précisé dans le compte rendu des séances de la Conférence de 1982 que la proposition visant à entreprendre des activités de renforcement des capacités, proposition présentée par les Philippines, concernaient les nouvelles activités élargies pour lesquelles seule une référence nominale à "10 francs or " avait été précédemment attribuée. En d'autres termes, la dotation de 1,5% est un chiffre absolu plutôt qu'une augmentation.

Le PRESIDENT confirme que les propositions budgétaires reflètent une dotation de plus de 1,5% au Fonds pour le renforcement des capacités. Il suggère que la Commission des finances recommande les propositions qui lui sont soumises en l'état, étant entendu que si des amendements étaient requis à la suite des décisions prises par la Conférence sur le Programme de travail, ils seront ultérieurement soumis à l'approbation de la séance plénière.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION suggère que les propositions budgétaires soient amendées afin d'indiquer que la Commission des finances recommande que la dotation au titre des activités de renforcement des capacités soit limitée à 1,5% du budget total. Des dotations supplémentaires pourront être examinées au cours des discussions relatives au Programme de travail lors des séances plénières de la Conférence.

L'IGA BESSERO (France) dit que la proposition du Président reflète bien le souhait de la Commission.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) fait savoir qu'il ne soutiendra pas la proposition du Président.

En réponse à une demande de clarification du capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), le PRESIDENT confirme que les propositions budgétaires seront amendées aux fins d'inclure une référence à la décision de 2003, faisant état du fait que les changements à la structure de l'OHI ne devront pas avoir de répercussions financières, ou ne devront entraîner que des augmentations qui pourront être absorbées dans le cadre des propositions budgétaires actuelles. Il suggère que les recommandations qui en découlent pour le budget quinquennal de l'OHI pour 2008-2012 soient présentées en séance plénière de la XVIIe Conférence, avec la mention que les Etats-Unis d'Amérique y sont opposés.

Il en est ainsi décidé.

EXAMEN DU BUDGET DE L'OHI POUR 2008 (CONF.17/F/03) (Point C de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente la proposition de budget de l'OHI pour 2008 (document CONF.17/F/03). Comme indiqué dans le projet de budget pour 2008-2012, le budget pour 2008 a été établi sur la base de 670 parts, sans augmentation de la valeur unitaire de la part par

rapport à 2007. Conformément au Règlement financier, des propositions sont soumises à la Commission des finances pour examen préalable.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) émet des objections à ces propositions. Elles soulèvent les mêmes difficultés que celles relevées dans les propositions de budget quinquennal.

Le PRESIDENT propose que les recommandations relatives au Budget 2008 soient présentées en séance plénière de la XVIIe Conférence, en faisant état de l'objection émise par la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

Il en est ainsi décidé.

EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES SALAIRES DU SECRETAIRE GENERAL ET DES DIRECTEURS (CONF.17/F/04 et CONF.17/F/05) (Point D de l'ordre du jour)

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), président du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire général et des directeurs, présente le rapport du groupe de travail (document CONF.17/F/04), qui s'est réuni les 24 et 25 juillet 2006. Les directives contenues dans le mandat approuvé par les Etats membres ont présidé à l'approche du groupe de travail. Le groupe de travail a examiné l'applicabilité de la structure des salaires des Nations Unies au nouveau régime, laquelle prend en compte les renseignements sur la structure des salaires de trois organisations internationales similaires. Le groupe de travail a conclu qu'un traitement différentiel devra être établi entre des salaires du Secrétaire général et des directeurs afin de tenir compte des différences dans leurs rôles et responsabilités. Il a également conclu que le système des salaires des Nations Unies, y compris les changements au facteur d'indemnité de poste au moment de la promulgation, soit appliqué pour les postes concernés et prenne effet à partir de la mise en œuvre de la nouvelle structure administrative. Le salaire du Secrétaire général devra être équivalent à celui d'un sous-secrétaire général (ASG) des Nations Unies et celui des Directeurs maintenus au grade D1 des Nations Unies. La classification des grades devra être revue de façon indépendante une fois que les descriptions de poste auront été approuvées par les Etats membres et elle devra être corrigée si besoin est. L'attribution d'un budget à l'usage du Secrétaire général pour ses frais de représentation, devra apparaître dans le cadre du budget de l'OHI plutôt qu'en tant qu'indemnité personnelle. Les frais incombant au fonctionnement courant de l'OHI, par exemple les frais de téléphone portable, devront également être financés à partir du budget approuvé. Ces changements ne devront entraîner aucune augmentation des contributions des Etats membres.

Le PRESIDENT attire l'attention sur le document CONF.17/F/05, qui reproduit une lettre adressée par la France en réponse à la LC63/2006 sur la grille des salaires. Le document contient également les réponses aux questions soulevées par la délégation française, et fournit des renseignements supplémentaires sur l'impact financier de la grille de salaires proposée.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) demande des explications sur l'application du facteur d'indemnité de poste.

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), président du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire général et des Directeurs, dit qu'en 2004 le groupe de travail a recommandé que les salaires soient alignés sur la grille salariale des Nations Unies au moment de l'engagement ou du réengagement à un poste, mais que, dans l'intervalle, les augmentations devront correspondre à celles appliquées à la fonction publique de Monaco, basées sur le taux local d'inflation. La nouvelle recommandation consiste à aligner les salaires sur l'ensemble de la grille des Nations Unies, sans faire référence au taux local d'inflation.

En réponse à une question de M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique), M. Maidment précise que le système devra fonctionner comme indiqué au tableau 3 du document CONF.17/F/05, intitulé « Impact des recommandations du groupe de travail de 2006 ».

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) demande si les grades des Nations Unies retenus ont été sélectionnés sur la base des descriptions de poste et, si cela est le cas, pour quelle raison le groupe de travail juge nécessaire une étude des grades, et de quelle manière les postes seront susceptibles d'être améliorés.

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), président du groupe de travail de la Commission des finances sur les salaires du Secrétaire général et des directeurs explique qu'en recommandant les grades, le groupe de travail a pris en considération les descriptions de poste actuelles des Directeurs et a supposé qu'un futur Secrétaire général assumerait un rôle de direction avec des responsabilités beaucoup plus étendues, les Directeurs n'ayant qu'un rôle d'appui. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'il doit y avoir une différence de salaires équivalant à deux niveaux dans la grille de salaires des Nations Unies, avec le poste de Secrétaire général au niveau de Sous-secrétaire général et les Directeurs au niveau D-1. L'étude indépendante proposée qui pourra être entreprise une fois que les nouvelles descriptions de poste auront été affinées, établira si cette conclusion est raisonnable.

Le PRESIDENT invite le Comité à approuver les recommandations faites par le groupe de travail.

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) demande de disposer de plus de temps pour examiner les propositions. Il propose que la Commission prenne une décision lors de sa seconde séance.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT suspend la séance.

CONF.17/F/CR.2

2e REUNION DE LA

COMMISSION DES FINANCES

5 mai 2007

1400-1430

Rapporteur : Melle Christine MEYNADIER (BHI)

SOMMAIRE

- Examen du Rapport du groupe de travail de la Commission des finances sur les grilles de salaires pour le Secrétaire général et les Directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI (suite) (Point D de l'ordre du jour)
 - Nomination du Commissaire aux comptes indépendant (Point E de l'ordre du jour)
-

EXAMEN DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES GRILLES DE SALAIRES POUR LE SECRETAIRE GENERAL ET LES DIRECTEURS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI (CONF/17/F/04) (Point D de l'ordre du jour D) (suite)

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) indique que la recommandation (d) du groupe de travail implique que l'approbation des Etats membres doit être recherchée avant que tout changement à la grille recommandée ne soit examiné par le GCS. Dans un but de clarification, il propose que les mots "par les Etats membres" soient supprimés de la première phrase de la recommandation, et qu'une autre phrase soit insérée avant la dernière, pour lire : "Dans l'hypothèse où les descriptions de poste convenues nécessiteraient d'effectuer un ajustement des grades recommandés par le groupe de travail dans le cadre du présent rapport, le groupe de travail se réunira à nouveau afin d'examiner les grades ajustés et de recommander leur adoption par les Etats membres».

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), bien qu'il approuve l'amendement proposé, signale qu'un nouveau groupe de travail doté d'un mandat spécifique en vue d'examiner les grades ajustés devra se réunir et qu'en conséquence le libellé doit être modifié.

Le PRESIDENT invite le Comité à approuver le rapport du groupe de travail, tel qu'amendé.

Il en est ainsi décidé.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique qu'il est favorable à la proposition de l'actuel Commissaire aux comptes indépendant de poursuivre ses fonctions. La collaboration a été excellente et le Commissaire aux comptes indépendant a contribué de manière significative aux travaux du BHI.

Le PRESIDENT invite la Commission à approuver le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes actuel.

Le renouvellement du mandat est approuvé.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Le Président lève la séance à 14 h 30.

SEANCES PLENIERES

PRESIDENT: Dr. Wyn WILLIAMS (Royaume-Uni)

VICE-PRESIDENT: Dr. Savithri NARAYANAN (Canada)

TABLE DES MATIERES

1^e SEANCE PLENIERE	
Confirmation de l'élection du président et élection du vice-président de la Conférence	131
Election du président et du vice-président de la Commission des finances	132
Etablissement de la Commission d'éligibilité	132
Nomination des rapporteurs	132
Nomination des scrutateurs	132
Présentation des nouvelles propositions	132
Adoption de l'ordre du jour	133
Approbation du Tableau des tonnages, parts et voix	133
Cérémonie d'ouverture	133
2^e SEANCE PLENIERE	
Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour)	135
Propositions additionnelles	135
- PRO 1 - Prise en compte du rapport du Groupe de travail sur la planification stratégique	135
- PRO 2 - Approbation du Plan de mise en œuvre de la nouvelle structure de l'OHI	136
- PRO 3 - Approbation du Règlement général de l'OHI modifié	136
- PRO 4 - Approbation du Règlement financier de l'OHI modifié	140
- PRO 5 - Approbation des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI	140
- PRO 6 - Approbation des Règles de procédure du Conseil de l'OHI	142
- PRO 7 - Approbation des Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI	142
- PRO 2 - Approbation du Plan de mise en œuvre de la nouvelle structure de l'OHI (suite)	142
- PRO 3 - Approbation du Règlement général de l'OHI modifié (suite)	143
Propositions additionnelles (suite)	143

3^e SEANCE PLENIERE	
- PRO 2 - Approbation d'un plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI (suite)	144
- PRO 8 - Approbation de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI (PRO 8)	145
- PRO 9 - Entrée en vigueur anticipée de la restructuration des comités et autres groupes de l'OHI	148
- PRO 10 - Présidence des Comités HSSC et IRCC (PRO 10)	148
- PRO 11 - Procédures pour la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI (PRO 11)	149
- PRO 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI	149
- PRO 13 - Modifications d'ordre rédactionnel à l'accord de siège	151
- PRO 14 - Amendements à la Résolution technique T1.1	151
Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour présenté par les Etats membres de l'OHI)	153
- PRO 16 - Modification de l'Article 6 du Règlement général et de l'article 5 des Règles de procédure pour les Conférences HI à propos des observateurs, afin de se conformer à la Décision No.5 de la 3 ^e CHIE (PRO 16)	153
4^e SEANCE PLENIERE	
Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	
- PRO 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI (suite)	155
- PRO 17 - Annulation d'une décision de la Conférence	156
- PRO 18 - Mise à disposition de responsables régionaux dans le cadre des efforts de renforcement des capacités	157
- PRO 19 - Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI	159
- PRO 20 - Création d'un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures	161
- PRO 21 - Résolution sur la couverture ENC eu égard aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS	164

5^e SEANCE PLENIERE	
Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	167
- PRO 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	167
- PRO 19 - Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	167
- PRO 20 - Création d'un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	168
Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour)	169
Programme 3 - Rapport du Comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) (Point 4 c de l'ordre du jour)	169
Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	170
- PRO 23 - Résolution sur la couverture, la mise à disposition, la cohérence et la qualité des cartes électroniques de navigation (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	170
- PRO 21 - Résolution sur la couverture en ENC eu égard aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)	173
- PRO 22 - Création d'un groupe de travail sur l'élaboration de l'infrastructure des données spatiales maritimes (Point 3 de l'ordre du jour)	173
- PRO 24 - Résolution invitant les parties contractantes à considérer l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention comme une question prioritaire (Point 3 de l'ordre du jour)	176
Examen des rapports sur le programme de travail 2002–2007 (Point 4 de l'ordre du jour)	177
Programme 1 - Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales (Point 4a de l'ordre du jour)	177

6^e SEANCE PLENIERE		
Examen des Rapports sur le Programme de travail 2002–2007 (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)		179
Programme 1 - Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales (suite)		179
Programme 2 - Renforcement des capacités et coopération technique		186
Programme 3 - Soutien apporté aux techniques et aux normes		188
7^e SEANCE PLENIERE		
Examen des rapports sur le programme de travail 2002-2007 (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)		190
Programme 3 - Soutien apporté aux techniques et aux normes (suite)		190
Programme 4 - Gestion de l'information et Relations publiques		198
Programme 5 - Développement général de l'Organisation		199
Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le pays hôte		200
Approbation du programme de travail de l'OHI 2008-2012		200
8^e SEANCE PLENIERE		
Rapport de la Commission des finances (Point 6 de l'ordre du jour)		207
Rapport financier de l'OHI <u>pour la période</u> 2002-2006		207
Budget quinquennal de l'OHI <u>pour la période</u> 2008-2012		208
Budget de l'OHI <u>pour</u> 2008		210
Rapport du Groupe de travail de la Commission des finances sur les <u>grilles des salaires</u> du Secrétaire-général et des directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI		210
Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes		210
Rapport de la Commission d'éligibilité		210
Questions diverses		210

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: French (France)

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: French (France)

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted: Bullets and Numbering

9° SEANCE PLENIERE	
Election des directeurs (Point 8 de l'ordre du jour)	211
Cérémonie de clôture (Point 10 de l'ordre du jour)	213
Date de la prochaine Conférence	213
Places attribuées à la prochaine Conférence	213
Remise du prix de l'exposition cartographique de l'OHI	213
Déclarations des directeurs sortants et des nouveaux directeurs	213
Remarques de clôture du président de la Conférence	214

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES**CONF.17/P/CR.1****PREMIERE SEANCE PLENIERE****7 mai 2007****0900-1045**

Rapporteur : Mme Liz DUNN (Royaume-Uni)**SOMMAIRE**

- Confirmation de l'élection du président et élection du vice-président de la Conférence
 - Election du président et du vice-président de la Commission des finances
 - Etablissement de la Commission d'éligibilité
 - Nomination des rapporteurs
 - Nomination des scrutateurs
 - Présentation des nouvelles propositions
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Approbation du Tableau des tonnages, parts et voix
 - Cérémonie d'ouverture
-

CONFIRMATION DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CONFERENCE

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION annonce que le Dr. Wyn Williams (Royaume-Uni) a été élu président de la Conférence, conformément à la Règle 17 des Règles de procédure.

L'élection du Dr. Williams (Royaume-Uni) en tant que président est confirmée par acclamation.

Le professeur Ehlers (Allemagne), secondé par le capitaine de vaisseau Steve Barnum (Etats-Unis), M. Svend Eskildsen (Danemark) et le capitaine de vaisseau Abri Kampfner (Afrique du Sud), propose le Dr. Savithri Narayanan (Canada) comme candidat à l'élection de la vice-présidence de la Conférence.

Le Dr. Savithri Narayanan (Canada) est élue vice-présidente par acclamation.

Le Dr. Williams prend la parole.

Le PRESIDENT exprime sa reconnaissance pour l'honneur que la Conférence accorde au Dr. Narayanan et à lui-même en les élisant respectivement vice-présidente et président de la Conférence. Le Royaume-Uni, qui a une longue et illustre histoire de nation maritime et qui est un fervent partisan de l'OHI depuis sa création, il y a de cela quelque 86 années, est fermement attaché à

la coopération internationale dans tous les secteurs de la sécurité en mer, de la protection de l'environnement marin et côtier, et il est pleinement engagé dans les travaux et la prospérité futurs de l'OHI. Il est clair que l'Organisation doit se développer et changer si elle entend parvenir au succès dans le futur. Le chemin a été ouvert lors de la 3e Conférence hydrographique internationale extraordinaire, à la suite des excellents travaux du groupe de travail sur la planification stratégique menés durant trois ans. C'est le rôle de la Conférence actuelle d'entériner les décisions prises en 2005, afin de protéger les futurs règlements et règles de procédure de l'Organisation et de définir un plan de mise en œuvre qui ne laisse d'autre tâche que celle d'obtenir l'approbation officielle des modifications au niveau national et il demande instamment aux délégations de trouver le moyen d'accélérer ce processus. Le président remercie les présidents et les membres des Commissions et Comités pour leurs efforts inlassables en matière de coopération internationale dans le domaine de l'hydrographie. Au nom des Etats membres, il félicite le Comité de direction actuel pour son excellent travail en matière de sécurité de la vie humaine en mer et de protection de l'environnement marin. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux Hydrographes et, à tous, une semaine fructueuse.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. Bissuel (Monaco) propose la candidature de M. Jean-Noël Veran (Monaco) et l'IGA Gilles Bessero (France) propose celle de M. Richard Luigi (France), respectivement, en tant que président et vice-président de la Commission des finances.

M. Jean-Noël Veran (Monaco) et M. Richard Luigi (France) sont élus respectivement président et vice-président de la Commission des finances par acclamation.

ETABLISSEMENT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE

Le PRESIDENT annonce que l'Argentine, l'Inde, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et la Tunisie sont convenus de fournir chacun un représentant à la Commission d'éligibilité. Le représentant de l'Inde assumera les fonctions de président et le représentant de l'Argentine, celles de vice-président.

Il en est ainsi décidé.

NOMINATION DES RAPPORTEURS

Mme Liz Dunn (Royaume-Uni), le capitaine de vaisseau Mike Barrit (Royaume-Uni), M. Keith Alexander (Etats-Unis d'Amérique), M. Steven Debrecht (Etats-Unis d'Amérique) et M. Sean Hinds (Canada) sont nommés rapporteurs pour les séances plénières.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Un groupe de scrutateurs, formé d'un représentant de chacun des pays suivants : Brésil, Chine, France, Oman et Etats-Unis d'Amérique a été créé pour vérifier les votes relatifs à l'élection du nouveau Comité de direction.

PRESENTATION DES NOUVELLES PROPOSITIONS

Le PRESIDENT annonce que quatre nouvelles propositions sont arrivées au Bureau, après expiration de la date limite cinq mois auparavant. Conformément à l'Article 9 (b) du Règlement général de l'OHI, la présentation de ces propositions est soumise à l'approbation de la Conférence. Comme il reste peu de temps, il suggère que les discussions concernant cet item soient reportées à la deuxième séance plénière.

Il en est ainsi décidé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CONF.17/G/01 Rev.5)

L'ordre du jour est adopté.

APPROBATION DU TABLEAU DES TONNAGES, PARTS ET VOIX (CONF.17/G/03 Rev.2)

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) signale que le chiffre de tonnage annoncé pour le Royaume-Uni doit être modifié pour lire 31 189 390 au lieu des 41 189 390 mentionnés dans le Tableau. La modification n'a aucun impact sur les parts et voix du Royaume-Uni ou sur sa participation financière mais a pour effet de faire passer le Royaume-Uni de la deuxième à la quatrième position en terme de représentation potentielle au Conseil.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) souligne qu'à la suite d'un changement dans le nombre de parts net qui résulte des modifications de tonnage signalées par Cuba et par la République de Corée et comme éventuelle conséquence de la modification du Royaume-Uni, deux lignes doivent être modifiées dans les budgets prévus pour la période 2008-2012 et pour 2008 : le nombre de parts prévues doit être de 673 et la valeur de la part doit baisser d'approximativement 18 euros.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION confirme que le Bureau a reçu, une semaine auparavant, des modifications dans le chiffre de tonnage indiqué par la République de Corée et de Cuba, ce qui a eu pour conséquence un gain net de trois parts. Ceci sera reflété dans le rapport de la Commission des finances, mais n'a pas changé le prochain budget quinquennal de manière significative étant donné que seulement 10.000 euros annuels approximativement ont été ajoutés aux revenus de l'Organisation.

Le PRESIDENT invite la Conférence à approuver le Tableau des tonnages, parts et voix tel que modifié, en tenant compte du commentaire formulé par les Etats-Unis.

Il en est ainsi décidé.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Son Altesse Sérénissime le PRINCE ALBERT II de Monaco est escorté dans la salle de conférence et prend place à la tribune.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION prononce un discours de bienvenue, lequel est reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

Le PRESIDENT DE LA CONFERENCE prononce un discours d'ouverture, lequel est reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

SON ALTESSE SERENISSIME, le PRINCE ALBERT II prononce l'allocution d'ouverture de la dix-septième Conférence hydrographique internationale et déclare ouverte la dix-septième Conférence hydrographique internationale. Son discours est également reproduit dans le compte rendu des séances de la Conférence.

Remise de la Médaille Prince ALBERT Ier

Son Altesse Sérénissime le PRINCE ALBERT II de Monaco remet la médaille Prince ALBERT I^{er} au vice-amiral MARATOS pour son article publié dans l'«International Hydrographic Review».

Remise des prix pour l'exposition de cartes marines

Le contre-amiral BARBOR dit que les Services hydrographiques ont participé à l'exposition de cartes marines de l'OHI dans le cadre de la Conférence cartographique internationale de 2005 de l'Association cartographique internationale à la Corogne, Espagne, et le prix de la meilleure exposition décerné à l'Australie, a été remis du capitaine de vaisseau Rod NAIRN.

Cérémonie de présentation des drapeaux

LE PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION invite les représentants de Maurice, du Myanmar, de la Roumanie et de l'Arabie saoudite à présenter les drapeaux de leurs pays, comme il est de tradition.

L'amiral ABRAMOV (Fédération de Russie) note que l'Organisation hydrographique internationale jouit du respect et du prestige légitime de la communauté maritime internationale pour ses travaux visant à améliorer la sécurité de la navigation. Le Service hydrographique russe, pourvu d'une importante flotte de bâtiments hydrographiques et de technologies modernes, a établi avec d'autres pays une série mondiale de cartes marines, contribuant ainsi à la création des aides à la navigation modernes et à la mise en œuvre des cartes électroniques de navigation.

La Fédération de Russie est favorable à la nouvelle structure de l'Organisation hydrographique internationale qui répondrait aux exigences contemporaines, augmentant ainsi son efficacité ainsi que la sécurité de la navigation. Les travaux de la XVIIe Conférence contribueront grandement au perfectionnement de la nouvelle structure qui pourra entrer en vigueur en 2009.

Il remet à l'OHI une longue-vue, symbole d'une vision à long terme des travaux de l'Organisation.

Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II est escorté à l'extérieur de la Salle de conférence.

CONF.17/P/CR.2

DEUXIEME SEANCE PLENIERE 7 mai 2007

1405 - 1745

Rapporteur : Capitaine de vaisseau Mike BARRITT (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

- Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour)
- Propositions additionnelles
- PRO 1 - Prise en compte du rapport du Groupe de travail sur la planification stratégique
- PRO 2 - Approbation du Plan de mise en œuvre de la nouvelle structure de l'OHI
- PRO 3 - Approbation du Règlement général de l'OHI modifié
- PRO 4 - Approbation du Règlement financier de l'OHI modifié

- PRO 5 - Approbation des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI
- PRO 6 - Approbation des Règles de procédure du Conseil de l'OHI
- PRO 7 - Approbation des Règles de procédure de la Commission des finances de l'OHI
- PRO 2 - Approbation du Plan de mise en œuvre de la nouvelles structure de l'OHI (suite)
- PRO 3 - Approbation du Règlement général de l'OHI modifié (suite)
- Propositions additionnelles (suite)

EXAMEN DES PROPOSITIONS (CONF.17/G/02) (Point 3 de l'ordre du jour)

PROPOSITIONS ADDITIONNELLES (CONF.17/G/02/Add.1 à Add.3)

Le PRESIDENT attire l'attention sur quatre propositions, qui ont été présentées après la date limite prévue, et qui sont contenues dans les documents CONF.17/G/02/Add.1, CONF.17/G/02/Add.2 et CONF.17/G/02/Add 3. En l'absence d'objections aux propositions discutées au titre du point 3 de l'ordre du jour, il comprend que la Conférence accepte de les examiner en tant que Propositions 20, 21, 22 et 23

Il en est ainsi décidé.

Le professeur EHLERS (Allemagne), notant la lenteur des progrès relatifs à l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, propose que la Conférence adopte une résolution visant à encourager les Parties à accélérer l'approbation des changements. Il présentera une proposition dans ce sens.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaiterait examiner cette proposition, qui pourrait être incluse à l'ordre du jour en tant que Proposition 24.

Il en est ainsi décidé.

En réponse à une question de l'IGA BESSERO (France), le président indique que la Conférence va procéder à la discussion des propositions relatives à des questions qui seront traitées au titre de points de l'ordre du jour ultérieurs.

PRO 1 - PRISE EN COMPTE DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (CONF.17/DOC.1)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du groupe de travail sur la Planification stratégique (SPWG), présentant la proposition, attire l'attention sur le mandat du SPWG, tel qu'amendé par la 3e Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE), qui est contenu dans l'Annexe C du document CONF.17/DOC.1. Prenant en compte les discussions et les décisions de la 3e CHIE et à la suite de nombreuses réunions, avec la contribution des experts juridiques, le SPWG a produit le rapport actuellement soumis à la Conférence, y compris les 14 propositions de la XVIIe CHI contenues dans le paragraphe 9. Il attire en particulier l'attention sur le critère unique du tonnage, à utiliser pour la définition des intérêts hydrographiques eu égard à la composition du Conseil, comme décidé par la 3e CHIE, tout en prenant en considération le fait que le sujet sera

approfondi au plus tard à la seconde Assemblée, à la lumière de l'expérience acquise durant l'intervalle.

Le rapport est pris en compte.

PRO 2 - APPROBATION D'UN PLAN DE MISE EN OEUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI (CONF.17/DOC.1)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, présentant la proposition contenue dans le paragraphe 5 du rapport, dit que le SPWG a traité de trois questions principales : la transition de la Conférence hydrographique internationale à l'Assemblée, l'établissement du Conseil et la transition du BHI au Secrétariat. Les propositions du SPWG concernant la dernière question, qui a des implications sur la durée de service des directeurs, ont fait l'objet de la lettre circulaire 37/2006, et ont été approuvées par les Etats membres. Il décrit les grandes lignes du plan de mise en oeuvre concernant la transition de la Conférence à l'Assemblée et l'établissement du Conseil, contenues dans les paragraphes 1 et 2 de la PRO 2.

L'IGA BESSERO (France) demande une clarification sur les dispositions de la transition quant à la durée maximum du mandat des directeurs dans le cadre de la nouvelle structure.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, explique qu'aucune règle particulière n'a été fixée eu égard aux directeurs en fonction dont le mandat de cinq ans est étendu à neuf ans, mais qu'il est théoriquement possible pour un directeur en fonction dans le cadre d'un mandat de cinq ans d'effectuer neuf années supplémentaires.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que, d'un point de vue juridique, une mention additionnelle est nécessaire aux fins de clarifier la transition du BHI au Secrétariat. Il pourrait, par exemple, être stipulé que le BHI accomplirait les tâches du Secrétariat jusqu'à la première Assemblée ou, si cela semble trop tôt, pendant une période supplémentaire de trois mois après la première Assemblée.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit qu'il n'a pas d'objection à l'inclusion d'une mention à cet effet. Le SPWG n'a pas estimé nécessaire de préciser cette question de façon formelle, supposant que la période de transition serait de trois mois à partir de la date de ratification.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) soutient la proposition du représentant de l'Allemagne.

Le PRESIDENT suggère qu'un groupe d'experts juridiques, comprenant des représentants des délégations du Canada, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, devrait rédiger la mention dans ce sens. La proposition reste en suspens dans l'attente de la présentation du texte révisé.

Il en est ainsi décidé.

PRO 3 - APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL AMENDE DE L'OHI (CONF.17/DOC.2)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, présente la proposition et dit que la version amendée du Règlement général qui est maintenant soumise à la Conférence a été finalisée au cours de plusieurs réunions, afin de refléter les discussions tenues lors de la 3e CHIE et les conseils des experts juridiques. Les Articles 6, 7, 8 et 17 ont été tout particulièrement discutés en détail.

Le PRESIDENT note que des amendements officiels ont été présentés par l'Australie, la France et les Etats-Unis d'Amérique.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) soutient la proposition. Cependant, sa délégation souhaite proposer un nouvel article à la suite de l'Article 9, afin de couvrir le cas d'un organe intitulé Comité hydrographique sur l'Antarctique (CHA). Le CHA ne peut pas fonctionner selon les termes de l'Article 9 du Règlement général amendé du fait des exigences relatives à sa composition réduite, qui ne s'appliquent pas aux autres Commissions hydrographiques régionales (CHR). C'est la raison pour laquelle, le CHA doit être considéré comme une commission hydrographique spéciale. Sa proposition pourra aider à couvrir d'autres commissions hydrographiques spéciales.

Le Dr. ESTIRI (République islamique d'Iran) soutient cette proposition. Des commissions hydrographiques supplémentaires, par exemple celle de la mer Caspienne, se verraient favorisées par un statut spécial de ce type.

Le professeur EHLERS (Allemagne) indique qu'un des buts de la révision du Règlement général est de mettre un terme à la multiplication des différents organes et d'établir un système cohérent eu égard à leur création. Il doit y avoir deux approches systématiques : l'approche des CHR, selon les termes de l'Article 9, et l'approche des entités subordonnées de l'OHI, dans le cadre de l'Article 6. On pourrait éventuellement traiter le cas particulier de la CHA en arrivant à un accord sur les différents mandats relatifs à ce comité.

L'IGA BESSERO (France) exprime son approbation. Le CHA pourrait être traité dans le projet d'Article 6(b). Selon lui, les Articles 6 et 9 doivent régir les organes subsidiaires et les entités subordonnées. S'agissant du CHA, tout Etat membre de l'OHI peut y participer en tant qu'observateur.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, remarque que l'observation du représentant de l'Allemagne reflète le consensus auquel le SPWG a abouti, à savoir que des nouveaux organes pourraient être établis conformément aux Articles 6, 8 ou 9 et qu'il serait préférable d'adapter les mandats du CHA pour qu'ils coïncident avec le nouveau Règlement général.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) demande si, dans l'hypothèse où il deviendrait une CHR, le CHA serait représenté au Conseil.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) soutient la proposition de la délégation d'Australie, étant entendu que l'Antarctique est un cas à part.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que le SPWG a décidé que, du fait de sa structure spéciale, le CHA ne devrait pas avoir de siège au Conseil, mais pourrait être aligné sur le nouveau Règlement général, conformément à l'Article 6. Ceci n'aurait pas pour conséquence d'en faire une CHR.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) soutient la proposition de l'Australie. Il convient avec le représentant des Etats-Unis que le CHA est en tout état de cause un cas spécifique du fait de son statut particulier.

M. HOOTON (Royaume-Uni) reconnaît que le CHA possède un statut qui diffère de celui des CHR. Toutefois, il n'est pas d'accord avec l'idée que le CHA ne puisse pas fonctionner selon les termes de l'Article 9 du fait qu'il n'est pas ouvert à tous les Etats membres de l'OHI. Il existe déjà deux CHR opérationnelles dans le cadre de l'Article 9 et qui ne sont pas ouvertes à tous les Etats membres. Les CHR ne sont pas des parties constitutives de l'OHI tandis que le CHA a effectivement été créé par l'OHI.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit qu'il est conscient du caractère spécifique du CHA, mais que ce dernier pourrait s'intégrer complètement dans le cadre de l'Article 6(c), si son mandat était révisé.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) demande si, dans le cadre des nouvelles dispositions, les CHR pourraient devenir des organes officiels de l'OHI au lieu d'être établies par les Etats membres eux-mêmes.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que le SPWG a longuement discuté du statut des CHR au sein des structures officielles de l'OHI, question qui n'est pas traitée par la Convention ou ses amendements. Le SPWG a conclu que les CHR qui ont droit à un siège au Conseil (Art 9.b)) doivent être reconnues par l'Assemblée, sans officiellement devenir des organes de l'OHI.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie), exprimant à nouveau son point de vue, qu'il avait déjà fait connaître en tant que vice-président du CHA, signale qu'il n'existe pas d'Etats côtiers en Antarctique qui ne relèvent de plusieurs organisations internationales. Le CHA assure la liaison entre elles et l'OHI. L'Article 6 (b) du Règlement général amendé stipule que les Comités seront ouverts à tous les Etats membres, tandis que l'adhésion au CHA sera limitée aux Etats signataires du Traité sur l'Antarctique.

Le PRESIDENT invite la Conférence à faire part de son soutien à l'amendement proposé.

La proposition est rejetée.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) précise qu'il discutera avec les présidents du CHA et du SPWG de la manière dont les statuts du CHA pourront être amendés afin de les harmoniser avec les dispositions de l'Article 6.

L'IGA BESSERO (France), présentant la modification proposée par la France à l'Article 17 (b) indique que tel que rédigé, le texte ne précise pas clairement comment un Etat membre est pris en compte dans le calcul du nombre de sièges attribués à chaque CHR.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que l'Article 17 est déjà suffisamment clair. Il précise que les deux tiers des sièges du Conseil seront occupés par les Etats membres sélectionnés par les CHR, le tiers restant devant être choisi sur la base des « intérêts hydrographiques ». Tous les Etats membres seront donc pris en compte et ceux qui sont membres de plus d'une CHR ne seront pas comptabilisés plus d'une fois.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, explique que l'Article 17 est basé sur la supposition qu'aucun Etat membre ne puisse choisir de ne pas être pris en compte dans la sélection des membres du Conseil. Ce sera le devoir du Secrétaire général de s'assurer que le nombre de membres des CHR correspond à celui de l'OHI.

Le Dr. NISHIDA (Japon) et le capitaine de vaisseau WARD (Australie) approuvent la proposition de la France. La révision proposée par cette délégation parera à toute incertitude ou à toute interprétation erronée de l'Article 17.

M. HOOTON (Royaume-Uni) appuyé par l'IGA BESSERO (France) indique que l'Article 17 (b) (v) devra être à nouveau rédigé afin de refléter l'intention du SPWG, à savoir que chaque Etat membre ne devra être compté qu'une seule fois.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que la Conférence est d'accord avec les grandes lignes de l'Article 17. Il pourra être demandé aux experts juridiques de produire un texte entièrement dépourvu d'ambiguïté.

Le PRESIDENT suggère que la délégation française retire sa proposition et que la Conférence se penche à nouveau sur l'Article 17 lorsque les experts juridiques auront préparé un nouveau texte.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT demande si la délégation des Etats-Unis souhaite que les experts juridiques examinent, en même temps, la modification qu'elle propose à l'Article 7.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), présente la révision de l'Article 7 proposée par sa délégation et indique que dans sa rédaction actuelle, cet article ne garantit pas qu'il soit possible à des experts juridiques de tous les Etats membres d'avoir la possibilité de fournir des conseils s'ils le souhaitent. Cet amendement vise à clarifier la situation.

Le professeur EHLERS (Allemagne) propose de supprimer l'Article 7. L'Article 6 contient déjà suffisamment de dispositions relatives à la création de groupes de travail. En outre, l'amendement proposé aurait pour conséquence de rendre obligatoire la création de groupes d'experts juridiques. L'Assemblée ne doit pas être soumise à des règles strictes de la sorte.

Le contre-amiral CAGNETTI (Italie) et l'amiral ABRAMOV (Fédération de Russie) le soutiennent.

Comment [EH1]:
Name to be checked

M. SAHEB-ETTABA (Canada) soutient l'amendement proposé. Si l'Article 7 est supprimé, le principe selon lequel l'OHI doit demander des avis juridiques aux Etats membres plutôt qu'à des experts juridiques du secteur privé sera remis en cause.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que l'amendement proposé n'a pas pour but de rendre obligatoire la création d'un groupe d'experts juridiques, mais simplement de s'assurer que les avis juridiques recueillis ne sont pas limités à un seul secteur de l'Organisation.

Le PRESIDENT invite la Conférence à faire part de son soutien à la proposition visant à supprimer l'Article 7.

La proposition visant à supprimer l'Article 7 est adoptée.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), présente l'amendement proposé par sa délégation pour l'Article 9 et dit que l'intention de la proposition était de faciliter, pour les Etats membres, l'adhésion à une CHR.

M. HOOTON (Royaume-Uni) soutenu par l'IGA BESSERO (France), dit que cet amendement ne pourra pas être appliqué étant donné que les CHR ont leurs propres statuts et que l'OHI n'a aucune autorité en la matière.

Le professeur EHLERS (Allemagne) exprime son accord. Il demande qu'on lui explique la signification de l'expression « in good standing ». Etant donné que les droits des Etats membres sont énoncés dans la Convention, le fait d'ajouter une expression qu'il convient d'interpréter entraîne une certaine confusion.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) retire sa proposition. Il trouve néanmoins étrange que des sièges au sein du Conseil puissent être obtenus par le biais d'organes non officiels.

Le PRESIDENT invite la délégation des Etats-Unis à présenter l'amendement qu'elle propose à l'Article 21.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que cet amendement a pour objectif de s'assurer qu'une demande d'adhésion est présentée par une personne qualifiée.

Le professeur EHLERS (Allemagne), soutenu par M. BISSUEL (Monaco) objecte à cet amendement pour une question de principe juridique. On ne peut pas donner d'orientation aux Etats quant à leur représentation au sein de l'Organisation.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) retire l'amendement proposé.

Le Dr. NISHIDA (Japon) retire un amendement mineur proposé à l'Article 11.

PRO 4 – APPROBATION DU REGLEMENT FINANCIER DE L'OHI AMENDE (CONF.17/DOC.3)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que la nouvelle version contient tous les amendements apportés au Règlement financier au cours des deux années écoulées.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION rappelle que, lors de la dernière réunion de la Commission des finances, le Commissaire aux comptes a noté le libellé de l'Article 19 (b) et jugé qu'il était trop fort. Il a été proposé de supprimer le paragraphe (b) et de remplacer l'expression « sous réserve de l'Article 19(b) ci-dessous » au paragraphe (a) par « sous réserve de la confirmation annuelle du Conseil ».

Le professeur EHLERS (Allemagne) fait remarquer que si le Conseil ne confirme pas, dans ses fonctions, le Commissaires aux comptes en place, il doit avoir le pouvoir d'en nommer un nouveau. Il n'existe aucune disposition de ce type dans l'amendement proposé.

Le PRESIDENT, s'exprime au nom du PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION et retire l'amendement proposé.

La proposition est adoptée.

PRO 5 - APPROBATION DES REGLES DE PROCEDURE DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (CONF.17/DOC.4)

Le PRESIDENT attire l'attention sur la proposition présentée par le SPWG dans le document CONF.17/DOC.4. L'application des Règles dépendra de l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

Le professeur EHLERS (Allemagne) suggère de supprimer le sous-titre de la Règle 8 qui ne semble pas pertinent : la Règle 9 devra également être supprimée parce que, en sa qualité d'organisation intergouvernementale, l'OHI devra éviter d'accorder à des personnes, à titre individuel, l'autorisation d'assister aux sessions. Dans certains cas, l'Assemblée pourra accepter de convier des invités ou des experts. Les Règles de procédure du Conseil de l'OHI (PRO 6) et les Règles de procédure de la Commission des finances (PRO 7) devront être amendées en conséquence.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que les Règles 8 et 9 proposées sont destinées à remplacer la Règle 10 des Règles de procédure actuelles, demandant à ce que les réunions de la Conférence, de ses comités et autres organes subsidiaires soient tenues en public à moins que l'organe concerné n'en décide autrement. Le SPWG estime qu'il est nécessaire de clarifier la question de la présence du public.

M. KWOK-CHU NG (Chine) soutient la proposition du représentant de l'Allemagne.

Le Dr. ESTIRI (République islamique d'Iran) soutient également cette proposition et suggère que la question soit renvoyée au SPWG pour des délibérations supplémentaires.

M. BISSUEL (Monaco) dit que la question de la présence du public devrait être attentivement examinée. Il suggère également que cette pratique pourrait être basée sur celle de l'OMI.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que si les réunions de l'OHI devaient être ouvertes au public, on irait au-delà de l'intention des Règles 8 et 9 proposées ; toute partie intéressée pourrait y participer, y compris les journalistes. L'exclusion de certains groupes pourrait exposer l'Organisation à la pression publique, comme cela s'est déjà produit ailleurs; cependant un droit de présence général engendrerait cette même difficulté et pourrait changer la nature des réunions de l'OHI.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, indique que selon le SPWG, l'Assemblée devrait avoir l'autorité qui lui permette de contrôler la présence du public à ses réunions. Il reconnaît toutefois que le sous-titre « Présence du public » ne s'applique pas à la Règle 8 proposée. Il suggère de le placer au-dessus de la Règle 9 proposée.

Le contre-amiral RAO (Inde) soutient les remarques faites par le représentant de l'Allemagne. L'Assemblée est un organe technique auquel assistent des experts techniques. L'ouverture de ses réunions à la présence du public pourrait bien modifier leur caractère. La conférence devrait être informée de toutes implications de tout amendement aux Règles de procédure et devrait éviter de compliquer les changements structurels proposés.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) est également d'accord avec le représentant allemand. Le sous-titre « Présence du public » et la Règle 9 proposée devraient tous deux être supprimés.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que la suppression de la Règle 9 enlèverait la possibilité d'accepter la présence d'anciens directeurs ou autres, comme par exemple des étudiants ou un groupe universitaire qui souhaiteraient savoir la façon dont une organisation comme l'OHI dirige ses travaux. La liste des observateurs à l'Article 4 du Règlement général ne couvre pas ces cas-là.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) fait remarquer qu'étant donné que la Règle 5 permet la présence d'observateurs, la suppression de la Règle 9 n'empêcherait pas la présence de personnes, à titre individuel.

Le PRESIDENT souligne que la Règle 5 prévoit uniquement la participation d'observateurs des Etats membres ou d'organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales. Cette présence n'est pas élargie aux personnes, à titre individuel.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que la suppression de la Règle 9 n'exclurait pas les visiteurs de réunions d'organes dirigeants de l'OHI, ce qui donnerait lieu à une prise de décisions au cas par cas. L'OHI devrait éviter d'adopter des règles qui pourraient créer un précédent.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite approuver la proposition de la délégation allemande visant à supprimer le sous-titre de la Règle 8 et l'ensemble de la Règle 9. Les Règles suivantes seront renumérotées en conséquence.

Les amendements sont adoptés.

Le Dr. NISHIDA (Japon) propose de remplacer l'expression « reçoivent des exemplaires de tous les documents » dans la dernière phrase de la Règle 5 par « peuvent recevoir des documents non secrets ».

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit qu'étant donné que l'OHI n'a pas de documents secrets, l'amendement n'est pas nécessaire.

Le Dr. NISHIDA (Japon) retire la proposition d'amendement.

La PRO 5, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 6 – APPROBATION DES REGLES DE PROCEDURE DU CONSEIL DE L'OHI (CONF.17/DOC.5)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, présente le nouveau libellé proposé pour les Règles de procédure du Conseil de l'OHI, contenu dans le document CONF.17/DOC.5. La mise en œuvre des Règles dépendra de l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que les Règles de procédure du Conseil devraient être amendées en supprimant le sous-titre « présence du public » et toute la Règle 7, et en renumérotant les Règles suivantes en conséquence.

Les amendements sont adoptés.

En réponse à une question de l'IGA BESSERO (France), le PRESIDENT confirme que le texte français sera, chaque fois que nécessaire, aligné sur le texte anglais.

La PRO 6, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 7 - APPROBATION DES REGLES DE PROCEDURE DE LA COMMISSION DES FINANCES DE L'OHI (CONF.17/DOC.6)

Le PRESIDENT dit que la proposition présentée par le SPWG demande l'approbation du texte des Règles de Procédure de la Commission des finances de l'OHI, contenu dans le document CONF.17/DOC.6. La mise en œuvre de ces Règles dépendra de l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI. Conformément aux amendements proposés à la PRO 5 et à la PRO 6, le représentant allemand souhaite proposer d'amender la PRO 7 en supprimant le sous-titre « Présence du public » et l'ensemble de la Règle 6, et en renumérotant les règles qui suivent, en conséquence.

Les amendements sont adoptés.

La PRO 7, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 2 - APPROBATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI (suite)

Le PRESIDENT dit que le groupe des experts juridiques auquel il a été demandé d'examiner le libellé proposé pour le nouveau paragraphe 3 a proposé le texte suivant :

« 3. Transition du Bureau hydrographique international (BHI) au Secrétariat

Au cours de la période comprise entre la date de ratification (DoR) et [la date de la 1^{ère} Assemblée/une date fixée à trois mois après la 1^{ère} Assemblée/une autre date à décider] le BHI aura l'autorité requise et adoptera les mesures nécessaires pour la transition du BHI au secrétariat.»

Le professeur EHLERS (Allemagne) approuve en principe la proposition mais suggère que l'expression « Date de ratification » (DoR) soit remplacée par « Date d'entrée en vigueur », qui est l'expression utilisée dans la Convention. Parmi les options entre guillemets, il préférerait « une date fixée à trois mois après la 1^{ère} Assemblée ».

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit qu'une définition de l'expression « Date de ratification » (DoR) est donnée à la suite du paragraphe 1. Si la Conférence adopte l'amendement proposé par le représentant allemand, toute la proposition devra être à nouveau examinée.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) et le Dr. ESTIRI (République islamique d'Iran) appuient l'amendement proposé.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que la date d'entrée en vigueur de la Convention amendée est fixée à trois mois après la date de réception de la ratification finale. L'impact de tout texte révisé devrait être attentivement examiné.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) dit qu'étant donné que la transition du BHI vers le Secrétariat interviendra seulement après la date d'entrée en vigueur de la Convention amendée, cette date devrait être incluse dans le plan de mise en œuvre à la place de la date de ratification.

Le PRESIDENT suggère que l'examen approfondi de la PRO 2 soit reporté, dans l'attente de consultations informelles permettant de clarifier le texte.

Il en est ainsi décidé.

PRO 3 - APPROBATION DU REGLEMENT GENERAL AMENDE DE L'OHI (CONF.17/DOC.2) (suite)

Le PRESIDENT dit que le groupe d'experts juridiques chargé d'examiner l'Article 17 b) v) a proposé le libellé suivant :

« (v) Pour déterminer le nombre de sièges du Conseil attribués à chaque CHR, le Secrétaire général calcule le nombre de membres à part entière de chaque CHR. Pour ce calcul, le Secrétaire général s'assure que chaque Etat membre est compté comme membre à part entière d'une seule CHR. »

L'IGA BESSERO (France) propose la suppression de l'expression « calcule le nombre de membres à part entière de chaque CHR. Pour ce calcul, le Secrétaire général ». Le nombre de membres à part entière de chaque CHR est déjà connu et il n'est donc pas nécessaire de le calculer.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il peut accepter le texte révisé tel qu'il vient d'être amendé.

L'amendement est adopté.

La PRO 3, telle qu'amendée est adoptée.

PROPOSITIONS ADDITIONNELLES (CONF.17/G/02 Add. 4) (suite)

Le PRESIDENT attire l'attention sur le texte de la PRO 24, présentée par les délégations du Danemark, de l'Allemagne, de la Norvège et de la Suède, dans le document CONF.17/G02 Add. 4. En l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence souhaite examiner la proposition.

Il en est ainsi décidé

Rapporteur : Capitaine de vaisseau Mike BARRITT (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

- PRO 2 - Approbation d'un plan de mise en œuvre pour la nouvelle structure de l'OHI (suite)
- PRO 8 - Approbation de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI (PRO 8)
- PRO 9 - Entrée en vigueur anticipée de la restructuration des comités et autres groupes de l'OHI
- PRO 10 - Présidence des Comités HSSC et IRCC (PRO 10)
- PRO 11 - Procédures pour la mise en œuvre de la restructuration des Comités et autres groupes de l'OHI (PRO 11)
- PRO 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI
- PRO 13 - Modifications d'ordre rédactionnel à l'accord de siège
- PRO 14 - Amendements à la Résolution technique T1.1

Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour présenté par les Etats membres de l'OHI)

- PRO 16 - Modification de l'Article 6 du Règlement général et de l'article 5 des Règles de procédure pour les Conférences HI à propos des observateurs, afin de se conformer à la Décision No.5 de la 3^e CHIE (PRO 16)

Le PRESIDENT remercie les exposants, au nom de la Conférence, pour la réception offerte aux participants de la Conférence, le soir précédent.

EXAMEN DES PROPOSITIONS (suite)

PRO 2 – APPROBATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI (CONF.17/DOC.01) (suite)

Le PRESIDENT attire l'attention sur la modification suivante de la Proposition 2 par l'Allemagne, à savoir : « au cours de la période comprise entre la date d'approbation (DoA) et une date fixée à trois mois après la première Assemblée, le BHI aura l'autorité requise et adoptera les mesures nécessaires pour la transition du BHI au secrétariat ».

L'abréviation « DoA » désigne la « date d'approbation ». Elle remplacera la « date de ratification » proposée et sera expliquée dans la partie « définitions » de la Proposition 2.

M. HOOTON (Royaume-Uni) suggère d'inclure l'explication dans la première partie du texte.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) demande la signification de l'expression « date d'approbation ».

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, explique que la délégation allemande a attiré l'attention sur le fait que le terme « ratification » n'est pas un terme utilisé dans le Protocole approuvé par la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire. L'Article 20 du Protocole stipule que « Conformément à l'Article XXI (c) de la Convention relative à l'OHI, les modifications mentionnées ci-dessus, de l'Article 1 à l'Article 20 entrent en vigueur à l'égard de toutes les Parties Contractantes trois mois après que les notifications d'approbation des deux tiers des Etats membres ont été reçues par le Dépositaire. » Le terme « approbation » devrait donc apparaître dans la Proposition 2, aux fins d'uniformité. Le terme « DoA » doit simplement permettre de fixer une date butoir ; il n'est pas supposé avoir un poids juridique particulier.

L'IGA BESSERO (France) suggère de remplacer « Le BHI aura... » par « Le Comité de direction aura ... ».

Le professeur EHLERS (Allemagne), soutenu par M. SAHEB-ETTABA (Canada), répond que dans le cadre de la Convention actuelle, c'est le BHI, dirigé par le Comité de direction, qui gère l'OHI. Par conséquent l'organe qui cessera d'exister en tant que tel et qui sera transformé en Secrétariat sera le BHI et non pas le Comité de direction.

L'IGA BESSERO (France) dit que la proposition de sa délégation est basée sur l'Article 23 (a) du Règlement général existant.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que l'Article 23 a) du Règlement général stipule que le Comité de direction administre le BHI. D'un point de vue juridique, cette proposition doit traiter de l'organe et non pas de ceux qui sont responsables de cet organe.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) partage le point de vue de la France selon lequel il est important de clairement préciser que le Comité de direction est responsable de cet organe.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que les Articles 4 et 10 de la Convention actuelle couvrent ce point.

Le PRESIDENT dit que compte tenu du large soutien exprimé en vue de conserver la dénomination « BHI », il croit comprendre que la Conférence accepte l'amendement proposé.

Il en est ainsi décidé.

Pour résumer, le PRESIDENT dit que la Proposition 2 sera amendée en insérant le nouveau libellé remplaçant le terme « ratification » par « approbation », et en insérant la définition au début de la proposition.

La PRO 2, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 8 - APPROBATION DE LA RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI (CONF.17/DOC.01)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) président du SPWG, rappelle que dans la Décision No.3 de la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire, les Etats membres ont convenu, en principe, que les organes subsidiaires de l'OHI seraient subordonnés aux deux principaux

comités. Toutefois, cette décision dépend d'une étude plus détaillée dont les résultats apparaissent au paragraphe 5.1 et dans les Annexes G et H du rapport du SPWG. Afin de préparer la restructuration, il a été demandé aux présidents du Comité sur le renforcement des capacités et du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) de préparer un plan de restructuration pour toutes les entités subordonnées des divers comités avec un mandat pour chacun d'entre eux. Ce plan a par la suite été présenté au SPWG.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) dit qu'un amendement proposé par sa délégation a dépendu de la proposition de l'Australie visant à amender la Proposition 3. Etant donné que les statuts et la forme du Comité hydrographique sur l'Antarctique devrait être entièrement revus dans le cadre de l'Article 6, il retire l'amendement proposé à la Proposition 8.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a des difficultés à attribuer pratiquement 40 groupes de travail et commissions à uniquement deux catégories. Il a été suggéré d'ajouter l'expression « groupes de travail » aux titres des comités HSSC et IRCC, ce qui permettra aux commissions, comités et sous-groupes de conserver leurs titres actuels. Certains ont estimé que la dégradation du statut aura un impact sur la participation. Ce changement affectera également les références aux publications de l'OMI. Sa délégation sait que cette idée engendre une certaine opposition mais comment répondre à ses préoccupations ?

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que les répercussions de la restructuration ont été discutées de manière approfondie à toutes les réunions du SPWG. Il a été reconnu que l'apport de changements significatifs par le biais d'un processus de restructuration pourrait avoir des effets négatifs mais qu'il est plus important de les poursuivre. Lors de la discussion relative à la Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN), par exemple, les conclusions du SPWG ont été que les changements eux-mêmes sont plus importants que d'accorder une attention particulière à cet organe spécifique. La structure finalement mise au point par le SPWG vise à rendre l'ensemble de l'Organisation plus efficace.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie), soutenu par le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), dit que la restructuration proposée par le SPWG ne nécessite pas forcément de changer les noms des organes subsidiaires. Ils continueront d'être des sous-comités quels que soient leurs noms. Leur statut sera reflété dans leurs mandats.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) partage ce point de vue. Les procédures de compte rendu internes des organes subsidiaires et leur importance relative sont des questions qui relèvent uniquement de l'OHI. Il importe de ne pas semer la confusion dans le monde extérieur, où leurs travaux sous leur dénomination actuelle sont connus et appréciés.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) soutient la structure développée par le SPWG. Celle-ci ne devrait pas être modifiée.

M. MAGNUSSON (Suède) signale que la Conférence a déjà changé la Convention et le Règlement général. L'histoire est très importante mais il est à présent temps de restructurer les commissions et les groupes de travail conformément à la proposition du SPWG, afin d'établir une structure appropriée, pour le futur.

L'IGA BESSERO (France) partage ce point de vue. Les inconvénients inhérents aux changements de noms sont relativement mineurs.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) fait remarquer que dans la sphère intergouvernementale, les concepts de « commission » et de « comité » ont des significations précises et sont communément utilisés. Il ne semble pas approprié que l'OHI se démarque à ce sujet. Le Canada est favorable à une uniformité entre les organisations intergouvernementales. Le Dr. Narayanan soutient donc la

proposition du SPWG et ne partage pas les points de vue exprimés par les délégations d'Australie et du Royaume-Uni.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) dit que, dans le passé, les comités se sont développés sans supervision, ce qui a causé une duplication des travaux. Il demande s'il n'était pas dans les attributions du SPWG de rationaliser la structure.

Le PRESIDENT confirme que telle est bien l'intention. Certaines des nombreuses entités subordonnées doivent être rationalisées et donc supprimées.

Le Dr. NISHIDA (Japon) souligne que le Japon n'a pas retiré son amendement proposé, qui semble avoir un rapport avec les suggestions des délégations des Etats-Unis et de l'Australie. La préoccupation de sa propre délégation ne concerne pas les noms mais la localisation, au sein de la structure proposée, d'organes comme ABLOS ou la GEBCO.

Le PRESIDENT explique que certains organes de l'OHI, comme ABLOS ou la GEBCO, sont conjoints avec d'autres organes internationaux. Les noms de ces organes ne changeraient pas. L'intention de la Proposition 8 est de s'assurer que les dirigeants d'organisations membres de l'OHI soient responsables devant les comités HSSC et IRCC. Actuellement, les dirigeants d'organes comme la GEBCO ou ABLOS rendent directement compte à la Conférence. Leurs rapports sont transmis directement au BHI et publiés en tant que lettres circulaires du BHI. Ils dépendent également de l'entité appropriée au sein de leur autre organisation mère. Dans le cadre de la nouvelle structure, leurs rapports seraient plus fréquents étant donné qu'ils rendraient des comptes aux principaux comités chaque année, plutôt qu'à la Conférence. Les rapports seraient à leur tour présentés à la Conférence par les présidents des comités HSSC et IRCC, de la même façon que les rapports des autres organes subsidiaires.

Le Dr. NISHIDA (Japon) dit que ceci serait acceptable pour sa délégation.

Le PRESIDENT dit que la Conférence semble aller dans le sens de la structure rationalisée proposée par le SPWG, et préférer ne pas la diluer simplement pour conserver certains noms existants.

L'IGA BESSERO (France) dit qu'il serait nécessaire de standardiser les dispositions des mandats et des Règles de procédure des comités HSSC et IRCC, dans les versions française et anglaise, traitant de la transition vers la nouvelle structure organisationnelle.

Le PRESIDENT du BHI dit que si la Conférence approuve la nouvelle structure, les présidents des deux comités et du Comité de direction, en consultation avec les Etats membres, auraient la responsabilité d'harmoniser les textes.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, rappelle qu'il a été demandé au Bureau d'apporter des modifications éditoriales, résultant de la Convention révisée de l'OHI. Il suggère de suivre une procédure semblable pour les textes des comités.

Le PRESIDENT note l'engagement pris devant la Conférence pour que les textes soient harmonisés par le Bureau et les présidents des comités.

M. KORHONEN (Finlande) exprime son soutien à la proposition telle quelle. La coordination avec les divers sous-comités et groupes de travail serait très importante et devrait être expliquée de manière claire et détaillée.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter la PRO 8.

Il en est ainsi décidé.

PRO 9 - ENTREE EN VIGUEUR ANTICIPEE DE LA RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI (CONF.17/DOC.1 – Annexe I)

Le PRESIDENT invite le président du SPWG à présenter la proposition.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que la mise en œuvre de la nouvelle structure avant la ratification de la Convention relative à l'OHI révisée n'enfreint pas la Convention en vigueur. Il est donc proposé que la nouvelle structure entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Le PRESIDENT, attire l'attention sur le commentaire de la France, et dit qu'il comprend que la France propose d'insérer l'expression « au plus tard », après le « 1^{er} janvier 2009. »

L'IGA BESSERO (France) précise que le but est d'introduire une certaine souplesse.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) demande à ce qu'il soit clairement précisé que l'entrée en vigueur pourrait intervenir avant le 1^{er} janvier 2009, et pas plus tard.

Le PRESIDENT confirme qu'il en est bien ainsi.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) dit, au nom de la délégation australienne et en sa qualité de président du CHRIS, qu'il soutient l'amendement. Un degré de flexibilité permettrait aux différents comités et groupes d'effectuer la transition vers les nouvelles dispositions au moment qui leur conviendrait.

Le capitaine de frégate LUSIANI (Italie) soutient, en principe, l'amendement. Il existe toutefois le risque d'avoir une nouvelle structure en place avant que la Convention relative à l'OHI ne soit ratifiée et avant que le Conseil ne soit en place pour examiner les rapports.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que le SPWG a conclu, après un examen minutieux, que les changements qui peuvent être appliqués avant la ratification de la Convention révisée devraient l'être, étant donné que la nouvelle structure est importante pour revitaliser l'OHI et pour la rendre plus pertinente pour le futur. Le mandat des différents organes a été conçu pour couvrir la phase de transition, dans l'attente de la création de l'Assemblée et du Conseil.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie) soutient l'amendement. Rien ne peut être entrepris sans la moindre prise de risque.

Le PRESIDENT dit qu'il comprend que la Conférence accepte l'amendement.

Il en est ainsi décidé.

La PRO 9, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 10 - PRESIDENCE DU COMITE DES SERVICES ET DES NORMES HYDROGRAPHIQUES (HSSC) ET DU COMITE DE COORDINATION INTER-REGIONAL (IRCC) (CONF.17/DOC.1)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, explique que la proposition a pour objectif d'assurer la continuité du processus de transition.

Le PRESIDENT souligne que l'amendement à la PRO 9 s'applique également à la PRO 10. Par conséquent, l'expression « au plus tard » devrait être insérée après le « 1^{er} janvier 2009 ».

La PRO 10, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 11 - PROCEDURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESTRUCTURATION DES COMITES ET AUTRES GROUPES DE L'OHI

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, présente la proposition.

Le PRESIDENT note que les commentaires reçus des Etats membres avant la Conférence étaient tous favorables à la proposition.

L'IGA BESSERO (France) relève une incohérence avec la PRO 2, dans laquelle l'expression « Comité de direction du BHI » a été remplacée par « le BHI ».

Le PRESIDENT indique qu'il a reçu une proposition du président du SPWG visant à supprimer l'expression « Comité de direction ». En l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter la proposition telle qu'amendée.

La PRO 11, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 12 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A REVISER LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI (CONF.17/DOC.1 – ANNEXE L)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que le SPWG a conclu que le plan stratégique approuvé lors de la XVIe CHI de 2002 a besoin d'une révision complète. Les points présentés dans l'Annexe L du rapport pourraient constituer la base du mandat d'un groupe de travail responsable de l'examen du plan stratégique et des changements recommandés. Le SPWG pense qu'il a mené à bien sa tâche dans le cadre du mandat que lui avait conféré la XVIe Conférence. La Conférence doit à présent décider si la révision du plan stratégique doit être entreprise par le SPWG, avec un nouveau mandat, ou par un autre groupe de travail.

Le PRESIDENT attire l'attention sur les commentaires des Etats membres à propos de cette proposition. Trois commentaires ont trait à la composition du groupe de travail en question. L'Australie suggère que le SPWG entreprenne la révision du plan stratégique ; le Brésil indique que la composition du groupe devrait être similaire à celle du futur Conseil et la France recommande que le groupe soit calqué sur le SPWG. Deux autres commentaires portent sur le mandat du groupe de travail. Les Pays-Bas ont encouragé une étroite coopération entre le groupe, le Comité de direction et les présidents des comités HSSC et IRCC en cours de développement. Un amendement a été reçu des Etats-Unis d'Amérique concernant une partie du libellé de l'Annexe L.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) ajoute que les mécanismes du SPWG ont l'avantage d'assurer une large représentation régionale.

L'IGA BESSERO (France) indique qu'il sera utile de prendre en considération le point de vue de la France qui a été correctement résumé par le président, uniquement lorsque le principe de création d'un groupe de travail aura été accepté.

Le capitaine de vaisseau Floor DE HAAN (Pays-Bas) souligne l'importance de réviser le plan stratégique. Il partage le point de vue de l'Australie selon lequel la révision devrait être effectuée par le SPWG avec un nouveau mandat. Il est important de s'assurer d'une coopération réussie entre le groupe, le Comité de direction et les comités HSSC et IRCC en cours de développement, afin de parvenir à une cohérence au sein de l'Organisation et à l'approbation des recommandations du groupe lors de la prochaine CHIE.

Le PRESIDENT dit que les commentaires des Pays-Bas et des Nations-Unies seront pris en compte lors de la discussion du mandat du groupe. Il semble que la Conférence souhaite créer ce groupe et il est certainement nécessaire de réviser le plan stratégique. Il existe essentiellement deux amendements potentiels : d'une part celui du Brésil, pour un groupe de travail constitué par la sélection des Etats

membres, sur la base du tonnage et des CHR, comme le futur Conseil et d'autre part la proposition visant à demander au SPWG de poursuivre ses travaux mais avec un mandat révisé. Il suggère que des commentaires soient formulés sur la proposition du Brésil.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) est favorable à la révision du plan stratégique et à la création d'un groupe de travail. Elle n'approuve pas la proposition du Brésil relative à la composition du groupe étant donné qu'il faudrait donner à tous les Etats membres la possibilité d'y participer. Le président et les vice-présidents devraient être nommés par les Etats membres, par exemple par lettres circulaires. La dénomination du groupe n'est pas très importante et puisqu'il aura un nouveau mandat, probablement un nouveau président, de nouveaux vice-présidents et éventuellement de nouveaux membres, d'une certaine façon il deviendra un nouveau groupe de travail même si l'ancienne dénomination est conservée. Le Canada souhaite contribuer aux activités du nouveau groupe.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) reconnaît que le groupe de travail devrait être ouvert à tous les Etats membres. Il serait néanmoins très préoccupé par toute suggestion visant à ce que le SPWG continue. Les comités qui ont terminé leurs travaux ne doivent plus exister. Il est favorable au fait de dissoudre le SPWG et de permettre à un nouveau groupe de prendre la relève, pour une durée définie.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) soutient ce point de vue. Sa délégation souhaite que le nombre de réunions organisées par le nouveau groupe diminue, tout comme les dépenses occasionnées par ces dernières, par comparaison à celles du SPWG. Le SPWG n'a engendré aucune simplification de structure, bien au contraire.

M. VARONEN (Finlande) n'est pas favorable à la constitution du groupe comme un « conseil » ainsi que le propose le Brésil. Il préfère la proposition originale de la France visant à calquer le groupe sur le SPWG, étant donné que l'expérience de la Finlande en ce qui concerne les travaux du SPWG a été très positive.

Le PRESIDENT demande si une délégation, en dehors de celle de l'Uruguay, souhaite soutenir l'amendement proposé par le Brésil.

L'amendement est rejeté.

Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner les commentaires de l'Australie et de la France.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) dit que le Canada est favorable à la suppression du SPWG et à la formation d'un nouveau groupe. Elle partage le point de vue des délégations de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis selon lequel ces groupes ne devraient pas exister indéfiniment. Indépendamment de son nom, le groupe de travail sera un nouveau groupe avec un nouveau mandat, de nouveaux membres ainsi qu'un nouveau président et vice-président. Notant que de nombreuses réunions tenues par le SPWG ont été très coûteuses, elle souligne que davantage de travaux intersession ont été effectués par correspondance électronique.

Le PRESIDENT demande si l'Australie soutient le commentaire de la France, demandant que le nouveau groupe soit calqué sur le modèle du SPWG.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) dit que sa délégation pourrait accepter cela.

Le PRESIDENT demande que des commentaires soient formulés sur la suggestion de la France, la seule qui soit en cours d'examen.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que les tâches et la composition du nouveau groupe de travail ne sont pas suffisamment claires. Il suggère de créer un petit groupe de rédaction pour rédiger le mandat du groupe. Une décision pourrait ensuite être prise quant à savoir si le groupe serait un

nouveau groupe ou bien la continuation du SPWG. Compte tenu de l'importance cruciale de ses travaux, son président devrait être nommé par la Conférence et non pas par les membres du groupe.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) soutient la suggestion visant à créer un groupe de rédaction. Le nouveau groupe devra établir des paramètres clairs pour ses travaux afin de pouvoir rédiger un plan stratégique judicieux.

Le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Russie) soutient également la suggestion faite par la délégation de l'Allemagne.

Le PRESIDENT dit qu'étant donné que cette idée recueille un soutien général, un groupe de rédaction sera établi afin de rédiger le mandat du groupe de travail. Dans l'intervalle, les discussions relatives à la Proposition N°12 seront suspendues.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT, qui a demandé des volontaires, annonce que le groupe de rédaction comprendra un membre de chacune des délégations suivantes : Brésil, Canada, France, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

PRO 13 - MODIFICATIONS D'ORDRE REDACTIONNEL A L'ACCORD DE SIEGE

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, présente la proposition.

Le PRESIDENT observe que tous les commentaires reçus soutiennent la proposition et demande aux délégations si elles souhaitent faire d'autres commentaires.

M. DOHERTY (Etats-Unis d'Amérique) suggère que, pour des raisons d'uniformité avec le libellé d'autres propositions, l'expression « Comité de direction » soit supprimée. La proposition serait donc la suivante : « Il est demandé à la Conférence de charger le Président du BHI, à la suite de l'approbation des modifications à la Convention relative à l'OHI, de contacter le Gouvernement monégasque afin d'apporter toutes les modifications éditoriales nécessaires à l'Accord de siège, et de présenter les résultats aux EM, par lettre circulaire ».

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter la proposition, telle qu'amendée par la délégation des Etats-Unis.

La PRO 13, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 14 - AMENDEMENTS A LA RESOLUTION TECHNIQUE T1.1

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, explique qu'il est nécessaire d'amender la Résolution technique T1.1 afin de l'harmoniser avec les Articles 6 et 8 du Règlement général amendé. Etant donné que la Conférence a approuvé l'entrée en vigueur anticipée de la restructuration des comités et autres groupes de l'OHI, au 1^{er} janvier 2009, au plus tard (PRO 9), les amendements à la Résolution T1.1 devraient également entrer en vigueur à la même date. Ces amendements seraient appliqués jusqu'à ce que les amendements à la Convention soient ratifiés et que la nouvelle structure de l'OHI soit entièrement mise en oeuvre.

Le PRESIDENT garantit à la délégation française qu'il sera demandé au BHI d'apporter les corrections d'ordre rédactionnel requises pour le texte en français des amendements à la Résolution T1.1. Il invite la délégation du Royaume-Uni à faire des commentaires sur l'amendement qu'elle propose à la PRO 14.

M. HOOTON (Royaume-Uni) dit que le paragraphe 5(d) des amendements proposés à la Résolution technique T1.1 devrait être supprimé et introduit en tant qu'amendement au paragraphe 3 de la Résolution technique T1.2. Le paragraphe 5(d) traite de la représentation de l'OHI dans d'autres enceintes. Cette question est couverte par la Résolution T1.2, et pas par la Résolution T1.1 qui concerne les organes internes de l'OHI.

Sa délégation est également préoccupée par le fait que les paragraphes 6(ii) et 6(iii) impliquent que la Commission des finances et d'autres organes subsidiaires sont habilités à établir des sous-comités et des groupes de travail. Ceci n'étant pas le cas, la première ligne de ces deux paragraphes devrait être amendée pour lire «Lors de la proposition visant à établir un ». Enfin, le système de numérotation du paragraphe 6 devrait être cohérent avec celui du paragraphe 5.

Le PRESIDENT demande si les Etats membres acceptent les amendements proposés par le Royaume-Uni.

L'IGA BESSERO (France) est d'accord avec le fait que le paragraphe 5(d) soit supprimé de la Résolution technique T1.1. Le libellé de la Résolution technique T1.2 n'a pas besoin d'être modifié tant que la nouvelle structure de l'OHI n'est pas en vigueur.

M. HECHT (Allemagne) fait observer que, dans le cadre du Règlement général amendé, la Commission des finances et d'autres organes subsidiaires seront autorisés à créer des entités subordonnées. Il suggère que la Conférence applique ce changement sur le champ en autorisant la Commission des finances et d'autres organes subsidiaires à créer des sous-comités ou des groupes de travail.

Le PRESIDENT demande au représentant allemand de clarifier sa suggestion concernant les paragraphes 6(i) et 6(ii).

M. HECHT (Allemagne) dit que le libellé de ces paragraphes devra être harmonisé avec celui de l'Article 6(a) du Règlement général en vertu duquel l'Assemblée pourra autoriser la Commission des finances ou tout organe subsidiaire à créer des entités subordonnées.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) se demande si la proposition de l'Allemagne comportera un amendement au Règlement général. Le cas échéant, l'approbation des deux-tiers des Etats membres sera requise, ce qui introduira une complication non nécessaire. Il est donc favorable à la proposition du Royaume-Uni.

Le PRESIDENT demande si la délégation d'Allemagne propose d'amender le Règlement général existant.

M. HECHT (Allemagne) précise que son intention est de donner autant d'autorité que possible aux organes qui exécutent les activités quotidiennes de l'Organisation, dans le même esprit que lors de la modification du Règlement général. Si la Conférence estime que le fait d'autoriser les organes subsidiaires à créer des entités qui leur sont subordonnées nécessitera un amendement officiel au Règlement général, sa délégation accepterait l'amendement du Royaume-Uni. Ceci signifierait toutefois que, dans le futur, la création d'entités subordonnées serait toujours une question à soumettre à la Conférence.

L'IGA BESSERO (France) dit qu'il ne serait pas nécessaire d'amender le Règlement général. La Conférence pourrait autoriser la Commission des finances et d'autres organes subsidiaires à créer des entités subordonnées en adoptant l'amendement présenté dans la PRO 14.

Après avoir résumé les amendements proposés et les commentaires y relatifs, le PRESIDENT demande à la Conférence d'examiner en premier les modifications d'ordre rédactionnel suggérées par le Royaume-Uni. Il croit comprendre que tout le monde est d'accord avec ces changements.

Il en est ainsi décidé.

Pour en revenir aux amendements proposés aux paragraphes 6(ii) et 6(iii), il demande si la Conférence accepte de remplacer l'expression « Lors de l'établissement » par « Lors de la proposition visant à établir ».

Il en est ainsi décidé.

En ce qui concerne les amendements proposés au paragraphe 5(d), il demande si le Royaume-Uni soutient le point de vue selon lequel la Résolution technique T1.2 ne nécessite pas d'amendement.

M. HOOTON (Royaume-Uni) dit que sa délégation est prête à laisser la Résolution technique T1.2 inchangée, simplement en supprimant le paragraphe 5(d) de la Résolution technique T1.1.

Le PRESIDENT demande si la Conférence accepte d'effectuer cette suppression.

Il en est ainsi décidé.La Proposition 14, telle qu'amendée, est adoptée.

Le PRESIDENT dit que la proposition 15 a été supprimée par l'Australie, et que la Conférence va examiner la Proposition 16, présentée par l'Allemagne.

PRO 16 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT GENERAL ET DE L'ARTICLE 5 DES REGLES DE PROCEDURE POUR LES CONFERENCES DE L'OHI CONCERNANT LES OBSERVATEURS, AFIN DE SE CONFORMER A LA DECISION N°5 DE LA 3^e CHIE.

M. HECHT (Allemagne) rappelle la décision de la 3^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire selon laquelle seules les Organisations internationales non-gouvernementales (OING) peuvent obtenir le statut d'observateur, et seules celles accréditées par l'OHI peuvent assister aux réunions des organes de l'OHI (Décision N°5 de la 3^e CHIE). Cette décision n'a cependant pas été appliquée pour cette Conférence parce que ses dispositions n'ont pas été introduites dans le Règlement général actuel ou dans les Règles de procédure pour les Conférences de l'OHI. L'Article 6 du Règlement général et l'Article 5 des Règles de procédure de la Conférence devront donc être amendés.

Le PRESIDENT note que plusieurs Etats membres ont soumis des commentaires par écrit et que ces derniers soutenaient tous la proposition.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation n'est pas opposée à la PRO 16. Certaines organisations non gouvernementales, à un niveau national, pourraient toutefois s'avérer être d'utiles partenaires pour le renforcement des capacités, et il pourrait être souhaitable d'envisager de les admettre en qualité d'observateurs. Sans souhaiter proposer d'amendement qui serait non conforme à la Décision N°5 de la 3^e CHIE, l'octroi du statut d'observateur à ces organisations ne devrait pas être écarté.

M. HECHT (Allemagne) souligne que des représentants des ONG nationales pourraient être inclus dans les délégations nationales et participer, par ce biais, à des réunions des organes de l'OHI.

Le Dr. NISHIDA (Japon) dit que bien que sa délégation n'ait pas entièrement soutenu la Décision N° 5 de la 3^e CHIE, elle ne s'oppose pas à la PRO 16. Dans sa composition actuelle, sa délégation inclurait un représentant d'une ONG nationale.

Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'autre commentaire, il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter la proposition.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) souligne que, puisque la proposition demande un amendement au Règlement général, son adoption nécessiterait l'approbation des deux tiers des Etats membres au moins.

A l'issue du compte, le PRESIDENT annonce que 66 Etats membres qui ont le droit de vote sont présents. Le nombre total d'Etats membres qui ont le droit de vote s'élevant à 75, la majorité des deux tiers requise correspond donc à 50 voix. Il demande si un Etat membre est opposé à la proposition.

Avec 66 voix favorables, la PRO 16 est adoptée.

CONF.17/P/CR.4

QUATRIEME SEANCE PLENIERE 8 mai 2007

1435-1740

Rapporteur : M. Keith E. ALEXANDER (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

- PRO 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI (suite)
 - PRO 17 - Annulation d'une décision de la Conférence
 - PRO 18 - Mise à disposition de responsables régionaux dans le cadre des efforts de renforcement des capacités
 - PRO 19 - Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI
 - PRO 20 - Création d'un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures
 - PRO 21 - Résolution sur la couverture ENC eu égard aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS
-

**EXAMEN DES PROPOSITIONS (CONF.17/G/02 et Add.1) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
PRESENTEES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION
STRATEGIQUE**

**PRO 12 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A REVISER LE PLAN
STRATEGIQUE DE L'OHI (suite)**

Le PRESIDENT présente un nouveau texte du groupe de rédaction visant à remplacer la proposition du SPWG. Il se lit comme suit:

- Groupe de travail chargé d'élaborer le Plan stratégique de l'OHI
- Nom proposé: Groupe de travail sur le plan stratégique de l'OHI (ISPWG)

Mandat

- Réviser le Plan stratégique actuel de l'OHI dans le cadre de la nouvelle Vision, de la nouvelle Mission et des nouveaux Objectifs de l'OHI.
- Préparer un projet de Plan stratégique révisé.
- Présenter le projet de Plan stratégique et toute recommandation y relative aux Etats membres avant le 1er janvier 2009.

Composition

Le groupe de travail comprend des représentants désignés par les Commissions hydrographiques régionales. Les Etats membres individuels peuvent y être représentés s'ils le jugent nécessaire. Le BHI sera représenté au sein du groupe de travail.

Présidence

Le président et le vice-président seront élus par la Conférence.

Méthode de travail

Le groupe de travail encourage au maximum la participation en travaillant principalement par correspondance, en faisant usage des technologies de l'information, et en n'organisant pas plus de deux réunions en face à face de l'ensemble des membres.

Le nouveau texte proposé pour la PRO12 est adopté.

Le PRESIDENT lance un appel à candidature pour les postes de président et de vice-président du groupe de travail établi dans le cadre de la PRO 12.

L'IGA BESSERO (France), soutenu par le Dr NARAYANAN (Canada) et M. HOOTON (Royaume-Uni) dit que la désignation des candidats pourrait avoir lieu lors de la prochaine séance de la Conférence.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) ajoute que, du fait des voyages et des frais impliqués, il lui faudrait un certain temps pour obtenir l'autorisation de proposer sa candidature à un tel poste.

Le PRESIDENT convient que les nominations aux postes de président et de vice-président du groupe de travail de l'OHI sur le Plan stratégique pourraient intervenir lors de la prochaine séance de la Conférence.

Toutes les propositions faites par le SPWG ayant donc été traitées, il félicite le président de ce groupe de travail pour l'énorme travail de fond accompli en l'espace de cinq années seulement. C'est là un modèle de coopération réussie.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège), président du SPWG, dit que le groupe de travail a dû faire face à d'importants défis, mais il a prouvé qu'il était productif et obtenait des résultats satisfaisants. Sa large répartition en ce qui concerne les Etats membres a été essentielle pour arriver au consensus.

EXAMEN DES PROPOSITIONS PRESENTEES PAR LES ETATS MEMBRES DE L'OHI (CONF.17/G/02 et Add.1) (Point de l'ordre du jour 3) (suite)

PRO 17 - ANNULATION D'UNE DECISION DE LA CONFERENCE

Le capitaine de vaisseau QUIRÓS CEBRIÀ (Espagne) présente la proposition, et dit que la Décision 5 de la 2e Conférence hydrographique internationale extraordinaire est devenue superflue, étant donné que les Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI stipulent qu'elle se réunira tous les trois ans. En outre, deux Etats membres pensent que la Décision 5 est inconstitutionnelle. Si la ratification de la nouvelle Convention se poursuit comme prévu, une seule conférence extraordinaire serait nécessaire avant que la Convention n'entre en vigueur, et elle pourrait se tenir en 2009, conformément à une décision à prendre à la présente Conférence. L'Article VI.1 de la présente Convention prévoit la possibilité de tenir des conférences extraordinaires.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) dit que les conférences dont la fréquence est supérieure à cinq ans ne pourront pas être présentées au titre de la Décision 5, qui est inconstitutionnelle. Les avocats constitutionnels dans son pays l'ont informé que l'Organisation ne pourrait pas décider de tenir des conférences extraordinaires régulières. Le terme « extraordinaire » signifie qu'une décision spéciale a été prise. La Décision 5 devrait en conséquence être annulée.

Le professeur EHLERS (Allemagne) convient qu'une décision de tenir des conférences extraordinaires régulières poserait un problème du point de vue juridique. La Décision 5 devrait être annulée, mais la Conférence devrait décider de tenir une conférence extraordinaire en 2009 pour traiter des questions stratégiques, ainsi que du statut du Protocole visant à modifier la Convention et des mesures y relatives.

Le PRESIDENT ajoute que la conférence extraordinaire proposée devrait examiner les résultats des travaux du nouveau groupe de travail sur le Plan stratégique de l'OHI et voter sur la proposition de nouvelle structure pour l'OHI.

A la lumière de la proposition faite par la délégation allemande, le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) retire l'objection de son pays à la PRO 17.

Le capitaine de vaisseau KLEPSVIK (Norvège) et le capitaine de vaisseau QUIRÓS CEBRIÀ (Espagne) soutiennent également la proposition de l'Allemagne.

Le PRESIDENT demande à la Conférence si elle souhaite modifier la PRO 17 en décidant de convoquer une conférence internationale extraordinaire en 2009 pour examiner les résultats du groupe de travail sur le Plan stratégique de l'OHI et l'état de l'accord relatif à la proposition de nouvelle structure.

La proposition est adoptée.

PRO 18 - MISE A DISPOSITION DE RESPONSABLES REGIONAUX DANS LE CADRE DES EFFORTS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), parlant en sa qualité de vice-président du Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBC), dit qu'il semble y avoir consensus sur le fait que la proposition devrait être renvoyée au CBC, étant entendu que le CBC travaille en consultation avec les CHR. Il espère toutefois que la proposition stimulera les échanges sur la demande en ressources humaines imposée aux CHR par le renforcement des capacités. La tâche 2.3.2 de la proposition de programme de travail quinquennal pour la période 2008-2012 (CONF.17/REP/01 Rev.1) exige des ateliers techniques, des séminaires et des cours de courte durée. De nombreux commentaires sur la proposition de sa délégation révèlent la préoccupation que celle-ci rendrait le CBC plus bureaucratique. Toutefois, aucun poste permanent ou à long-terme n'est proposé. Au contraire, la proposition vise à introduire un moyen souple de détacher du personnel, avec des coûts minimums pour des résultats substantiels en retour. Il demande instamment à la Conférence de considérer la proposition comme un mécanisme qui a fait ses preuves et peut être reproduit, au lieu de s'appesantir sur les difficultés qu'il peut présenter.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) dit que sa délégation soutient la proposition. Ce sont les CHR et leurs présidents qui ont fait le succès de l'OHI, mais beaucoup de CHR n'ont que peu de ressources humaines à affecter au renforcement des capacités.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande), parlant en sa qualité de président de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest, dit que sa délégation approuve la proposition du Royaume-Uni. Un grand nombre de pays de la région Pacifique ont très peu de ressources humaines affectées à l'hydrographie. Même dans son propre pays, les cinq membres du personnel mis à disposition de la Commission sont également responsables de l'hydrographie nationale. Le mandat et les conditions du personnel détaché en tant que responsables régionaux doivent être soigneusement étudiés.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que si les CHR sont réellement autonomes, il ne convient pas que cette Conférence décide qu'elles aient des responsables régionaux du CBC. La décision de détacher du personnel doit être une question interne que le CBC doit examiner avec chaque CHR.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) félicite le représentant du Royaume-Uni pour son engagement, et il ajoute que sa délégation soutient la proposition.

Le capitaine de vaisseau SUAREZ (Venezuela) soutient aussi entièrement la proposition et suggère que des discussions aient lieu au sein de chaque CHR afin de déterminer ses besoins et d'évaluer ses disponibilités.

Le capitaine de frégate PROAÑO SILVA (Equateur), en sa qualité de président de la Commission hydrographique du Pacifique sud-est, pense que la proposition est positive et devra être élargie afin d'inclure le renforcement des capacités en matière de navigation fluviale.

Le Dr. ESTIRI (République islamique d'Iran) soutient également la proposition.

Le contre-amiral RAO (Inde) exprime sa préoccupation face à la perspective d'un accroissement de la bureaucratie dans les travaux du CBC. Au cours des deux dernières années, il y a eu une augmentation des capacités au sein de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional et plusieurs levés bilatéraux ont été réalisés. L'Inde offre des possibilités de formation variées, y compris une Ecole d'hydrographie. Une assistance financière serait nécessaire, mais il serait préférable de former des personnes de la région plutôt que d'amener du personnel venu d'ailleurs.

L'Amiral ABRAMOV (Fédération de Russie) dit que la proposition devrait d'abord être examinée par le CBC, puis par les CHR et, enfin, par les Etats membres.

Le capitaine de vaisseau QUIRÓS CEBRIÁ (Espagne) soutient la proposition. Sa participation à la Conférence de la CHAtO de 2006, à Dakar, Sénégal, lui a permis de constater par lui-même la situation dans les pays de cette région, et la raison pour laquelle ces pays ont besoin de canaliser des ressources humaines et financières de façon efficace afin d'assurer des capacités hydrographiques. Il rend hommage aux travaux réalisés par le vice-président actuel du CBC.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni), s'exprimant au nom de sa propre délégation et en tant que président de la CHOIS, soutient la proposition. Le CBC a fait des progrès significatifs, et lorsque le vice-président actuel donnera sa démission, il faudra beaucoup d'efforts pour soutenir l'élan qu'il a impulsé. Les travaux du président d'une CHR exigent du temps et des efforts. L'aide de l'OHI par le biais d'un mécanisme approprié serait précieux et pourrait se révéler peu onéreuse. Toutefois, si cela est possible, l'aide devrait provenir de chaque région. Le renforcement des capacités est une activité importante de l'OHI dans l'intérêt de la sauvegarde de la vie humaine en mer et on devrait la faire largement connaître. Il ne serait pas approprié que l'OHI perde sa responsabilité dans ce domaine.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur du BHI) fait savoir que des activités systématiques de renforcement des capacités ont commencé en 2004, suite à la création du Comité sur le renforcement des capacités, qui a été suivie, en 2005, par le Fonds pour le renforcement des capacités. Les activités ont été couronnées de succès parce que les différents pays ont offert leur soutien, par exemple en détachant du personnel. Toutefois, les Etats membres doivent être ouverts à l'innovation à une époque où l'Organisation est en cours de restructuration et a besoin d'une aide en matière de renforcement des capacités pour tirer parti des progrès réalisés à ce jour. Le vice-président actuel du CBC a beaucoup fait pour faire avancer ces questions au sein des CHR, mais, comme le précédent orateur l'a dit, des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les activités se poursuivent après qu'il ait donné sa démission. Evidemment, les différentes CHR ont des besoins différents ; certaines ont besoin d'une aide additionnelle, tandis que d'autres ont besoin d'aide pour mobiliser des ressources et pour des tâches telles que la rédaction de lettres. Une approche adaptée serait nécessaire et la proposition présente une manière d'y parvenir.

Le commodore ABULU (Nigéria) soutient la proposition, et confirme que certaines CHR ont besoin d'aide pour alléger la charge de travail du président. Il pense aussi que les gouvernements pourraient porter plus d'attention aux questions hydrographiques si le personnel de soutien était lié à un organe international tel que l'OHI. Il faudrait demander au CBC d'examiner comment le dispositif proposé doit fonctionner.

M. OEI (Singapour), en tant que président de la Commission hydrographique régionale de l'Asie orientale, exprime ses remerciements pour le soutien reçu de la part du CBC dans la mise en place d'un Comité régional pour le renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités ne peuvent être poursuivies sans un cadre qui leur soit propre. Il est évident que les CHR ont des capacités et des besoins différents : l'OHI devrait développer une approche plus holistique et coopérative, les nations les plus fortes soutenant les moins favorisées. Une telle approche est particulièrement importante à une époque où les questions de navigation, telles que les prescriptions de l'OMI relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS occupent une place prédominante, laissant moins de temps pour le renforcement des capacités hydrographiques.

Le PRESIDENT, à partir des commentaires écrits qu'il a reçus, suggère que les mots "demande instamment aux Etats membres" qui apparaissent dans la PRO 18 soient remplacés par "demande au Comité sur le renforcement des capacités ».

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), au nom du Royaume-Uni et en tant que vice-président du CBC, propose la formulation de remplacement suivante "demande au Comité sur le renforcement des capacités, en consultation avec les CHR ». A l'avenir, les idées devraient venir des CHR lesquelles seraient chargées des activités régionales.

L'IGA BESSERO (France) soutient la proposition du président, telle qu'amendée par le représentant du Royaume-Uni. Elle reflète le nouveau mandat de l'IRCC.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) approuve les remarques du représentant du Royaume-Uni et rend hommage à son travail en tant que vice-président du CBC.

Le Dr. GRŽETIĆ (Croatie) approuve les remarques des représentants du Royaume-Uni et de la France.

Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence approuve l'amendement qu'il a proposé, et qui a été ensuite modifié par le représentant du Royaume-Uni.

L'amendement est approuvé.

La PRO 18, telle que modifiée, est adoptée.

PRO 19 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A ETUDIER ET A PROPOSER UNE NOUVELLE EDITION DU REGLEMENT DU PERSONNEL DU BHI

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, présente la proposition et dit que depuis sa publication en 1974, le Règlement du personnel a évolué en fonction d'une série de décisions de la Conférence et de modifications du Comité de direction et il en est actuellement à sa 7^e édition. Une révision préliminaire faite par le BHI a révélé de nombreuses erreurs ou incohérences. En outre, les changements structurels proposés nécessiteraient des amendements. Le Comité de direction a donc proposé la création d'un groupe de travail pour mener à bien un examen holistique du Règlement du personnel et recommander des changements appropriés.

Le PRESIDENT attire l'attention sur un commentaire reçu de la France, soutenant la proposition tout en recommandant de veiller à assurer les compétences nécessaires au sein du groupe de travail.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) suggère d'inclure dans la proposition des indications relatives à la date d'achèvement des travaux du groupe de travail. Il serait approprié que le calendrier corresponde à la transition du BHI au Secrétariat.

Le PRESIDENT dit que si le groupe de travail était créé, il rendrait compte bien avant la prochaine CHIE en 2009.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) suggère qu'au lieu de créer un nouveau groupe de travail, l'ISPGWG soit chargé de réviser le Règlement du personnel.

Le PRESIDENT signale que l'ISPGWG a déjà une grosse charge de travail qui ne couvre pas les questions de personnel. Si la proposition d'établir un groupe de travail était approuvée, le BHI devrait publier une lettre circulaire, sollicitant des candidatures pour contribuer à ce groupe. Les candidats devraient être qualifiés pour ce faire.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie), qui soutient la proposition en son principe, demande des clarifications supplémentaires quant au calendrier du groupe de travail, l'organe auquel il rendra compte et son éventuel mandat. Ce dernier devrait être déterminé par l'organe auquel il rendrait compte, de manière à ce que si le groupe présente son rapport à la Conférence, la XVII^e Conférence déciderait de son mandat.

Le PRESIDENT répond qu'il sera demandé au groupe de travail de préparer des propositions huit mois avant la CHIE en 2009. Il suggère qu'un groupe de rédaction ouvert à toutes les parties intéressées se réunisse immédiatement pour examiner le mandat.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT présente un rapport sur le texte du mandat du groupe de travail visant à réviser le Règlement du personnel, tel que défini dans ses grandes lignes par le groupe de rédaction, et qui se lit comme suit:

Nom: Groupe de travail sur le Règlement du personnel

Mandat:

1. Effectuer une révision globale du Règlement du personnel du BHI
2. Proposer toute modification au Règlement du personnel nécessaire pour la bonne administration du BHI à l'aide de procédures uniformes et reconnues à l'échelle internationale.
3. Proposer toutes les modifications supplémentaires au Règlement du personnel qui seront nécessaires lors de la mise en œuvre de l'organisation du nouveau Secrétariat.
4. Présenter un rapport sur ses travaux [à la 4e Conférence hydrographique internationale extraordinaire en 2009/par lettre circulaire]

Président et Vice Président:

A déterminer par la présente Conférence.

Composition:

Le groupe de travail est ouvert à tous les Etats membres.

Le BHI sera représenté au sein du groupe de travail.

Méthode de travail :

Le groupe de travail encouragera la plus large participation possible en menant ses travaux essentiellement par correspondance, à l'aide des technologies de l'information, et en n'organisant des réunions en face à face de l'ensemble des membres que lorsque cela sera nécessaire.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) juge le texte acceptable. En ce qui concerne le texte alternatif entre crochets, il préférerait que le groupe de travail fasse son rapport par lettre circulaire, de façon à éviter de prendre du retard, et également pour faire en sorte que les experts en matière de personnel, plutôt que les hydrographes participant à la CHIE, prennent part à la révision.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) exprime son accord. Les points de vue du personnel du BHI doivent être recherchés, et le groupe de travail devrait en conséquence être en contact direct avec le personnel.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'il existe dans le cadre du présent Règlement du personnel, un Comité sur le Règlement du personnel présidé par le Président du Comité de direction. Les diverses catégories de personnel du BHI y sont représentées. Le Comité de direction fera en sorte qu'il y ait une même participation du personnel au sein du groupe de travail proposé.

Le PRESIDENT dit que la seconde des deux alternatives entre crochets semble préférable, mais elle doit être modifiée avec l'ajout de "par lettre circulaire en 2009".

L'IGA BESSERO (France) soutient le texte modifié.

Le texte modifié est adopté.

La PRO 19, telle que modifiée, est adoptée.

Le PRESIDENT indique que les propositions de candidature aux fonctions de président et vice-président du groupe de travail sur le Règlement du personnel seront présentées à la prochaine séance de la Conférence.

PRO 20 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HYDROGRAPHIE ET LA CARTOGRAPHIE DES EAUX INTERIEURES (CONF.17/G/02 Add.1)

Le contre-amiral DI VINCENZO (Argentine) présente la proposition, et dit que les eaux navigables intérieures prennent une importance croissante dans le monde entier, et qu'un besoin de normes internationales relatives à l'hydrographie et à la cartographie de ces eaux se fait sentir. L'OHI devrait créer un groupe de travail sur ce thème, lequel prendrait en compte les travaux en cours par ailleurs.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit qu'un représentant de l'Autriche, co-président du groupe d'harmonisation des cartes électroniques pour les eaux intérieures (IEHG) a adressé une lettre concernant la proposition. L'objectif de l'IEHG est d'élaborer et de tenir à jour une norme harmonisée relative aux cartes électroniques de navigation pour les eaux intérieures, à partir des normes de l'OHI. Il est précisé dans cette lettre que l'IEHG entretient de bonnes relations avec le CHRIS, et il exprime sa préoccupation quant à un possible double emploi avec le groupe proposé.

Le PRESIDENT rappelle que lorsque la proposition 15 sur le mandat de l'ISPGW a été abordée, la question des voies navigables intérieures a été soulevée par la délégation des Etats-Unis, qui ont approuvé le report ultérieur des discussions jusqu'à la discussion de la proposition 20.

Le Dr. MUSKATIROVIC (Serbie) soutient la proposition, qui lui semble d'une importance majeure pour des pays possédant des voies navigables intérieures. Ces pays devraient jouer un rôle de premier plan dans les travaux de l'OHI et travailler en conformité avec les normes de l'OHI. A l'appui de la position de l'Autriche, elle suggère que l'OHI devrait trouver une manière de coordonner et de guider les travaux des groupes existants plutôt que d'établir un nouvel organe.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie), en sa qualité de président du CHRIS, soutient la proposition. Les partisans de la proposition ont mis en évidence le besoin de coordonner la cartographie des voies navigables intérieures et estuariennes avec celles des eaux hauturières. Le CHRIS a déjà collaboré de façon fructueuse avec des organisations telles que l'IEHG, par le biais de ses groupes de travail pertinents. La proposition d'établir un groupe de travail de l'OHI est en conséquence opportune. Le groupe devrait décider du rôle de l'OHI en ce qui concerne les eaux intérieures et il serait préférable qu'il rende compte au CHRIS. Il serait important de décider d'une date limite en ce qui concerne le compte-rendu. La proposition comprend le mandat du groupe. Si le groupe doit rendre compte au CHRIS, le mandat proposé devrait être finalisé au sein de la structure du CHRIS.

L'IGA BESSERO (France) invite à la prudence quant à l'élargissement du domaine d'activités de l'OHI, qui pourrait avoir des conséquences à long terme. Il n'existe pas d'organisme de réglementation international pour les eaux intérieures équivalent à l'OMI pour la haute mer. La plupart des voies navigables pour les eaux intérieures sont réglementées au niveau national ou par le biais d'accords bilatéraux. En outre, l'OHI pourrait ne pas avoir les capacités nécessaires. En France, par exemple, le Service hydrographique national n'est pas responsable des voies navigables pour les eaux intérieures. Il serait préférable de répondre aux demandes des pays ayant des besoins spécifiques en matière de voies navigables intérieures sans prendre l'entière responsabilité de celles-ci à leur place, et en gardant tout particulièrement à l'esprit que l'OHI n'a pas encore fait face à tous les défis

relatifs au domaine maritime. Les implications de la navigation dans les eaux intérieures devraient être examinées par l'ISPGW, et toute décision sur cette proposition devrait être reportée à la CHIE de 2009.

Le capitaine de vaisseau CAVALHEIRO (Brésil) dit que le Brésil soutient la proposition parce qu'il est nécessaire de coordonner le nombre croissant d'accords bilatéraux concernant les voies navigables intérieures, ainsi que les aspects techniques qui en découlent en matière d'hydrographie et de cartographie. La nouvelle Convention stipule que tous les Etats membres des Nations Unies remplissent les conditions requises pour adhérer à l'OHI, ce qui inclut les Etats sans littoral et l'OHI devrait être en mesure d'aider ces pays en matière de renforcement des capacités hydrographiques et cartographiques. Il soutient les propositions suivantes, à savoir : que le groupe de travail devrait rendre compte au CHRIS et que les résultats des travaux de ce groupe devraient être présentés à la CHIE de 2009.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) est d'accord et soutient la proposition.

Le Dr. ESTIRI (République islamique d'Iran) convient que l'OHI devrait réfléchir à sa position en ce qui concerne l'élaboration de normes pour les voies navigables intérieures. Il suggère de créer un petit groupe d'étude afin de discuter la proposition en détail et de faire un rapport.

Le professeur EHLERS (Allemagne) partage l'idée que l'OHI devrait adopter une approche circospecte eu égard à la question des voies navigables intérieures. La proposition a été soumise tardivement à la Conférence, et il y a eu peu d'occasion de réfléchir ou faire des commentaires sur ses implications ni de discuter de cette question avec les organisations responsables nationales. Jusqu'à présent, l'OHI s'est concentrée sur la sécurité maritime et étendre ses attributions aux voies navigables intérieures pourrait affecter sa nature même. Les problèmes liés au trafic maritime dans les eaux intérieures pourraient être résolus de manière plus appropriée au niveau régional entre les pays concernés, comme cela est le cas au sein de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, plutôt qu'au niveau international. Les Etats membres auront à prendre une décision s'ils souhaitent que l'Organisation assume de nouvelles responsabilités de cette nature. Toutefois, il approuve la création d'un groupe de travail sur la question, dans le but d'entreprendre une étude préliminaire de la situation, d'identifier les problèmes ainsi que la façon dont il y est répondu. Il déciderait ensuite si une coordination par le biais de l'OHI améliorerait cette question et serait bénéfique pour l'Organisation. Il est primordial d'éviter tout double emploi dans les travaux et tout conflit avec les organisations existantes. Le groupe de travail devrait rendre compte de ses travaux à la CHIE de 2009, laquelle devrait examiner la meilleure façon de procéder.

Le capitaine de vaisseau SUAREZ (Venezuela), soutient la proposition de l'Argentine. Bien que, comme le sien, de nombreux pays possèdent des organes nationaux chargés des voies navigables intérieures, le temps est venu d'élaborer et de tenir à jour des normes internationales.

L'amiral ABRAMOV (Fédération de Russie) reconnaît l'importance de la proposition et souligne le problème de la couverture mondiale en cartes électroniques. Son pays est doté d'un organe national chargé spécifiquement des vastes étendues de ses voies navigables intérieures. Il partage cependant l'avis des délégations française et allemande qu'une certaine prudence est de mise en ce qui concerne l'élargissement du champ d'activités de l'OHI. La question devrait être reportée à une future Conférence.

Le capitaine de vaisseau PEREYRA (Uruguay) soutient la proposition, et dit qu'en son principe la mission de l'OHI s'étend à toutes les eaux navigables. La plupart des pays ont déjà des règlements appropriés et des autorités chargées de la navigation intérieure, mais certains n'en ont pas. Des directives sont nécessaires, en particulier, en ce qui concerne le passage des eaux maritimes aux eaux intérieures, afin d'éviter une mauvaise interprétation des cartes. En outre, les cartes électroniques de navigation maritimes (ENC) ne contiendront pas toutes les données nécessaires pour couvrir les eaux intérieures. Toutefois, la date limite proposée pour le groupe de travail pourrait être trop rapprochée.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), signale la pression constante en vue d'accroître la couverture en ENC et la nécessité d'harmoniser les données spatiales maritimes. Des mesures devraient être prises aux fins d'incorporer les ENC intérieures élaborées par le Groupe d'harmonisation des cartes électroniques pour les eaux intérieures (IEHG) à la norme S-100 de l'OHI et, donc, d'intégrer l'IEHC au sein du groupe à créer. Les Etats membres devraient être encouragés à inclure au sein de leur délégation aux CHI des autorités chargées des voies navigables intérieures. Les Etats non-membres de l'OHI, tels que ceux de la région des Grands Lacs en Afrique, connaissent des problèmes de navigation qui ne peuvent être résolus que par l'OHI.

Le contre-amiral ZEGARRA (Pérou) soutient la proposition. Son pays possède une autorité chargée de l'hydrographie et de la cartographie pour les eaux intérieures. Cependant, il est nécessaire de développer des normes internationales et des capacités dans ce domaine.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) soutient la proposition. Il est grand temps de prêter attention à la navigation intérieure. Le continent africain, par exemple, possède un vaste réseau d'eaux intérieures et de fleuves navigables qui est faiblement hydrographié et il a été témoin d'accidents graves et de pertes considérables en vies humaines.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) reconnaît que cette question est importante tout en recommandant instamment une certaine prudence en ce qui concerne la création d'un groupe de travail en vue de la traiter. Il est important de reconnaître les intérêts des Etats non-membres de l'OHI et ceux des instances de réglementation nationales pour les eaux intérieures, en gardant également à l'esprit les normes existantes communes pour la cartographie en ce qui concerne les eaux raccordées à la haute mer et navigables par des navires de haute mer, comme par exemple les travaux en cours dans le cadre du projet européen « Lorelei ». Tous ces aspects devraient d'abord être examinés, et ensuite seulement l'OHI devrait identifier le rôle éventuel qu'elle pourrait tenir et décider s'il est nécessaire de créer un groupe de travail ainsi que la forme qu'il devrait prendre. Le mandat d'un tel groupe devrait tenir pleinement compte des travaux de l'IEHG.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) dit que le niveau de l'implication de l'OHI dans les voies navigables intérieures nécessite un examen attentif. Il est favorable à la création du groupe de travail proposé aux fins d'étudier cette question et de rendre compte au CHRIS, lequel est l'organe le plus approprié pour finaliser le mandat et contrôler les travaux.

Le capitaine de vaisseau CAVALHEIRO (Brésil) est d'accord. En ce qui concerne la sécurité de la navigation, un grand nombre de pays ont besoin du soutien du Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités, qui a pour mandat, entre autres, d'encourager les pays à établir des comités hydrographiques nationaux.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) dit que rien dans la Convention ou dans les modifications y relatives n'empêche l'extension des activités de l'OHI à la navigation intérieure. Il serait possible de répondre à la préoccupation de l'Allemagne et de la France, qu'il partage, sur les implications liées à l'élargissement des travaux de l'OHI à ce domaine, en limitant le mandat du groupe de travail au paragraphe (a) et en demandant qu'il rende compte à la 4^e CHIE en 2009. A cette étape, le mandat pourrait être développé plus avant.

M. BIANCO (Observateur de Malte) précise que le terme "eaux intérieures" recouvre toutes les eaux comprises à l'intérieur de la ligne de base nationale.

Le PRESIDENT dit que certaines eaux intérieures forment une frontière entre deux pays et sont de ce fait des eaux internationales.

En résumé, il dit qu'il est généralement convenu que la proposition touche à une question de politique et qu'elle est d'une importance capitale. Il faut y donner suite mais avec circonspection. Le forum le plus approprié pour en débattre est le Comité CHRIS, qui devrait soumettre un ensemble de

recommandations à la CHI, probablement la 4e CHIE. Il suggère que la proposition soit mise en attente et qu'un groupe de rédaction révisé le mandat proposé à la lumière des discussions et soumette un nouveau libellé à la Conférence au cours d'une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

PRO 21 - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE ENC EU EGARD AUX PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EMPORT D'ECDIS (CONF.17/G/02 Add 1)

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) explique que la résolution proposée est basée sur les activités en cours à l'OMI visant à rendre obligatoire l'emport d'ECDIS. La tâche serait menée à bien par le sous-comité de la navigation (NAV) de l'OMI au cours de deux réunions, NAV53 en 2007 et NAV54 en 2008, qui rendront compte au Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC). Il est évident que la couverture ENC en général et la couverture « appropriée » en particulier, constitueront une question essentielle pour l'OMI. En attendant, l'OHI, du fait de sa compétence reconnue dans le domaine des cartes marines, a un rôle important à jouer dans les discussions à venir. Les Etats, y compris les Etats qui ne sont pas encore membres de l'OHI et qui n'ont pas produit d'ENC à ce jour, seront fortement incités à le faire, du fait des plans de l'OMI relatifs aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS.

Les administrations maritimes et les Services hydrographiques du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ont chargé Det Norske Veritas (DNV) d'évaluer l'impact de la couverture ENC sur la réduction des risques dans le cadre de l'ECDIS. Le rapport y relatif, dont les conclusions sont résumées dans la note explicative de la proposition, a été placé sur le site web de l'OHI.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) indique que l'analyse approfondie de DNV est appréciée et qu'elle correspond à l'analyse qu'a effectuée le SH du RU des principales routes de navigation dans lesquelles nous incluons également les 800 principaux ports qui représentent 95% de tonnes de port en lourd, à travers le monde, et celle-ci se trouve donc au cœur de la question consistant à savoir comment l'OHI définit l'intérêt hydrographique. Si le RU estime que certains chiffres relatifs à la couverture sont peut être optimistes il ne met pas en doute l'élan apporté par l'amélioration progressive de la couverture en ENC. La couverture globale n'est que l'une des demandes des compagnies de navigation. Les recherches effectuées et l'écoute attentive de leurs préoccupations montrent que nous devons également, en même temps, traiter leur volonté de longue date d'avoir des prix moins élevés et compétitifs avec ceux des produits non officiels, et leur proposer des dispositions plus adéquates en terme de licence. La réponse apportée doit correspondre à une demande « à la carte » de services fournis pour les routes qu'ils souhaitent, lorsque nécessaire, et, le cas échéant, pendant le voyage. Nous devons également répondre au besoin de disposer, pour ceux qui naviguent et qui assurent le quart sur la passerelle, d'un service cohérent de cartes vectorielles ininterrompues, à travers le monde. Bien que soutenant en principe la proposition, il ne croit pas qu'elle réponde à toutes les questions pour lesquelles l'OMI attend une réponse de l'OHI. La question pourrait être discutée à nouveau dans le cadre du point de l'ordre du jour sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND).

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) soutient la proposition. La PRO 21, et le raisonnement qui sous-tend la PRO 23, traitent de la question la plus importante à laquelle l'OHI et les Services hydrographiques doivent faire face. L'OHI doit fournir à tous les navigateurs à travers le monde une couverture ENC cohérente, uniforme et fiable, et à moins qu'elle ne soit obtenue dans un futur relativement proche, l'objectif essentiel des Services hydrographiques sera remis en question et par là même celui de l'OHI.

Le Dr. NISHIDA (Japon) attire l'attention sur la proposition contenue dans la PRO 23, qui porte également sur la couverture, la mise à disposition, la cohérence et la qualité des ENC et qui devrait donc être examinée conjointement avec la PRO 21.

L'IGA BESSERO (France) reconnaît que la question est d'importance. Il partage le point de vue du Japon selon lequel une approche cohérente devrait être adoptée en ce qui concerne les deux propositions et également les propositions soumises par le Comité de direction dans la LC 42/2007.

Le professeur EHLERS (Allemagne), soutient la proposition et dit que le futur de l'OHI dépendra du succès de la diffusion des services liés aux ECDIS. L'heure est venue de faire savoir à la communauté maritime internationale que l'OHI soutient l'ECDIS et croit en lui. La PRO 23 complète la PRO 21, qu'il serait opportun de traiter en premier.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) n'est pas favorable à intervenir dans un domaine dans lequel l'OMI qui a une représentation beaucoup plus importante que l'OHI, travaille déjà. C'est une question de courtoisie envers les Etats membres de l'OMI qui ne sont pas membres de l'OHI et qui pourraient avoir des difficultés à accepter certaines prescriptions obligatoires. Il n'y a pas de raison de traiter les deux propositions conjointement. La PRO 21 a un rapport avec une autre organisation internationale, tandis que la PRO 23 s'inscrit exclusivement dans le cadre du mandat de l'OHI.

M. OEI (Singapour) soutient la proposition et partage l'avis des délégations d'Allemagne, du Royaume-Uni et d'Australie sur le fait que l'OHI est confrontée à un important défi. Il est essentiel d'agir de manière opportune, étant donné que la question est actuellement examinée par l'OMI. La crédibilité de l'OHI est en jeu. Un signal fort indiquant que l'OHI est prête à relever le défi devrait être adressé à l'OMI.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) fait l'éloge du rapport de DNV. Il soutient la proposition et il est d'accord avec les remarques des délégations d'Australie, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de Singapour.

L'amiral ABRAMOV (Fédération de Russie) soutient la proposition. En dépit de leur rapport, la PRO 21 et la PRO 23 devraient être discutées séparément.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) fait savoir à la délégation du Canada qu'il s'agit de soumettre à l'OMI seulement la résolution, pas la note explicative. Il faut garder présent à l'esprit le fait que lorsque l'OMI discutera les prescriptions d'emport d'ECDIS lors des réunions NAV 53 et NAV 54, elle aura besoin de renseignements sur la couverture ENC et l'OHI ou ses représentants devront être capables d'y répondre. Il est important que l'OMI sache qu'elle a le soutien de l'OHI. Les deux propositions pourraient être discutées séparément, la seconde en tant que question interne et la première comme un signal adressé à l'OMI.

Le PRESIDENT fait savoir à la délégation du Canada que l'OMI a identifié l'OHI comme étant l'organisme qui fait référence en matière de conseils hydrographiques et que la résolution proposée exprime son soutien à l'OMI.

L'IGA BESSERO (France) dit que la PRO 21 et la PRO 23 pourraient être discutées séparément, mais qu'il faut garder présent à l'esprit que, si la Conférence rejette la PRO 23, il serait difficile pour l'OHI de s'engager elle-même vis-à-vis de l'OMI sur la PRO 21. Les deux propositions devront être traitées de manière cohérente. Certains Etats ne sont pas familiers avec les rouages de l'OHI. Il serait utile d'adopter le rapport du Comité WEND avant de prendre une décision sur les propositions 21 et 23.

Le PRESIDENT dit que les interrelations entre les deux propositions nécessitent des clarifications supplémentaires. Il suggère de reporter l'examen de la PRO 21 à la séance suivante.

Il en est ainsi décidé.

Rapporteur : M. Keith E. ALEXANDER (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

- PRO 12 - Création d'un groupe de travail visant à réviser le plan stratégique de l'OHI (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
- PRO 19 - Création d'un groupe de travail visant à étudier et à proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
- PRO 20 - Création d'un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Examen des rapports (Point 4 de l'ordre du jour)

- Programme 3 - Rapport du Comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) (Point 4 c de l'ordre du jour)

Examen des propositions (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

- PRO 23 - Résolution sur la couverture, la mise à disposition, la cohérence et la qualité des cartes électroniques de navigation (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
- PRO 21 - Résolution sur la couverture en ENC eu égard aux prescriptions relatives à l'emport d'ECDIS (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)
- PRO 22 - Création d'un groupe de travail sur l'élaboration de l'infrastructure des données spatiales maritimes (Point 3 de l'ordre du jour)
- PRO 24 - Résolution invitant les parties contractantes à considérer l'entrée en vigueur du Protocole visant à modifier la Convention comme une question prioritaire (Point 3 de l'ordre du jour)

Examen des rapports sur le programme de travail 2002–2007 (Point 4 de l'ordre du jour)

- Programme 1 - Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales (Point 4a de l'ordre du jour)
-

EXAMEN DES PROPOSITIONS (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

PRO 12 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A REVISER LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI (CONF.17/G02) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRESIDENT, rappelant que l'élection du président et du vice-président du groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique (SPWG) est en suspens depuis la veille, sollicite des propositions de candidatures.

Le capitaine de frégate LUSIANI (Italie) propose comme candidat l'IGA Gilles Bessero de la France, aux fonctions de président.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) propose le capitaine de vaisseau Floor de Haan des Pays-Bas, comme président.

Le contre-amiral DI VINCENZO (Argentine) propose le capitaine de vaisseau (Ret.) Wesley Cavalheiro du Brésil, comme vice-président.

Les délégations de l'Algérie, de l'Allemagne, de la Grèce, du Japon, de la Norvège, du Portugal, de la Russie et de la Tunisie soutiennent la candidature de l'IGA Bessero.

Les délégations de la Chine, de l'Indonésie, de Singapour et du Venezuela soutiennent la candidature du capitaine de vaisseau Floor de Haan.

Les délégations de la Norvège, du Portugal, de la Russie et du Venezuela soutiennent la candidature du capitaine de vaisseau Cavalheiro.

A la suite d'un vote à main levée, le PRESIDENT annonce que l'IGA Bessero est élu président du groupe de travail.

L'IGA Gilles Bessero de la France est élu président du groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique.

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres propositions de candidatures aux fonctions de vice-président.

Le capitaine de frégate LUSIANI (Italie) propose que deux vice-présidents soient élus. Il propose le capitaine de vaisseau (Ret.) Wesley Cavalheiro du Brésil et le capitaine de vaisseau Floor de Haan des Pays-Bas.

Le PRESIDENT demande si la Conférence accepte que le groupe de travail ait deux vice-présidents.

Il en est ainsi décidé.

Le capitaine de vaisseau (Ret.) Wesley Cavalheiro du Brésil et le capitaine de vaisseau Floor de Haan des Pays-Bas sont élus par acclamation vice-présidents du groupe de travail de l'OHI sur la planification stratégique.

PRO 19 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VISANT A ETUDIER ET A PROPOSER UNE NOUVELLE EDITION DU REGLEMENT DU PERSONNEL DU BHI (CONF.17/G02) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRESIDENT ouvre le débat sur les propositions de candidatures à la présidence et à la vice-présidence du groupe de travail chargé de la préparation d'une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) suggère, étant donné que ce groupe de travail traitera des questions relatives au personnel du BHI, qu'il soit éventuellement présidé par le Président du BHI ou bien par un autre représentant officiel du Bureau.

Le PRESIDENT demande si la Conférence souhaite nommer le Président du BHI à la présidence du groupe de travail, à condition qu'il se distancie de toutes les questions qui le concernent personnellement.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) dit qu'il n'est pas approprié que le groupe de travail soit présidé par un membre du BHI. Il est important d'éviter de donner l'impression que les personnes concernées par le Règlement du personnel dirigent les travaux du groupe. En l'absence de candidature de l'auditoire, sa délégation souhaite proposer les services de Mme Ingelore Hering d'Allemagne.

Mme Ingelore Hering d'Allemagne est élue par acclamation présidente du groupe de travail chargé d'étudier et de proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI.

Le PRESIDENT demande des candidatures pour la vice-présidence du groupe de travail.

Le contre-amiral MONCRIEFF propose M. Mike Hollin, Directeur des Ressources humaines au Service hydrographique du Royaume-Uni, comme vice-président.

M. Mike Hollin du Royaume-Uni est élu par acclamation vice-président du groupe de travail chargé d'étudier et de proposer une nouvelle édition du Règlement du personnel du BHI.

Le PRESIDENT dit que la Conférence a à présent achevé l'examen des Propositions 12 et 19.

**PRO 20 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HYDROGRAPHIE ET LA CARTOGRAPHIE DES EAUX INTERIEURES (CONF.17/G02 Add.1)
(Point 3 de l'ordre du jour) (suite)**

Le PRESIDENT attire l'attention sur la version révisée de la PRO 20, soumise par l'Argentine et soutenue par le Brésil, l'Equateur, le Pérou, l'Afrique du Sud, l'Uruguay, les Etats-Unis d'Amérique et le Venezuela. La proposition, telle qu'amendée par le groupe de rédaction constitué la veille, est à présent la suivante :

"Un groupe de travail sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures doit être créé par le CHRIS. Celui-ci doit déterminer son mandat et ses règles de procédures et rendra compte de ses travaux à la 4^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2009.

"L'objectif du groupe de travail consistera à analyser et à recommander le niveau et la nature de la contribution de l'OHI à l'hydrographie et à la cartographie des eaux intérieures.

"Le groupe de travail fera participer à ses délibérations tous les organes internationaux pertinents non membres de l'OHI, y compris le groupe d'harmonisation des ENC pour les eaux intérieures (IEHG)".

Le PRESIDENT sollicite des commentaires sur la proposition.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) dit que sa délégation approuve pleinement la PRO 20 telle que révisée.

Le PRESIDENT dit qu'en l'absence de tout autre commentaire, il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter la proposition.

La PRO 20, telle qu'amendée, est adoptée.

Le PRESIDENT dit qu'avant de passer à l'examen des Propositions 21 et 23, il souhaite demander au président du comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) de présenter son rapport. Ceci permettrait de comprendre clairement quels sont les travaux du comité, lesquels sont étroitement liés aux deux propositions.

EXAMEN DES RAPPORTS (Point 4 de l'ordre du jour)

RAPPORT DU COMITE SUR LA BASE DE DONNEES MONDIALE POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (WEND) (CONF.17/WP.3) (Point 4 c de l'ordre du jour)

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud), président du comité WEND, dit que le WEND a pour objectif d'assurer un niveau mondial uniforme de cartes électroniques de navigation officielles (ENC), de grande qualité et à jour, par le biais de services intégrés à l'appui des prescriptions relatives à l'emport de cartes contenues dans le Chapitre V de la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et des prescriptions relatives aux normes de fonctionnement de l'OMI pour les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS). Abordant la question du rapport du comité WEND, il précise que le comité a organisé quatre réunions depuis la tenue de la XVIe Conférence hydrographique internationale. Lors de ces réunions les discussions ont essentiellement porté sur les manières d'accroître la couverture en ENC et leur mise à disposition ainsi que sur les mécanismes permettant de rendre plus efficaces leur distribution et leur utilisation. Les principaux résultats ont compris une étude sur la couverture en ENC en 2002 et 2003, ce qui a conduit à élaborer un catalogue mondial sur la couverture en ENC, disponible sur le site Web de l'OHI, et à créer, en 2003, un groupe de travail du WEND chargé de promouvoir la couverture mondiale en ENC ainsi que la mise à jour de ces dernières, une qualité uniforme des données ainsi que des services ENC conviviaux et entièrement intégrés. Le groupe de travail du WEND a été chargé, entre autres, de préparer une étude visant à identifier les principales routes de navigation pour tous les bâtiments de la Convention SOLAS, y compris les engins à grande vitesse, et d'identifier les manques dans la couverture en ENC.

Le comité WEND a interagi avec diverses autres organisations, incluant les Commissions hydrographiques régionales desquelles il a reçu des rapports sur la conception, la production et la mise à disposition des ENC. La contribution des CHR a été jugée essentielle à la réalisation d'une couverture globale en ENC. Le comité a également coopéré avec les Centres de coordination régionaux des ENC (RENC).

La couverture inadéquate en ENC, la fixation des prix des ENC et les incohérences en matière de données ENC font partie des principales questions en suspens qui doivent être traitées dans le futur. La couverture inappropriée en ENC n'incite pas à naviguer à l'aide de l'ECDIS. En décembre 2006, le Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC) a adopté les révisions concernant le Code des engins à grande vitesse, rendant obligatoire l'emport de l'ECDIS pour tous les nouveaux navires à partir du 1^{er} juillet 2008 et pour les navires existants à compter du 1^{er} juillet 2010. Les Services hydrographiques, l'OHI et l'OMI doivent donc redoubler d'efforts afin de parvenir à une couverture appropriée en ENC. Comme pour la fixation des prix des ENC, des solutions novatrices sont nécessaires pour réduire le coût des ENC pour les navigateurs. En dernier lieu, l'OHI doit poursuivre ses efforts visant à mettre fin aux incohérences entre les cellules ENC adjacentes.

Le PRESIDENT ouvre le débat et demande que des commentaires soient formulés sur le rapport du Comité WEND.

M. ROBINSON (Royaume-Uni) dit que le Service hydrographique du Royaume-Uni soutient de tout cœur les principes WEND auxquels il adhère vivement. Il incite fortement les autres Etats membres de l'OHI à faire de même. Il pense néanmoins qu'au cours des 15 dernières années des progrès insuffisants ont été réalisés pour l'application de ces principes. Les améliorations réalisées dans la couverture sont encourageantes mais les navigateurs seront perpétuellement réticents à l'adoption des

ENC tant que la couverture restera incomplète le long des principales routes et dans les ports principaux. Des problèmes de coût et de cohérence font également obstacle à l'adoption des ENC. Le SH du RU a récemment envisagé un certain nombre d'initiatives en vue de régler les problèmes de couverture, de coût et de cohérence. Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne la couverture et le coût, mais pour ce qui concerne la cohérence, il s'est avéré plus difficile de trouver une solution commune, pour trois raisons principales. En premier lieu, les normes ENC laissent une grande place à la discrétion, en second lieu, la plupart des ENC mondiales ont été produites sur la base des cartes papier, et enfin, l'étendue de la tâche à accomplir est immense, aussi vaste que le monde.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) approuve d'une manière générale ces points de vue, même s'il estime que les travaux du Comité ont été satisfaisants et dans les délais.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) dit qu'il n'est pas d'accord avec le point de vue selon lequel le niveau de couverture en ENC est décevant. La tâche consistant à convertir les cartes papier en cartes numériques est extrêmement complexe, très onéreuse et exige de nombreuses nouvelles compétences dont la mise au point prend du temps. L'accroissement de la couverture ENC, depuis 2000, est le résultat de nombreuses années d'efforts, à travers le monde, visant à normaliser la production d'ENC et à harmoniser leur validation par le biais des RENC. Il est tout à fait d'accord avec le fait que les problèmes de cohérence doivent être réglés. Tous les instruments disponibles, notamment les RENC, doivent aller dans ce sens.

M. OEI (Singapour) soutient les commentaires du représentant du Royaume-Uni en ce qui concerne les coûts, la cohérence et la couverture. Le problème de la cohérence est très préoccupant dans sa région. La Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO) qu'il préside, a consacré trois réunions, en 2005 et 2006, à l'harmonisation des ENC. Une action internationale concertée est nécessaire pour régler les problèmes de couverture et de cohérence. Il incite vivement les Etats membres et notamment les Commissions régionales et inter régionales, à travailler ensemble pour atteindre cet objectif.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) dit que son pays soutient vivement l'objectif consistant à assurer des ENC cohérentes et de grande qualité, à travers le monde. Au cours des dix dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés dans le but d'atteindre cet objectif, et son point de vue est qu'il n'y a pas de raison d'être trop préoccupé par la lenteur de la progression. Bien qu'il soit évident que certains pays ont progressé plus rapidement que d'autres, il faut reconnaître que tous les pays ne sont pas préparés, de la même façon, pour s'adapter à la technologie électronique. L'OHI, par l'intermédiaire des RENC, a un rôle majeur à jouer dans le renforcement des capacités de certains pays.

Le PRESIDENT invite la Conférence à porter son attention sur la PRO 23 qui traite de nombreuses questions et préoccupations soulevées par les délégués en ce qui concerne le rapport du comité WEND.

PRO 23 - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE, LA MISE A DISPOSITION, LA COHERENCE ET LA QUALITE DES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (CONF.17/G02 Add.3) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le Dr. NISHIDA (Japon) présente la proposition qu'il considère comme n'entrant pas en conflit avec la PRO 21.

Le PRESIDENT invite l'Assemblée à faire des commentaires sur la proposition.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) est d'accord avec le point de vue selon lequel la PRO23 n'est pas contradictoire avec la PRO 21. Il reconnaît également que des efforts sont nécessaires pour élargir la couverture en ENC. Il ne croit pas, cependant, que la résolution devrait

noter « avec préoccupation » que des efforts considérables sont encore nécessaires pour assurer la couverture en ENC nécessaire pour l'emport obligatoire des ECDIS. Bien que tous reconnaissent que beaucoup reste à accomplir, il est indispensable d'être informé de ce que les Etats membres ont accompli, dans la mesure de leurs capacités. Il propose de supprimer l'expression « avec préoccupation ».

L'IGA BESSERO (France) indique que la France soutient pleinement la proposition, et notamment l'établissement d'un objectif précis, pour assurer une couverture d'ici 2010. Il estime toutefois que certains amendements doivent être apportés dans la conclusion. La référence à l'expression « l'OHI et les Etats membres » est source de confusion parce que l'OHI n'est rien d'autre que la somme de ses Etats membres. En outre, l'important rôle des CHR auquel il est fait référence dans le préambule de la résolution devrait être reflété dans la conclusion. Il suggère de modifier la conclusion pour lire « les Etats membres doivent adhérer aux principes WEND et s'y conformer afin que l'OHI puisse parvenir, par l'intermédiaire de ses Etats membres ainsi que d'organismes régionaux et mondiaux dans le cadre desquels ils se réunissent, à une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriées pour les ENC, d'ici 2010 ».

M. HECHT (Allemagne) soutient les amendements proposés par les délégations de la Norvège et de la France. Sa délégation pense que la réalisation d'une couverture en ENC est une condition indispensable pour l'emport d'ECDIS, et la PRO 23 est donc entièrement compatible avec la PRO 21. Même si des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la couverture, l'OHI et ses Etats membres ne doivent pas se contenter des résultats obtenus. Ils doivent poursuivre leurs efforts par le biais de la coopération régionale et interrégionale, afin de parvenir à une meilleure couverture ainsi que pour améliorer la cohérence. Des efforts en collaboration sont nécessaires. Les pays ont dû travailler ensemble pour assurer la couverture et une cohérence. Il convient de noter que la résolution contenue dans la PRO 23 aurait des répercussions sur le Programme de travail de l'OHI dont la Conférence discutera ultérieurement.

Le capitaine de vaisseau KAMPFER (Afrique du Sud) soutient les amendements proposés par les délégations de la Norvège et de la France et approuve les commentaires du représentant allemand.

Le capitaine de vaisseau (Ret.) CAVALHEIRO (Brésil), soutenu par le commodore EL-BANNAN (Egypte), suggère que, puisque deux années seulement se sont écoulées entre 2010 et la date de la prochaine Conférence ordinaire, la date cible indiquée dans la dernière partie de la proposition devrait être modifiée pour lire 2012, ce qui laisserait le temps d'analyser les résultats de la proposition. La Conférence extraordinaire de 2009 pourrait produire un rapport d'évaluation et la Conférence de 2012 pourrait apporter certaines corrections.

Le capitaine de vaisseau BARNUM (Etats-Unis d'Amérique) soutient la proposition et les amendements de la Norvège et de la France. La date cible devrait rester fixée à 2010. L'Organisation devrait se fixer une date limite et la respecter.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) souligne que l'OMI n'a pas encore envisagé de rendre obligatoire l'emport d'ECDIS d'ici 2010, et que le préambule ne devrait donc pas faire référence à cette date. Il approuve la volonté de fixer une date limite ferme pour la mise en œuvre, étant donné que les efforts en matière d'ENC sont en instance depuis trop longtemps. La proposition ne devrait pas indiquer que l'OMI a fixé la date à 2010, mais devrait clairement préciser que l'OHI parviendra à assurer une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriées pour les ENC, d'ici à cette date.

Il suggère également que dans la dernière partie de la proposition, l'expression « l'OHI et les Etats membres » soit raccourcie pour lire « les Etats membres ».

M. SAHEB-ETTABA (Canada) soutient la proposition et approuve les remarques du représentant du Royaume-Uni, ainsi que les amendements proposés par la Norvège et la France. Dans la dernière

partie de la proposition, l'expression « et les Etats membres » pourrait être omise, étant donné que l'Organisation peut uniquement accomplir ses travaux par le biais de ses Etats membres.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) dit que bien que l'assistance de l'OHI dans son rôle consultatif clé serait très apprécié, les Etats membres sont eux-mêmes responsables d'assurer une couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriée pour les ENC.

Il n'est pas opposé à la suppression de la date de 2010 dans le préambule.

L'IGA BESSERO (France), soutenu par le capitaine de vaisseau SOBOLEV (Fédération de Russie), dit qu'il est important que la proposition précise clairement qu'un effort collectif engage chaque Etat membre avec une coordination centrale. La référence à l'OHI doit être conservée. Il réitère l'amendement qu'il a proposé précédemment.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) dit que, dans l'intérêt de progresser, il retire la proposition visant à supprimer l'expression « et les Etats membres ». L'amendement proposé par la France est acceptable.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) dit qu'en adoptant la proposition les Etats membres exerceraient une pression sur eux-mêmes pour conserver un objectif qui permettrait à l'OMI d'envisager l'emport obligatoire des ECDIS afin de contribuer à la sécurité de la navigation. Les Etats membres doivent toutefois savoir que les principes WEND auxquels la proposition les encourage vivement à adhérer comportent également l'obligation pour les Etats membres de distribuer leurs ENC entre eux et de recommander vivement aux entités sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle, à savoir les revendeurs de valeur ajoutée, à rendre les données aisément accessibles à tous les utilisateurs.

En cette première étape où l'on s'efforce de faire adopter les ENC officielles par la communauté maritime, les Services hydrographiques doivent s'efforcer de conserver les plus faibles coûts et prix fixés, afin d'assurer une large disponibilité et intégration.

Le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili) soutient le point de vue exprimé par le représentant australien selon lequel les Etats membres devraient délibérément exercer une pression sur eux-mêmes afin d'atteindre l'objectif fixé dans la proposition.

Le contre-amiral RAO (Inde) suggère de remplacer « Les Etats membres doivent adhérer... » par « Il est nécessaire que les Etats membres adhèrent... » afin de refléter le fait que le rôle de l'OHI est consultatif plutôt qu'obligatoire.

Le Dr. EHLERS (Allemagne) dit que selon l'usage international le terme « should » n'équivaut pas à une obligation mais plutôt à une forte incitation à prendre des mesures.

Le contre-amiral RAO (Inde) retire l'amendement qu'il proposait.

Le PRESIDENT résume les amendements proposés. La Conférence est apparemment d'accord pour supprimer la référence à 2010 du paragraphe en introduction.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT note la proposition de la Norvège d'omettre l'expression « avec préoccupation ».

Le capitaine de vaisseau de HAAN (Pays-Bas), soutenu par le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni), dit que l'ensemble de la proposition reflète une préoccupation. L'expression devrait être conservée.

Le capitaine de vaisseau KLEPSVIK (Norvège) estime que l'accent est mis, non pas sur cette préoccupation, mais sur la détermination de l'OHI à attacher de l'importance à la couverture en ENC. Le PRESIDENT suggère, étant donné que très peu de délégations souhaitent conserver l'expression « avec préoccupation », d'éventuellement la supprimer.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT note que dans la dernière partie de la proposition, la délégation française a suggéré de remplacer « afin que l'OHI et les Etats membres puissent parvenir à... » par « afin que l'OHI puisse parvenir, par l'intermédiaire de ses Etats membres ainsi que d'organismes régionaux et mondiaux dans le cadre desquels ils se réunissent... ». Il croit comprendre que cette suggestion recueille un large soutien.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT attire l'attention sur l'amendement final du Brésil qui repousse la date butoir de 2010 à 2012. En l'absence de soutien à cet amendement, la Conférence préfère apparemment conserver la date initialement prévue.

Il en est ainsi décidé.

La Proposition 23, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 21 - RESOLUTION SUR LA COUVERTURE ENC EU EGARD AUX PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EMPORT D'ECDIS (CONF.17/G02 Add.1) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRESIDENT suggère que la Conférence qui vient de se remémorer l'importance de disposer d'ENC de grande qualité et des principes WEND, pourrait être prête à s'engager largement à soutenir les efforts de l'OMI visant à introduire des prescriptions relatives à l'emport obligatoire d'ECDIS.

M. SAHEB-ETTABA (Canada) suggère que la PRO 21 devrait faire référence à la PRO 23.

Le PRESIDENT suggère que cette référence soit incluse dans le préambule.

Le capitaine de vaisseau KLEPSVIK (Norvège) dit que sa délégation pourrait accepter cette solution.

Il en est ainsi décidé

La Proposition 21, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 22 - CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELABORATION DE L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES MARITIMES (CONF.17/G02 Add.2) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le Dr. EHLERS (Allemagne) introduit la proposition et dit que la question des infrastructures de données spatiales constitue l'un des futurs défis de l'OHI. Dans le passé, l'Organisation s'est concentrée, de manière quasi exclusive, sur la sécurité de la navigation, mais l'on estime à présent que les Services hydrographiques ont des responsabilités plus larges et plus variées. La même idée figure dans le Préambule du Protocole visant à modifier la Convention et dans la description des objectifs futurs de l'Organisation.

Dans le secteur maritime, un large éventail d'activités nécessitent des données en nombre suffisant. De nombreuses données sont enfouies dans des bases de données d'une sorte ou d'une autre ou sont détenues par différentes organisations ou par les experts en sciences marines. La tâche toujours plus

importante qui consiste à mettre les données relatives au secteur maritime à disposition pour un large éventail d'utilisations nécessiterait une infrastructure des données spatiales à l'échelle nationale, ainsi qu'une étroite coopération au niveau international.

En novembre 2005, un séminaire international sur la question a conclu que l'OHI devrait en faire une de ses préoccupations principales dans le futur. A cet effet, il a été proposé de créer un groupe de travail pour examiner dans quelle mesure la communauté hydrographique devrait fournir des données pour les infrastructures nationales de données spatiales.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION a donné un bref aperçu des activités de l'OHI à ce jour accomplies dans ce domaine. La mise en œuvre efficace d'une infrastructure en matière de données spatiales demande une coordination entre toutes les parties prenantes. L'OHI et ses Etats membres ont un rôle important à jouer. En novembre 2005, un séminaire initial a été conjointement organisé à Rostock, Allemagne, par le Service hydrographique allemand et par l'OHI, à propos du rôle des Services hydrographiques en rapport avec la planification et l'infrastructure des données géospatiales. Le séminaire en a conclu que le CHRIS est l'organe approprié au sein de l'OHI pour se pencher sur la question et donner un avis. Des informations supplémentaires concernant ce séminaire ont été adressées aux Etats membres dans une lettre circulaire. En février 2006 un atelier de suivi de l'OHI a été organisé à Cuba, et des informations à ce propos ont de même été transmises par lettre circulaire.

L'OHI a également coparrainé une Conférence à Dublin, Irlande sur l'intégration des informations terrestres et maritimes, pour rechercher des moyens d'intégrer des ensembles de données européens terrestres et maritimes. L'OHI participe à l'initiative INSPIRE qui a pour base les infrastructures pour les données spatiales établies et qui est gérée par les Etats membres de l'Union européenne. L'OHI a également coopéré avec d'autres organes concernés et pour d'autres initiatives pertinentes. Le BHI entretient des contacts étroits avec le CHRIS, et les Etats membres seront tenus informés de l'évolution de la situation.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) met l'accent sur la portée de la proposition. Un grand nombre de questions relatives à l'interface entre les données hydrographiques et topographiques ont dû être résolues. De nombreuses complications se sont produites dans la zone côtière en raison de l'impact des marées. Il approuve pleinement la proposition de l'Allemagne.

Le Dr. YEON (République de Corée) décrit certains des travaux effectués par son pays dans ce domaine. Il approuve entièrement la proposition.

M. JARMBÆK (Danemark) approuve également vivement la proposition. L'Union européenne a récemment promulgué une directive établissant un cadre juridique pour une infrastructure de données spatiales, avec l'hydrographie comme l'un des principaux ensembles de données. C'est une question de priorité, pour l'OHI, d'engager la discussion sur ce sujet.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie), au nom du président du CHRIS, note que les infrastructures de données spatiales se développent rapidement. L'OHI doit décider du rôle qu'elle aurait. La proposition permettrait d'informer l'OHI et les Etats membres sur la meilleure façon de contribuer aux infrastructures de données spatiales. Le CHRIS qui est le comité le plus approprié pour la coordination des travaux dans ce domaine, se tient prêt à créer le groupe de travail proposé et à établir son mandat, à la lumière de celui préparé dans l'annexe à cette proposition.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) dit qu'il approuve pleinement la proposition. Il est très important que les Services hydrographiques définissent leur rôle dans le cadre d'initiatives nationales en matière de données spatiales, et que l'OHI participe à des activités telle la normalisation. La Norvège tient absolument à participer au groupe de travail.

Le colonel ALUM ORTIZ (Cuba) dit que la création d'un groupe de travail sur cette question est une très bonne idée, étant donné que de nombreux pays sont déjà prêts à y travailler individuellement. Il est essentiel de déterminer comment les données pourraient être partagées. Ceci soulève des questions de légalité, de droit d'auteur et de compatibilité. Il soutient la proposition et notamment les suggestions du représentant australien.

Le Dr. NISHIDA (Japon) demande s'il est prévu de créer le groupe de travail dans le cadre du CHRIS.

Le PRESIDENT explique que ceci a été proposé par l'Australie sous la forme d'un amendement.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) dit qu'elle soutient pleinement la proposition. Elle apprécie la mention de la liaison avec d'autres organes techniques appropriés, comme par exemple le comité international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI qui a beaucoup à nous apporter en termes d'expérience et d'enseignements à tirer. On pourrait demander au CHRIS de créer le groupe de travail et d'établir son mandat. Le président du CHRIS devrait travailler en étroite relation avec le président du comité IODE. Sa délégation souhaite participer au groupe de travail.

L'IGA BESSERO (France) soutient la proposition. Il est également favorable à la création du groupe de travail dans le cadre du comité CHRIS, mais met en garde contre une prolifération d'idées qui pourrait entraîner la fragmentation des efforts fournis.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni), en sa qualité de co-parrain de la proposition, dit que l'une des conséquences de la nouvelle législation européenne est que les Services hydrographiques européens doivent aller au-delà de leur utilisation traditionnelle des données aux fins de navigation, pour se transformer en centres d'acquisition pour les données utilisées différemment et présentant un intérêt pour les autres organes. Il est également probable que les Services hydrographiques d'autres continents en soient affectés de la même manière. Ils ne devraient toutefois pas perdre de vue leurs fonctions principales. Il partage le point de vue de la délégation australienne selon laquelle le CHRIS est le forum approprié pour le groupe de travail, notamment compte tenu de ses travaux sur les formats des données. Les informations recueillies par « Norway Digital » pourraient être utilement partagées par l'intermédiaire du groupe de travail. Cette question devrait être inscrite comme point permanent des ordres du jour des Commissions hydrographiques régionales.

M. SPITAL (Nouvelle-Zélande) précise qu'il est favorable à la création d'un groupe de travail. Son mandat pourrait être élargi pour inclure l'élaboration d'une norme sur les métadonnées hydrographiques.

M. ESTIRI (République islamique d'Iran) soutient pleinement l'idée de créer un groupe de travail au sein du CHRIS.

Le PRESIDENT lit à haute voix le texte de la PRO 22 avec l'amendement proposé par l'Australie, comme suit :

« Il est demandé à la Conférence de charger le CHRIS de créer un groupe de travail sur la contribution de la communauté hydrographique aux infrastructures des données spatiales nationales (NSDI) ainsi que d'établir son mandat et ses règles de procédure, en prenant bonne note des lignes directrices fournies dans l'annexe à cette proposition. »

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) demande, en sa qualité de président du CHRIS, si la Conférence souhaite fixer une date limite de compte rendu au CHRIS. Le cas échéant, cette date devrait-elle être celle de la Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2009?

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) demande si sa suggestion visant à élargir le mandat du groupe de travail a été prise en compte.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que le CHRIS le fera lors de l'établissement du mandat du groupe de travail.

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie) confirme, en tant que président du comité CHRIS, qu'il en est bien ainsi. Le CHRIS a des directives qui concernent la S-100 de l'OHI, ce qui entraînera des travaux sur les normes en matière de métadonnées.

Le PRESIDENT note que les délégations de l'Allemagne et du Royaume-Uni soutiennent la proposition visant à ce que le CHRIS rende compte de ses travaux à la 4^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire. Pour cela, un ajout pourrait lire « et rendre compte de ses travaux à la 4^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire de 2009 ».

En l'absence d'objection, il croit comprendre que la Conférence souhaite accepter l'amendement.

Il en est ainsi décidé

La PRO 22, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 24 - RESOLUTION INVITANT LES PARTIES CONTRACTANTES A CONSIDERER L'ENTREE EN VIGUEUR DU PROTOCOLE VISANT A MODIFIER LA CONVENTION COMME UNE QUESTION PRIORITAIRE (CONF.17/G02 Add.4) (Point 3 de l'ordre du jour) (suite)

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit qu'il est évident à partir des remarques faites lors de la première session plénière que seules 13 parties contractantes ont approuvé le Protocole visant à modifier la Convention. Il faut reconnaître que les procédures utilisées sont souvent longues mais il a l'impression que certains gouvernements n'ont pas conscience de l'importance de l'hydrographie et de la nécessité de moderniser une organisation comme l'OHI et qu'ils n'accordent pas la priorité voulue au sujet. Pour accroître la prise de conscience, la Conférence devrait de nouveau encourager les parties contractantes à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus d'approbation. Elle devrait demander au BHI de contacter les parties contractantes et de les inviter à considérer l'entrée en vigueur du Protocole comme une question prioritaire.

Le Dr. YEON (République de Corée) approuve pleinement la proposition. Son pays a ratifié le Protocole visant à modifier la Convention en 2006.

Le capitaine de frégate KLEPSVIK (Norvège) suggère de supprimer l'expression « avec préoccupation ».

Mr. SAHEB ETTABA (Canada) dit qu'aux fins de cohérence avec d'autres documents de l'OHI, le mot « modernisation » devrait être remplacé par « mise en œuvre de la structure modernisée », que l'expression « parties contractantes » devrait être remplacée par « Etats membres » et que « Président du Comité de direction du BHI » devrait être modifié pour lire « Président du BHI ».

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit que l'expression « modernisation de l'OHI » a été intentionnellement choisie afin de faire référence à la modernisation complète de l'Organisation, incluant ses objectifs et pas uniquement une structure modernisée. L'expression « parties contractantes » a de la même manière été choisie pour des raisons d'ordre juridique, étant donné qu'il s'agit de l'expression utilisée dans la Convention.

M. SAHEB ETTABA (Canada) retire les deux modifications.

L'IGA BESSERO (France), soutenu par la délégation d'Allemagne, dit que la dénomination « Président du Comité de direction » est le terme consacré et que celle de « Président du BHI » serait incorrecte. Une alternative consisterait à conserver seulement « BHI ».

M. SAHEB ETTABA (Canada) dit que l'un ou l'autre des deux termes serait acceptable.

Le PRESIDENT opte pour « Président du Comité de direction ».

La PRO 24, telle qu'amendée, est adoptée.

EXAMEN DES RAPPORTS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2002-2007 (Point 4a de l'ordre du jour)

PROGRAMME No. 1 - COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES ET AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (CONF.1/WP.1)

COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES

Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner les rapports, les conclusions et les propositions des Commissions hydrographiques régionales, contenus dans le document CONF.17/WP.1.

RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES DE L'OHI

Commission hydrographique nordique (CHN)

M. ESKILDSEN (Danemark) dit qu'il n'a rien à ajouter au rapport. Il suggère que la Conférence en prenne bonne note.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)

Le PRESIDENT, en sa qualité de précédent président de la CHMN, note que l'Irlande a reçu un nombre de voix suffisant pour adhérer à l'OHI. Il espère qu'elle procèdera au dépôt de son instrument d'adhésion sous peu. Il attire notamment l'attention sur la conclusion 81 (2006) de la CHMN par laquelle la CHMN a décidé de créer un groupe de travail sur les politiques maritimes de l'UE afin de contrôler leur impact sur les Services hydrographiques.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)

M. PARRY (Singapour), président de la Commission, présente le rapport et met en relief certains des principaux événements survenus pendant la période. Les ENC de la mer de Chine méridionale (SCS) ont été produits en mars 2005, et un groupe de travail s'occupe de l'harmonisation des ENC à petites échelles avec les ENC à grandes et à moyennes échelles. La première réunion de coordination sur le renforcement des capacités a eu lieu en janvier 2007. Une évaluation des dangers de navigation en mer de Chine méridionale sera présentée à la Commission, en janvier 2008. Des propositions de soutien envers le renforcement des capacités ont été soumises à l'OHI et il espère que ce soutien sera obtenu afin que les travaux puissent progresser dans le domaine de l'assurance de la qualité des ENC.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (directeur du BHI) dit, en sa qualité de président du comité sur le renforcement des capacités, qu'une proposition complète a été reçue de la CHAO et que celle-ci sera discutée en détail à l'occasion de la prochaine réunion du comité. La proposition a été soumise de façon exemplaire, et pourra servir de modèle pour d'autres Commissions hydrographiques régionales.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique USA/Canada (CHUSC)

Le capitaine de vaisseau BARNUM (Etats-Unis d'Amérique), coprésident de la Commission, présente le rapport. La prochaine conférence hydrographique des Etats-Unis aura lieu à Norfolk, Virginie, dans une semaine, et la conférence hydrographique canadienne de 2008 se déroulera à Victoria, Colombie britannique.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la mer Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)

Le capitaine de vaisseau QUIRÓS (Espagne), président de la Commission, rend compte des développements intervenus depuis la préparation du rapport, indique qu'une proposition de modification des statuts de la Commission visant à permettre aux Etats associés d'organiser les réunions de la Commission a été acceptée par la majorité des membres et émet l'espoir qu'elle sera prochainement ratifiée. Malte organiserait la prochaine réunion de la Commission en octobre 2007. La fermeture de l'Académie maritime internationale (AMI) est très regrettable et fera l'objet de discussions lors de la prochaine réunion de la Commission régionale. La Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN) prévoit de créer une sous-région dans la mer Noire afin d'améliorer la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime. La Turquie s'est portée volontaire pour coordonner cette sous-zone. Elle fera une présentation détaillée des ressources disponibles et présentera un plan d'action à la 9^e réunion de la CDARN, à Monaco, en septembre 2007.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la Baltique (CHMB)

M. KRASTINS (Lettonie), président de la Commission, présente le rapport et attire notamment l'attention sur l'excellente coopération entretenue dans le cadre du projet HELCOM de la région de la CHMB.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)

L'IGA BESSERO (France), au nom du président de la Commission, présente le rapport avec une projection de diapositives. Sur les 24 pays de la région, seulement six font partie des Etats membres de l'OHI. Le statut de l'hydrographie en Afrique est, d'une manière générale, inapproprié et les communications non fiables. Les progrès accomplis au cours de la période concernée en matière de cartes INT et de couverture ENC ne devraient pas dissimuler le fait que des nouveaux levés sont requis dans certaines zones. Il existe un important besoin de formation, d'équipement et d'assistance afin de rectifier le déséquilibre des capacités hydrographiques entre le Nord et le Sud. La zone a servi de laboratoire pour le développement des méthodes de renforcement des capacités. Des travaux ont été entrepris au niveau politique entre les Etats non membres de l'OHI afin de renforcer la prise de conscience face à la nécessité de développer des capacités hydrographiques et de promouvoir l'établissement de comités hydrographiques nationaux. Les statuts de la commission ont été modifiés pour permettre aux membres associés de participer de manière plus active à la Commission et d'organiser des conférences, et la 9^e réunion de la commission a eu lieu au Sénégal. Cette réunion a approuvé le plan de découpage des ENC à petites échelles et a adopté le principe selon lequel les résultats des levés de tiers devraient être transmis aux autorités de cartographie régionales. Le futur réside dans l'amélioration de la coopération hydrographique au sein de la région et au-delà ; dans la mise en place d'accords bilatéraux d'Etat à Etat pour satisfaire aux prescriptions de la Convention

SOLAS ; et dans le lancement d'un projet de développement des autoroutes maritimes électroniques. Il demande à tous les Etats membres qui ne l'ont pas déjà fait d'approuver les demandes d'adhésion à l'OHI présentées par le Cameroun et par la Sierra Leone.

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), en tant que représentant du Royaume-Uni et en sa qualité de vice-président du Comité sur le renforcement des capacités, approuve vivement le rapport. Sous la direction experte de la France, de nombreux outils de l'Organisation pour le renforcement des capacités ont déjà été testés et des prototypes ont été déployés dans la zone de la commission ; il recommande ces modèles aux autres régions. La question est de savoir ce qui se profile à l'horizon. Chaque Etat membre potentiel apportera son propre dynamisme et les nouveaux membres devront jouer un rôle proactif.

La Conférence prend bonne note du rapport.

CONF.17/P/CR.6

SIXIEME SEANCE PLENIERE

9 mai 2007

1405-1745

Rapporteur : M. Steven DEBRECHT (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Examen des Rapports sur le Programme de travail 2002–2007 (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

- Programme 1 - Coopération entre les Etats membres et avec les Organisations internationales (suite)
- Programme 2 - Renforcement des capacités et coopération technique
- Programme 3 - Soutien apporté aux techniques et aux normes

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2002- 2007
(Point 4 a) de l'ordre du jour) (suite)**

**PROGRAMME No. 1 COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES ET AVEC
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
(CONF.17/WP.1) (suite)**

RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES DE L'OHI (suite)

Commission hydrographique du Pacifique sud-est

Le capitaine de frégate PROAÑO SILVA (Equateur), en sa qualité de président de la Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE), présente le rapport et fournit quelques informations additionnelles sur les activités de la Commission. Au cours de la période dont il est rendu compte, il présidait également le Comité hydrographique de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH), qui a collaboré à la production d'une version espagnole d'un manuel d'hydrographie. La

traduction, aimablement réalisée par le Service hydrographique vénézuélien, a été revue par le Service hydrographique chilien et une version numérique a été produite et distribuée. Une version espagnole d'un manuel étasunien sur les levés hydrographiques est actuellement en cours d'élaboration; la traduction est supervisée par le Service hydrographique équatorien. Un atelier sur l'hydrographie fluviale, organisé par le Service hydrographique péruvien, sous les auspices de l'OHI, se tiendra en novembre 2007, à Iquitos, Pérou. La CHPSE exprime sa reconnaissance pour le soutien qu'elle a reçu de la part du CBC de l'OHI et des Etats membres dans le cadre de l'établissement d'un groupe de travail régional sur les études bathymétriques et de la publication de cartes bathymétriques.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande), président de la Commission (CHPSO), présente le rapport. Il est encourageant que sept des huit pays membres de la CHPSO, y compris la Papouasie-Nouvelle Guinée et les Tonga, soient représentés à la Conférence. Il attire l'attention sur les progrès réalisés en ce qui concerne la production des ENC, progrès qui se sont poursuivis depuis la préparation du rapport, ainsi qu'en ce qui concerne la création d'une infrastructure en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la diffusion des aides à la navigation. La Commission souhaite collaborer avec les îles Salomon, membre associé, qui doit prochainement rétablir son Service hydrographique. Les travaux des Services hydrographiques dans certains pays de la région ont été gênés par le manque de compétences et de ressources techniques, et il est nécessaire d'établir des stratégies afin de surmonter ces problèmes. Il existe une activité hydrographique considérable dans la zone de la CHPSO, et les navires de différentes organisations scientifiques ou touristiques recueillent des données hydrographiques. La CHPSO prend des mesures dans le but de coordonner et de mettre à disposition les données actuellement recueillies, et de promouvoir l'utilisation optimale des bâtiments et des équipements. Le BHI a signé un Protocole d'accord avec la SOPAC, et la Commission collabore également, à l'intérieur de sa zone, avec l'Administration maritime des îles du Pacifique et avec l'OMI. Elle s'efforce de développer l'image de l'hydrographie lors des réunions de l'OMI. La Commission a participé à une réunion des Ministres des transports des îles du Pacifique et cela a été une occasion supplémentaire de développer la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie. Des efforts sont également entrepris pour inclure les hydrographes dans les comités de coordination maritime nationaux, et pour faire connaître les formations, les bourses d'étude et les opportunités disponibles.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la Mer des Caraïbes

Le capitaine de vaisseau GONGORA (Mexique), s'exprimant au nom des présidents de la Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la Mer des Caraïbes (CHMMC), présente le rapport. Au cours de la période dont il est rendu compte, les Statuts de la Commission ont été modifiés pour permettre à El Salvador et au Brésil de devenir membres de la Commission et celle-ci a été renommée afin de refléter l'élargissement de la zone qu'elle recouvre. Un comité sur le renforcement des capacités a été établi. La prochaine réunion de la Commission aura lieu en octobre 2007, au Brésil.

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), en sa qualité de vice-président du CBC, dit que la composition de la CHMMC, tout comme celle de la CHPSO, comprend les petits Etats insulaires en développement confrontés à des défis particuliers. Ces pays ne sont pas représentés à la Conférence, aussi il demande instamment aux délégations de pays continentaux plus vastes de faire en sorte de ne pas oublier leurs plus petits voisins. Il est vital de leur ménager un soutien via le renforcement des capacités régionales et, surtout, de soutenir les progrès qu'ils ont réalisés jusqu'à présent dans le but de répondre aux exigences hydrographiques contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Afrique et des Iles australes

Le capitaine de vaisseau KAMPFER, en sa qualité de président de la Commission hydrographique de l'Afrique et des Iles australes (CHAIA), présente le rapport. Les activités supplémentaires de la Commission au cours du deuxième semestre de 2006 ont inclus des visites techniques dans de nombreux pays de la région, lesquelles étaient organisées par le Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités. Ces visites représentaient une excellente opportunité de développer une prise de conscience de l'importance de l'hydrographie parmi les décideurs de haut niveau. Les recommandations découlant de ces visites ont conduit à l'élaboration d'un plan de gestion de la CHAIA pour le renforcement des capacités, plan à partir duquel les activités futures de renforcement des capacités seraient élaborées.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la zone maritime ROPME

Le capitaine de frégate HUSSAIN (Pakistan), en sa qualité de président de la Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR), présente le rapport.

La CHZMR envisage de tenir sa prochaine réunion à Karachi au cours du premier semestre 2008, et d'y inclure une réunion des coordonnateurs de Navarea IX ainsi qu'un atelier sur les ENC. La CHZMR oeuvre avec l'Arabie saoudite au transfert de compétences dans le domaine de l'hydrographie et des ENC, dans le but de développer la coopération régionale.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Commission hydrographique de l'Océan indien septentrional

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni), en sa qualité de président de la Commission hydrographique de l'Océan indien septentrional (CHOIS), attire l'attention sur les progrès réalisés dans le domaine des cartes INT, de l'évolution des ENC (50% de couverture achevée) et du renforcement des capacités. La Commission a décidé de créer un groupe spécial d'Etats membres dans la région, en utilisant l'approche dite « concept des opérations » (CONOPS) des Etats-Unis, pour mener à bien ses levés hydrographiques autour des Seychelles en 2008. Les résultats de cet exercice fourniront la base à partir de laquelle établir un groupe d'évaluation rapide en vue de répondre aux catastrophes futures. Des enseignements ont été tirés à partir des activités qui ont suivi le tsunami de 2004 et des lignes de communications seront testées. L'Arabie saoudite est devenue membre de la Commission.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Comité hydrographique sur l'Antarctique

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI), en sa qualité de président du Comité hydrographique sur l'Antarctique (CHA), exprime ses remerciements aux Etats membres qui ont accueilli les quatre réunions tenues pendant la période en question et également à l'Argentine, qui accueillera la 7e réunion en octobre 2007. Il attire l'attention sur les progrès réalisés en ce qui concerne la production des cartes INT. Sur les 98 cartes du plan de découpage cartographique relatif à la région M, 54 ont été publiées à ce jour, mais les données hydrographiques concernant les cartes restantes sont insuffisantes. La Commission a en conséquence établi un groupe de travail visant à donner des conseils en matière de recueil et de présentation des données, à évaluer les cartes supplémentaires à produire et à établir une liste des levés à haute priorité. La Commission a pris des mesures afin d'intégrer les données de la S-59 dans la base de données de la S-55, et il est demandé

aux Etats membres de fournir des renseignements actualisés dans le cadre de la révision de la S-55. Tous les Etats membres devront être encouragés à développer leurs activités hydrographiques en Antarctique. Le CHA collabore avec l'OMI et exprime ses préoccupations en ce qui concerne l'applicabilité du Chapitre V de la Convention SOLAS en Antarctique, et, en particulier, la fourniture de services hydrographiques. Le CHA collabore également avec la COI par rapport au programme de la GEBCO et de la Carte bathymétrique internationale de l'Océan austral, ainsi qu'au Système du Traité sur l'Antarctique, au Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) et à l'Association internationale des organisateurs de voyages en Antarctique (IAATO). Un accord a été conclu avec l'IAATO afin de mettre à disposition des spécialistes en levés hydrographiques sur les bâtiments de l'IAATO.

Le contre-amiral MONCRIEFF (Royaume-Uni) exprime ses préoccupations quant au développement du tourisme en Antarctique, lequel a pour conséquence l'accroissement du nombre de navires de plaisance à fine coque pénétrant dans des eaux faiblement hydrographiées, éloignées de toute forme d'assistance et sans couverture en matière de recherche et sauvetage. L'OHI devrait saisir l'occasion offerte par l'Année polaire internationale 2007-2008 pour redoubler ses efforts afin de faire en sorte que les bâtiments qui pénètrent dans la région soient mieux préparés.

Le contre-amiral RAO (Inde) informe la Conférence que l'Inde a sollicité le soutien du Royaume-Uni afin de lui permettre de remplir dans un proche avenir ses obligations en matière d'hydrographie dans l'Antarctique.

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), en sa qualité de vice-président du Comité sur le renforcement des capacités, accueille avec satisfaction les accords de coopération bilatéraux relatifs à la région. Le programme mixte Argentine-Chili, par exemple, sera une précieuse contribution à long terme pour l'hydrographie dans la région. D'autres Etats membres devraient faire de même et confirmer leurs contributions au plan de levés prioritaires du CHA. Il est regrettable de lire dans l'éditorial du numéro d'avril 2007 d'*Hydro International* que l'information sur l'Année polaire internationale 2007-2008, disponible sur Internet, ne mentionnait pas l'hydrographie. Aucune offre n'a été reçue en réponse à la Lettre circulaire de l'OHI No. 15, qui alertait tous les Etats membres sur le fait que le CBC répondrait favorablement aux pays désireux de détacher du personnel spécialisé en hydrographie ou de fournir des équipements hydrographiques destinés aux navires entrant dans les eaux Antarctiques. Il est demandé instamment aux Etats membres de participer à leur niveau à l'hydrographie de la zone.

La Conférence prend bonne note du rapport.

RAPPORTS SUR LA COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Coopération avec les Nations Unies

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI), en présentant le rapport, dit que l'OHI a renforcé ses relations avec les Nations Unies au cours de la période en question et a amélioré sa visibilité en tant qu'organisation habilitée dans le domaine de la Convention sur le Droit de la Mer. L'OHI a participé au Sommet mondial sur le développement durable en 2002, à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002, qui marquait le 20^e anniversaire de la Convention sur le Droit de la Mer, et à la réunion sur le développement durable des Petits Etats insulaires en développement en 2005. Sa participation active au Processus consultatif officiel ouvert à tous des Nations Unies sur les Océans et le Droit de la Mer a eu pour conséquence la reconnaissance par l'Assemblée générale de l'importance de l'hydrographie, du rôle de l'OHI dans le renforcement de la sécurité de la navigation et des capacités hydrographiques dans les pays en développement, ainsi que la désignation du 21 juin en tant que Journée mondiale de l'Hydrographie. Il est prévu que la Division des Nations Unies pour les Affaires maritimes et le Droit de la Mer demande à l'OHI de coopérer au développement de spécifications techniques relatives à l'inclusion des délimitations des frontières maritimes dans les systèmes SIG et les ENC. L'OHI a

également fait des rapports sur ses activités lors des réunions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) accueille avec satisfaction la désignation de la Journée mondiale de l'Hydrographie, qui, en 2006, a été un grand succès dans la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie auprès des spécialistes et du grand public. Il serait bon que le thème de la Journée soit annoncé deux années à l'avance afin d'assurer une planification réussie.

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI) s'engage à ce que l'OHI établisse le calendrier longtemps à l'avance.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que l'OHI se réjouit de la coopération très fructueuse qu'elle entretient avec l'OMI et dont les faits saillants incluent l'adoption de la résolution de l'OMI A.958(23) sur la fourniture de services hydrographiques ; la question soulevée dans la circulaire MSC/Circ.1179 du MSC de l'OMI sur les lacunes observées dans les levés hydrographiques et la cartographie marine dans le monde et leur incidence sur la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin; la mise en œuvre du Programme facultatif d'audit des Etats membres de l'OMI, la préparation des directives relatives à la planification du voyage pour les navires à passagers exploités dans des zones éloignées ; l'évaluation de l'utilisation de l'ECDIS et du développement des ENC et l'examen des prescriptions relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS ; la révision des normes de fonctionnement de l'ECDIS et la révision de la SN/Cir.207 qui illustre les différences entre les modes RCDS et l'ECDIS ; le développement d'un catalogue en ligne de l'OHI incluant les ENC, RNC et cartes papier disponibles ; l'étude de la « navigation électronique » ; l'établissement d'un groupe de travail par correspondance OMI/OHI/OMM en vue d'examiner la fourniture de service RSM dans les eaux arctiques, en remerciant particulièrement M. Peter Doherty pour son travail de coordination, et la participation du Secrétariat de l'OMI aux efforts du programme de travail de l'OHI dans le domaine du renforcement des capacités afin d'encourager le développement de l'hydrographie et de la sécurité de la navigation dans les Etats en développement. Il ajoute que toutes les informations pertinentes ont été postées sur le site Web de l'OHI.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) dit que le Protocole d'accord de 2000 a été revu au cours d'une réunion de coordination en 2002 et s'est révélé satisfaisant. La coopération entre les deux organisations a essentiellement porté sur les projets de cartographie océanique, le Comité consultatif sur le Droit de la Mer (ABLOS), le système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS), le renforcement des capacités et la préparation en matière de tsunami. En 2005, les contraintes économiques à l'UNESCO ont entraîné une réduction du budget de la COI et la suppression du programme de cartographie océanique a été proposée. A la suite des préoccupations exprimées par la communauté hydrographique, le programme a été maintenu avec un petit budget, mais il faut garder présent à l'esprit que s'il devait être supprimé, l'OHI resterait le seul organe international compétent dans le domaine.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que la coopération fructueuse entre les deux organisations comprend la participation de l'OHI à la création d'un service d'information sur les

aides à la navigation; la participation aux réunions; la coopération dans le cadre de la fourniture de conseils spécialisés à la communauté d'Afrique orientale en soutien à l'initiative de l'OMI en vue d'améliorer la sécurité de la navigation sur le Lac Victoria; la coopération de l'OHI et de l'AIMS avec l'OMI dans le but d'identifier les besoins des Etats touchés par la catastrophe du tsunami dans l'Océan Indien, et un soutien en vue de répondre aux besoins en matière d'hydrographie et de sécurité de la navigation.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec l'Association cartographique internationale (ACI)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, présente le rapport et attire particulièrement l'attention sur la coopération très constructive de l'OHI avec l'ACI via la participation aux conférences biennales de l'ACI durant lesquelles se tient l'exposition de l'ACI, ainsi qu'une exposition de cartes de navigation de l'OHI pendant laquelle les Etats membres de l'OHI peuvent présenter leurs produits cartographiques. Un prix récompense la meilleure présentation. L'OHI coopère également de très près avec l'ACI au Conseil mixte des associations d'informations géospatiales ainsi qu'au Comité consultatif OHI-FIG-ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI) présente le rapport et souligne les liens étroits qui existent avec l'ISO via son Comité technique TC211. L'OHI a contribué au développement de plusieurs normes de la série 19000 du TC211 de l'ISO. La coopération entre les deux organisations s'est révélée mutuellement bénéfique, et a donné lieu à l'interfonctionnement des données, des produits et des services.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec la Commission électrotechnique internationale (CEI)

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI) fait savoir que la coopération entre l'OHI et la CEI en matière de mise au point des objets sur l'information maritime (MIO) destinés à l'ECDIS, associé aux ENC, s'est poursuivie via le groupe d'harmonisation conjoint OHI-CEI sur les MOL. L'OHI continuera à jouer un rôle actif dans les travaux du groupe. De plus amples informations sont fournies dans le rapport du CHRIS à la Conférence.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA), le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) et l'Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) fait remarquer que l'OHI joue un rôle actif au sein des réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique, en rendant compte de l'état des levés hydrographiques et de la production des cartes INT. Du fait de la participation de l'OHI, les parties consultatives sont encouragées à accroître leurs efforts en vue de coordonner leurs activités en matière de levés hydrographiques et de cartographie via le CHA, à contribuer au développement du plan de découpage des cartes INT pour les eaux antarctiques, et à promouvoir la nature internationale de leurs activités en Antarctique. Lors de la dernière réunion du Traité sur l'Antarctique en avril 2007, l'OHI a proposé de tenir un séminaire à la prochaine réunion en vue de développer la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie en Antarctique. Elle poursuit un partenariat efficace avec le

COMNAP. En ce qui concerne la coopération avec l'IAATO, il souligne combien le recueil de données est utile à une meilleure connaissance de ce continent. L'IAATO a distribué à ses partenaires les formulaires "Recueil et diffusion des données hydrographiques" à utiliser pour rendre compte des nouvelles données. Le CV Gorziglia attire l'attention sur l'offre faite par l'IAATO d'utiliser des bâtiments d'opportunité pour soutenir l'activité hydrographique en Antarctique.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH)

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, IHB) explique que l'OHI a joué un rôle déterminant eu égard à l'élévation au statut de comité du groupe de travail du PAIGH. Une autre réussite a été la traduction du Manuel d'Hydrographie en espagnol. Il faut noter que le PAIGH est un organe consultatif de l'Organisation des Etats américains et qu'il entretient de bonnes relations avec la Banque interaméricaine de développement, fournissant ainsi une opportunité en matière de ressources destinées au développement. On peut également citer au titre des réalisations, la participation du PAIGH à la dernière réunion des Services hydrographiques régionaux.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération avec la Commission des Géosciences Appliquées du Pacifique Sud (SOPAC)

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI) dit que les deux organisations sont en contacts étroits. La SOPAC coordonne les levés géophysiques de la région du Pacifique Sud qui peut renfermer des données d'importance pour les Services hydrographiques, tandis que les données recueillies par les Services hydrographiques sont très utiles aux spécialistes en géophysique. Les échanges de données sont donc mutuellement bénéfiques.

La Conférence prend note du rapport.

Coopération avec la Fédération internationale des Géomètres (FIG)

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) dit que le BHI a conservé de très bonnes relations de travail avec la FIG, et en particulier avec le président de la Commission 4 sur l'hydrographie. Depuis 2003, une nouvelle ère a vu le jour en ce qui concerne les relations FIG/OHI, avec la participation de l'OHI à plusieurs réunions de la FIG, les travaux conjoints FIG-OHI-ACI sur le Comité consultatif international sur les normes de compétence et la production par la FIG d'un CD-ROM contenant les publications et les articles de la Commission 4. L'OHI a également travaillé avec la FIG sur l'importante question des bénéfices économiques provenant des activités hydrographiques.

La Conférence prend bonne note du rapport.

M. LEYZACK (Observateur, Fédération internationale des Géomètres), à l'invitation du président, dit que le thème du programme de travail du Conseil de la FIG pour 2007-2010 est "Renforcement des capacités", thème qui a été incorporé dans tous ses plans de travail. La Commission 4 de la FIG prévoit de coopérer pleinement avec l'OHI dans ce domaine.

Coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que l'OMM a envoyé régulièrement des observateurs aux réunions de la Commission de l'OHI sur la diffusion des avertissements radio de navigation. A la demande de l'OMM, l'OHI a informé les Etats membres de l'OHI des incidents continus de vandalisme sur les bouées de collecte des données de l'OMM et il est demandé aux Etats membres de l'OHI d'alerter le plus large public possible sur ce problème.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Coopération dans le cadre des activités relatives à l'infrastructure des données spatiales (SDI)

Le PRESIDENT rappelle que les informations pertinentes ont été données en début de séance.

La Conférence prend bonne note du rapport.

(Point de l'ordre du jour 4b)

PROGRAMME No. 2 RENFORCEMENT DES CAPACITES ET COOPERATION TECHNIQUE (CONF.17/WP.2)

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI), en sa qualité de président du Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBC), présente le rapport. Il remercie les membres du Comité tant pour leurs contributions que pour le travail d'équipe. Les pays qui ont accueilli les quatre réunions du CBC depuis la création du Comité en 2003 ont été choisis afin de couvrir le plus grand nombre possible de régions, et les réunions se sont tenues conjointement avec des événements bénéfiques à ces régions.

Une des premières actions du Comité a été de mettre à jour la publication M-2 (*Les politiques maritimes nationales et les Services hydrographiques*), à la lumière des résolutions A/RES/57/141, A/RES/58/240, A/RES/59/24 et A/RES/60/30 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui reconnaît les travaux de l'OHI et encourage le renforcement des capacités. La publication a été distribuée lors de diverses réunions et il en est fait largement usage. Le Comité a également convenu d'une définition du terme "renforcement des capacités" qui soit spécifique à l'OHI, afin de préciser que l'Organisation soutient le renforcement des capacités mais ne le met pas en route.

La stratégie de renforcement des capacités de l'OHI reflète les différences régionales à différentes étapes de l'évolution des levés hydrographiques et des capacités en cartographie marine. A l'étape un, les pays sont capables de recueillir des données et de diffuser les informations nautiques nécessaires pour tenir à jour les cartes existantes et les publications. A l'étape deux, les pays peuvent être en mesure de mener à bien des levés hydrographiques, et, à l'étape trois, ils peuvent produire leurs propres cartes marines et publications nautiques. La gestion du plan de renforcement des capacités est établie à partir des besoins identifiés par les CHR et incorporés au programme de travail relatif au renforcement des capacités. Ce programme fait partie du programme de travail général de l'OHI approuvé par chaque Conférence.

La proposition de créer un fonds pour le renforcement des capacités a reçu un soutien ferme des Etats membres et a été approuvée. Le Fonds, qui comprend une dotation budgétaire de l'OHI ainsi que des contributions des Etats membres, fournit les ressources minimums nécessaires pour appuyer un certain nombre d'activités de renforcement des capacités. Des visites techniques ont eu lieu dans 52 pays aux fins d'évaluer les besoins de ces pays dans le domaine du renforcement des capacités et d'y organiser des séminaires techniques, des ateliers techniques et des cours.

Le CBC s'est à ce jour révélé être un organe efficace et opérationnel avec un mandat approprié, qui lui permet d'éviter toute bureaucratie inutile. Toutefois, le succès des activités de renforcement des capacités de l'OHI dépendra de la contribution des CHR. La Publication S-55, *Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde (3e édition)* a été revue, dans le but de fournir des occasions d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de développer une prise de conscience quant à l'importance de l'hydrographie.

Il demande instamment aux Etats membres de tirer profit des opportunités de renforcement des capacités mises à leur disposition et demande aux présidents des CHR de tenir le CBC informé de leurs besoins ainsi que de leurs possibilités à fournir des ressources en matière de renforcement des

capacités dans d'autres régions. Les Etats membres devront garder présent à l'esprit l'utilité d'une évaluation des performances.

En réponse à une question de l'IGA BESSERO (France), le PRESIDENT dit que les propositions contenues dans le paragraphe 6 du rapport ne nécessitent pas d'approbation officielle.

Le Dr. YEON (République de Corée) dit que son pays contribue à hauteur de 100 000 dollars des E.U. au renforcement des capacités de l'OHI et envisage d'augmenter sa contribution dans le futur. Il remercie le Bureau d'assurer la promotion du renforcement des capacités parmi les Etats membres.

M. BISSUEL (Monaco) souligne l'importance d'assurer une synergie en ce qui concerne les activités relatives à la coopération technique et au renforcement des capacités avec l'OMI, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. La coordination régionale est un autre mécanisme utile pour faire en sorte que les pays en développement bénéficient des travaux du CBC.

Mme DUNN (Royaume-Uni) approuve le rapport et remercie le CBC pour l'élan qu'il a suscité. La PRO 18 reconnaît l'importance des travaux du CBC, tout en attirant l'attention sur le problème persistant des ressources humaines. Le détachement du capitaine de vaisseau Barritt a rendu possible 41 visites techniques, démontrant ainsi l'avantage certain que le CBC retire du détachement de personnel pour des périodes déterminées. Elle souligne l'importance de conserver et de tenir à jour la base de données de la S-55. Elle reste attentive à la manière dont le CBC mesurera ses performances afin d'évaluer sa valeur à la fois financièrement et en ce qui concerne la formation. Son pays envisage d'étendre son implication dans les travaux du CBC.

Le PRESIDENT exprime à nouveau la gratitude de la Conférence pour la contribution du capitaine de vaisseau Barritt au renforcement des capacités.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) ajoute que l'OHI a initialement affecté plus de fonds dans les CHR qu'il n'était en fait nécessaire, avant qu'elles n'aient le temps d'évaluer leurs besoins et de proposer des projets. En conséquence, la contribution faite par la République de Corée en 2006 sera utilisée en 2007, maintenant que le CBC a une idée plus précise de la manière dont pourront être affectés les fonds.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence prend bonne note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) présente le rapport sur la coopération technique, les visites techniques, les séminaires et les ateliers de l'OHI. Certains des projets n'ont suscité qu'une faible réaction, particulièrement le projet hydrographique de l'Amérique centrale, le projet du lac Victoria, le projet d'autoroute maritime de l'Océan indien occidental et le projet du golfe du Honduras. Le CBC poursuivra toutefois ses travaux dans ces régions.

Les visites techniques ont été une source d'informations extrêmement riche. Elles ont été financées en partie par l'OHI et en partie par les Etats membres. Par exemple, les visites du groupe d'action d'Afrique de l'Ouest dans huit pays d'Afrique occidentale et la visite aux pays de la Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes ont été financées presque entièrement par les pays eux-mêmes. Deux séminaires ont été organisés, l'un dans les locaux de l'Académie maritime internationale (AMI) et l'autre avec l'appui de la Marine mexicaine, et il est prévu de poursuivre ces activités. Bien que seuls quatre ateliers aient été organisés, la participation a été bonne et les participants ont été tenus informés de l'importance de l'hydrographie et des manières d'accroître leurs capacités hydrographiques.

Il attire l'attention sur le modèle type relatif au contenu des séminaires techniques en Annexe A au rapport et propose que des suggestions lui soient faites afin de l'améliorer.

M. ZENONOS (Chypre) dit que l'OMI, l'OHI et l'AMI ont apporté une aide considérable en Méditerranée du Sud. Malheureusement, bien que la formation, les logiciels et les équipements aient été fournis, le projet n'a pas encore été mis en oeuvre parce que l'AMI, qui a fourni les systèmes, a récemment fermé ses portes. Il demande l'aide de l'OHI pour mener à bien ce projet.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que l'AMI et l'OHI ont coopéré en vue d'obtenir des fonds de l'Union européenne afin d'accroître la surveillance des capacités hydrographiques des pays de la Méditerranée et d'améliorer leurs capacités et leur production cartographiques. Les deux projets ont été menés à bien dans le cadre des directives de l'Union européenne, mais un suivi des actions est actuellement requis. Des discussions ont eu lieu avec l'AMI, avant sa fermeture, pour déterminer de quelle manière les activités pourraient être maintenues, et l'Espagne, qui préside la Commission de la mer Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN) a indiqué que le sujet serait abordé lors de la prochaine réunion de la Commission qui doit se tenir à Malte en octobre 2007.

L'amiral ABRAMOV (Fédération de Russie) indique que le projet financé par le MEDA (instrument financier de l'Union européenne pour la mise en place du Partenariat Euro-Méditerranéen) vise également à l'amélioration des infrastructures des pays bordant la mer Noire. Il demande où en sont les négociations à cet égard.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION répond que la proposition de projet a été soumise à l'Union européenne en 2005, mais n'a pas été approuvée. Il n'a pas encore été décidé si une organisation telle que l'OHI pouvait demander des fonds à l'Union européenne. Il espère que la réunion de la CHMMN fera avancer le projet.

M. ZENONOS (Chypre) remercie le Président du Comité de direction, pour ses efforts continus en vue de résoudre cette question, au nom des pays concernés par le projet.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite prendre bonne note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

(Point de l'ordre du jour 4c)

**PROGRAMME No. 3 SOUTIEN APORTE AUX TECHNIQUES ET AUX NORMES
(CONF.17/WP.3)**

Le PRESIDENT rappelle que le rapport du Comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) a été reçu et qu'il en a été pris bonne note.

Rapport du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS)

Le capitaine de vaisseau WARD (Australie), président du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS), présente le rapport du Comité et dit que le CHRIS a entrepris de nombreux changements organisationnels dans le but de devenir plus efficace, y compris une révision de son programme de travail technique, avec la participation active non seulement des Etats membres mais également des « contributeurs experts » de l'industrie et des groupes d'intérêt ainsi que la participation de certaines organisations internationales non gouvernementales. Un plan a été établi pour la transition de la S-57, norme de transfert de l'OHI pour les données hydrographiques numériques (Edition 3.1) à la S-100, norme géospatiale pour les données hydrographiques numériques conformes à l'ISO. L'impact de la transition sur les Services hydrographiques, les fabricants et les utilisateurs d'ECDIS a été prise en considération et le calendrier a été jugé envisageable et réaliste. Il souligne que la transition n'affectera pas négativement les utilisateurs de la norme S-57.

Les progrès relatifs à certains items du programme de travail du Comité ont été affectés par les taux relativement bas de participation, bien que dans d'autres domaines l'utilisation de la technologie de l'information ait accru l'efficacité des Etats membres et ait permis la participation des Etats membres qui rencontraient des difficultés pour voyager. Des révisions mineures ont été faites au mandat du CHRIS pour le rendre conforme aux mandats proposés pour le Comité des services et des normes hydrographiques et pour le Comité de coordination interrégional. Il espère que la Conférence appréciera le programme du CHRIS tout comme son mandat révisé.

L'IGA BESSERO (France) dit qu'il approuve le rapport dans son principe, bien que l'Annexe G, contenant le mandat révisé, manque dans la version française du document.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite que le Comité CHRIS poursuive ses travaux et il prend note du mandat révisé.

Il en est ainsi décidé.

CONF.17/P/CR.7

SEPTIEME SEANCE PLENIERE

10 mai 2007

0905-1125

Rapporteur : M. Steven DEBRECHT (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Examen des rapports sur le programme de travail 2002-2007 (Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

- Programme 3 Soutien apporté aux techniques et aux normes (suite)
- Programme 4 Gestion de l'information et Relations publiques
- Programme 5 Développement général de l'Organisation

Résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI envers le pays hôte

Approbation du programme de travail de l'OHI 2008-2012

EXAMEN DES RAPPORTS SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2002–2007

(Point 4 de l'ordre du jour) (suite)

PROGRAMME No. 3 SOUTIEN APORTE AUX TECHNIQUES ET AUX NORMES (CONF.17/WP.3) (suite)

Rapport du Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) (suite)

Le PRESIDENT annonce que l'Annexe G du rapport est maintenant disponible en français et que l'occasion sera donnée à chacun, plus tard dans la journée, de faire part de ses commentaires

Rapport sur les travaux relatifs à la publication sur les limites des océans et des mers (S-23)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION, qui présente le rapport, retrace l'histoire de la révision de la publication S-23 de l'OHI depuis la décision de 1977 de la XIe CHI. Depuis trente ans, les travaux sont restés inachevés du fait de la nature litigieuse et très sensible des questions politiques soulevées. Des discussions bilatérales récentes ne semblent pas avoir fait beaucoup avancer la résolution de ces questions.

Le PRESIDENT note que trois délégations souhaitent faire des déclarations. Suite à ces déclarations, il décidera ou non de solliciter de plus amples commentaires.

M. Young-Wan SONG (République de Corée) fait une déclaration.¹

Le vice-amiral Gyong O JO (République populaire démocratique de Corée) fait une déclaration.²

Le Dr. KATO (Japon) fait une déclaration.³

Le PRESIDENT dit que, afin d'éviter que le débat ne se prolonge, il n'autorisera que deux interventions supplémentaires sur ce sujet.

M. Young-Wan SONG (République de Corée) dit que, de l'avis de sa délégation, il existe deux options : reprendre le vote sur le projet final de la 4^e édition de la publication S-23, ou, si la Conférence est d'avis qu'un nouveau projet est nécessaire, former un groupe de travail avec les parties intéressées qui porterait une attention particulière à la question des noms.

En réponse à un point soulevé par la délégation du Japon, il précise que l'utilisation concomitante de différents noms dans l'attente d'un accord sur un nom unique est en totale conformité avec la Résolution A4.2.6 de l'OHI. Cette résolution entérine le principe d'une reconnaissance simultanée de noms différents pour un élément géographique commun lorsque les pays concernés ne peuvent se mettre d'accord sur un nom unique.

Sa délégation fait preuve de souplesse et reste ouverte à toute approche constructive qui pourrait mener à une solution acceptable par les deux parties. Le dialogue et la négociation de bonne foi sont les moyens les plus sûrs de résoudre cette question. Cependant, si une consultation bilatérale fructueuse productive n'était pas possible du fait de la mauvaise volonté d'une des parties, la seule alternative serait d'envisager les autres options qui ont été mentionnées. La publication de la 4^e édition de la S-23 ne doit plus être retardée.

¹ Reproduite à l'Annexe A

² Reproduite à l'Annexe B

³ Reproduite à l'Annexe C.

Le PRESIDENT note que les représentants de la République démocratique populaire de Corée ainsi que ceux du Japon n'ont rien à ajouter. En fait, la question est tout particulièrement significative pour les pays concernés. Il souhaite faire en sorte que la Conférence ne fasse rien qui puisse prolonger le litige d'une manière ou d'une autre.

Il existe cinq solutions, dont aucune n'est acceptable par toutes les parties. La première option est de publier la 4^e édition de la S-23, en laissant les questions non résolues telles qu'elles figurent dans la 3^e édition, aussi perturbant que cela puisse être pour certains Etats membres. La deuxième option est de retirer complètement la S-23, mais cela signifierait l'abrogation pure et simple des devoirs de l'OHI vis-à-vis des navigateurs à la mer. La troisième option est de rétablir le groupe de travail qui a été formé en 1953, bien que les objectifs que pourraient atteindre un tel groupe ne soient pas évidents. Quatrièmement, la S-23 pourrait être publiée en deux volumes, le premier couvrirait toutes les questions approuvées, en faisant référence au second volume, qui ne serait pas publié, pour les questions qui resteraient en suspens. L'option finale consiste à publier à nouveau la 4^e édition de la S-23 sous la forme dans laquelle elle est apparue il y a quelques années, avec des pages blanches où il serait indiqué, sans autre explication, que certains noms font l'objet d'un litige

Il demande instamment à la Conférence de choisir une de ces options pour faire avancer les choses. Si rien n'est fait, il n'y aura pas de 4^e édition de la S-23, l'édition existante datera de 53 années et sera périmée et les utilisateurs seront bien évidemment mécontents. Son propre avis impartial est que les quatrième et cinquième options sont les plus appropriées, bien que, personnellement, il préfère la quatrième. Il souhaite éviter de mettre cette question au vote.

Il sollicite des commentaires sur le bien-fondé de remettre à plus tard la publication d'un second volume. Etant donné qu'il n'y a pas de commentaires, il suggère qu'un comité de rédaction se réunisse pendant la pause-café pour préparer un projet de proposition du BHI à partir de la quatrième option. Il incomberait alors à la Conférence de décider s'il faut débattre de cette proposition. Il demande s'il y a une objection à la publication de la S-23 en deux volumes : le premier contiendrait toutes les données approuvées au cours des cinquante dernières années, le second serait gelé jusqu'à ce que les questions internationales soient résolues.

Le Dr. KATO (Japon) dit qu'il est difficile de répondre à cette proposition et qu'il souhaite réserver sa réponse.

Le PRESIDENT suspend la discussion de cet item, laquelle reprendra après la pause café.

Rapport sur les travaux du Comité de l'OHI sur le Dictionnaire hydrographique (S-32)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION présente le rapport et dit que le Bureau rendra compte à nouveau en temps utile des progrès relatifs au Dictionnaire.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du Groupe de travail sur les normes pour les levés hydrographiques (S-44)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que le groupe de travail en est à la dernière étape de la préparation du projet final de 5^e édition de la S-44. Il espère qu'il sera bientôt distribué aux Etats membres pour examen et commentaires.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Rapport du Comité de l'OHI sur les marées (TC)

M. Steve SHIPMAN (Adjoint technique pour l'Hydrographie, BHI), en sa qualité de Secrétaire du Comité sur les marées, attire l'attention sur un projet d'amendement à la Résolution technique A6.8 de l'OHI. Le Comité souhaite encourager tous les Etats membres à poursuivre l'élaboration de tables de marées numériques intégrant la fonctionnalité et l'intelligence. Le Comité a toutefois proposé de se charger de préparer des normes pour les tables de marées numériques. Depuis la publication du rapport écrit, l'amendement proposé à la Résolution technique A6.2 a été approuvé par le nombre requis d'Etats, comme il est indiqué dans la lettre circulaire 75/2006. Les exemplaires papier du Volume I du Manuel des marées français ont été reçus par le BHI peu avant la XVIIe Conférence et seront distribués sous peu aux Etats membres francophones. La traduction anglaise n'a pas encore été reçue par le Bureau pour relecture. La Conférence est invitée à poursuivre les excellentes relations de travail établies par le Comité avec le groupe d'experts du Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) de la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

Le président du Comité sur les marées, le capitaine de frégate PAGE, fait part de son intention de quitter ses fonctions de président à la prochaine réunion du Comité, prévue à Halifax, Canada, en octobre 2007, en raison de sa retraite imminente du Service hydrographique du Royaume-Uni. Beaucoup d'autres membres du Comité approchent également de la retraite, de sorte que le Comité et le Groupe de travail sur les marées et le système de référence verticale qui lui a succédé ont besoin de nouvelles recrues et il appelle les Etats membres à envisager la présentation des candidatures.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique), soutenu par le capitaine de vaisseau IBARRA (Chili), adresse ses compliments au Comité pour les progrès qu'il a réalisés dans ses travaux. Il approuve l'amendement proposé à la Résolution technique A6.8.

L'IGA BESSERO (France) se joint au précédent orateur pour faire l'éloge des travaux du Comité. Il soutient la proposition d'amendement à la Résolution technique A6.8, à la condition que le titre du Comité apparaisse en entier. Il est favorable à ce que le Comité soit chargé de préparer les normes pour les tables de marées numériques, à condition qu'il soit clairement établi que les travaux seront menés à bien en consultation avec le CHRIS. Il doit également être mentionné que les Commissions hydrographiques régionales assument un rôle dans l'efficacité des relations de travail avec le GLOSS de la COI.

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite approuver le rapport, tout en prenant bonne note de l'appel du Secrétaire pour un renouveau du Comité.

Le rapport est approuvé.

Rapport du groupe de travail de l'OHI sur le Manuel d'Hydrographie

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI), président du groupe de travail de l'OHI sur le Manuel d'Hydrographie, exprime ses condoléances à l'Australie eu égard au récent décès du capitaine de corvette Peter Johnson, membre du groupe de travail. Le groupe de travail s'est réuni une fois au cours de la période en question afin de réviser le projet final du Manuel en anglais. Le texte final a été posté sur le site Web de l'OHI en mai 2005. Le Venezuela a remis une version espagnole, et la Tunisie a récemment proposé d'en produire une version française. Le Bureau exprime sa reconnaissance à ces deux pays pour leur assistance. Etant donné que le groupe de travail a achevé ses travaux, il est actuellement inactif. Il est proposé que la Conférence dissolve le groupe de travail, et que la résolution technique établissant son mandat et ses règles de procédure soit supprimée. Il est également proposé que chaque fois que des travaux supplémentaires devront être réalisés, le Comité de direction du BHI adopte les mesures et propose les actions nécessaires pour faire en sorte que le Manuel soit régulièrement révisé et tenu à jour.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) accueille avec satisfaction la publication du Manuel, source indispensable de conseils pour les pays qui cherchent à développer leurs services hydrographiques. Il félicite les membres du groupe pour leurs travaux et soutient la proposition visant à dissoudre le groupe de travail.

M. JOHNSTON (Observateur, FIG-Fédération internationale des Géomètres) exprime ses remerciements à l'OHI pour la publication du Manuel ainsi que pour l'avoir largement diffusé auprès de la communauté internationale. Afin qu'il soit diffusé encore plus largement, la FIG a inclus le Manuel dans son cédérom et ses publications.

Le rapport et les propositions qu'il contient sont approuvés.

Rapport sur la formation, y compris les relations avec l'Académie maritime internationale

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI), en complément des informations présentées dans le rapport, dit qu'un autre cours doit être proposé par l'Ecole nationale d'Hydrographie de Goa, Inde et que les Etats membres en ont été informés par lettre circulaire. Concernant les cours sur les levés multifaisceaux, au premier semestre de 2007, un cours a été proposé en Norvège, et un autre cours sera donné en Australie durant le deuxième semestre de l'année, cours pour lesquels des étudiants des Commissions hydrographiques régionales recevront une assistance du Comité sur le renforcement des capacités. Des informations sur les opportunités de formation supplémentaires sont postées dans la section relative au renforcement des capacités du site de l'OHI.

L'Académie maritime internationale (AMI) à Trieste, Italie, a cessé ses activités en octobre 2006. Le Gouvernement italien a examiné la possibilité de créer une nouvelle académie avec un statut juridique différent, mais le BHI n'a pas encore eu connaissance de progrès à ce sujet.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) signale que le rapport n'inclut aucun des cours de catégorie A ou B proposés aux Etats-Unis.

L'IGA BESSERO (France) dit que le rapport ne cite qu'une sélection arbitraire parmi les cours proposés dans le monde entier, ce qui peut entraîner une confusion pour le lecteur.

M. JOHNSTON (Observateur, FIG-Fédération internationale des Géomètres), en sa qualité de vice-président du Comité consultatif international sur les normes de compétence, note que la publication S-47 de l'OHI contient une liste plus complète des cours de formation en hydrographie et en cartographie marine.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) s'excuse pour toute confusion suscitée par le rapport et explique qu'il ne vise pas à reproduire les informations fournies dans la publication S-47, ni à lister l'ensemble des cours proposés. Le rapport mentionne plutôt certaines des opportunités de formation proposées au cours de la période en question.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) exprime son accord sur la remarque du représentant de la France. Il encourage le Bureau à mettre un compte-rendu sur le Web plutôt qu'à publier des listes incomplètes de cours de formation.

Le PRESIDENT dit que, conformément à cette suggestion, le rapport sera mis sur le site Web de l'OHI.

La Conférence prend bonne note du rapport.

Comité consultatif international restreint FIG/OHI/ACO sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine

M. JOHNSTON (Observateur, FIG-Fédération internationale des Géomètres), en sa qualité de vice-président du Comité consultatif international, dit que les travaux du CCI ont été réalisés par 10 volontaires, deux de l'Association cartographique internationale et quatre pour l'OHI et pour la FIG chacune. Le Comité poursuit deux activités principales : développer et conserver des normes de compétence, et examiner certains cours et programmes en vue de leur homologation. A l'avenir, le Comité demeurera actif dans ces deux domaines. Il examine actuellement les options permettant d'obtenir des financements supplémentaires pour ses activités. En réponse à une demande croissante en faveur d'un système d'homologation des programmes proposant une certification professionnelle en hydrographie pour les particuliers, le Comité envisage également de travailler dans le domaine des programmes de compétence individuelle. La FIG a encouragé le Comité à poursuivre ses travaux dans cette voie, et le Comité cherche un soutien similaire de la part de l'OHI. Il est demandé à la Conférence d'approuver la mise en place par le Comité d'une procédure d'homologation des programmes de certification individuelle et de préparer des normes à leur sujet.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) appuie fermement la proposition de mettre en place une procédure de ce type. Depuis 1994, l'Australie possède un programme destiné à assurer la compétence professionnelle des hydrographes qui recueillent les données hydrographiques, dans le but d'améliorer la sécurité de la navigation ou à d'autres fins. A ce jour, le programme a reçu des demandes de certification de la part de 140 candidats, dont 20 proviennent d'une région extérieure à l'Australie/Nouvelle-Zélande. De toute évidence, le programme répond à la demande de certification professionnelle de la communauté internationale. En Australie, plusieurs instances législatives gouvernementales envisagent une législation qui exigerait que les personnes qui effectuent des levés hydrographiques dans leurs propres régions soient certifiées. Le Queensland soutient déjà la certification. L'homologation internationale proposée pour les programmes de certification des compétences individuelles améliorera la normalisation des niveaux de certification professionnelle pour les hydrographes, et, en conséquence, bénéficiera à la communauté hydrographique internationale. L'Australie soutient les travaux du Comité sur les programmes de compétence individuelle et recommande l'adoption de la proposition contenue dans le paragraphe 6.1 du document CONF.17/WP.3.

L'IGA BESSERO (France) soutient également la proposition. Il note que la version anglaise demande que la Conférence approuve l'élaboration d'une procédure pour l'homologation des programmes de certification individuelle, tandis que la version française demande d'approuver la mise en œuvre de la procédure. La Conférence ne peut pas approuver la mise en œuvre d'une procédure qui doit encore être élaborée.

Le professeur EHLERS (Allemagne) se demande si les questions de certification individuelle relèvent du mandat du CCI. Le document semble indiquer que le Comité lui-même n'a pas réellement statué sur cette question. Plus d'informations sont nécessaires sur les implications d'une procédure de certification.

M. JOHNSTON (Observateur, FIG-Fédération internationale des Géomètres) explique que l'objet de la proposition est d'examiner une éventuelle procédure que le Comité pourrait suivre en ce qui concerne l'homologation de programmes comme celui de l'Australie. Le Comité n'a pas encore décidé si la tâche était faisable. Il répond toutefois à des pressions émanant du secteur privé et d'autres Etats membres et organisations, y compris la FIG, soucieux d'établir une référence en matière de compétences pour les hydrographes. Avec le développement accru des programmes nationaux et régionaux visant à la certification individuelle, divers membres du Comité, y compris la FIG, sont d'avis que la question doit au moins être examinée et prise en compte.

Le PRESIDENT propose que le mot “development” (en anglais) dans la proposition soit remplacé par “investigation”. La proposition pourrait alors se lire : “Il est demandé à la Conférence d’approuver l’examen par le CCI d’un processus visant à l’homologation des programmes nationaux, régionaux ou industriels de certification individuelle, ainsi que la préparation de normes destinées à de tels programmes ».

M. JOHNSTON (Observateur, FIG-Fédération internationale des Géomètres) dit que cette modification serait acceptable.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) dit que le représentant de l’Allemagne a soulevé une question recevable concernant le mandat du CCI. Il est proposé d’élargir le mandat afin de permettre que le CCI développe une procédure d’homologation des programmes de certification individuelle. La première étape consistera à étudier la faisabilité de cette procédure, mais la Conférence devra adopter la proposition dans son entier, de façon à ce que si le Comité trouve que l’homologation des programmes de certification individuelle relève de sa compétence, il puisse entreprendre cette tâche.

Le professeur EHLERS (Allemagne) dit à nouveau qu’il ne peut pas approuver la proposition dans son ensemble sans information supplémentaire. Il conviendrait que le Comité examine une procédure éventuelle, mais lorsque cela aura été fait, il devra soumettre une proposition expliquant toutes les implications des nouvelles tâches. Il pourrait alors être approprié d’élargir son mandat.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d’Amérique) convient que le CCI doit être autorisé à examiner la question de l’homologation des programmes de certification individuelle. Les travaux demanderont toutefois des ressources importantes et il partage les préoccupations exprimées au sujet de leurs implications.

Le PRESIDENT dit que la Conférence semble approuver le fait de permettre au CCI de procéder à l’examen, mais pas nécessairement la procédure en elle-même.

Le capitaine de vaisseau NAIRN (Australie) dit que si la proposition doit être modifiée en ce sens, il suggère qu’au lieu d’attendre cinq années supplémentaires le rapport du CCI, il devrait lui être demandé de rendre compte par lettre circulaire, de façon à ce qu’une décision sur le fait de procéder à l’examen puisse être prise plus tôt.

Le PRESIDENT dit que si la Conférence approuve cette suggestion, la proposition sera modifiée en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

La Conférence adopte le rapport et les propositions telles que modifiées.

Rapport du Comité directeur mixte OHI-COI sur la Carte bathymétrique générale des Océans (GEBCO)

Le capitaine de frégate LUSIANI (Italie) présente le rapport au nom du président du Comité directeur de la GEBCO et souligne certaines récentes évolutions en ce qui concerne la GEBCO. L’événement majeur a été la célébration du centenaire de la GEBCO en 2003, avec la publication d’une histoire de la GEBCO et une édition du centenaire de l’Atlas numérique de la GEBCO. Une autre activité importante a été la réorganisation du site web de la GEBCO. En outre, en réponse à une demande des Secrétariats de l’OHI et de la Commission océanographique intergouvernementale de l’UNESCO, les mandats et règles de procédure du Comité directeur et de ses deux sous-comités, le sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin et le sous-comité technique sur la cartographie des Océans (anciennement le sous-comité sur la bathymétrie numérique) ont été réécrits. Il est demandé à la Conférence d’approuver les nouveaux textes, présentés en Annexes A, B, et C à ce rapport (CONF.17/WP.3). Il est également demandé à la Conférence de demander instamment aux États

membres de l'OHI de contribuer activement à la GEBCO en encourageant, soutenant et facilitant la présentation de données bathymétriques. D'autres recommandations à la Conférence sont exposées au paragraphe 6 du rapport.

L'IGA BESSERO (France) fait observer que le rapport comporte des textes extrêmement complexes que les Etats membres ont eu peu de temps pour étudier. On relève plusieurs incohérences dans la version française. Il est proposé, par exemple, que le renouvellement des membres soit décidé par les membres eux-mêmes, et que certains membres du sous-comité sur la cartographie océanique soient nommés par le sous-comité lui-même. Ce n'est pas la procédure usuelle pour les organes de l'OHI. Il ne peut pas approuver le nouveau mandat ni les nouvelles règles de procédure telles quelles sont présentées. Il n'est pas non plus convaincu que la recommandation 4, au paragraphe 6 du rapport soit bien fondée; il n'est pas suffisant de seulement mettre à disposition des données à partir des fichiers ENC. La première étape sera de définir les besoins qu'il s'agit de couvrir en étendant la couverture GEBCO aux zones côtières, et ensuite d'examiner de quelle manière y répondre.

Le Dr. YEON (République de Corée) note également plusieurs incohérences dans les dispositions relatives à la prise de décision dans les règles de procédure. Il demande que le Comité directeur de la GEBCO réexamine ces dispositions et rende compte aux Etats membres par lettre circulaire.

Le PRESIDENT suggère que le mandat et les règles de procédure soient soumis à nouveau au Comité directeur de la GEBCO aux fins de révision et de réédition ultérieure par lettre circulaire.

Le capitaine de frégate LUSIANI (Italie) dit que depuis la présentation du rapport, le Comité directeur a, quant à lui, noté certaines incohérences, et envisage de revoir le mandat et les règles de procédure à sa prochaine réunion en octobre 2007.

Le rapport de la GEBCO a été soumis à nouveau au Comité directeur de la GEBCO aux fins de révision et de réédition ultérieure par lettre circulaire.

Rapport du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB)

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI) rappelle que le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique a été créé en tant qu'organe responsable de la collecte et de la diffusion des informations relatives à la bathymétrie océanique. Il a élargi son domaine d'action au cours de ces cinq dernières années et a considérablement accru la quantité d'informations recueillies et fournies. Via la base de données, l'information bathymétrique est mise à la disposition des Etats membres de l'OHI ainsi que de toute organisation qui en a besoin. Les capacités du Centre en matière de diffusion de l'information en ligne ont été renforcées et ses bases de données élargies. Un certain nombre d'autres produits ont été élaborés dans le but de fournir des informations utiles aux différents groupes d'utilisateurs.

Le rapport est adopté.

Rapport sur les travaux du Comité consultatif sur les aspects hydrographiques, géodésiques et géo-scientifiques maritimes du Droit de la mer (ABLOS)

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION rappelle que, jusqu'en novembre 2006, le Comité était composé de membres appartenant à trois organisations : l'OHI, l'Association internationale de géodésie (AIG) et la Commission océanographique intergouvernementale (COI). En novembre, la COI a informé le Bureau qu'elle avait l'intention de se retirer afin de concentrer ses efforts sur le Comité consultatif des experts de la COI sur le droit de la mer (ABE-LOS). Elle continuera cependant à coopérer avec le Comité ABLOS.

Au cours des cinq dernières années, cinq réunions de travail ABLOS ont eu lieu et deux conférences se sont tenues dans les locaux du BHI à Monaco. Une autre conférence est prévue en février 2008. A la suite du retrait de la COI, le mandat du Comité ABLOS a été révisé et le nouveau mandat a été approuvé à la fois par l'OHI et l'AIG. Les deux organisations comptent maintenant quatre membres chacune, ainsi qu'un membre de droit de la Division des Nations Unies pour les Océans et le Droit de la Mer.

La quatrième édition du Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Publication No. 51 de l'OHI) a été achevée. Elle est disponible au format numérique par téléchargement gratuit sur le site web de l'OHI. La nouvelle édition comprend les dernières connaissances et technologies, y compris du nouveau matériel et des graphiques améliorés. Un texte en espagnol est en préparation et l'on espère qu'une version française sera bientôt également disponible.

Le rapport est approuvé.

Rapport sur les travaux de la Commission de l'OHI sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN)

M. DOHERTY (Etats-Unis d'Amérique), président de la Commission, rappelle que l'objectif principal de la CDARN est de suivre et guider la diffusion des avertissements radio de navigation dans le cadre du Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN). La Commission est composée essentiellement d'Etats membres agissant en qualité de coordonnateurs de zones NAVAREA.

La Commission a tenu trois réunions depuis la dernière Conférence, deux d'entre elles au BHI et une à Buenos Aires, Argentine.

La principale réalisation des travaux de la Commission a été la mise en place d'un groupe de correspondance conjoint OMM/OHI/OMI sur l'Arctique, chargé de trouver des moyens d'étendre les services d'informations maritimes à l'océan Arctique. Des travaux ont également été menés sur la mer Caspienne et la mer Noire.

Une révision systématique des documents de base du SMAN de l'OMM/OHI/OMI a également été entreprise pour faire en sorte que tous les documents soient actualisés et cohérents. La Commission a aussi préparé un CD d'informations, qui est mis à disposition pour diffusion.

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), en sa qualité de vice-président du Comité de l'OHI sur le renforcement des capacités, exprime sa satisfaction pour l'aide continue que le Comité a apportée à la mise en oeuvre au sein des Etats côtiers de la première phase cruciale de capacités hydrographiques, c'est-à-dire la possibilité de recueillir, d'organiser et de diffuser à la fois des informations cartographiques à jour et des avertissements critiques de navigation. Sans cette capacité au niveau mondial, l'OHI ne serait pas en mesure d'assurer les navigateurs de l'intégrité de ses produits, qu'ils soient sous forme papier ou sous forme électronique.

Le rapport est adopté.

Rapport sur les travaux relatifs à la publication sur les Limites des océans et des mers (S-23) (suite)

Le PRESIDENT demande aux trois délégations qui ont fait des déclarations, d'une part, de porter à la connaissance de leurs Gouvernements que la majeure partie de la S-23 ne fait pas l'objet de contestation, qu'elle peut donc être publiée immédiatement, et d'autre part, d'indiquer au BHI si leurs gouvernements acceptaient de publier le Volume 1, en omettant la partie contestée.

A cette condition, le rapport est adopté.

PROGRAMME No 4 GESTION DE L'INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES (CONF.17/WP.4)

Rapport sur les Publications de l'OHI

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) présente le rapport. Une étude est en cours pour rendre les classifications « Publications diverses » et « Publications spéciales » plus significatives. Bien qu'un certain nombre de publications soient encore produites sous forme papier, les documents numériques ont tendance à augmenter. Les documents imprimés sont diffusés par courrier postal. La distribution annuelle de l'ensemble des publications numériques sur un CD-ROM a été interrompue, étant donné que ces publications peuvent toutes être téléchargées à partir du site web, qui est maintenant très fréquenté.

La maintenance et la tenue à jour des publications sont considérées comme relevant essentiellement de la responsabilité de l'OHI. Il attire l'attention sur les renseignements en matière de politique tarifaire, notant que : "Le revenu..... est pertinent" doit se lire : « Le revenu.....n'est pas pertinent. »

M. DOHERTY (Etats-Unis d'Amérique) remarque que la publication S-53, Appendice 1, n'apparaît pas sur la liste à la page 9 de ce rapport.

Le rapport, tel que modifié, est adopté.

Rapport sur l'équipement informatique

Le contre-amiral BARBOR (Directeur du BHI) présente un rapport sur l'entretien et les nouveaux équipements informatiques nécessaires pour maintenir l'efficacité des services de l'OHI. Une innovation significative a été l'installation du serveur pour les signatures de la S-63 destiné à procurer aux serveurs de données de la S-63 de l'OHI un service de signature en ligne. Le service a été financé par des fonds extérieurs et il a eu des implications minimales en matière de coûts pour le BHI. Une deuxième innovation importante a été la mise en œuvre du système de gestion personnalisé de documents, qui a été réalisée par le Service hydrographique chilien pour le compte du BHI.

Le rapport est adopté.

Rapport sur le développement du site Web de l'OHI

Le contre-amiral BARBOR (Directeur, BHI) a rendu compte d'une importante extension du site Web qui a eu lieu en 2003, à partir essentiellement des commentaires des Etats membres. Une deuxième extension est maintenant achevée, et sera mise en ligne peu après la Conférence. Le site est destiné à fournir virtuellement toutes les informations dont un Etat membre peut avoir besoin. Il note que Seven Cs a acheté le nom du domaine « iho.org » et en fera don à l'Organisation lors d'une cérémonie qui aura lieu ultérieurement ce jour.

M. SPITTAL (Nouvelle-Zélande) fait l'éloge du site Web de l'OHI, qu'il trouve très instructif et utile.

Le rapport est adopté.

Rapport sur les relations publiques

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION attire l'attention sur certains faits marquants des activités de relations publiques de l'OHI, y compris les dispositions relatives à l'adoption, par les Nations Unies, de la Journée mondiale de l'Hydrographie, et la célébration de la première JMH, le 21 juin 2006.

Le Ministre des relations extérieures de Monaco a visité les bureaux du BHI à plusieurs occasions. Parmi les autres visiteurs distingués, on peut inclure des ministres et des ambassadeurs, ainsi que le président de l'Université maritime mondiale et le Secrétaire général de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM).

Le rapport est adopté.

PROGRAMME No. 5 DEVELOPPEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION (CONF.17/WP.5)

Rapport du Comité consultatif juridique de l'OHI

Mme WEBSTER (Etats-Unis d'Amérique), présidente du Comité consultatif juridique de l'OHI, a signalé que le Comité, composé de 15 Etats membres, n'a tenu aucune réunion officielle au cours de la période examinée, mais a travaillé par correspondance. Son ordre du jour incluait la personnalité juridique de l'OHI et les statuts de la CHAO. Une réponse sur ces deux points a été fournie au BHI. Certains membres du Comité ont été impliqués dans la modernisation de la Convention relative à l'OHI.

Le rapport est adopté.

Rapport en ce qui concerne les services de traduction

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur du BHI) décrit la situation actuelle. Les documents de l'OHI sont traduits en français et en espagnol par des traducteurs professionnels, et les traductions en anglais sont effectuées par le personnel administratif de l'OHI.

Les travaux quotidiens de traduction peuvent habituellement être assurés, mais en période de forte demande, le BHI a du mal à trouver des traducteurs techniques extérieurs qualifiés. Les Etats membres doivent faire preuve de tolérance eu égard aux retards occasionnels dans les traductions de documents, particulièrement celles en français.

En ce qui concerne les publications, le BHI peut en effectuer la traduction, mais pour ce qui est des publications très complexes ou volumineuses, il a souvent recours aux Etats membres et leur est très reconnaissant pour leur assistance.

L'IGA BESSERO (France) fait part de ses préoccupations en ce qui concerne la qualité de certaines traductions. Il demande instamment au Bureau de ne pas sous-estimer les ressources nécessaires pour maintenir une haute qualité de traduction, notamment si l'on tient compte de l'accroissement du volume de la documentation.

Le PRESIDENT invite le Bureau à prendre note de ces observations.

Le rapport est adopté.

Rapport sur la composition de l'OHI

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION indique que six pays sont devenus membres de l'Organisation depuis la Conférence précédente, portant le total des membres de l'OHI à 78.

Quatre pays supplémentaires – Bulgarie, Irlande, Mauritanie et Qatar – ont maintenant reçu les approbations de deux tiers des Etats membres, mais n'ont pas encore déposé leurs instruments d'adhésion. Le Cameroun et la Sierra Leone sont encore en voie d'approbation, et il demande instamment aux Etats membres de se prononcer sur leurs demandes d'adhésion le plus tôt possible.

Trois Etats membres ont vu leurs droits et prérogatives suspendus, mais le Comité de direction est en contact permanent avec eux en vue de les réintégrer.

Le rapport est adopté.

Rapport sur les relations avec le pays hôte

Le PRESIDENT DU BHI indique que les relations avec le pays hôte ont été excellentes. Le département des Relations extérieures de Monaco a géré avec efficacité les demandes d'adhésion à l'Organisation des différents Etats, tout comme les approbations au Protocole visant à modifier la Convention. Treize approbations ont été reçues à ce jour.

Le BHI a célébré le centenaire de la GEBCO avec la participation du gouvernement hôte. Le Comité de direction a participé aux célébrations marquant le centenaire de l'Expédition arctique par le Prince Albert Ier et une expédition similaire en 2006 par le Prince Albert II. Il exprime ses remerciements à la délégation du Canada, et tout particulièrement au Dr. Narayanan, pour leur implication. Le Prince Albert a également pris part aux célébrations de la Journée mondiale de l'Hydrographie, et a prononcé un discours à cette occasion.

Le rapport est adopté.

RESOLUTION EXPRIMANT LA GRATITUDE DE LA CONFERENCE AU PAYS HOTE

Le PRESIDENT dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite adopter une résolution demandant à la délégation de Monaco de présenter à SAS le Prince Albert II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco la sincère gratitude de la Conférence pour l'aide généreuse fournie à l'Organisation dans un grand nombre de domaines. Il lit à haute voix la résolution proposée. *(Voir le texte page 112)*

La résolution est adoptée par acclamation.

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSE POUR LA PERIODE 2008-2012 (CONF.17/REP/01) (Point de l'ordre du jour 5)

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA (Directeur, BHI) rappelle que, conformément à l'Article 23 (c) du Règlement général de l'OHI, il est demandé au Comité de direction de prendre en considération les travaux des comités et des groupes de travail, et de présenter à chaque Conférence hydrographique internationale le programme de travail qui doit être réalisé au cours de la période suivante, y compris ses implications financières.

En septembre 2005, le Comité de direction a demandé aux présidents de tous les organes de l'OHI de fournir leur contribution de façon à ce que le programme de travail soit aussi complet que possible.

Sur la base des informations fournies, la proposition de programme de travail pour la période 2008-2012 a été distribuée le 31 janvier 2007 par lettre circulaire de la Conférence No. 14, avec la proposition de budget pour la même période.

A la lumière des commentaires reçus de la part des Etats membres, la lettre circulaire de la Conférence No. 19, contenant la révision 1 à la proposition de programme de travail, a été publiée le 5 avril 2007. Cette version est maintenant soumise à la Conférence pour approbation.

Il attire l'attention sur la nouvelle présentation du Programme qui comporte un concept général pour chacun des cinq programmes, un objectif pour chaque élément de programme et un certain nombre de tâches permettant de réaliser les objectifs. Des tableaux présentant les calendriers d'exécution et les budgets sont annexés au programme de travail.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) dit que, lorsque sa délégation a essayé d'utiliser le nouveau document de Programme de travail lors du processus d'attribution budgétaire dans son pays, il lui a semblé n'être qu'une liste de réunions à tenir ou de document à publier, sans aucune indication sur ce qui en sera fait. Il espère que les futures versions contiendront plus de détails.

Le capitaine de vaisseau BARRITT (Royaume-Uni), en sa qualité de vice-président du Comité sur le renforcement des capacités, suggère que si l'Organisation possède quelques formes d'outil de gestion des performances, son échelon le plus haut devrait être inclus dans le programme de travail afin de montrer aux agences gouvernementales les objectifs de l'Organisation et les voies qu'elle a l'intention de suivre pour les atteindre.

M. KRASTIŅŠ (Lettonie) fait remarquer que la Commission hydrographique de la mer Baltique ne se réunit que tous les deux ans, et en conséquence, il ne doit être fait référence à la Tâche 1.1.6 que pour les années 2009 et 2011.

M. ESKILDSEN (Danemark) dit que l'année 2010 a été omise de la tâche 1.1.1, qui fait référence à la Commission hydrographique nordique. Une correction similaire doit être faite à l'Annexe A.

Le Dr. NARAYANAN (Canada) suggère que dans les futures versions du document, il puisse être demandé aux commissions hydrographiques régionales de fournir leur propre liste d'objectifs. Ceci répondrait à la demande de détails supplémentaires de la délégation des Etats-Unis.

L'IGA BESSERO (France) suggère qu'un des éléments du Programme 5 pourrait être l'encouragement à un processus rapide d'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI.

Le PRESIDENT dit que cela pourrait être fait en incluant la Proposition 24, qui encourage les Parties contractantes à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'approuver le Protocole dans les meilleurs délais.

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) demande si la date de la prochaine Conférence extraordinaire a été officiellement approuvée.

Le PRESIDENT rappelle qu'il a été décidé via la Proposition 17, d'annuler la décision No. 5 de la CHIE précédente. La prochaine Conférence extraordinaire aura donc lieu en 2009.

Le Programme de travail, tel que modifié, est adopté.

**ANNEXE A
A LA SEPTIEME SEANCE PLENIERE**

**DECLARATION
De M. Young-wan SONG
Chef de la Délégation de la République de Corée**

Monsieur le Président,

Je remercie l'Amiral Maratos et le Comité de direction du BHI pour le rapport instructif et complet sur les travaux relatifs à la publication "Limites des Océans et des Mers (S-23)."

Le conflit relatif à la dénomination de la zone maritime située entre la péninsule de Corée et l'archipel japonais a fait l'objet de vifs débats, en particulier en ce qui concerne la publication très attendue d'une 4^e édition de la S-23. Depuis que le vote sur le projet de 4^e édition de la S-23 a été interrompu en septembre 2002, le Gouvernement de la République de Corée a fait de véritables efforts pour faciliter la publication de la 4^e édition de la S-23. Mon gouvernement a, en particulier, mis tout en œuvre pour rechercher une solution mutuellement acceptable via des consultations bilatérales avec le Japon.

Bien que cinq cycles de consultations bilatérales aient eu lieu depuis 2002, la plus grande partie au niveau d'experts en matière d'hydrographie, les résultats sont loin d'être satisfaisants. La position très inflexible du Japon au cours des réunions a empêché des avancées constructives lors des consultations bilatérales.

A la lumière des différences qui sont apparues lors des consultations bilatérales et de l'absence d'accord en résultant à cette étape, l'unique option reste d'utiliser les deux noms "Mer de l'Est" et "Mer du Japon" dans la 4^e édition de la S-23.

En effet, l'usage concomitant des deux noms dans l'attente d'un accord sur une dénomination commune est conforme à la Résolution technique de l'OHI A.4.2.6., adoptée en 1974. Cette résolution approuve le principe d'une reconnaissance simultanée de noms différents pour un élément géographique commun lorsque les pays concernés ne sont pas d'accord sur un même nom.

Monsieur le Président,

Le double usage de différents noms est évident dans les éditions des "Limites des Océans et des Mers" publiées à ce jour. Il y a deux cas dans la première édition, quatre dans la seconde édition, et cinq dans la troisième édition. Même le projet final non publié qui a été diffusé en 2002 contenait trois cas d'usage simultané de noms, à savoir : The English Channel (La Manche), the Dover Strait (Pas de Calais) et the Bay of Biscay (Golfe de Gascogne). Ce principe et cet usage qui ont prévalu doivent être suivis en ce qui concerne la dénomination de la zone maritime située entre la Corée et le Japon.

Parallèlement à l'usage simultané des termes "Mer de l'Est" et "Mer du Japon", il peut être envisagé de tracer de nouvelles limites dans la mer en question. Ceci est conforme à la tendance croissante à utiliser les cartes électroniques. Les limites de la « Mer du Japon » désignées dans la troisième édition de la S-23 comprennent les eaux territoriales et la ZEE de Corée. Il est non seulement inapproprié mais également injuste de nommer une zone maritime sur laquelle plusieurs pays ont des revendications territoriales d'après un pays spécifique sans le consentement explicite ou implicite des autres Etats directement concernés.

Il n'est pas dans notre intention d'utiliser le seul nom de « Mer de l'Est » pour les eaux territoriales ou la ZEE japonaises. Dans le même contexte, la Corée ne peut accepter que ses eaux territoriales ou sa ZEE soient appelées par la désignation de « Mer du Japon ». Le nom de « Mer du Japon » est un héritage de l'impérialisme japonais et de sa politique d'agression menée dans le passé, particulièrement sous le gouvernement colonial au cours de la première moitié du 20^e siècle. L'insistance du Japon à utiliser exclusivement le terme de « Mer du Japon » reflète son intention de faire perdurer cet héritage historique injuste. Nous espérons seulement qu'une injustice manifeste sera corrigée et que le nom « Mer de l'Est » retrouvera sa place légitime. Il est incontestable que les Coréens ont utilisé le terme « Mer de l'Est » depuis plus de 2000 ans et 75 millions de personnes dans la péninsule de Corée utilisent encore ce nom et continueront de le faire. Ceci est le facteur le plus important à examiner lors de la dénomination de la mer en question.

Ces dernières années, la communauté internationale a répondu avec enthousiasme à nos efforts en vue de redonner à la « Mer de l'Est » sa juste place. L'usage concomitant de ces deux noms est en augmentation. Les études menées séparément par le gouvernement coréen et par le gouvernement japonais montrent que le pourcentage de cartographes utilisant le nom « Mer de l'Est » a augmenté rapidement, allant de 2,8% en 2000 jusqu'à 23,8% en 2007. Les statistiques montrent clairement que le nom « Mer de l'Est » est de plus en plus utilisé au niveau international.

Monsieur le Président,

La communauté internationale reste en attente d'une édition actualisée de la S-23, qui depuis longtemps fait défaut. Il est impératif que la nouvelle édition de la S-23 reproduise les limites et les noms des océans et des mers de façon précise et exacte, sinon, la nouvelle édition ne pourra pas atteindre véritablement son but. Dans ce contexte, l'usage du seul nom de « Mer du Japon » tel qu'il est employé dans la troisième édition de la S-23 pour la zone maritime en question doit être modifié. L'usage concomitant de « Mer de l'Est » et de « Mer du Japon » est la solution la plus équitable et la plus souhaitable à ce stade.

En conclusion, je souhaiterais faire savoir à nouveau que le Gouvernement coréen reste ouvert à toute suggestion concrète visant à résoudre cette urgente question. Nous espérons sincèrement que les conseils avisés des Etats membres de l'OHI à cette Conférence nous conduiront à une solution équitable et mutuellement acceptable.

Merci.

DECLARATION
du Vice-Amiral Gyong O JO
Chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée

Monsieur le Président,

Le Programme de travail No. 3 signale que la 3e édition de la publication S-23 "Limites des Océans et des Mers " (1953) est encore en vigueur, mais qu'elle est épuisée et périmée.

Par Décision No. 17, la 11e Conférence hydrographique internationale de 1977 a chargé le Bureau d'entreprendre une révision de la publication S-23 de l'OHI "Limites des Océans et des Mers", mais à ce jour, 53 ans après la publication de la 3^e Edition, la S-23 reste inchangée.

Au cours de ces 53 années, plusieurs problèmes relatifs à la dénomination des mers ont été résolus, mais celui relatif à la partie orientale de la Péninsule coréenne n'a pas été solutionné avec succès par l'inclusion des deux pages 7.16 et 7.17.

Ainsi donc, la 4e édition reste inachevée.

Le rapport sur le Programme de travail 2002-2007 rappelle que cette question est très sensible du point de vue politique et qu'il ne s'agit pas d'une question technique.

Mais je suis d'avis que cette proposition relève de la Résolution technique A4.2.

Je souhaiterais donc discuter de cette question au cours de la présente Conférence.

Je vais brièvement souligner notre position.

Le problème relatif à la dénomination de la mer située dans la partie orientale de la Péninsule de Corée a été soulevé au début du 20e siècle, en 1929 exactement, lorsque la publication spéciale S-23 de l'OHI a été publiée.

C'est donc l'OHI qui doit résoudre ce problème.

Depuis le 6^e siècle avant J.C., le peuple coréen a appelé cette mer « Mer de l'Est », et il la désigne actuellement par les termes « Mer orientale de Corée » ou « Mer de l'Est ».

Il a été démontré au travers d'un grand nombre de documents historiques que, même au Japon, elle était appelée "Mer de Corée" jusqu'au 19e siècle.

Par exemple, la mer bordant la partie orientale de la Péninsule coréenne était appelée "Mer de Corée" et la mer située dans l'océan Pacifique bordant la partie orientale du Japon était dénommée "Grande Mer du Japon" sur la carte "Sinchongmankukzondo" publiée par le Japon en 1810.

Ensuite, d'après la carte "dae Nippon 4 Chongchondo" publiée par le Japon en 1870, la zone maritime de la Péninsule de Corée a été dénommée "Mer de Corée" et la zone maritime de la côte occidentale du Japon "Mer de l'Ouest du Japon", ultérieurement, en 1910, « Mer du Japon » et, en 1929, le nom de « Mer du Japon » a été entériné par la S-23.

Mais, comment appelait-on cette mer dans les siècles passés?

Les marins et les spécialistes en hydrographie des pays européens qui ont élaboré des activités maritimes ont appelé la mer orientale de la Péninsule de Corée « Mer de l'Est », « Mer orientale » et « Mer de Corée ». Par exemple, la carte du Vinland, publiée par l'Italie en 1245 et 1247, mentionne la "Mare Ocean Oriental" et il est possible de trouver des cartes publiées en France et dans d'autres pays où il est fait mention de la « Mer de l'Est » et de la « Mer orientale ».

De même, des cartes publiées par le Royaume-Uni en 1647 mentionnaient le terme "Mare de Corea", et des cartes publiées par le RU, la France, la Russie, l'Italie et les USA indiquaient "Mer de Corée" jusqu'à la fin du 19^e siècle.

Il ne fait aucun doute que les navigateurs et les spécialistes en hydrographie des pays européens ont des principes et des règles en matière de dénomination des mers.

Mais le problème est la raison pour laquelle la dénomination «Mer de Corée» a été changée en «Mer du Japon».

Les représentants des Etats membres qui connaissent l'histoire de la Corée peuvent comprendre mes remarques.

Lorsque l'édition initiale de la S-23 a été publiée en 1929, seuls les représentants du Japon y ont participé, sans les pays voisins, sans même la Corée, et le résultat est évident pour tous.

Le Japon doit abandonner l'usage du nom unique de «Mer du Japon» parce qu'il s'agit d'une ancienne dénomination.

Les représentants des Etats membres et l'OHI doivent examiner ce problème et y apporter une solution.

Ce problème doit être résolu comme indiqué dans les Résolutions techniques de l'OHI et par la législation internationale.

De même, nous demandons que les éminents navigateurs et spécialistes en hydrographie renomment la mer bordant la partie orientale de la Péninsule de Corée par son nom original utilisé au cours des siècles passés.

En ce qui concerne cette question, nous tenons à signaler que notre pays a l'intention d'organiser une réunion internationale avec les représentants en matière d'hydrographie des Etats côtiers longeant la mer et les spécialistes en géographie, réunion qui sera placée sous la présidence du BHI et à une période qui lui convienne.

Merci.

**DECLARATION
du Dr. Shigeru KATO
Délégation du Japon**

Merci Monsieur le Président,

Le Japon souhaite faire un commentaire dans le but de clarifier sa position.

Le Japon est fermement convaincu que l'OHI ne doit pas s'engager dans des questions d'ordre politique. Cependant, la revendication de la République de Corée a une visée très politique mais aucun fondement historique ou géographique.

Le Japon continue de mener des échanges bilatéraux avec la République de Corée sous les auspices du Président du BHI et des Etats membres.

La simple application de la Résolution technique de l'OHI A4.2.6 pourrait entraîner une confusion des noms géographiques. Elle devrait être limitée aux cas où un nouveau consensus entre Etats membres a été obtenu sur l'application de la résolution technique. En conséquence, la résolution ne doit pas être appliquée dans le cas de la mer du Japon. Bien que la République de Corée affirme que les deux noms doivent être utilisés lorsqu'un consensus ne peut être obtenu, ceci va à l'encontre de la plus grande uniformité possible dans les cartes et documents nautiques, qui constitue l'objectif de l'OHI.

Après qu'il soit apparu et qu'il ait été utilisé sur les cartes et documents hydrographiques dans le monde entier, le nom "Mer du Japon" a été adopté lors de la préparation de la première édition de la S-23. Ce n'est pas le Japon qui a dénommé cette zone. Depuis le 19^e siècle au moment où les cartes et documents hydrographiques modernes sont apparus, les cartes et documents hydrographiques du monde entier ont utilisé l'appellation « Mer du Japon ».

Enfin, nous estimons qu'il n'est pas approprié de discuter de cette question à l'OHI, parce que l'OHI est une organisation consultative et technique.

CONF.17/P/CR.8

HUITIEME SEANCE PLENIERE

10 mai 2007

1430-1515

Rapporteur : M. Sean HINDS (Canada)

SOMMAIRE

Rapport de la Commission des finances (Point 6 de l'ordre du jour)

- Rapport financier de l'OHI pour la période 2002-2006
- Budget quinquennal de l'OHI pour la période 2008-2012
- Budget de l'OHI pour 2008
- Rapport du Groupe de travail de la Commission des finances sur les grilles des salaires du Secrétaire-général et des directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Rapport de la Commission d'éligibilité

Questions diverses

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (Point 6 de l'ordre du jour)
(CONF.17/F/REP)Rapport financier de l'OHI pour la période 2002-2006 (CONF.17/F/01 Rev.1)

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), vice-président de la Commission des finances, présente le document CONF.17/F/REP, lequel est un résumé des comptes rendus des réunions de la Commission des finances tenues le samedi 5 mai 2007.

Au cours de la discussion du rapport financier quinquennal 2002-2006, en examinant le rapport du Président du Comité de direction, plusieurs délégations se sont interrogées sur l'augmentation des dépenses consacrées aux voyages longue distance. Cette augmentation est due à un réexamen des droits à voyager en "Business Class" ainsi qu'à l'impact des recommandations du SPWG, au programme sur le renforcement des capacités et à des circonstances exceptionnelles telles que le tsunami en Asie du sud-est. Une délégation est d'avis que les ressources destinées au Fonds sur le renforcement des capacités ne doivent pas être prises sur les dépenses courantes de l'Organisation, mais que le Fonds doit être financé par des contributions volontaires. Dans tous les cas, la limite de 1,5% du budget fixée par la Conférence en 1982 ne devrait pas être dépassée. En réponse aux questions portant sur l'alignement des salaires du BHI pour les directeurs, les adjoints techniques et les traducteurs, il est précisé que les recommandations du Groupe de travail en 2003 ont été mises en œuvre avec effet au 1^{er} juillet plutôt qu'au 1^{er} janvier 2004. Les grades des salaires appliqués sont tous inférieurs d'un niveau à ceux proposés par les consultants, mais l'indexation des salaires est appliquée afin de refléter les salaires de la fonction publique monégasque et le Règlement du personnel du BHI. Le rapport des finances est approuvé à l'unanimité par la Commission des finances.

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Deleted: U COMITE

Deleted: qui récapitule les

Deleted: prenant en considération

Deleted: ont posé des questions relatives à

Formatted: French (France)

Deleted: des droits

Formatted: French (France)

Deleted: a

Formatted: French (France)

Deleted: de

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Deleted: of the entitlement to business-class travel together with the impact of the SPWG's recommendations, the capa (... [1]

Formatted: French (France)

Deleted: O

Deleted: e

Deleted: e

Formatted: French (France)

Deleted: had expressed th (... [2]

Deleted: .

Formatted: French (France)

Deleted: of the budget se (... [3]

Formatted: French (France)

Formatted: Superscript

Formatted: Superscript

Deleted: ¶ (... [4]

Formatted: French (France)

Deleted: The Finance Re (... [5]

Formatted: French (France)

M. FARIS (Etats-Unis d'Amérique) dit que, nonobstant plusieurs questions et une préoccupation particulière en ce qui concerne le budget, les Etats-Unis sont satisfaits de la gestion responsable et prudente des ressources de l'Organisation qui a évité toute augmentation relative au budget ou aux contributions des Etats Membres.

Le Rapport financier pour la période 2002-2006 est approuvé.

Budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2008-2012 (CONF.17/F/02/Rev.2 et 3)

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), vice-président de la Commission des finances, dit que la Commission des finances a examiné les propositions de budget contenues dans le document CONF.17/F/02/Rev.2. Une version révisée a depuis lors été publiée (document CONF.17/F/02/Rev.3) en vue de refléter la dernière notification relative aux modifications de tonnage, lesquelles ont entraîné une augmentation du nombre de parts qui passe de 670 à 673. Le budget a été établi conformément au nombre actuel de parts. Il ne tient pas compte des éventuelles adhésions de nouveaux Etats membres ni des changements intervenus dans les tonnages nationaux. Les modifications qui proviennent des changements intervenus dans les salaires du fait de la nouvelle structure n'ont pas été prises en compte. Au cours de la première période de trois ans, il n'y aura pas d'augmentation de la valeur de la part : en 2011, elle sera limitée à 1,5% et en 2012 à 3%. Au moment de l'établissement du budget annuel, ces deux augmentations seront à nouveau examinées dans le but d'en limiter autant que possible l'impact financier. Le budget montre un excédent annuel, qui diminuera au cours de la période.

Parmi les commentaires émis sur les budgets proposés, la difficulté qu'il y a à approuver le budget avant l'approbation du programme de travail a été relevée. Il a été signalé que des références croisées au programme de travail ont été incluses dans le budget, qui sera ajusté en fonction de tout changement dans les programmes. Les délégations ont été amplement rassurées en ce qui concerne le nombre de personnel de traduction du BHI ainsi que le maintien dans le cadre du budget des dépenses relatives à la nouvelle structure. Une délégation s'interroge sur le fait que les ressources allouées au Fonds pour le renforcement des capacités ont dépassé le maximum de 1,5% du budget fixé en 1982, pour atteindre 2,35%. Le Comité de direction signale que les propositions reflètent les besoins nouvellement identifiés, et que l'équilibre financier global est préservé. Si le programme de travail venait à être modifié, l'impact budgétaire serait évalué et soumis à la Conférence pour approbation.

Le projet de budget, assorti de cette condition, est mis au vote et adopté à la majorité avec une voix contre.

Trois propositions portant sur des amendements au libellé de la section 2 du rapport sont présentées. Dans le second paragraphe portant sur les dépenses de personnel, une nouvelle phrase devrait être insérée : « Conformément aux accords antérieurs, la nouvelle structure de l'OHI n'entraînera pas d'augmentations budgétaires ». Les deuxième et troisième propositions portent sur la première phrase de l'avant-dernier paragraphe, dans laquelle le libellé "qui avait été prévu" devrait être supprimé et remplacé par « qui a été fixé par la Conférence hydrographique internationale de 1982 ». Le libellé suivant devrait être ajouté après le mot "contributions" : "pour le Fonds, plus un montant supplémentaire d'environ 45 000€ pour les voyages longue distance en appui au renforcement des capacités".

Le contre-amiral ANDREASEN (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'au premier jour de la Conférence, lors de l'examen du tableau des tonnages, sa délégation a demandé à ce que le budget quinquennal proposé soit mis en conformité avec le tonnage adopté. Elle a demandé à ce que le nombre final de parts soit relevé, de 670 à 673, et que la valeur unitaire de la part soit abaissée d'environ 18 €. Elle émet des objections au Document CONF.17/F/02 Rev.3, dans lequel le nombre de parts passe à 673, mais où la valeur de la part est maintenue au même niveau. Il en résulte une augmentation annuelle d'environ 12 000 € du total des contributions proposées pour les Etats membres, ou 60 000 € pour la période quinquennale, sans aucun changement dans le programme de

Deleted: r...United States	[6]
Formatted	[7]
Deleted: aid that,	[8]
Deleted: Th	
Deleted: was approved	
Formatted	[9]
Deleted: Finance Report	[10]
Deleted:	
Formatted	[11]
Deleted: Proposed IHC	[12]
Formatted	[13]
Deleted: r...United Kin	[14]
Deleted: V	
Formatted	[15]
Deleted: P	
Formatted	[16]
Deleted: Chairman of th	[17]
Formatted	[18]
Deleted: ,	
Formatted	[19]
Deleted: to reflect the la	[20]
Formatted	[21]
Deleted: Th	
Formatted	[22]
Deleted: had been draw	[23]
Formatted	[24]
Deleted: Over the first t	[25]
Formatted	[26]
Deleted: Th	
Formatted	[27]
Deleted: ...showed an	[28]
Formatted	[29]
Formatted	[30]
Deleted: Among the cor	[31]
Formatted	[32]
Deleted: D	
Formatted	[33]
Deleted: e...e	[34]
Formatted	[35]
Deleted: had been furth	[36]
Formatted	[37]
Deleted: One delegator	[38]
Formatted	[39]
Deleted: .	
Formatted	[40]
Deleted: The Directing	[41]
Formatted	[42]
Deleted: Should the wor	[43]
Deleted: _Subject...	[44]
Formatted	[45]
Deleted: to that conditio	[46]
Deleted: Three	
Formatted	[47]
Deleted: proposals had	[48]
Formatted	[49]
	[50]
Formatted	[51]
	[52]
Formatted	[53]
	[54]
Formatted	[55]
	[56]
Formatted	[57]

travail proposé. Il demande à ce que la valeur unitaire de la part soit abaissée. Les totaux seraient donc ceux figurant dans le document CONF.17/F/02 Rev.2, et qui ont été initialement proposés à l'appui du programme pour la période 2008-2012.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit que deux communications reçues peu de temps avant la réunion de la Commission des finances ont entraîné une augmentation nette de trois parts, ce qui correspond à une augmentation du budget d'environ 11 500 €. Du fait de l'arrivée tardive des notifications, il a été décidé de placer cette somme au titre de l'excédent budgétaire annuel qui, avec l'assentiment des Etats membres, sert à alimenter le Fonds de retraite interne ou bien est transféré dans la réserve de trésorerie opérationnelle. Le Comité de direction est préoccupé par le fait que, si la valeur de la part baisse de 18 €, tout changement ultérieur dans les tonnages signifierait dans un proche avenir que les contributions devraient être augmentées de quelques euros. Un changement du nombre de parts pourrait être examiné lorsque le budget annuel sera soumis aux Etats membres.

Le contre-amiral **ANDREASEN** (Etats-Unis d'Amérique) dit que, de l'avis de sa délégation, un ajustement du nombre de parts intervenu tardivement pendant la Conférence a créé des perturbations au niveau de la planification de la Conférence. Sa délégation se dit également préoccupée par le fait que, comme un tiers des sièges au Conseil est occupé par les 10 Etats ayant le plus fort tonnage, les Etats pourraient décider d'accroître très légèrement leur flotte afin d'obtenir un siège au Conseil. Il demande donc que l'Organisation respecte l'Article 6 du Règlement financier, qui stipule que le tonnage doit être indiqué deux mois avant la Conférence. Aucun changement tels que ceux récemment présentés par Cuba, la République de Corée et le Royaume-Uni, ne pourra intervenir après cette date.

M. **SPITTAL** (Nouvelle Zélande), rappelant que le Royaume Uni a déclaré 10 millions de tonnes en excédent sur son tonnage actuel, demande comment une telle situation sera gérée, si un Etat membre ne pouvait pas modifier le chiffre de tonnage qu'il a soumis deux mois auparavant.

Le contre-amiral **ANDREASEN** (Etats-Unis d'Amérique) dit que si le tonnage déclaré par le Royaume Uni est réduit de 10 millions de tonnes, et provoque une diminution du nombre de parts, la Conférence devra revoir à la baisse le programme de travail qu'elle a elle-même adoptée.

Le contre-amiral **MONCRIEFF** (Royaume-Uni) remarque que le changement dans le tonnage soumis par son pays n'entraîne pas de changement dans le nombre de ses voix ni de ses contributions, puisque la contribution d'un Etat membre ayant un tonnage supérieur à 29 millions de tonnes ne change pas, malgré quelque augmentation supplémentaire que ce soit. Sa délégation a clarifié les chiffres dans le seul but de montrer où son pays se situe sur le tableau des tonnages.

Le contre-amiral **ANDREASEN** (Etats-Unis d'Amérique) convient que le changement soumis par le Royaume-Uni n'a pas d'effet sur le budget. Cependant, si un tel changement venait à réduire le budget, la Conférence devrait accepter un budget inférieur tout en maintenant le programme de travail.

Le capitaine de frégate **KLEPSVIK** (Norvège) signale que l'approche du BHI permet un degré de sécurité en cas de non-paiement des contributions. Bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre de parts au cours des cinq dernières années, cela pourrait n'être pas toujours le cas. Il convient avec les Etats-Unis que les déclarations de tonnage devraient être réévaluées, étant donné que les fluctuations dans les déclarations de tonnage au cours des derniers mois n'ont pas été prévues.

Le **PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION** dit que le Comité de direction tiendra compte des commentaires émis et fera une proposition aux Etats membres sur l'établissement des futurs budgets.

Ceci étant entendu, le budget quinquennal de l'OHI 2008-2012 est approuvé.

Deleted: in which the m	[58]
Formatted	[59]
Formatted	[60]
Deleted: He requested t	[61]
Formatted	[62]
Deleted: which were the	[63]
Formatted	[64]
Deleted: Th	
Formatted	[65]
Deleted: OF THE DIRE	[66]
Formatted	[67]
Deleted: aid that two	[68]
Deleted: Rear Admiral	[69]
Formatted	[70]
Deleted: said that in the	[71]
Formatted	[72]
Deleted: .	
Formatted	[73]
Deleted: He therefore re	[74]
Formatted	[75]
Deleted: No changes su	[76]
Formatted	[77]
Deleted: r...ew Zealand.	[78]
Formatted	[79]
Deleted: ecalling the Ur	[80]
Deleted: Rear Admiral	
Formatted	[81]
Deleted: United States	[82]
Deleted: ¶	[83]
Formatted	[84]
Deleted: remarked that	[85]
Formatted	[86]
Deleted: with any addit	[87]
Formatted	[88]
Deleted: His delegation	[89]
Formatted	[90]
Deleted: Rear Admiral.	[91]
Formatted	[92]
Formatted	[93]
Deleted: Commander ..	[94]
Formatted	[95]
Deleted: pointed out tha	[96]
Formatted	[97]
Deleted: Th	
Formatted	[98]
Deleted: OF THE DIRE	[99]
Formatted	[100]
Deleted: On that understanding	
Formatted	[101]
Deleted: the IHO five-	[102]

Budget de l'OHI pour 2008 (CONF.17/F/03 rev.1)

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), vice-président de la Commission des finances, présente le budget de l'OHI pour 2008 et dit qu'il représente un sous-ensemble du budget quinquennal. En conséquence, tous les points qui viennent d'être mentionnés s'appliquent au budget 2008.

Le budget pour 2008 est approuvé.

Rapport du Groupe de travail sur les grilles de salaires pour le Secrétaire général et les directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI (CONF.17/F/04 rev.1 et CONF.17/F/05)

M. MAIDMENT (Royaume-Uni), vice-président de la Commission des finances, présente la section 4 et explique les conséquences de l'adoption de la structure salariale des Nations Unies à tous les salaires de l'OHI. Alors qu'en 2003, le groupe de travail avait proposé que le taux de base des salaires soit aligné lors du recrutement individuel, et que les salaires soient mis à jour entre-temps par l'application du facteur du coût de la vie, c'est maintenant le facteur d'indemnité de poste qui sera appliqué de préférence. Les descriptions de poste pour le Secrétaire général et les directeurs n'ont pas été établies. Une fois cela fait, il sera demandé à une société d'étude indépendante « Global Consulting Services (GCS) », qui a précédemment révisé les postes de l'OHI et leurs grades, d'examiner les nouvelles descriptions de poste et de confirmer leur alignement avec la grille des salaires des Nations Unies.

Le rapport est approuvé.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Après une introduction de M. MAIDMENT (Royaume-Uni), vice-président de la Commission des finances, le PRÉSIDENT demande si la Conférence voit une quelconque objection au renouvellement du mandat du Cabinet Morel en tant que commissaire aux comptes.

Etant donné qu'il n'y a pas d'objection, la proposition est approuvée.

Le rapport de la Commission des finances dans son ensemble, tel qu'amendé, est approuvé.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉLIGIBILITÉ (CONF.17/E/REP) (Point 7 de l'ordre du jour)

Le contre-amiral RAO (Inde), président de la Commission d'éligibilité, dit que la Commission après avoir examiné les états de service des candidats à l'élection du Comité de direction du BHI, a conclu à l'unanimité que l'ensemble des six candidats étaient éligibles. La Commission recommande donc à la Conférence de confirmer qu'ils répondent aux conditions requises pour se présenter à l'élection du Comité de direction pour la période 2007-2012.

Le rapport de la Commission d'éligibilité (CONF.17/E/REP) est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'autres questions.

Deleted: IHO budget for
Formatted ... [103]
Deleted: r...United Ki ... [104]
Deleted: V
Deleted: P
Formatted ... [105]
Formatted ... [106]
Deleted: Chairman of ... [107]
Deleted: Th...for ...w ... [108]
Deleted: eport of the ... [109]
Formatted ... [110]
Deleted: and
Formatted ... [111]
Deleted: r...United Ki ... [112]
Deleted: Chairman of ... [113]
Formatted ... [114]
Formatted ... [115]
Deleted: introducing s ... [116]
Formatted ... [117]
Deleted: Job descripti ... [118]
Formatted ... [119]
Deleted: The report w ... [120]
Formatted ... [121]
Deleted: ¶
Formatted ... [122]
Deleted: appointment ... [123]
Deleted: After an intro ... [124]
Formatted ... [125]
Deleted: Chairman of ... [126]
Formatted ... [127]
Deleted: asked whethe ... [128]
Formatted ... [129]
Deleted: There being r ... [130]
Deleted: The Finance ... [131]
Formatted ... [132]
Deleted: ¶
Deleted: E...OF THE ... [133]
Formatted ... [134]
Deleted: Rear Admira ... [135]
Formatted ... [136]
Deleted: Chairman of ... [137]
Formatted ... [138]
Deleted: had conclude ... [139]
Deleted: Th
Formatted ... [140]
Deleted: eport of the B ... [141]
Deleted: ¶
Deleted: OTHER BUSINESS
Deleted: There was no ... [142]

CONF.17/P/CR.9

NEUVIEME SEANCE PLENIERE

11 mai 2007

0910-1240

Rapporteur : M. Sean HINDS (Canada)

SOMMAIRE

- Election des directeurs (Point 8 de l'ordre du jour)
 - Cérémonie de clôture (Point 10 de l'ordre du jour)
 - Date de la prochaine Conférence
 - Places attribuées à la prochaine Conférence
 - Remise du prix de l'exposition cartographique de l'OHI
 - Déclarations des directeurs sortants et des nouveaux directeurs
 - Remarques de clôture du président de la Conférence
-

ELECTION DU COMITE DE DIRECTION 2008-2012
(Réf. Doc. IHO M-1) (Point 8 de l'ordre du jour)

Le PRESIDENT explique la procédure à suivre pour l'élection du Comité de direction, laquelle repose sur les dispositions pertinentes de la Convention, du Règlement général et des Règles de procédure. Il envisage que les trois scrutins pour les directeurs, et le scrutin pour le Président aient lieu à huis clos, et que la séance soit ensuite ré-ouverte afin d'informer la Conférence des noms de ceux qui ont été élus.

Tous les délégués qui n'ont pas le droit de vote et les observateurs doivent quitter la salle.

Le PRESIDENT dit que 70 délégations votent.

Un premier vote a lieu au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

Commodore (Ret.) Joe ABULU (Nigéria)	6 voix
Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili)	48 voix
Capitaine de frégate Frode KLEPSVIK (Norvège)	39 voix
Vice-amiral Alexandros MARATOS (Grèce)	129 voix
Dr. Hideo NISHIDA (Japon)	36 voix
Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie)	28 voix

Le vice-amiral Alexandros MARATOS (Grèce) est donc élu membre du nouveau Comité de direction.

Un second vote a lieu au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

Commodore (Ret.) Joe ABULU (Nigéria)	4 voix
Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili)	148 voix
Capitaine de frégate Frode KLEPSVIK (Norvège)	49 voix
Dr. Hideo NISHIDA (Japon)	47 voix
Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie)	38 voix

Le capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili) est donc élu membre du nouveau Comité de direction.

Le PRESIDENT dit que 69 délégations votent pour le troisième scrutin.

Un troisième vote a lieu au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

Commodore (Ret.) Joe ABULU (Nigéria)	4 voix
Capitaine de frégate Frode KLEPSVIK (Norvège)	92 voix
Dr. Hideo NISHIDA (Japon)	69 voix
Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie)	119 voix

Le capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie) est donc élu membre du nouveau Comité de direction.

Le PRESIDENT invite les chefs de délégation à élire le Président du nouveau Comité de direction.

Un vote pour élire le Président du Comité de direction a lieu au scrutin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA (Chili)	55 voix
Vice-amiral Alexandros MARATOS (Grèce)	185 voix
Capitaine de vaisseau Robert WARD (Australie)	39 voix

Le vice-amiral Alexandros MARATOS est donc élu Président du nouveau Comité de direction.

Les délégués et les observateurs regagnent leurs sièges dans la salle.

Le PRESIDENT annonce la composition du nouveau Comité de direction et félicite, au nom de la Conférence, la nouvelle équipe en lui souhaitant tous ses vœux de réussite dans ses tâches. Il invite les directeurs nouvellement élus à prendre leurs fonctions à compter du 1er septembre 2007.

CEREMONIE DE CLOTURE (Point 10 de l'ordre du jour)**DATE DE LA PROCHAINE CONFERENCE**

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION dit que la prochaine Conférence pourrait avoir lieu au cours de la première ou de la deuxième semaine de mai ou bien lors de la première semaine de juin 2009.

A la suite d'une consultation à main levée, le PRESIDENT propose que la 4^e Conférence hydrographique internationale extraordinaire ait lieu au cours de la première semaine de juin 2009.

Il en est ainsi décidé.

PLACES ATTRIBUEES AUX DELEGUES A LA PROCHAINE CONFERENCE

La lettre "W" est tirée au sort et le PRESIDENT note que l'Afrique du Sud est le premier pays listé après la lettre "W" dans l'ordre alphabétique français de la liste des noms de pays, et qu'en conséquence, en 2009, la première place lui sera attribuée.

REMISE DU PRIX DE L'EXPOSITION CARTOGRAPHIQUE

Le contre-amiral BARBOR, directeur du BHI, au nom de l'ensemble du jury, félicite tout particulièrement la Tunisie pour sa présentation de cartes, et notamment pour la publication de la première carte électronique de navigation (ENC) par le Service hydrographique tunisien.

La présentation de l'Australie a été classée en troisième position et celle des Pays-Bas en seconde position. Le jury a choisi la présentation des Etats-Unis, commémorant le 200^e anniversaire de l'«Office of Coast Survey» et il a été décidé que le Prix lui serait attribué.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION remet le prix au chef de la délégation des Etats-Unis.

Applaudissements.

DECLARATIONS DES DIRECTEURS SORTANTS ET DES NOUVEAUX DIRECTEURS

Le contre-amiral BARBOR félicite le nouveau Comité de direction pour son élection et constate que la XVII^e Conférence a été réussie et très productive. Il dit que les décisions prises et les résolutions adoptées seront fondamentales pour le fonctionnement actuel et la future administration de l'Organisation. Nonobstant l'importance des résolutions, des efforts maximums doivent nécessairement être fournis par tous ceux concernés, individuellement ou collectivement, pour que ces résolutions prennent tout leur sens. Il remercie les Etats membres pour leur hospitalité et le Gouvernement de Monaco pour son soutien personnel et professionnel. Il félicite le personnel du BHI pour son travail remarquable et son professionnalisme et exprime sa gratitude à ses collègues directeurs. Son mandat de directeurs, pendant cinq ans, a été une expérience unique de participer à un effort collectif pour faire en sorte que l'OHI devienne une organisation encore plus efficace, plus productive et à même de relever les défis du futur.

Applaudissements.

Le PRESIDENT remercie, au nom des Etats membres, le contre-amiral Barbor pour ses cinq années de travail et lui adresse tous ses vœux de réussite pour le futur.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION exprime toute sa gratitude à la Conférence qui lui a confié un second mandat de Président du Comité de direction. Il est honoré de cette décision et assure à la Conférence que le nouveau Comité de direction continuera d'œuvrer pour servir toujours mieux les intérêts de l'Organisation et de ses Etats membres, à l'image de ce qu'a accompli le présent Comité au cours des cinq années écoulées. Il n'y a ni gagnant ni perdant, et il convient de féliciter tous les candidats pour leur volonté de servir l'Organisation. Le contre-amiral Barbor, dont le mandat est sur le point de se terminer, a travaillé dur et avec dévouement et le Président souhaite le remercier pour tout ce qu'il a fait pour l'Organisation. Il sera remplacé par le capitaine de vaisseau Ward qui est très attaché à l'Organisation et dont les connaissances et l'expérience dans le domaine de l'hydrographie ne pourront que contribuer à son succès.

La réussite du Comité de direction, du Bureau et de l'Organisation elle-même dépend des Etats membres auxquels il tient à adresser ses remerciements pour leur soutien au cours des cinq dernières années. A titre plus personnel il tient également à remercier son épouse pour son soutien pendant son premier mandat. Enfin, il remercie le président de la Conférence qui a mené, de façon remarquable, les débats de cette Conférence, très fructueuse, selon lui.

Le capitaine de vaisseau GORZIGLIA remercie la Conférence qui l'a réélu. C'est à la fois un grand honneur et une grande responsabilité pour lui d'avoir la possibilité de continuer à servir l'Organisation pendant les cinq prochaines années. Il s'efforcera d'être digne de la confiance que les Etats membres lui ont accordé. Il adresse des remerciements à ses collègues au sein du Comité de direction, aux Etats membres et au personnel du Bureau pour le soutien qu'ils lui ont apporté au cours de son premier mandat. Il espère qu'à partir de l'expérience et des connaissances acquises, il pourra accomplir la mission de l'Organisation au cours des cinq prochaines années. Il souhaite la bienvenue au capitaine de vaisseau Ward au sein du Comité de direction et lui offre son soutien personnel dans ses nouvelles fonctions. Enfin, il souhaite également remercier son épouse et sa famille avec lesquelles il partage l'honneur de cette mission que la Conférence vient de lui confier.

Le capitaine de vaisseau WARD dit qu'il est honoré d'avoir été choisi pour servir les Etats membres et l'Organisation en tant que directeur. Dans ses nouvelles fonctions, il fera preuve d'autant d'enthousiasme et de vigueur que par le passé et il fera tout le possible pour aider l'Organisation à atteindre ses buts et ses objectifs.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

Le Dr. ESTIRI (République islamique d'Iran), le capitaine de vaisseau BARNUM (Etats-Unis d'Amérique) et M. ALHAMMADI (Bahreïn) remettent des cadeaux au BHI.

Le professeur EHLERS (Allemagne), au nom des participants de la Conférence, félicite le président pour le calme, l'efficacité et la bonne humeur avec lesquels il a amené la Conférence à une heureuse conclusion et lui remet un cadeau. Il ajoute que l'OHI a fait des progrès significatifs et qu'elle revêt une très grande importance pour la communauté hydrographique, mais que beaucoup reste à faire pour moderniser l'Organisation afin qu'elle puisse relever les défis du futur.

Le PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION remet également des cadeaux au président et au vice-président de la Conférence et remet au président le marteau honorifique.

A la suite du traditionnel échange de politesse, le PRESIDENT déclare close la XVIIe Conférence hydrographique internationale.

Page 207: [1] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 2:36:00 PM
of the entitlement to business-class travel together with the impact of the SPWG's recommendations, the capacity building programme and exceptional circumstances such as the tsunami in South East Asia.

Page 207: [2] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:01:00 PM
had expressed the view that resources for the Capacity Building Fund should not be taken from the running costs of the Organization, but that the Fund should be financed by voluntary contributions. In any event, the limit of

Page 207: [3] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:06:00 PM
of the budget set by the Conference in 1982 should not be exceeded. In reply to questions about the alignment of IHB salaries for directors, professional assistants and translators, it had been explained that the Working Group's 2003 recommendations had been implemented with effect from

Page 207: [4] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:06:00 PM
1 July instead of 1 January 2004. The salary grades applied had all been at one level lower than proposed by the consultants, but the indexation of salaries had been done to reflect Monaco civil service salaries and the IHB Staff Regulations.

Page 207: [5] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:27:00 PM
The Finance Report had been unanimously approved by the Finance Committee

Page 208: [6] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:27:00 PM
r

Page 208: [6] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:28:00 PM
United States of America

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [7] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [8] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:33:00 PM
aid that, notwithstanding several questions and one particular concern about the budget, the United States was pleased with the responsible and prudent management of the Organization's resources, which had avoided any increase in the size of the budget or in Member States' contributions.

Page 208: [9] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [10] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:34:00 PM

Finance Report for the period

Page 208: [11] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [11] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [12] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:36:00 PM
Proposed IHO five-year budget 2008-2012

Page 208: [12] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:37:00 PM
and

Page 208: [13] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [14] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:37:00 PM
r

Page 208: [14] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:37:00 PM
United Kingdom

Page 208: [15] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [16] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [16] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [17] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:38:00 PM
Chairman of the Finance Committee, said that the Finance Committee had considered the budget proposals contained in document

Page 208: [17] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:52:00 PM
A revised version had since been issued, in document CONF.17/F/02/Rev.3

Page 208: [18] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [19] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [19] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [20] Deleted pascale bouzanquet 9/11/2007 3:54:00 PM
to reflect the late notification of tonnage changes, resulting in an increase in the number of shares from 670 to 673.

Page 208: [21] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [22] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [22] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [22] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [22] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)

Page 208: [23] Deleted	pascale bouzanquet	9/11/2007 4:05:00 PM
had been drawn up according to the present number of shares. It did not include the possible accession of new Member States, or changes in national tonnages. Modifications resulting from salary changes under the new structure had not been taken into consideration.		
Page 208: [24] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [24] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [25] Deleted	pascale bouzanquet	9/11/2007 4:06:00 PM
Over the first three-year period there would be no increase in the share value; in 2011 it would be limited to 1.5%, and in 2012 to 3%		
Page 208: [25] Deleted	pascale bouzanquet	9/11/2007 4:08:00 PM
When drawing up the annual budget, both those increases would be studied again in order to limit the financial impact as far as possible.		
Page 208: [26] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [27] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [28] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 1:56:00 PM
Page 208: [28] Deleted	pascale bouzanquet	9/11/2007 4:13:00 PM
showed an annual surplus, which would decrease over the period.		
Page 208: [29] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [30] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [30] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [30] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [30] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [31] Deleted	pascale bouzanquet	9/11/2007 4:57:00 PM
Among the comments made on the proposed budgets, attention had been drawn to the difficulty of approving the budget prior to approval of the work programme. It had been pointed out that cross-references to the work programme were included in the budget, which would be adjusted to any programme changes made.		
Page 208: [32] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [33] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [34] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 10:13:00 AM
e		
Page 208: [34] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 10:13:00 AM
e		
Page 208: [35] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 208: [35] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [35] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [36] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 10:15:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

had been further reassured about the size of the IHB's translation staff, and about containing expenditure relating to the new structure within the budget.

Page 208: [37] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [38] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 10:30:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

One delegation had queried the fact that resources earmarked for the Capacity-Building Fund had exceeded the maximum of 1.5% of the budget established in 1982, amounting to about

Page 208: [39] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [40] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [40] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [40] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [40] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [41] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:02:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

The Directing Committee had pointed out that the proposals reflected newly identified requirements, and that the overall financial balance was preserved.

Page 208: [42] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [42] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [43] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:02:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

Should the work programme be modified, the budgetary impact would be evaluated and submitted to the Conference for approval.

Page 208: [44] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:10:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

Subject

Page 208: [44] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:12:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

Page 208: [45] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [46] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:12:00 AM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

to that condition, the draft budget had been put to the vote and had been adopted by a majority, with one vote against.

Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [47] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [48] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:20:00 AM
<p>proposals had been submitted for amendments to the wording of section 2 of the report. In the second subparagraph on staff expenditure, a new sentence should be inserted: “Consistent with prior agreement, the new IHO structure will not entail budget increases”. The second and third proposals related to the first sentence of the penultimate subparagraph, in which the word “forecasted” should be deleted and replaced by “which had been established through the 1982 International Hydrographic Conference”. The following wording should be added after “contributions”: “for the Fund, plus an added amount of about €45 000 for long-distance travel in support of capacity building”</p>		
Page 208: [49] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [50] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:52:00 AM
Rear		
Page 208: [50] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:52:00 AM
Admiral		
Page 208: [50] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:52:00 AM
United States		
Page 208: [50] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:52:00 AM
of America		
Page 208: [51] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [52] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 11:58:00 AM
<p>ecalled that on the first day of the Conference, during consideration of the table of tonnages, his delegation had requested that the proposed five-year budget be brought into conformity with the tonnage adopted.</p>		
Page 208: [53] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [53] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 208: [53] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 208: [53] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [54] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 12:06:00 PM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

His delegation had requested that the final number of shares be increased from 670 to 673, and that the unit share value be reduced by about €18.

Page 208: [55] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [55] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [55] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [56] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 12:06:00 PM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

His delegation objected to document

Page 208: [57] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [57] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [57] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [57] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 208: [57] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [58] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 12:11:00 PM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

in which the number of shares had been increased to 673 but the unit share value was held at the same level. That resulted in an annual increase of about €12 000 in total proposed contributions from Member States, or €60 000 for the five-year period, without any change in the proposed work programme.

Page 209: [59] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [60] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [60] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [61] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 12:20:00 PM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

He requested that the unit share value be decreased. The totals would then be those given in

Page 209: [62] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [62] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [63] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 12:21:00 PM
-------------------------------	---------------------------	------------------------------

which were the amounts originally proposed to support the work programme for

Page 209: [64] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [65] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [66] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 2:20:00 PM
-------------------------------	---------------------------	-----------------------------

OF THE DIRECTING COMMITTEE

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [67] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
---------------------------------	---------------------------	------------------------------

French (France)

Page 209: [68] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 2:43:00 PM
-------------------------------	---------------------------	-----------------------------

aid that two communications received just before the meeting of the Finance Committee had resulted in a net increase of three shares, corresponding to an increase in the budget of about €11 500. In view of the late arrival of the notifications, it had been decided to place that amount in the annual surplus, which, with the agreement of Member States, was either used to supplement the Internal Retirement Fund or transferred to the Operating Cash Reserve. The Directing Committee had been concerned that if it decreased the share value by €18, any subsequent change in tonnage in the near future would mean that the contribution would have to be increased by a few euros. A change in the number of shares could be considered when the annual budget was submitted to Member States.

Page 209: [69] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 3:48:00 PM
-------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Rear Admiral

Page 209: [69] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 3:48:00 PM
United States of America		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [70] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [71] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 3:48:00 PM
said that in the experience of his delegation, an adjustment of share numbers late in the Conference was disruptive in their planning for the Conference. They were also concerned that, as one-third of the seats on the Council would be occupied by the 10 States with the highest tonnage, States might decide to increase their fleet marginally in order to gain a seat on the Council		
Page 209: [72] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [73] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [73] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [74] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:10:00 PM
He therefore requested that the Organization respect Article 6 of its Financial Regulations, whereby tonnage was to be notified 2 months before the Conference.		
Page 209: [75] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [76] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:11:00 PM
No changes such as those recently introduced by Cuba, the Republic of Korea and the United Kingdom, could be made subsequent to that date.		
Page 209: [77] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [78] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:13:00 PM
r		
Page 209: [78] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:13:00 PM
ew Zealan		
Page 209: [78] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:13:00 PM
d		

Page 209: [78] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:14:00 PM

)

Page 209: [79] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [79] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [79] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [80] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:20:00 PM

ecalling the United Kingdom had declared 10 million tonnes in excess of their actual tonnage, asked how such a situation would be handled, if a Member State could not change the tonnage figure submitted 2 months previously.

Page 209: [81] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [82] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:22:00 PM

United States of America

Page 209: [82] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:22:00 PM

said

Page 209: [82] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:29:00 PM

that if the tonnage notified by the United Kingdom had been reduced by 10 million tonnes and had resulted in a decrease in the number of shares, the Conference would have underfunded the work programme it had itself adopted.

Page 209: [83] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:30:00 PM

Rear Admiral

Page 209: [83] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:30:00 PM

United Kingdom

Page 209: [84] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [84] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [84] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [84] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [85] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:36:00 PM

remarked that the change in tonnage his country had submitted did not change its number of votes or its contributions, since the contribution of a Member State with a tonnage greater than 29 million tonnes did not change

Page 209: [86] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [87] Deleted pascale bouzanquet 9/12/2007 4:36:00 PM

with any additional increase.

Page 209: [88] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 209: [89] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:42:00 PM
His delegation had clarified the figure only to show where his country would rank on the table of tonnages.		
Page 209: [90] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [91] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:44:00 PM
Rear Admiral		
Page 209: [91] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:45:00 PM
United States of America		
Page 209: [91] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:47:00 PM
agreed that the change submitted by the United Kingdom had had no effect on the budget. However, if such a change did reduce the budget, the Conference would have to accept a lower budget while maintaining the work programme.		
Page 209: [92] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [93] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [94] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:48:00 PM
Commander		
Page 209: [94] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:48:00 PM
way		
Page 209: [95] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [96] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 4:59:00 PM
pointed out that the IHB approach ensured a degree of security in the event of non-payment of contributions. Although there had been an increase in the number of shares over the past five years, that might not always be the case. He agreed with the United States that reporting of tonnage should be re-evaluated, as the fluctuations in the reporting of tonnage over the past few months had not been foreseen		
Page 209: [97] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [98] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [98] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [99] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 5:05:00 PM
OF THE DIRECTING COMMITTEE said that the Directing Committee would consider the comments made and make a proposal to Member States concerning the setting of future budgets		
Page 209: [100] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [101] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 209: [102] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 5:27:00 PM
<u>the IHO five-year budget</u>		
Page 209: [102] Deleted	pascale bouzanquet	9/12/2007 5:27:00 PM
<u>was approved</u>		

Page 210: [103] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [104] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:33:00 AM
r		
Page 210: [104] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:33:00 AM
United Kingdom		
Page 210: [105] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [106] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [106] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [106] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [106] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [106] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [107] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:40:00 AM
Chairman of the Finance Committee, introducing the IHO budget for 2008, said that it was a subset of the five-year budget. All the points just mentioned therefore applied to the budget for 2008		
Page 210: [108] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:40:00 AM
<u>Th</u>		
Page 210: [108] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:40:00 AM
<u>for</u>		
Page 210: [108] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:41:00 AM
<u>was approved.</u>		
Page 210: [109] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:43:00 AM
Report of the Working Group on the salary scheme of the Secretary General and of the Directors under the new structure of the IHO		
Page 210: [110] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [110] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [111] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [111] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [112] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:44:00 AM
r		
Page 210: [112] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:44:00 AM
United Kingdom		
Page 210: [113] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 9:44:00 AM
Chairman of the Finance Committee		
Page 210: [114] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [114] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [115] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [115] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [115] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [115] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [116] Deleted pascale bouzanquet 9/13/2007 10:13:00 AM

introducing section 4, explained the consequences of the adoption of the United Nations pay structure for all IHO salaries. Whereas in 2003 the Working Group had proposed that the pay rate be aligned when individuals were recruited, and their salaries updated in the intervening years by applying Monaco civil service inflation factors, the United Nations post adjustment factors would now be applied instead

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [117] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [118] Deleted pascale bouzanquet 9/13/2007 10:26:00 AM

Job descriptions had not been established for the Secretary General and the Directors. Once that had been done, an independent consultancy firm, Global Consulting Services (GCS), which had previously reviewed IHO posts and their gradings, would be asked to review the new job descriptions and confirm their alignment with the United Nations salary scale.

Page 210: [119] Formatted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:53:00 AM

French (France)

Page 210: [120] Deleted pascale bouzanquet 9/13/2007 11:24:00 AM

The report was approve

Page 210: [120] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:24:00 AM
d.		
Page 210: [121] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [122] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [123] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:32:00 AM
appointment of the external auditor		
Page 210: [124] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:33:00 AM
After an introduction by Mr.		
Page 210: [124] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:33:00 AM
United Kingdom		
Page 210: [125] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [125] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [126] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:33:00 AM
Chairman of the Finance Committee, the		
Page 210: [127] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [127] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [128] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:36:00 AM
asked whether there was any objection to the re-appointment of Cabinet Morel as external auditor.		
Page 210: [129] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [129] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [129] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
Underline, French (France)		
Page 210: [129] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [130] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:36:00 AM
There being none, <u>the proposal was endorsed.</u>		
Page 210: [131] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:38:00 AM
<u>The Finance Committee Report as a whole, as amended, was approved.</u>		
Page 210: [132] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [133] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:39:00 AM
E		
Page 210: [133] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:39:00 AM
OF THE ELIGIBILITY COMMITTEE		
Page 210: [133] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:39:00 AM
Agenda item		

Page 210: [134] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [135] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:41:00 AM
Rear Admiral		
Page 210: [135] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:41:00 AM
ia		
Page 210: [136] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [137] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:45:00 AM
Chairman of the Eligibility Committee, said that the Committee, after scrutinizing the statements of service of the candidates nominated for election to the Directing Committee of the IHB,		
Page 210: [138] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [138] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [138] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [139] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:49:00 AM
had concluded unanimously that all six candidates were eligible. The Committee therefore recommended that they be confirmed as eligible for election to the Directing Committee for the period		
Page 210: [140] Formatted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:53:00 AM
French (France)		
Page 210: [141] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:50:00 AM
<u>report of the Eligibility Committee</u>		
Page 210: [141] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:50:00 AM
<u>was adopted</u>		
Page 210: [142] Deleted	pascale bouzanquet	9/13/2007 11:40:00 AM
There was no other business.		